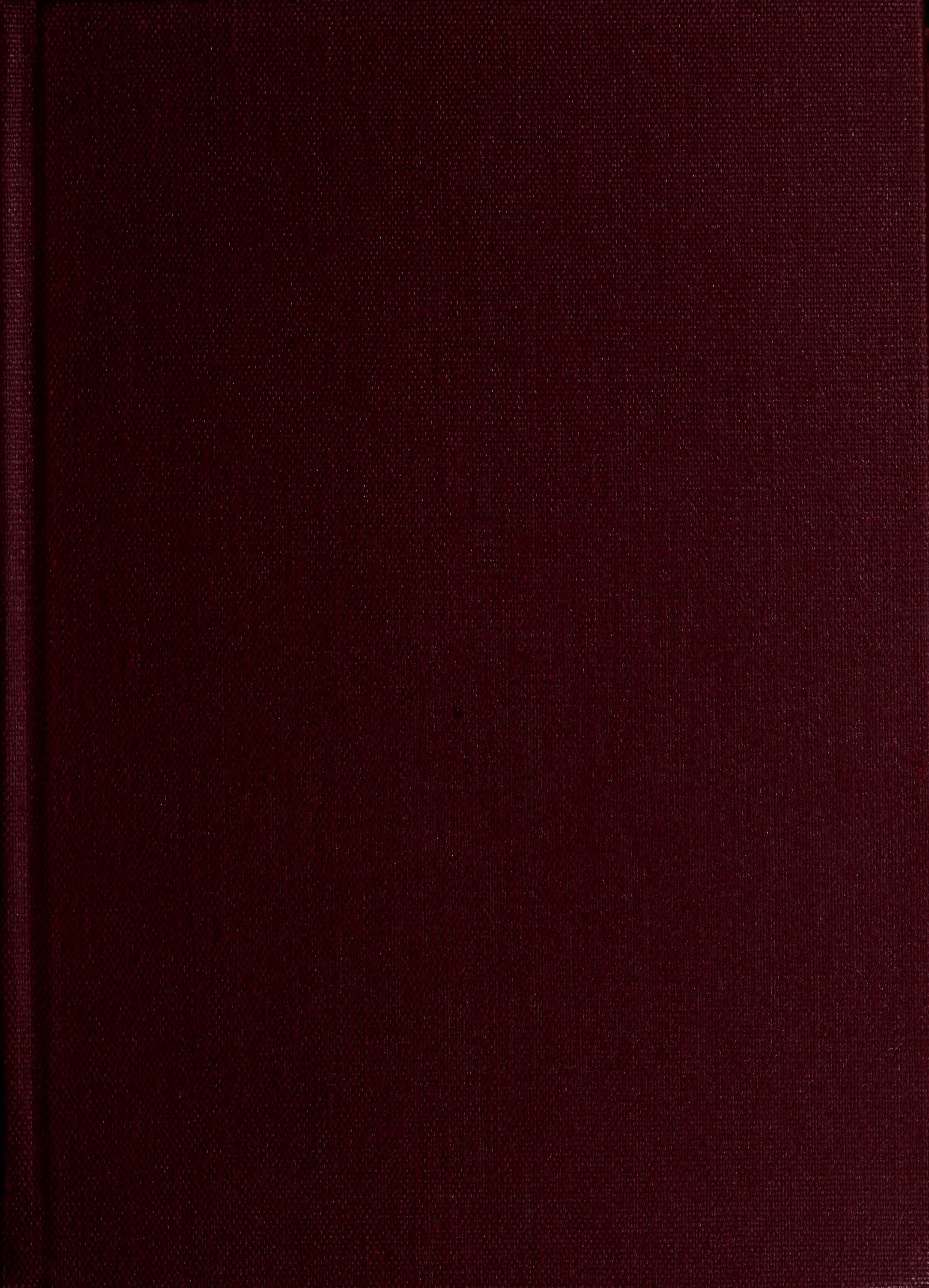



ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00878 7902

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC, ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME DIX-NEUVIÈME

LÉVIS

1913

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS---JANVIER 1913 No. 1

LE KENT-HOUSE

Rectification historique

Il peut sembler de peu d'importance au public, en général, de constater si la maison qui a une certaine réputation historique et qu'on appelle communément KENT-HOUSE, est située soit dans la ville de Québec, soit au Sault de Montmorency ; mais il n'en est pas de même pour la classe de nos personnes instruites, qui ne veulent pas s'en laisser imposer, et celle des nombreux visiteurs étrangers qui, tout en allant voir la belle chute, croient y trouver le vrai Kent-House et sont pourtant trompés.

Il s'agit de rectifier une erreur qui devient vulgaire et d'enrayer autant que possible la propagation d'une fausseté historique et le double emploi d'un nom affiché comme enseigne de mercantilisme sous le nom de Kent-House, à l'hôtel du Sault.

Nous allons établir 1. que l'hôtel dit Kent-House au Sault Montmorency n'a pris ce nom que tout récemment, quand la compagnie du chemin de fer qui y

conduit en fit l'acquisition et l'annonça sous ce nom usurpé, mais habilement exploité.

2. Que la vraie maison Kent-House ainsi appelée, et qui a droit à ce nom pour avoir été l'habitation de S. A. R. le Prince Edouard, duc de Kent, pendant son séjour à Québec, est celle située rues St Louis et Haldimand, en face du Palais de Justice.

En outre, cette maison a d'autres titres assez intéressants pour lui donner une valeur historique à conserver. Elle remonte aux premiers temps de la colonie et doit être la plus ancienne connue dans Québec. Dès 1662 elle fut l'habitation de M. et Mme Dailleboust, et en 1671 elle devint celle de la famille des de Lotbinière ; après eux, elle a été possédée ou habitée par les personnages les plus marquants de la ville jusqu'à récemment. Leurs noms sont attachés plus ou moins à notre histoire.

Pour faire justice de l'usurpation du nom de KENT HOUSE à Montmorency, nous allons remonter à l'origine, construction et habitation de la maison qui fut bâtie là en 1780 par le général Haldimand, devenu gouverneur de la Province en juillet 1778. Enchanté de la beauté du site, le général voulut s'y bâtir une villa pour y passer la belle saison. Par l'entremise d'un prête-nom, l'honorable François Baby, agissant comme tel, acheta en son propre nom, le 9 mai 1780, des frères Raphaël et Pierre Vachon une terre d'environ 36 arpents et 20 perches en superficie, située du côté Sud-Ouest de la chute, à partir du fleuve jusqu'au Sault, et borné du côté N. E., à la ligne S. O., de Ange Garnier, relevant du domaine des seigneurs de Salaberry. Ces faits apparaissent par l'ac

te d'acquisition qui fut passé à cette date devant Mte J. A. Panet, notaire, et la déclaration du lendemain faite devant lui par le même M. Baby établissant qu'il avait acquis pour Son Excellence le gouverneur Haldimand.

Il fit aussi de même l'acquisition de trois autres pièces de terres avoisinantes par actes des 29 mars et 10 avril 1781 devant le même notaire Panet. Le prix du total revint à 15,750 livres, ancien cours.

Haldimand construisit alors près de la chute une assez bonne maison, A GOOD HOUSE, dit Mme Simcœ dans son DIARY. Il bâtit aussi un belvedère ou une espèce de balcon presque suspendu sur la chute, au sujet duquel Mme Riedesel raconte dans ses Mémoires qu'étant allée en visite là en 1782, elle fit la remarque à Son Excellence combien il serait plus satisfaisant de pouvoir admirer la chute du meilleur point de vue et dans son aspect le plus favorable. Trois semaines après, dit-elle, y étant retournée, le gouverneur la conduisit galamment à un balcon suspendu au dessus de l'abime et appuyé sur huit énormes poutres. Notre érudit et bon connaisseur, M. le colonel Neilson, possède une très belle aquarelle de la maison appelée Haldimand House et du balcon qui rappelle autant le preux chevalier que la galanterie du vieux bachelier.

Après le départ du gouverneur Haldimand au mois de novembre 1784 on ignore qui occupa la villa du Sault jusqu'à ce que S.A.R. le prince Edouard vint l'occuper à son arrivée à Québec en août 1791 pour y être de garnison avec son régiment.

Nous reviendrons ci-après sur cette résidence, qu'il appela alors Kent-Lodge, laquelle fut l'occasion

et l'origine de la liaison intime du prince avec la famille des de Salaberry, les seigneurs de Beauport, amitié qui persista pendant près vingt-cinq ans.

Sir Frédéric Haldimand étant décédé à Londres en juin 1791, sa villa et terres furent annoncées en vente comme on le voit par la "Gazette de Québec" du 22 décembre 1791. La maison perdit dès lors son nom de Kent-Lodge et d'Haldimand House, et demeura longtemps sans acheteur. Elle ne paraît pas avoir été plus appréciée en valeur pour avoir été la résidence du gouverneur Haldimand ou de S.A.R. le Prince Edouard qui y demeurait dans le temps à loyer. Au bout de sept ans il se présenta un acheteur, Ralph Ross Lewin, capitaine du 24ème de ligne puis major de ville de Québec, il acquit le tout de Anthony Francis Haldimand, neveu légataire de Sir Frédéric, pour la somme de £600. C'était un peu moins que le prix payé pour le fond des quatre lots de terres, sans égard à la maison, embellissement, jardins et dépendances. L'acte de vente en fut passé devant Mtre Stewart, notaire, à Québec, le 25 juillet 1797.

Ralph-Ross Lewin ne garda pas longtemps cette propriété. Conjointement avec Archange Baby, son épouse, il la vendit pour le prix de £1050 à Messieurs Mathew Lymburner & Crawford, négociants associés de Québec, suivant contrat devant Mtre F. Tétu, notaire, en date du 3 mars 1801.

Sur défaut de paiement de la balance du prix de vente les vendeurs firent saisir sur leurs débiteurs toute la propriété, laquelle fut vendue par décret le 29 octobre 1804 et adjugée à Patrick Langan par le shérif Sheppard quilui en donna titre authentique le 22

mars 1805 sur paiement de son enchère se montant à £510.

Sur ces entrefaites, survint l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, devenu seigneur de tout Beauport, lequel fit valoir son droit de retrait seigneurial, réservé par le contrat primitif de concession du seigneur Giffard à François Leconte du 16 juin 1655 devant le notaire Badeau. Il reprit ainsi des mains de Patrick Langan tous les lots de terres qui lui avaient été adjugés, et celui-ci dut en loi les lui remettre, comme il le fit par acte authentique devant le notaire Tétu en date du 3 mars 1805.

Peu après, c'est-à-dire le 20 septembre suivant, le seigneur Duchesnay fit une nouvelle concession devant le même notaire Plante, à titre de redevances seigneuriales, à Sir John Johnson, baronet de Montréal, des mêmes terres appartenant ci-devant à Sir Frédéric Haldimand, puis à Ralph-Ross Lewin, lesquelles se trouvaient réunis de fait à son domaine par voie du retrait ci-dessus. Cette concession comporte diverses charges, et de plus un prix de vente de £650.

Jusqu'ici on voit que depuis le départ d'Haldimand et ensuite de celui du prince Edouard, en janvier 1794, il n'est aucunement fait mention de Kent-Lodge ou de Kent-House ; et quand la propriété du Sault eût passé par la suite en diverses mains, par divers titres, il n'apparaît pas que cette appellation lui ait été donnée avant 1890, et l'on sait pourquoi ce nom surgit alors comme enseigne commerciale.

D'après le croquis de la Maison Haldimand elle n'avait pas les grandes galeries ni le bay-window qu'on y voit aujourd'hui, et l'édifice semble avoir été



agrandi, probablement du temps du prince Edouard et à sa convenance.

Il suffit maintenant, pour notre sujet, de rappeler brièvement ce qui peut continuer à s'y rattacher. Feu M. Peter Paterson, de Beauport, commerçant de bois, devint propriétaire de la maison et des terres de Sir Frédéric Haldimand Il y fonda avec le pouvoir de la chute un grand établissement de moulins à scies, quais, estacades, etc. Par une exportation considérable de bois de commerce faite sur un pied lucratif, il réussit si bien que quand la seigneurie de Beauport fut saisie et vendue en justice sur le seigneur Duchesnay le 27 mai 1844, il s'en porta adjudicataire au prix de £8300.

Son gendre, M. George Benson Hall, qui avait épousé sa fille unique, lui succéda en tout et continua le commerce. Ses enfants et héritiers vendirent pour un bon prix l'établissement, dont une partie, la maison et dépendances, finit par être acquise vers 1890 par la compagnie de chemin de fer qui y passe. La maison fut embellie, convertie en hôtel fashionable, et fut baptisée comme enseigne sous le nom de KENT HOUSE dans le but d'y attirer une belle clientèle.

Venons maintenant à cette maison de la ville qu'on appelle KENT-HOUSE.

En ne tenant pas compte, pour le moment, des étages ajoutés longtemps après et du prolongement du côté ouest, il est certain que l'édifice primitif, c'est-à-dire le bas de la maison d'aujourd'hui, tel que décrit dans les anciens titres, existe encore et que c'est une des plus vieilles, sinon la plus vieille, des maisons bâties dans Québec. Nous constatons authentiquement

qu'elle a été la demeure de Monsieur et Madame Dailleboust et n'a pas changé de forme avant 1819. Nous voyons que dès avant 1670 Dame Marie Barbe de Boulogne, veuve et héritière de Messire Louis Dailleboust, vivant gouverneur et lieutenant général pour le roi en ce pays, nommé en 1648, était propriétaire de l'emplacement et de la maison dessus construite, et qu'elle en fit donation comme comprise dans la donation universelle entre vifs qu'elle consentit de tous ses biens aux dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec par acte passé devant Mtre Rageot, notaire, à Québec, le 5 juillet 1670.

Les Dames religieuses firent devant le notaire Becquet un échange de cette propriété, le 27 mai 1671, avec Louis Théandre Chartier, écuier, de Lotbinière, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel de la Prévosté de Québec, en la désignant comme suit: " Une maison ainsi qu'elle se comporte avec un étable " et un emplacement de terre en nature de jardin....., " borné d'un côté à Raymond Pagé dit Courcy, d'au- " tre côté aux représentants Richard Grouard dit La- " rose, d'un bout par devant sur le grand chemin qui " part du fort St-Louis de Québec pour se rendre au " Cap-Rouge, et d'autre bout le chemin de Mont-Car- " mel, le tout en la haute-ville de Québec" appartenant aux dites Dames Religieuses comme inclus dans la donation ci-dessus à elles faite par Madame Veuve Dailleboust.

Un plan de la haute et basse-ville de Québec en l'an 1670, indique le terrain de M. Dailleboust en cet endroit par la légende écrite entre les bornes, "Logement de M. Dailleboust." Ce plan se trouve chez



les R.R. P.P. Jésuites à Québec.

Un autre plan de Québec, de 1685, très bien dessiné, dressé par le Sr de Villeneuve, arpenteur ingénieur du Roi, se trouve aussi chez les mêmes Pères. On y retrouve le même terrain avec l'indication de quelques maisons.

Une circonstance de l'échange doit être notée ici en ce qu'elle fixe la demeure certaine de Mme Dailleboust et donne aussi à M. de Lotbinière la liberté de puiser de l'eau à la fontaine sur le terrain voisin concédé par l'Hôtel-Dieu à Adrien Michelin le 8 octobre 1870, liberté réservée dans son titre "à ceux qui de-" meureront ou possèderont leur maison de devant la " dite terre où demeurait la dite Dame Dailleboust, à " aller quérir de l'eau à cette fontaine." Celle-ci existe encore, bien maçonnée, au devant de la maison quoique recouverte par le gazon. Elle est aussi souvent mentionnée dans les titres subséquents translatifs de la propriété. On conçoit l'importance d'une telle servitude d'accommodement avant la construction d'un aqueduc.

Ayant ainsi établi la localité et l'ancienneté de la maison Dailleboust, nous allons suivre son maintien dans le même état jusqu'en 1819, et donner les principaux détails de son histoire qui est celle en partie des divers personnages importants qui l'ont habitée.

Aussitôt après l'échange accompli M. de Lotbinière prit possession de la maison et dépendances. Il y établit sa résidence ou plus exactement son hôtel, comme lui et autres le disaient alors. (Cf. Duquet, notaire, 12 avril 1674)



Il y vécut jusqu'à son départ pour la France. Sa veuve y décéda le 13 septembre 1690.

René-Louis Chartier de Lotbinière, remplit les mêmes charges et fonctions que son père et continua à habiter la maison paternelle avec Dame Marie-Madeleine Lambert son épouse, (1678) qui mourut le 15 novembre 1695. Il lui survécut jusqu'au 4 juin 1709.

Les enfants issus de leur mariage, héritiers de leur père et mère, furent au nombre de cinq. Ils devinrent ainsi propriétaires conjoints de la maison et emplacement ci-devant des Daillebout, sauf une partie vendue par leur père à Mde Vitré par acte du 28 août 1674. C'est cette partie du côté est qu'occupait l'ancien commissariat, maintenant le bureau du département de la Milice à Québec.

Les héritiers obtinrent le 28 janvier 1713 de la Cour de Prévosté, l'autorisation à vendre par décret volontaire la maison, jardin et dépendances de la rue St-Louis. A la mise aux enchères la propriété fut adjugée le 14 mars 1713 à Jean Mailloux, architecte et entrepreneur des travaux du Roi à Québec, comme plus haut enchérisseur à 10,000 lbs ancien cours et à diverses charges comprises.

En référant au procès-verbal de vente il est intéressant d'y voir les belles alliances contractées par les trois filles héritières conjointes dans la succession. Les noms et qualités des personnages qui y figurent comme gendres sont ceux les plus marquants de la ville. Ce procès-verbal contient aussi la description exacte de l'emplacement situé entre les rues St-Louis et Mont-Carmel, et de la maison, laquelle est dite " de maçon-



" ne construite sur icelui, contenant environ cinquan-
" te pieds de long sur trente de large, consistant en
" deux étages dont un est dans les mansardes, dans
" lesquels il y a quatre chambres à feu, une cuisine,
" deux salles et deux cabinets, avec des caves au-des-
" sous et au grenier au dessus, couverte en bardeaux ;
" au devant de laquelle maison il y a une cour sur la
" dite rue St-Louis.. ... dans laquelle il y a un puits
" aussi de maçonne...... et par derrière de la dite mai-
" son sont des jardins dans lesquels il y a une quanti-
" té d'arbres fruitiers et une glacière ".

Jean Mailloux était un des principaux citoyens de Québec, honorable et très bien vu ; son épouse Louise Philippeau, étant de la famille du ministre de ce nom. Il mourut 40 ans après son acquisition en septembre 1753, dans la maison qui devint celle du commissariat, laquelle probablement fut construite par lui, si on peut en juger par le bon état où elle s'est conservée.

Ses héritiers avant de procéder au partage firent dresser un plan des lieux par François Lemaître Lamorille, juri-mesureur et arpenteur du Roi Une copie en double de ce plan en date du 10 juillet 1754 se trouve dans les archives dit Hôtel-Dieu. Il est signé par toutes les parties intéressées.

Par accord et partage entre eux il fut convenu que Vital Mailloux et Delle Joseph Denis, son épouse, cohéritiers, auraient " l'emplacement et maison des-
" sus bâtie en pierre, sise en cette haute ville de Qué-
" bec, rue St-Louis qui la borne de front et tient à un
" côté à la maison où est décédé le feu sieur Mail-
" loux, leur père et beau-père, de l'autre côté aux re-
" présentants de feu Beauvais et par la profondeur

' borné par la rue Mont-Carmel et tel que figuré au
' plan ci-dessus ; et aux charges portées pour la ruel-
' le qui doit être laissée pour la maison où il est dé-
' cédé.''

Cette ruelle est le passage qui se voit encore là aboutissant au long pan de la maison au devant et devenu inutile et hors d'usage depuis longtemps.

Vital Mailloux donna à loyer la maison et dépendances à Michel Chartier de Lotbinière et Delle Louise Chaussegros De Léry, son épouse, par un bail de trois ans à expirer en avril 1760.

Sur ces entrefaites Jean-Baptiste-Nicolas Roch, sieur de Ramesay, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; fut nommé lieutenant du roi à Québec.

Il était logé rue la Fabrique et fort à l'étroit dans une petite maison à un étage et mansarde (emplacement aujourd'hui de Fisher) peu convenable à sa nouvelle position, ainsi que l'on voit les lieux décrits occupés par lui, dans le régistre de la Prévosté du 6 juillet 1757, comme étant saisis en justice sur Charles Duplessis, sieur de Morampon. Dans ces circonstances, M. de Ramesay jeta les yeux sur la maison des de Lotbinière dans le but d'en faire sa demeure et il fit l'acquisition de Vital Mailloux le 1er juin 1758, de tout l'ensemble de la propriété suivant contrat devant Mtre Saillant, notaire.

Mais avant d'entrer en possession il eut à indemniser M. et Mme de Lotbinière et leur donna en dédommagement à chacun 520 lbs.

Il est à remarquer que jusque-là la maison de M. Dailleboust était restée dans le même état apparent de conservation. Le titre de M. de Ramesay le démon-



tre par une description analogue à celle ci-haut de 1713, savoir : "Une maison en pierre grinitée (?), à " deux étages sur la façade donnant sur la rue St-" Louis et l'autre à une étage et une mansarde dessus " et un cellier au-dessous, un escalier en rampe pour " y monter, (un de même aujourd'hui) une cour au-" devant, consistant la dite maison en cuisine, salles, " plusieurs chambres ou cabinets, cave, caveau, gre-" nier, four et puit."

M. de Ramsay ne jouit pas longtemps de sa nouvelle demeure. Un an après il subissait le sort de la guerre, capitulait et rendait la ville aux Anglais victorieux sur les Plaines d'Abraham. Comme les autres vaincus il lui fallut s'en aller et être transporté en France avec les restes de la garnison.

Cependant en abandonnant ainsi forcément sa maison il y attacha un souvenir historique qui mérite d'être conservé.

On sait que Québec ne fut rendu qu'à la dernière extrémité et à la dernière heure, sur les onze heures, le soir du 17 septembre. Le parlementaire Joannès s'y rendit alors et les articles de la capitulation furent proposés et arrêtés aux quartiers du brigadier général Townshend. Vu le mauvais temps depuis deux jours celui-ci était venu se loger de son mieux près de la ville ; il s'était emparé d'une bonne et grande maison au nord du chemin St-Louis, qui nous paraît probablement avoir été celle de Madame Veuve de Morville, située près de l'extrémité de la rue actuelle la Chevrotière, (Cf. Plan à l'Hôtel-Dieu)

Après les préliminaires conclus, arrêtés et signés il fallait prendre le temps nécessaire pour faire les co-

pies et échanges des articles de la capitulation. On remit au lendemain matin, à l'entrée des Anglais dans la ville fixée à huit heures du matin, pour signer et faire les échanges en pareille circonstance. Il est plus que probable que les échanges furent signés à la résidence de M. de Ramesay, étant pour ainsi la seule convenable à portée et qui, par bonne fortune, fut une de celle qui ne ne paraît pas avoir souffert du bombardement. Au nombre des écrivains du siège, j'ai lu qu'il en est un qui mentionne le fait qu'en entrant dans le ville on signa la capitulation.

Arrivé en France M. de Ramesay eut à se justifier de la reddition de Québec, que la fortune des armes l'avait forcé de subir. Mais le peu de sympathie qu'on accorde aux vaincus ne lui fit rencontrer qu'une indifférence approchant de la disgrâce. Le temps et l'histoire impartiale lui ont rendu meilleure justice, ainsi qu'à la mémoire de Montcalm.

Avant son départ, le 22 septembre 1759, M. de Ramesay avait laissé à son épouse Delle Louise-Godefroy de Tonnancour, une procuration pour vendre le cas échéant, les biens qu'il possédait dans le pays. Dans l'incertude du sort final de la colonie celle-ci était restée à Québec. Mais aussitôt que la cession eût été décidée par le traité de 1763, son mari l'appela en France en lui mandant de vendre tous leurs biens en Canada.

En vertu de cette procuration elle vendit le 23 août 1763 à John Bondfield, négociant de Québec, par acte devant Saillant, notaire, la maison et dépendances, rue St-Louis, telle que son mari les avait acquis, et suivant le plan et bornage qu'il en avait fait faire

par François Lauson Lapalme, architecte, et Mtre Lamorille, arpenteur. Ce plan fut déposé dans l'étude du notaire Sanguinet, à Québec, mais a disparu.

Mais en vendant M. de Ramesay mit pour condition la réserve de continuer la jouissance pour elle et son gendre M. Bellot jusqu'à son départ pour la France.

On voit ensuite par un autre acte sous seing privé en langue et forme anglaises, daté du 4 août 1764, enregistré au Sécrétariat de la province le 21 décembre suivant, que James Strachan, négociant de Londres, à présent à Québec, agissant pour lui-même et comme procureur de la maison Greenwood & Higginson de Londres, acquit du même Bondfield et d'abondant de Madame Ramesay et sa fille devenue majeure, la même maison et dépendances, rue St-Louis.

Depuis cette date on ignore qui a occupé la propriété jusqu'en 1777.

En cette année le même James Strachan tant pour lui-même que pour ses commettants de Londres, la rendit à l'honorable Thomas Adam Mabane, l'un des membres du conseil Législatif et juge de la cour des Plaids-Communs du district de Québec, telle qu'acquise de Mme de Ramsay, décrivant "la maison comme à " deux étages compris le rez-de-chaussée, du côté de " la rue St-Louis dont l'entrée est par un escalier en rampe... un puits ainsi qu'on peut le vérifier par l'acte de vente passé devant J.-A. Panet, notaire, le 24 octobre de la dite année 1777.

Il y est aussi stipulé de laisser libre le passage de 8 pieds sur le long du pignon de la maison voisine : ainsi on ne peut se méprendre sur l'état des lieux et l'identité de la maison primitive de Mme Dailleboust



qui sont encore visibles aujourd'hui en ce même état, si on veut retrancher les étages ajoutés depuis.

Le juge Mabane avait dans le temps une belle maison de campagne, Samos ou Woodfield, qu'il avait dû abandonner lors de l'invasion des Américains en 1775, et il demeurait dans celle qu'il finit par acheter. Il l'habita tant que les dégâts causés à celle de Samos qui avait été convertie en hôpital de guerre, ne furent pas réparés au moyen de l'indemnité qu'il attendait du gouvernement. Le juge Mabane fut un personnage remarquable, d'un caractère probe et indépendant, un petit peu démocrate pour l'époque. C'est en quoi il encourut le mauvais vouloir du gouverneur Carleton qui le priva de ses charges et de ses émoluments. L'abbé Bois nous a laissé une étude judicieuse sur lui en appréciant avec éloge son caractère d'homme public et privé. (Cf. Mémoires de la Société Royale du Canada, 1906-1907, tome XII, p.p. 20. 21.)

Il mourut à Woodfield le 3 janvier 1792, à l'âge de 58 ans. Il n'était pas marié. Sa mort fut attribuée au froid qu'il prit en voulant se rendre à pied en ville dans une tempête de neige. Il perdit son chemin dans la poudrerie. On le trouva sur les Plaines, égaré et transi de froid, où il allait périr. Ramené chez lui il prit le lit pour ne plus s'en relever.

Il laissa une succession embarrassée. Sa sœur Isabella, qui demeurait avec lui était sa seule et unique héritière, ne put l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. En cette qualité elle fut assignée en justice pour dettes par Davidson et Lees qui firent vendre par décret les immeubles de la succession, entr'autres la maison de rue St-Louis. Elle fut adjugée à la même



Isabella Mabane le 13 décembre 1782 pour le prix d'enchère de £700, par le shérif Sheppard qui lui donna titre le 21 décembre 1794.

Nous voici parvenu au point principal de cette étude, c'est-à-dire à la résidence dans cette maison de S.A.R. le prince Edouard qui devint ensuite le père de l'auguste reine Victoria. Nous avons signalé ci-dessus son arrivée à Québec en août 1791. Le juge Mabane était encore vivant alors et le Prince prit à loyer de lui sa maison rue St-Louis moyennant £90, par année, tout en gardant sa villa louée à Montmorency. Pour ne pas dépasser notre but et être bref, bornons-nous à rappeler deux choses en particulier qui chez nous ont attiré l'attention sur lui et nous intéressent à raison de son séjour de trois ans en Canada au Kent-House et à Québec ; chacune d'elles a laissé l'empreinte d'un cachet historique, dont l'intérêt quoique local n'a pas été oublié au milieu de nous.

Nous voulons mentionner d'abord la longue, constante et véritable amitié du duc de Kent avec la famille des de Salaberry de Beauport, qui a commencé dès 1791 et s'est conservée toujours vive pendant une absence de plus de vingt ans. Il suffit d'en référer à la longue correspondance échangée entre le duc et cette famille surtout avec son digne chef Louis-Ignace de Salaberry. Cette correspondance a été publiée par le Dr Anderson, ci-devant président de la Société Littéraire et Historique de Québec et contient d'intéressants détails.

Puis en même temps nous rencontrons dans ce milieu, dans cette correspondance, une personne de renom, Mme de St-Laurent, compagne du Duc, que l'on



voit partager la même amitié et intimité dans la famille Salaberry, où là, comme ailleurs, elle est réputée et considérée généralement comme épouse du prince. C'est ce que nous croyons aussi et à bon droit, nous fondant sur plusieurs motifs raisonnables.

Il n'est pas croyable que l'évêque de Capse eût consenti à faire le baptême d'un enfant des de Salaberry, en acceptant pour parrain et marraine, le Prince et Mme de St-Laurent, sans voir une union au moins morganatique et légitime entre eux. (Cf. Régistre, Beauport, 20 juin 1792.) De même l'attitude de M. Renaud, le digne curé de Beauport, à l'égard du Prince, dont il était le grand ami, n'aurait pas été celle d'une tolérance de courtoisie, mais une sage conduite fondée sur une conviction partagée avec Mgr Plessis. On peut ajouter que Mme de St-Laurent se montrait dans les réceptions officielles ou autres au Kent-House, où elles en faisait les honneurs avec une dignité et distinction qui attiraient le respect. Notre érudit éditeur du Bulletin, M. P.-G. Roy, nous en a signalé une preuve évidente en référant à l'ouvrage de M. le chevalier Drolet lequel dans une note donne le témoignage écrit de son aieul René Boileau pour avoir été l'hôte du Prince au Kent-House le 21 novembre 1793. Boileau a laissé un diagramme de la table avec les noms des quinze convives présents. A la tête on voit ensemble le Prince et Mme de St-Laurent à sa droite. A la place d'honneur près de Madame, M. l'abbé Desjardins, et vis-à-vis de lui auprès du prince M. Boileau. Au bas bout est son aumônier le Rév. Whetherall, avec son frère le Cap. Wheterall A.D.C. La présence de l'abbé et de l'aumônier nous paraît significative, en

donnant contenance à une alliance déjà reconnue comme légitime.

Madame Alphonsine Thérèse Bernadine Lulie de Montgenet de St-Laurent, baronne de Fortisson nous paraît avoir été une personne de distinction et d'une éducation soignée. Son origine, par son nom, semble bien française. Elle était devenue en peu de temps très intime dans la famille des de Salaberry où elle avait gagné l'affection de tous. C'était une femme charmante, aimable, douce et bienveillante. Elle causait agréablement, parlant purement sa langue française, de même que la langue anglaise, qu'elle écrivait très correctement, comme dans la correspondance ci-dessus. Ce qui plaisait en elle était un entrain simple, naturel et du bon ton de la meilleure compagnie. Le prince lui était très attaché et l'est demeuré ainsi très longtemps, c'est-à-dire jusqu'à ce que des raisons d'Etat urgentes eurent amené une séparation diplomatique. Il eut toujours pour elle les égards et les attentions d'un bon mari. Cette conduite constante à l'égard de Mme de St-Laurent, est une preuve de fidélité honorable, qui n'est pas ordinaire en dehors d'un lien dont l'absence aurait laissé libre la rupture d'une autre liaison plus fragile.

Bien plus, le silence qui s'est fait à la cour d'Angleterre au sujet de Mme de St-Laurent lors du mariage du duc de Kent (1818), et le soin qu'on a pris d'écarter mystérieusement sa personne, et comme si elle se fut retirée volontairement dans un couvent, nous porte aussi à soupçonner dans l'entourage de la cour la crainte de voir divulguer une alliance morganatique bien réelle.

Le peu que l'on sait d'elle après la séparation est contenu incidemment dans une lettre du major général de Rottenburg au colonel de Salaberry, datée de Bath, 3 mars 1819, disant " que le Duc de Kent est " allé s'enterrer en Allemagne.... Madame de St-Lau" rent s'est retirée dans un couvent. Dans une cou-" ple d'année le duc sera libre d'en revenir",

Nous pouvons ajouter sur le point de l'alliance avec Mme de St-Laurent qu'il est bien naturel que le Prince, maltraité par son père dès sa jeunesse, haï et exilé par lui de la cour, sans ressources suffisantes, diffamé aux yeux de la famille royale, chez laquelle il ne trouvait aucune marque d'affection, se soit attaché à une femme supérieure et aussi aimable qu'était Mme de St-Laurent. Isolé il a concentré toutes ses affections sur cette compagne qui en était digne et on ne voit pas qu'il lui ait jamais manqué ou eût des amours passagères, comme tous les autres princes de la maison de Brunswick, qui en ont donné des preuves.

Après le départ du Prince en janvier 1794 et vu que nous avons trouvé et donné l'origine du nom de Kent-House comme dérivé de lui, il ne reste plus à parler de cette maison qu'en autant qu'elle se rattache aux personnages subséquents et marquants qui l'ont habitée.

Nous avons vu que les créanciers de la succession du juge Mabane firent saisir et vendre par décret sur sa sœur héritière sous bénéfice d'inventaire, la maison et dépendances rue St-Louis, et qu'elle fut adjugée à celle-ci par le shérif Sheppard, le 13 décembre 1792, pour le prix de £700. Le Prince occupait alors la



maison comme locataire, mais les parties intéressées donnèrent leur consentement par écrit à ce qu'il pourrait, sans égard à l'adjudication, continuer le bail aussi longtemps qu'il séjournerait au pays.

Quelque temps après le premier évêque anglican de Québec, le révérend Jacob Mountain, de vénérée mémoire vint habiter la même maison vers 1802.

Mademoiselle Mabane après lui rentra dans sa propriété, puis la vendit le 23 décembre 1809, à son parent l'honorable John Craigie, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette Province, pour le prix de £1,300.

Craigie étant député commissaire général et munitionnaire des dépenses militaires au Canada, devint défalcataire, et fut condamné par jugement du 20 juin 1808 à payer à la Couronne un déficit de £21,314 sterlings.

Isabella Mabane décéda le 28 décembre 1809 et Craigie le 26 décembre 1813, laissant sa succession insolvable. Un des créanciers, Charles Jourdain Tow fit saisir et vendre en justice la maison rue St-Louis et elle fut adjugée à Pierre Bréhaut, le 17 juin 1816 pour la somme de £3,000.

Bréhaut était un riche négociant de Québec et fut député à l'Assemblée Législative. Il laissa une succession opulente quand il mourut peu après. Sa veuve, Thérèse Bellamy, épousa en secondes noces William G. Sheppard, aussi négociant de Québec et ci-devant associé de son mari.

Thérèse Bellamy tant en son nom commun en bien avec son premier mari qui comme tutrice de ses 4 enfants mineurs, vendit à l'honorable Jean-Olivier Perrault, juge de la cour du Banc du Roi à Québec



la même maison rue St-Louis et dépendances, qui com prenait tout le terrain entre les rues St-Louis et Mont-Carmel en longeant la nouvelle rue Haldimand. On voit pas la description de la maison dans l'acte de vente qui fut passé devant le notaire Plante le 1er mai 1819 qu'elle avait conservé jusque là la même apparence extérieure et que l'espace du pignon ouest d'envi ron dix-huit pieds à la rue Haldimand était encorerésté vide. Ce fut le juge Perrault qui ajouta l'allongement et les étages pour en former les deux maisons d'aujourd'hui.

Depuis lors l'intérêt historique diminue et devient moderne. L'honorable Henri-Elzéar Duchesnay, sénateur gendre du Juge Perrault, devint un des co-propriétaires de la maison, lesquels ensemble la vendirent à John Jones, sur lequel elle fut de nouveau décrétée le 6 août 1860 et adjugée à dameAmélie Duchesnay épouse de Alexandre Lindsay et fille du sénateur. Celle-ci la vendit en 1862 à l'hôtelier O'Neil et l'honorable Thomas McGreevy l'acquit de celui-cien 1864 et la vendit ensuite à l'honorable Jean Thomas Taschereau, juge de la Cour Suprême du Canada.

P.-B. Casgrain



SOUVENIR DU PASSE

Signature au bas du contrat du mariage de Louis Jolliet et de Claire-Françoise Bissot, passé devant Mtre Romain Becquet, notaire royal, le 1er octobre 1675.

(Louis Jolliet, Claire-Françoise Bissot, J. Lalande, Marie Couillart, M.-G. Hébert, E. Charest, LeGardeur de Repentigny, Bazire, Geneviève Macart, Louyse Bissot, Marie Bissot, Rouer de Villeray, LeBer, D'Auteuil, Hubert, Martin, Becquet.)

Les prêtres nés à Notre-Dame de la Victoire de Lévis.

1. Mgr Charles-Edouard Poiré né le 4 août 1810 du mariage de Charles Poiré et de Théotiste Poiré.[1] Ordonné prêtre à la Rivière Rouge le 17 février 1833. Décédé à Sainte-Anne de la Pocatière le 15 décembre 1896. Il est inhumé sous le choeur de l'église de cette paroisse, du côté de l'épître.

2. M. l'abbé Jean-Baptiste Thibault né le 14 décembre 1810, du mariage de Jean-Baptiste Thibault et de Charlotte Carrier.[2] Ordonné prêtre à la Rivière Rouge le 8 septembre 1833. Décédé curé de Saint-Denis de Kamouraska le 4 avril 1879.

3. M. l'abbé Joseph Bourassa né le 31 mai 1817, du mariage de Joseph Bourassa et de Angèle Bégin.[3] Décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis le 8 mai 1900. Inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis.

4. M. l'abbé Augustin Ladrière né le 21 septembre 1826, du mariage de Joseph Ladrière et de Cécile Labrecque.[4] Ordonné prêtre à Québec le 30 septembre 1849. Décédé curé du Sacré-Cœur, comté de Rimouski, le 4 janvier 1884. Inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis.

5. M. l'abbé Etienne Bégin né le 1er novembre 1829, du mariage de Etienne Bégin et de Emélie Du-

1 Baptisé à St-Joseph de Lévis
2 Baptisé à St-Joseph de Lévis
3 Baptisé à St-Joseph de Lévis
4 Baptisé à St-Joseph de Lévis



pont.[1] Ordonné prêtre à Québec le 21 mai 1853. Décédé à Shenley le 8 novembre 1857. Inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis.

6. M. l'abbé Honoré Lecours né le 25 mars 1836 du mariage de Charles Lecours et de Louise Bégin.(2) Ordonné prêtre à Québec le 24 septembre 1859. Décédé à l'Hôpital-Général de Québec le 8 juillet 1866. Inhumé dans la basilique de Québec.

7. Sa Grandeur Mgr Louis-Nazaire Bégin né le 10 janvier 1840, du mariage de Charles Bégin et de Luce Paradis.(3) Ordonné prêtre à Rome, dans la basilique de St-Jean de Latran, le 10 juin 1865. Archevêque de Québec.

8. M. l'abbé Cléophas Demers né le 7 novembre 1847, du mariage de Edouard Demers et de Luce Lecours.(4) Ordonné prêtre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le 4 mars 1872. Décédé curé de Somersworth, New-Hampshire, le 13 août 1906.

9. M. l'abbé Louis-Philippe Beaulieu né le 27 décembre 1846. du mariage de Jean-Baptiste Beaulieu propriétaire de bateaux, et de Luce Poiré.[5] Ordonné prêtre dans l'église de Lévis le 26 mai 1872. Décédé au collège de Lévis le 16 septembre 1904. Inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis.

10. M. l'abbé Georges-Raphaël Fraser né le 27 avril 1846, du mariage de Thomas Fraser et de Emélie-Rosalie Poiré. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis le 26 mai 1872. Dé

1 Baptisé à St-Joseph de Lévis
2 Baptisé à St-Joseph de Lévis
3 Baptisé à St-Joseph de Lévis
4 Baptisé à St-Joseph de Lévis
5 Baptisé à St-Joseph de Lévis

cédé curé de Sainte-Anne de la Pocatière le 6 novembre 1908. Inhumé dans l'église de cette paroisse.

11. M. l'abbé Charles-Edouard Carrier né le 22 mars 1853, du mariage de Georges Carrier et de Julie Labadie. Ordonné prêtre à Québec le 28 mai 1876. Décédé curé de Saint-Joseph de la Beauce, le 10 décembre 1911.

12. M. l'abbé Gilbert Lemieux né le 24 décembre 1855, du mariage de Claude Lemieux et de Henriette Morin. Ordonné prêtre à Québec le 22 mai 1881. Curé de Saint-Joachim.

13. M. l'abbé Joseph-Albert Beaulieu né le 18 février 1843, du mariage de Jean-Baptiste Beaulieu et de Luce Poiré.(1) Ordonné prêtre à Québec le 17 septembre 1882. Décédé au collège de Lévis le 22 novembre 1897. Inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis.

14. M. l'abbé Onésiphore-Anselme-Joseph Cantin né le 28 juillet 1857, du mariage de Pierre Cantin et de Olive Côté. Ordonné prêtre à Québec le 17 septembre 1882. Curé de Saint-Nicolas.

15. M. l'abbé Antoine Pampalon né le 27 avril 1857, du mariage de Antoine Pampalon et de Joséphine Dorion. Ordonné prêtre à Québec le 19 mai 1883. Curé de Saint-Félix du Cap-Rouge.

16. M. l'abbé Ferdinand Bégin né le 10 avril 1846, du mariage de Charles Bégin et de Thérèse Couture.[2] Ordonné prêtre à Québec le 19 mai 1883. Décédé curé de Saint-Germain de Kamouraska le 4 juillet 1912.

1 Baptisé à St-Joseph de Lévis
2 Baptisé à St-Joseph de Lévis

17. M. l'abbé Paul-Hippolyte-Auguste Bernier né le 18 avril 1859, du mariage de Auguste Bernier et de Malvina Turgeon. Ordonné prêtre à Québec le 7 juin 1884. Curé de Saint-Joseph de Lévis.

18. M. l'abbé Joseph-Télesphore Lachance né le 28 juillet 1860, du mariage de Joseph Pépin dit Lachance et de Marie Roy. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis le 23 mai 1886 Curé de Saint-Jean Port-Joli, comté de l'Islet.

19. M. l'abbé Célestin Lemieux né le 23 août 1862, du mariage de Michel Lemieux et de Philomène Labonté. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis le 23 mai 1886. Assistant-supérieur du collège de Lévis.

20. M. l'abbé Louis-Philippe Delisle né le 3 juin 1857, du mariage de Pierre-Célestin Delisle et de Julie Lacroix. Ordonné prêtre à Québec le 13 juin 1886 Curé de la Rivière Ouelle.

21. M. l'abbé Stanislas-Irénée Lecours né le 21 novembre 1862, du mariage de Charles Lecours et de Ursule Bégin. Ordonné prêtre à Québec le 4 juin 1887. Procureur du collège de Lévis.

22. Révérend Père Pierre-Zéphirin Pampalon, Rédemptoriste, né le 13 juillet 1861, du mariage de Antoine Pampalon et de Joséphine Dorion. Ordonné prêtre à Saint-Jean de Beauplateau, Belgique le 11 octobre 1887. Missionnaire au monastère des Pères Rédemptoristes, à Ottawa.

23. M l'abbé Joseph-Albert Côté né le 20 février 1865, du mariage de Ignace Côté et de Priscille Bégin. Ordonné prêtre à Québec le 26 mai 1888. Vicaire à Saint-Roch de Québec.



24. M. l'abbé Edward-Patrick Wallace né le 24 janvier 1867, du mariage de John Wallace et de Catherine McDonough. Ordonné prêtre à Montréal le 26 janvier 1890. Curé de Campbellton, N. B.

25. M. l'abbé François-Xavier Garneau né le 4 décembre 1864, du mariage de Joseph Garneau et de Caroline Marchand. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Lévis le 25 mai 1891. Aux Etats-Unis.

26. Révérend Père Alfred Pampalon, Rédemptoriste, né le 24 novembre 1867, du mariage de Antoine Pampalon et de Joséphine Dorion. Ordonné prêtre à Saint-Jean de Beauplateau, Belgique, le 4 octobre 1892. Décédé à Sainte-Anne de Beaupré le 30 septembre 1896.

27. M. l'abbé Joseph-Elias Roy né le 14 février 1870, du mariage de Jean Roy et de Marie Zoé Filteau. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Charlesbourg le 28 mai 1893. Professeur au collège Lévis.

28. M. l'abbé Joseph-Michel Barras né le 23 mai 1863, du mariage de Edouard Barras et de Adèle Blouin. Ordonné prêtre à Fargo, North Dakota, le 15 août 1893. Curé de Little Fall, Minnesota.

29. M. l'abbé Gédéon Laverdière né le 5 mars 1871, du mariage de Augustin Laverdière et de Marguerite Leveillé. Ordonné prêtre à Québec le 23 septembre 1893. Vicaire à l'église du Précieux-Sang de Woonsocket, Rhode-Island, Etats-Unis.

30. M. l'abbé Michel-Gaudiose Lemieux né le 13 février 1870, du mariage de Michel Lemieux et de Philomène Labonté. Ordonné prêtre à Québec le 13 mai 1894. Curé de Saint-Honoré de Shenley.

31. M. l'abbé Damase-Réal Guénard né le 11 décembre 1847, de Dominique Guénard et de Marie Cayouette.[1] Ordonné prêtre à Sioux-Falls, Dakota Sud, le 22 février 1895. Curé de Turton, Dakoto-Sud, Etats-Unis.

32. M. l'abbé Louis-Arthur-Odilon Huard né le 9 mars 1872, de Louis Huard et de Olive Dussault. Ordonné prêtre à Sherbrooke le 14 juillet 1895. Curé de Saint-Etienne de Bolton, comté de Brome.

32, Révérend Père Joseph-Philéas Roy, Trappiste, né le 25 août 1860, de Alexis Roy, pilote, et de Angèle Dallaire. Ordonné prêtre à Montréal le 21 décembre 1895. A la Trappe d'Oka.

34. M. l'abbé Charles-Joseph Roy né le 23 octobre 1869, de Léon Roy, notaire, et de Marguerite de Lavoye. Ordonné prêtre dans l'église de Notre-Dame de Lévis le 5 juillet 1896. Curé de Saint-Gérard Majella du Lac Weedon' comté de Wolfe.

35. M. l'abbé Joseph-Herménégilde Roger né le 24 avril 1871, de Cléophas Roger et de Olive Morisset. Ordonné prêtre à Sainte-Anne de la Pocatière le 30 août 1896. Curé de Sainte-Hélène de Breakeyville, comté de Lévis.

36. M. l'abbé Pierre-Emile LeBon né le 3 juin 1871, de Jean-Israel LeBon dit Lainé et de Levina Fortier. Ordonné prêtre à Flovigny, Côte d'Or, en France, le 20 septembre 1896. A Kewance, Illinois, Etats-Unis.

37. M. l'abbé Joseph-Olivier Roy né le 4 février 1872, de Jean Roy et de Zoé Filteau. Ordon-

---

1 Baptisé à St-Joseph de Lévis

né prêtre à Québec le 23 mai 1897. Professeur au collège de Lévis.

38. M. l'abbé Joseph-Jean-Baptiste Hallé né le 6 décembre 1874, du mariage de Odule Hallé et de Lima Carrier. Ordonné prêtre à Québec le 19 septembre 1897. Directeur du collège de Lévis

39. M. l'abbé Joseph-Napoléon Laflamme né le 4 octobre 1872, de Théophile Laflamme et de Elise Blais. Ordonné prêtre à Québec le 22 mai 1898. Professeur au collège de Lévis.

40. M. l'abbé Joseph-Jean Napoléon Hunt né le 12 juin 1873, du mariage de Peter Hunt et de Camille Carrier. Ordonné prêtre à Notre-Dame de Portneuf le 10 juillet 1898. Chapelain de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis.

41. M. l'abbé Joseph Turgeon né le 16 mars 1873, du mariage de Jean Turgeon et de Marie-Angèle Paquet. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Lévis le 30 Juillet 1899. Curé de l'Ile aux Grues.

42. M. l'abbé Joseph-Valère Roy né le 9 octobr 1876, de David Roy et de Hélène Carrier. Ordonné prêtre à Québec le 22 avril 1900. Professeur au collège de Lévis.

43. M. l'abbé Pierre-Napoléon Dion né le 3 octobre 1875, de François-Xavier Dion et de Marguerite Eléonore Vallières de Saint-Réal. Ordonné prêtre à Québec le 22 avril 1900. Curé de Weymouth, N. E.

44. Révérend Père Joseph-Auguste Michaud, de la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement, né le 8 mars 1876, de Jean-Baptiste Michaud et de Emélie Dagneau. Ordonné prêtre à Montréal le 28



avril 1901. Directeur du Juvénat des Pères du Saint-Sacrement, à Terrebonne.

45. M. l'abbé Georges-Arthur Demers né le 10 février 1876, de Edouard Demers et de Alma Couture Ordonné prêtre à Somersworth, New-Hampshire, Etats-Unis, le 20 décembre 1901. Curé de Sanbornville, état de New-Hampshire.

46. M. l'abbé François-Xavier-Thomas Gelly né le 22 septembre 1875, de Godfroi Gelly et de Dézoade Bernier. Ordonné prêtre dans la chapelle du collège de Lévis le 28 décembre 1901. Aumônier du couvent de Bellevue.

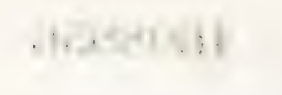
47. M. l'abbé Joseph-Cyrille-Wilfrid LeBon né le 21 novembre 1877, de Jean-Israël Lebon, dit Lainé et de Lavina Fortier. Ordonné prêtre à Sainte-Marie de la Beauce le 6 janvier 1902. Professeur au collège Sainte-Anne de la Pocatière.

48. M. l'abbé Joseph-Stanislas Beaulieu né le 22 octobre 1876, de Joseph-Stanislas Beaulieu et de Marie-Dulcina Carbonneau. Ordonné prêtre à Québec le 22 août 1902. Curé de Martintown, Etats-Unis.

49. Révérend Père Cerlas-Isaïe Côté, dominicain, né le 21 février 1877, de Ignace Côté et de Pricille Bégin. Ordonné prêtre à Ottawa le 1er février 1903. Sous-prieur du couvent des Dominicains, à Ottawa.

50. M. l'abbé Joseph-Adalbert Roy né le 12 mars 1877, de Narcisse Roy et de Camille Couture. Ordonné prêtre à Québec le 17 mai 1903. Vicaire à la Jeune-Lorette.

(Suite au Numéro de Février)



RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC, ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME DIX-NEUVIÈME

LEVIS

1913

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS—FEVRIER 1913 No. 2

La Famille Faribault

Barthélemi Faribault

La famille Faribault est originaire du Mans (Sarthe) où l'on retrouve encore plusieurs de ses membres qui occupent des positions honorables. La famille Faribault est très ancienne. Nous trouvons des Faribault dans l'armée française dès 1260, vers la fin du règne de saint Louis.

Bernard Faribault, le père du premier Faribault qui passa dans la Nouvelle-France, était né à Montbizot (Sarthe) en 1669. Il mourut le 8 mai 1741, à l'âge de 72 ans. Il était huissier royal. Faribault s'était marié trois fois. Il eut quinze enfants de ses trois mariages.

Barthélemi Faribault, né à Montbizot (Sarthe) en 1713, du mariage de Bernard Faribault et de Madeleine Hamond, exerça pendant plusieurs années la profession de notaire à Paris.



C'est en 1752, que Barthélemi Faribault passa dans la Nouvelle-France en q u a l i t é de secrétaire de l'armée commandée par le marquis de Duquesne.

Après la chute de Québec, Faribault se décida à rester au Canada. En 1763, il se fit donner une commission de notaire et s'établit à Berthier-en-haut.

Le 1er août 1780, Barthélémi Faribault adressait au gouverneur Haldimand la requête suivante pour se plaindre des exactions du capitaine Olivier dans le logement des soldats dont il était légalement exempt.

"A son Excellence Frederick Haldimand, gouverneur et capitaine-général de la province de Québec en Amérique, vice-amiral d'icelle et commandant en chef des troupes de Sa Majesté dans la dite province et territoires en dépendans.

"Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, ose prendre la liberté de représenter très respectueusement à Votre Excellence que le capitaine Olivier ne cessant de le molester pour les logements, il aurait obtenu l'ordre ci-joint dont il se serait moqué puisque dans le même moment il aurait fait mettre 13 hommes chez le suppliant, en lui faisant dire de retourner à Montréal se plaindre.

"A la vérité, depuis le dernier règlement fait par Votre Excellence en date du 9 janvier 1779, en conformité du règlement susdaté, le suppliant a joui de son privilège jusqu'au mois de mai dernier que le capitaine lui envoya un billet de logement pour 18 hommes. Alors ayant été lui faire connaître son exemption, comme il soutenait au suppliant qu'il n'était pas exempt de loger les passants, il lui aurait répliqué que

suivant la lettre circulaire expédiée par ordre de Votre Excellence le 22 février 1779 en conformité du règlement susdaté, il n'y a que les maîtres de poste, qui fourniront des logements dans des cas extraordinaires, sur quoi il retira cette troupe ; mais à sa sollicitation quelques heures après, M. le brigadier des Allemands lui en fit mettre 18. De là, ayant rassemblé sa troupe le suppliant qui s'est vu contraint de se retrancher avec sa famille dans un petit cabinet aurait été trouver derechef le capitaine Olivier et lui aurait dit en présence du quartier-maître des Allemands que suivant l'ordonnance des exemptions il ne devait aucun service qu'à la réquisition du gouverneur, lieutenant-gouverneur ou commandant en chef de la province. En même temps le capitaine Olivier lui aurait répondu avec arrogance que c'était lui qui était le commandant et qu'il prit garde qu'il ne vint à écrire à Votre Excellence pour le faire déchoir entièrement de son privilège. Le suppliant a pris patience avec bien de la gêne, vu qu'il était chargé des ordres pour Son Excellence, il se serait contenté d'en porter ses plaintes devant M. le commissaire de Sa Majesté.

"Dorénavant le suppliant peut bien s'attendre qu'il ne passera le moindre détachement que le capitaine continuera de le charger prétextant qu'il est en droit de lui faire loger les passants, ce qui lui serait bien onéreux s'il avait cette liberté car il lui en fait loger 2 ou 3 fois la semaine plus de 60 en 13 jours.

"Le suppliant pleinement convaincu de l'équité et de l'intégrité de Votre Excellence ose donc le supplier instamment de vouloir bien enjoindre au capitaine Olivier de le faire jouir du privilège de l'ordre, avec

défense de le troubler, molester ou inquiéter en façon quelconque, ce faisant il ne cessera de redoubler ses vœux pour la santé et prospérité de Votre Excellence.

Berthier, 1er août 1780.

Faribault'' (1)

M. Barthəlemi Faribault décéda à Berthier-en-haut le 20 juin 1801, à l'âge de 78 ans.

Il avait épousé à Saint-François-du-Lac, le 3 septembre 1761, Catherine-Amable Véronneau, fille de Louis Véronneau et de Madeleine Pinard-Lauzier.

Madame Faribault décéda à Berthier-en-haut le 30 juin 1801.

De leur mariage étaient nés dix enfants : I Barthélemy ; II Marie-Catherine ; III Marie-Josephte ; IV Jean-Marie ; V Louis ; VI Joseph-Edouard ; VII Jean-Baptiste ; VIII Marguerite ; IX Jacques ; X Julie.

I

Barthélemi Faribault

Né à Saint-François-du-Lac le 3 août 1762.
L'auteur de la branche de Québec.

II

Marie-Catherine Faribault

Née à Berthier-en-haut le 9 août 1764.

Mariée, à Berthier-en-haut, le 28 mai 1785, à Antoine Joliette, notaire public.

---

1 J.-Edmond Roy, HISTOIRE DU NOTARIAT AU CANADA. deuxième, volume, p,194.



M. Joliette décéda à St-Thomas de Montmagny, en 1789.

Madame Joliette se remaria à François Pétrimoulx.

Elle décéda à Joliette le 27 janvier 1854.

De son mariage avec M. Antoine Joliette, elle eut:

Barthélemi Joliette

Né à St-Thomas de Montmagny le 9 septembre 1789.

M. Joliette fut notaire, député de Leinster, membre du Conseil législatif, puis du Conseil Spécial.

L'honorable M. Joliette décéda à Joliette le 21 juin 1850, chargé d'années et de mérites.[1]

III

Marie-Josephte Faribault

Née à Berthier-en-haut le 20 avril 1766.

Décédé à L'Assomption le 23 avril 1792.

IV

Jean-Marie Faribault

Né à Berthier-en-haut le 23 mars 1768.

Notaire le 25 mai 1804.

Il pratiqua à Saint-Roch de l'Achigan puis à Montréal.

Décédé à Saint-Roch de l'Achigan le 11 décembre 1815.

---

1 Sur M. Barthélémi Joliette on peut consulter sa biographie publiée en 1874 par M. l'abbé Jos. Bonin.

V

Louis Faribault

Né à Berthier-en-haut le 17 mai 1770.
Décédé à Berthier-en-haut le 19 juillet 1772.

VI

Joseph-Edouard Faribault

Né à Berthier-en-haut le 3 mai 1773.

L'auteur de la branche de Montréal ou de l'Assomption.

VII

Jean-Baptiste Faribault

Né à Berthier-en-haut le 29 octobre 1775.
L'auteur de la branche américaine.

VIII

Marguerite Faribault

Née à Berthier-en-haut le 25 décembre 1777.

Décédée à L'Assomption, chez son frère Joseph-Edouard, le 3 novembre 1860, à l'âge de 83 ans.

IX

Jacques Faribault

Né à Berthier-en-haut le 26 juillet 1780.
Décédé à Berthier-en-haut le 30 août 1780.

X

Julie Faribault

Née à Berthier-en-haut le 17 février 1783.
Décédée à Berthier-en-haut le 29 novembre 1784.

Branche de Québec

Barthélemi Faribault

Né à Saint-François du Lac le 3 août 1762.

Il fut d'abord marchand à Québec.

Admis au notariat le 12 mai 1796, il pratiqua d'abord sa profession à Québec, de 1796 à 1824, puis à Marieville, de 1824 à 1826.

M. Barthélemi Faribault décéda à Montréal le 18 juillet 1829, à l'âge de 67 ans.[1]

---

1 Renseignement fourni par M, Philéas Gagnon.

Il avait épousé, à Québec, le 5 août 1788, Marie-Reine Anderson, fille de feu Francis Anderson et de feu Marie Armury. M. Anderson était venu au Canada dans le régiment des Fraser's Highlanders's, lors de la conquête.

Madame Faribault décéda à Québec le 20 mai 1797, à l'âge de 28 ans. Elle fut inhumée dans le cimetière des Picotés. De leur mariage étaient nés : I George-Barthélemi; II Jean-Etienne ; III Marie-Reine ; IV Narcisse-Olivier ; V Louis-Olivier ; VI Catherine-Louise ; VII Joseph-Edouard.

I

Georges-Barthélemi Faribault

"Né à Québec le 3 décembre 1789.

"Comme la plupart des jeunes gens de son temps, M. Faribault ne fit pas de cours d'études régulier. Il fréquenta, pendant quelques années, l'école d'un professeur écossais de Québec, M. John Fraser, ancien vétéran de l'armée du général Wolfe.

"Après avoir suivi les leçons du vieux professeur, M. Faribault compléta ses études par lui-même, à force d'énergie et de persévérance.

"Il se livra ensuite à l'étude du droit chez l'honorable J.-A. Panet, et fut admis au barreau de Québec en 1811.

"Pendant la guerre de 1812, M. Faribault servit dans les rangs des milices canadiennes.

"Quoiqu'il se soit peu livré à la pratique de sa profession, néanmoins M. Faribault en avait acquis

une connaissance approfondie, ainsi que l'attestent plusieurs causes difficiles qui lui furent soumises comme praticien, par les tribunaux, et qu'il sut démêler avec une rare habileté.

"Dès cette époque, il manifesta un goût prononcé pour les études archéologiques qui devaient remplir une si large part dans son existence.

"En 1822, il entra au service de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et passa successivement par les grades d'écrivain, de greffier de comité et de traducteur français. En 1832, il fut promu au poste d'assistant-greffier, en remplacement de M. Bouthillier. A l'époque de l'union des deux Canadas, (1840) il devint assistant-greffier de l'Assemblée Législative, poste qu'il occupa jusqu'en 1855.

"A part les devoirs de sa charge, il consacra, durant cette longue période, une partie considérable de son temps à la formation d'une collection d'ouvrages et de documents importants relatifs à l'histoire du Canada. Cette collection s'élevait à plus de 1600 volumes, lorqu'il eut la douleur de la voir complètement détruite par l'incendie des édifices du Parlement à Montréal, en 1849. Sans perdre courage, l'infatigable archéologue se remit de nouveau à l'œuvre, et recommença une seconde collection. Ce fut pour compléter ce long travail, que la Chambre d'Assemblée le députa en Europe en 1851.

"Il partit de Québec le 3 octobre, accompagné de Mme Faribault et de sa fille. Après un court séjour à New-York, il s'embarqua pour Londres où il séjourna peu de jours et arriva à Paris le 10 novembre. Il y trouva un ami dévoué des Canadiens dans la person-

ne de M. de Puibusque qui lui fut d'un secours immense pour ses recherches. Il l'aida de ses conseils et l'introduisit lui-même auprès des différents ministères.

"Tout semblait présager les plus heureux succès, lorsque les événements du 2 décembre vinrent entraver toutes ses démarches. Les réponses aux demandes qu'il avait faites aux différents ministres furent retardées pendant un temps considérable. Mais d'autres circonstances bien autrement douloureuses interrompirent soudainement sa mission en le plongeant dans la plus profonde affliction. Madame Faribault, dont la santé avait été ébranlée par la frayeur que lui avaient causée les graves incidents du Coup d'Etat, tomba dangereusement malade, et fut enlevée à la tendresse de son époux le 18 mars 1852. Anéanti par ce choc funeste, et malade lui-même depuis plusieurs semaines, il fut longtemps incapable de reprendre ses occupations.

"Instruit de son malheur et de la situation précaire de sa santé, le gouvernement canadien envoya de Londres son agent, M. Wicksteed, pour lui prêter assistance.

"Dès que sa santé lui permit de travailler, il s'empressa de compléter sa collection d'ouvrages, dont une grande partie était déjà commandée. Partout dans les différents ministères, et auprès des secrétaires des diverses Académies, il reçut le plus bienveillant accueil.

"De généreuses et magnifiques donations, dignes de la France, dit-il dans son rapport, me furent faites pour la bibliothèque, quoique plusieurs de ces ouvrages lui avaient été présentés en 1849. Il m'est impos-



sible en ce moment d'en développer toutes les riches-ses et leur importance, mais la valeur en peut être estimée à plus de quatre cents louis sterling.

"Dès que sa mission fut terminée, M. Faribault se hâta de prendre la route du Canada. "Mais, hélas ! s'écriait-il en partant, la joie de revoir mon pays ne pouvait adoucir l'amertume de ma douleur. Mon existence était brisée, mon âme déchirée ; j'avais perdu la meilleure part de moi-même ; ma pensée ne vivait plus qu'au-delà du tombeau. J'étais inconsolable en songeant qu'il me fallait laisser, loin de ma patrie, la dépouille chérie de celle qui, pendant tant d'années, avait partagé avec moi le fardeau de la vie. Sur cette tombe solitaire et inconnue qui s'élevait sous les ombrages du cimetière Montmartre :

Nul ne viendrait verser des pleurs......

"Madame Faribault devait y dormir quatre ans avant que sa famille pût faire transporter ses cendres, et les déposer, parmi les siens, sur le sol natal.

"A son retour en Canada, l'Assemblée Législative vota à M. Faribault une gratification de 250 louis, en reconnaissance de l'habileté et de l'intelligence qu'il avait déployées dans l'accomplissement de sa mission.

"Grâce à ses soins continuels, la nouvelle bibliothèque avait atteint le chiffre de 2,000 volumes, lorsque, dans la nuit fatale du 1er février 1854, l'incendie du magnifique palais du gouvernement à Québec, en réduisit encore une partie en cendres. Près de 700 volumes périrent dans les flammes, parmi lesquels se trouvait un nombre considérable de publications du seizième et du dix-septième siècles dont plusieurs ne



pourraient peut-être plus jamais être remplacées.

"La douleur que M. Faribault en ressentit affecta sensiblement sa santé, toujours chancelante depuis la perte cruelle qui avait jeté un voile de tristesse sur son voyage en Europe.

"L'année suivante, il offrit sa démission à la Chambre d'Assemblée qui lui vota, en témoignage des services éminents qu'il avait rendus au pays, une pension de retraite de quatre cents louis.

"Malgré ses infirmités, il continua toujours à s'occuper des antiquités canadiennes, à rechercher et à mettre en lumière tout ce qui pouvait se rattacher à nos gloires nationales, auxquelles il avait voué une sorte de culte. C'est à son initiative et à ses généreux sacrifices, aidés de quelques dons patriotiques, que nous devons le superbe monument élevé à Montcalm, dans l'église des Ursulines, et qui fut solennellement inauguré le 13 septembre 1859, anniversaire de la bataille d'Abraham.

"A cette occasion, le dernier descendant de l'immortel guerrier, le comte Victor de Montcalm écrivait à M. Faribault, en lui exprimant toute sa reconnaissance, ces nobles paroles où respire la grande âme du héros :

"....Arrière petit-fils et dernier rejeton de la famille du marquis de Montcalm, je ne saurais assez vous exprimer ma profonde émotion en lisant les généreuses intentions des habitants de Québec. Retrouver si vivante et si chère, après un siècle entier, la mémoire de mon aïeul est chose bien douce à mon cœur. Mon bonheur serait complet, si je pouvais me trouver au milieu de vous, le 13 septembre, et exprimer toute ma reconnaissance à mes compatriotes. Mais si, hé-



las ! une faible santé me retient fixé sur le sol de notre vieille France, croyez, monsieur, et soyez assez bon pour le redire à tous, que le cœur canadien de mon grand-père battra dans ma poitrine, le jour de ce glorieux anniversaire avec autant de force que jadis le sien en défendant Québec."

"M. Faribault était un des fondateurs de la Société Littéraire et Historique de Québec, et l'un de ses premiers bienfaiteurs. La Société a voulu en perpétuer le souvenir en faisant suspendre, dans la salle de ses séances, son portrait qui est une des meilleures peintures du gendre de M. Faribault, l'excellent artiste Théophile Hamel.

"Dans la vie privée, M. Faribault était le modèle du gentilhomme accompli. Au milieu de notre siècle démocratique, où l'on n'aspire plus qu'à effacer toute distinction dans la société il est une aristocratie que l'on ne parviendra jamais à détruire : c'est celle de l'urbanité, de la politesse des manières, de la dignité et de la noblesse des sentiments. M. Faribault appartenait à cette aristocratie qui ne passera pas. Humble et modeste comme le vrai mérite,sa parfaite éducation, l'exquise délicatesse de ses procédés, le rayon de gaieté douce qui reluisait sur sa physionomie, l'attrait d'une érudition qui n'avait rien que d'agréable, donnait à sa conversation un charme et une grâce intarissables.

"Mais c'est surtout lorsqu'on lui apprenait quelque heureuse découverte de manuscrits ou d'antiquités canadiennes, qu'il faisait bon de voir jouir et ressusciter ses vieilles connaissances. Sa figure s'épanouissait alors comme celle d'un enfant qui ouvre ses mains réjouies devant une belle flamme.

"Sa maison était le rendez-vous de toutes les illustrations étrangères qui venaient visiter notre ville ; il eut été difficile de trouver, pour nous représenter, un type plus parfait et un meilleur interprète de nos héroïques annales

"Ses vertus chrétiennes égalaient ses qualités sociales ; il était d'une charité inépuisable. Pour ce cœur sensible et tendre, c'était un bonheur et un besoin de répandre des bienfaits. Il n'avait, il ne pouvait avoir que des amis ; au fond de cette belle âme, comme au calice des fleurs, il n'y avait que des parfums. Après une vie sans tache, consacrée par l'honneur, voué au service de Dieu et de la patrie, son adieu à la vie n'a pu être que le sourire vers l'heureuse immortalité." (1)

M. Faribault décéda à Québec le 21 décembre 1866.

Il avait épousé, à Québec, le 19 juin 1821, Marie-Julie Planté, fille de Joseph-Bernard Planté, notaire, et de Louise Berthelot.

Madame Faribault décéda à Paris le 18 mars 1852.

ENFANTS :

I. Georges-Adolphe Faribault

Né à Québec le 6 décembre 1822.

Décédé au même endroit le 1er avril 1824, et inhumé au cimetière Sainte-Anne.

---

1 Le JOURNAL DE QUÉBEC, décembre 1866.



II. Julie-Louise-Antoinette Faribault

Née à Québec le 18 avril 1826.

Décédé au même endroit le 15 mars 1830, et inhumée au cimetière Sainte-Anne.

III. Mathilde-Georgiana Faribault

Née à Québec le 25 septembre 1831.

Mariée, à Québec, le 9 septembre 1857, à Théophile Hamel, peintre bien connu.

M. Hamel décéda à Québec le 24 décembre 1870.

"Il était le type du chrétien sans peur et sans reproche et du gentilhomme. Il mourut comme il avait vécu ; en paix avec sa conscience, en paix avec Dieu."

Madame Hamel est décédée à Québec le 16 mai 1906. Elle laissait un fils, M. Gustave Hamel, avocat, de Saint-Joseph de la Beauce, et une fille, Mme Albert Lemay, décédée (20 mars 1911).

II

Jean (Johnny)-Etienne Faribault

Ne à Québec le 3 août 1791.
Décédé le 4 février 1827.
Célibataire.

III

Marie-Reine Faribault

Née à Québec le 9 septembre 1792.

Décédée au même endroit le 27 mai 1793, et inhumée au cimetière Sainte-Anne.

IV

Narcisse-Olivier[1] Faribault

Né à Québec le 7 octobre 1793.

Notaire.

Il s'établit à Berthier-en-bas où il pratiqua jusqu'à sa mort.

Il avait épousé Mme veuve Josephte Magnan.

V

Louis-Olivier Faribault

Né à Québec le 30 janvier 1795.

Il alla s'établir à la Nouvelle-Orléans.

En novembre 1820, il fut poignardé, par erreur, à la sortie d'un théâtre par un rival jaloux.

VI

Catherine-Louise Faribault

Née à Québec le 19 mars 1796.

---

1 Baptisé sous le prénom de Narcisse seulement.

Mariée, à Québec, le 3 octobre 1814, à Léon-Bernard Leprohon, capitaine au premier bataillon de milice d'élite et incorporée, en garnison à Québec, fils de Jean-Philippe Leprohon et de défunte dame Marie-Marguerite Parent.

Elle décéda le 28 janvier 1857.

Elle eut plusieurs enfants dont l'une, Caroline, épousa Charles-Tancrède Faribault, médecin, de l'Assomption, fils de Jacques-Eugène Faribault, petit-fils de l'honorable J.-E. Faribault.

VII

Joseph-Edouard Faribault

Né à Québec le 4 mai 1797.

Reçu notaire le 9 mai 1826.

Il pratiqua sa profession à Trois-Rivières et à St-Athanase, comté d'Iberville.

M. Faribault décéda à Saint-Athanase le 2 mars 1832.

(A suivre)



Les prêtres nés à Notre-Dame de la Victoire de Lévis.

(Suite du mois de janvier)

51. M. l'abbé Louis-Alphonse-Georges Desjardins né le 6 octobre 1874, de Louis-Georges Desjardins et de Marie-Aurélie Lachance. Ordonné prêtre à Québec, le 17 mai 1903. Professeur de mathématiques au séminaire de Québec.

52. Révérend Père Louis Rhéaume, Oblat de Marie-Immaculée, né le 21 novembre 1873, de Jérémie Rhéaume et de Philomène Nadeau. Ordonné prêtre à Rome le 2 avril 1904. Professeur de hautes mathématiques à l'université d'Ottawa.

53. M. l'abbé Joseph-Théophile-Alfred Laflamme né le 17 avril 1880, de Théophile Laflamme et de Elise Blais. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis le 14 mai 1905. Professeur au collège de Lévis.

54. M. l'abbé Saint-Georges-Théodule Bégin né le 9 juillet 1877, de Odule Bégin et de Joséphine Lemieux. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis le 14 mai 1905. Malade. Dans sa famille à Lévis.

55. Révérend Père Marie-Arthur-François-Xavier Chabot, Trappiste, né le 17 mai 1867, de Julien Chabot et de Marguerite-Aimée Brunelle. Ordonné prêtre à Montréal le 22 décembre 1906. A la Trappe d'Oka.



56. M. l'abbé Patrick-John Boyd né le 17 juin 1882, de Patrick-M. Boyd et de Mary-Ann-Bridget Walsh. Ordonné prêtre dans la chapelle du collège de Lévis le 17 mars 1907. Professeur au collège de Lévis.

57. Révérend Père Léon-Jean-Baptiste Shaienks, de la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement, né le 26 août 1880, de Jean Shaienks et de Marie-Marguerite Paquet. Ordonné prêtre dans la basilique de Saint-Jean de Latran, à Rome le 30 mars 1907. A la résidence de New-York.

58. M. l'abbé Joseph-Théophile-Arthur Laverdière né le 2 janvier 1878, de Janvier Laverdière et de Adélaide Morency. Ordonné prêtre dans la basilique de Québec le 20 décembre 1908. Vicaire à Rumford Falls, état du Maine, Etats-Unis.

59. M. l'abbé François-Xavier-Léo Chabot né le 23 juin 1883, de Théodore Chabot, capitaine de vapeur, et de Elise Hughes. Ordonné prêtre dans la basilique de Québec le 25 avril 1909. Professeur au collège de Lévis.

60. M. l'abbé Marie-Louis-Jules Belleau né le 28 décembre 1884, de Isidore-Noel Belleau et de Marie Louise Raymond. Ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Lévis le 1er mai 1910. Professeur au collège de Lévis.

61. M. l'abbé Joseph-Charles Gosselin né le 26 juin 1884, de François-Xavier Gosselin et de Anna Lapointe. Ordonné prêtre dans la basilique Saint-Jean de Latran, à Rome, le 21 mai 1910. Professeur au collège de Lévis.

62. M. l'abbé Joseph-Marie-François-Calixte Ferland né le 18 octobre 1887, du mariage de Pierre Ferland et de Octavie Dagneau. Ordonné prêtre dans la basique de Québec, le 30 juillet 1911. Professeur au collège de Lévis.

63. M. l'abbé Joseph-Luc Fontaine né le 29 avril 1883, du mariage de Pierre Fontaine et de Marie Galichaut. Ordonné prêtre dans l'église de Bienville le 14 avril 1912. Vicaire à Saint-Gervais, comté de Bellechasse.

64. M. l'abbé Joseph-Adélard Chouinard né le 8 septembre 1884, du mariage de Narcisse Chouinard et de Hélène Guay. Ordonné prêtre dans l'église de Bienville le 14 avril 1912. Vicaire à la Jeune-Lorette



Joseph-Geneviève de Puisaye

Le comte Joseph-Geneviève de Puisaye, né en 754 à Mortagne –au– Perche (Orne), a joué un grand rôle dans les évènements de la fin du dix-huitième siècle. Il appartenait à une antique et noble famille qui occupait la charge héréditaire de grand-bailli de Perche.

La maison de Puisaye a pris son nom de la terre et seigneurie de Puisaye, située au Perche dans la paroisse de la Mesnière, à deux lieues de Mortagne, et, dès le 11ème siècle, elle a donné des seigneurs distingués, qui ont toujours été qualifiés de CHEVALIERS et de NOBLES ET PUISSANTS SEIGNEURS.

Le comte Joseph-Geneviève de Puisaye eut pour père André-Louis-Charles de Puisaye, marquis de Puisaye, vicomte de la Ferrière-du-Val-Germond, seigneur de Théval, capitaine au régiment de Berry (cavalerie), et chevalier de St-Louis, né à Mortagne le 9 novembre 1718 et qui épousa le 19 février 1745, Marthe-Françoise Bibron de Cormery, dame des terres des Courgivaux, Nogentel, Montbérut et Maisoncelles-en-Brie.

André-Louis-Charles de Puisaye fut grand-bailli de la province du Perche et gouverneur de Mortagne, et ce fut en sa faveur que Louis XV réunit les terres et seigneuries de la Mesnière, la Coudrelle, Lormoye, Beaumont, Longpont, Surmont, Milan et autres en dépendant, et les érigea en marquisat sous la dénomination de Puisaye, par lettres patentes du mois d'août

1758, enregistrées au parlement de Paris le 31 janvier suivant, et en la chambre des comptes le 3 août 1762. Il mourut en 1783, laissant plusieurs enfants, savoir :

1o. André-Jacques-François, fils aîné, marquis de Puisaye ;

2o. André-François-Marie, comte de Puisaye ;

3o. Antoine-Charles-André-Réné, vicomte de Puisaye, grand-bailli d'épée de la province du Perche, installé en 1789 ;

4o. Joseph-Geneviève, chevalier de Puisaye ;

5o. Une fille, mariée à Thomas-Robert Dumoulin de Pont-Chartrie.

Après la mort de ses deux frères, André-Jacques François et André-François-Marie, qui étaient plus âgés que lui, Antoine-Charles-André-Réné, né en 1751 prit le titre de marquis de Puisaye, et son jeune frère Joseph-Geneviève, celui de comte de Puisaye, qu'il porta jusqu'à sa mort (1827). Joseph-Geneviève de Puisaye ne put, en effet, prendre le titre de marquis, car son frère, Antoine-Charles-André-Réné, ne lui laissa pas ce titre, puisqu'il ne mourut qu'en 1849, âgé de 98 ans, au château des Joncerets, qu'il avait fait bâtir, depuis 1789, à la Mesnière, berceau de ses ancêtres.

Le comte Joseph-Geneviève de Puisaye fut destiné tout jeune à l'état ecclésiastique et envoyé au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il fit d'excellentes études jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ne se sentant point de goût pour le saint ministère, il quitta l'habit ecclésiastique pour prendre l'épée, et il devint colonel dans les Cent-Suisses qui formaient la garde royale.

Le 8 avril 1789, il fut élu député de la noblesse



du Perche aux Etats-Généraux, qui devaient se réunir à Versailles le 27 du même mois. Croyant pouvoir tout attendre du succès des idées nouvelles, il se rangea sans hésiter du côté de la minorité de son ordre. A l'assemblée constituante, il appartint à cette fraction constitutionnelle dont Hally-Tollendal, Mounier et Clermont-Tonnerre furent les principaux représentants. Après la session, il se retira au château de Ménilles (Eure), qui appartenait à sa femme, fille unique du marquis de Ménilles.

Plus tard, il protesta contre les excès des jacobins et, dans l'armée fédéraliste de Wimpfen dirigée contre eux, il servait comme chef d'état-major et commandait l'arrière-garde défaite à Pacy-sur-Eure par les troupes conventionnelles. A la suite de cette affaire, il fut proscrit par la convention et les terroristes mirent sa tête à prix.

Après cette défaite des fédéralistes bas-normands, le comte de Puisaye se rendit en Bretagne pour y réorganiser les débris du parti de la Rouërie, et il devint alors l'un des chefs du mouvement royaliste. Peu de temps, il passa en Angleterre où il sut, grâce à la persévérance la plus tenace et à l'adresse la plus consommée, faire agréer par le ministère anglais et sa personne et ses plans. C'est ainsi qu'il réussit à obtenir le commandement de l'expédition de Quiberon, dont le désastreux insuccès fit tant de mécontents contre lui.

A son retour à Londres, il fut considéré par les émigrés comme responsable d'une catastrophe qui ruinait leurs espérances. Devenu de plus en plus suspect à l'entourage des princes, il donna, en 1797, à la suite d'un désaccord avec le comte d'Artois, sa démis-



sion de général en chef du parti royaliste.

Après ces facheux démêlés, le comte de Puisaye obtint du gouvernement anglais, oû il avait eu l'habileté de se conserver quelques amis, une concession de terres dans le Haut-Canada, pour aller s'y établir avec quelques royalistes qui lui restèrent fidèles.

D'après une pièce conservée dans ses papiers, M. de Puisaye aurait été accompagné au Canada par le comte de Chalus, maréchal de camp, M. D'Allègre, major général du district de Vannes, le vicomte de Chalus, adjudant général, M. de Marseuil, major de division, M. Quetton de Saint-Georges, major de division, M. de Farcy, aide-de-camp, M. Boitou, adjudant général du district de Rennes, M. Fougère, lieutenant-colonel, M. Renoult, capitaine sans brevet, M. Segeant, lieutenant sans brevet, M.M. Fouchard, Furon, Langevin, Bugle et Marchand, sous-officiers et soldats. (LIST PROPORTING TO A DISTRIBUTION OF THE LANDS AT THE PLACE CALLED WINGHAM.)

D'après la pièce conservée dans les papiers de M. de Puisaye, ce fut donc à Wingham, près de Toronto, que ce général essaya d'établir comme colons les officiers et soldats de son armée catholique et royaliste de Bretagne qui l'avaient suivi dans l'Amérique du Nord.

Wingham, qui n'était en 1798 qu'un lieu désert et couvert de forêts, a reçu depuis un siècle de nombreux habitants. Cette localité forme aujourd'hui une paroisse qui fait partie du comté de Huron, diocèse de London, suffragant de la métropole de Toronto. Sur le séjour du comte de Puisaye et de ses compatriotes à Wingham, voyez RECHERCHES HISTORIQUES, vol., III, p. 146 ; RAPPORTS SUR LES ARCHIVES CANA

DIENNES POUR 1881, 1884, p. VI ; 1888, p. XXVI.

Malgré cet essai de colonisation, le comte de Puisaye ne se fixa pas pour de longues années dans le Canada. Après la paix d'Amiens (1802), il revint en Angleterre où il se lança dans des controverses qui empoisonnèrent le reste de ses jours. Dans le volume de ses MÉMOIRES qui a trait à la colonie de Wingham, on trouve des lettres du duc de Kent,de l'évêque de Québec, de l'ambassadeur anglais, de différents fonctionnaires et de personnes qui voulaient émigrer au Canada ; ces pièces couvrent deux cent trente pages, format de papier à lettres.

Quand l'ancien général de l'armée de Bretagne arriva sur le sol anglais, il trouva les esprits des émigrés aussi prévenus contre lui qu'auparavant. Il les irrita encore davantage par les Mémoires qu'il publia de 1803 à 1808 sous ce titre : MÉMOIRES DU COMTE DE PUISAYE (6 volumes in-8), qui pourraient servir à l'histoire du parti royaliste durant la Révolution. Cet ouvrage, rempli de faits, fut chaudement combattu à son apparition dans quelques brochures et feuilles périodiques. On avait annoncé des réfutations plus complètes qui n'ont pas paru, ce qui prouvait en faveur du comte de Puisaye, qui était mal avec Louis XVIII à cause de ses démêlés avec ses agents et ses ministres, notamment avec d'Avaray, le favori du roi.

Il vivait en 1807, à treize milles au sud-ouest de Londres, retiré dans une petite maison de campagne à Feltham-Hill, dans le comté de Middlesex. Suspect aux émigrés, il ne voyait dans sa retraite qu'un petit groupe d'amis et d'obligés pour qui il avait obtenu directement des secours de M. Canning, homme d'E-



tat et pair d'Angleterre. Ces amis étaient : le général d'Allègre, major-général, qui avait servi à Toulon, à Saint-Domingue et en Bretagne, et depuis treize ans ne s'était pas séparé de Puisaye ; Louis d'Allègre, fils du général, qui avait fait le coup de feu presque enfant dans les armées de Bretagne ; M. Hermely, ancien chef de la correspondance royaliste, et surtout les familles de Pierreville et Prigent. La première se composait de M. de Pierreville, ancien chef de l'arrondissement du Perche ; de Mme de Pierreville, née de Rougemont, fille du gouverneur de Vincennes et cousine de Puisaye, et de Melle de Pierreville. Le comte de Puisaye avait une sympathie toute particulière pour ces Pierreville qui étaient ses compatriotes. Sa cousine de Pierreville se faufilait dans tous les cercles d'émigrés, écoutant et rapportant tout, et elle était pour lui un précieux auxiliaire qui le tenait au courant des moindres commérages.

Comme les Pierreville, les Prigent, originaires de Saint-Malo, étaient les familiers et les commensaux du comte de Puisaye.

Un prêtre, l'abbé Léonard Péricaud, complétait la petite cour de Feltham-Hill. Avant la Révolution, il était abbé commendataire de l'abbaye de Perseigne, près d'Alençon (Orne), chanoine de la cathédrale de Séez et vicaire général de Mgr d'Argentré ; il avait donc vécu dans un diocèse qui était celui du comte de Puisaye, et il se trouvait depuis de longues années en relation avec lui.

L'abbé Péricaud, entreprit, en 1807, de rapprocher le comte de Puisaye de Louis XVIII par l'intermédiaire du comte de la Châtre, ambassadeur du roi



de France à Londres, mais l'affaire manqua ; l'exilé de Feltham-Hill ne rentra jamais en France et demeura en Angleterre jusqu'à la fin de ses jours. Il y vivait d'une modeste pension ; car, quoi qu'en aient dit ses calomniateurs, de toutes les sommes mises à sa disposition pour être réparties parmi les royalistes insurgés et les émigrés, il ne lui restait que les états qui en attestaient la fidèle distribution.

Pendant les dernières années de sa vie, il se mit à classer les nombreux documents historiques dont il possesseur. Les évènements qui se passèrent pendant l'émigration française et la Révolution avaient presque tous laissé une trace dans ses dossiers, et un document dans ses archives, car, lettres privées et lettres officielles, rapports de guerre et rapports de cour, il avait toujours tout gardé avec le plus grand soin. Quand il eut terminé cet œuvre, il voulut qu'elle subsistât, et il légua ses papiers au gouvernement anglais. Toute la collection Puisaye, conservée au BRITISH MUSEUM à Londres, forme cent dix-sept volumes.

Le comte Joseph-Geneviève de Puisaye, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mourut le 13 octobre 1827, âgé de 73 ans, à Hammersmith, près de Londres et ses restes mortels reposent en Angleterre, loin du Perche, sa patrie, qu'il ne revit jamais depuis le jour où il devint chef du parti royaliste.

L'ABBÉ A.-P. GAULIER.



LA FLOTTE DE 1793

En réponse au BULLETIN (1912, page 128) il y aurait beaucoup de choses à dire. Je m'en tiens à la question telle que posée. Nos historiens n'ont pas connu les agitations de 1793 à 1801 et très peu celles de 1802 à 1810. C'est un chapitre nouveau dans nos annales. Les papiers qui en renferment les détails ayant été transmis à Londres, puis empaquetés et marqués SECRET, on ne les a ouverts que depuis une dizaine d'années.

Dès le 8 février 1793, date de la déclaration de guerre contre la France, le gouvernement britannique avait expédié des instructions relatives à la défense de nos provinces maritimes, surtout pour tenir les milices en état de marcher au premier appel.

Durant l'été qui suivit, arriva auprès du cabinet américain le sieur Edmond Charles Genet, un sans-culotte à tous crins, qui s'empressa de proclamer que la république des Etats-Unis n'était pas à la hauteur du siècle et, d'autre part, qu'il fallait arracher le Canada à l'Angleterre. Il envoya donc des émissaires dans la province de Québec, sans s'occuper du haut-Canada, où il n'y avait que peu ou point de population.

Il avait contre lui et ses projets le gouvernement du général Washnigton, mais les gens du Vermont le secoidaient. J'ai raconté cette histoire dans le volume de la Société Royale de 1911.

Au mois d'octobre, le bruit courait à Québec qu' une flotte française composée de deux vaisseaux de



74 canons, deux grandes frégates, un slop et deux bricks armés, était parti pour Halifax et le Saint-Laurent, avec 2,500 hommes pourvus de vêtements d'hiver et que, dans ce nombre, se trouvaient cent Irlandais du corps de Salbaud, puis une bande de chenapans tirés des Etats-Unis malgré la défense du gouvernement de Philadelphie. (Galbaud avait été chassé de St-Domingue par les agents de Robespierre, au cours de l'été dernier. Il était notairement aux ordres de Genet, que Robespierre n'aimait pas parce qu'il devait sa nomination aux Girondins. Defait, Genet n'en faisait qu'à sa tête et lorsque Robespierre le rappela, sur la prière de Washington à la fin de cette même année, il se garda bien de retourner en France et resta aux Etats-Unis, toujours dans les intrigues et les complots.

La nouvelle de l'approche d'une flotte de guerre étant menaçante, le conseil exécutif de Québec s'assembla, en octobre 1793 pour prendre des mesures afin de protéger les navires marchands en partance. Le capitaine Minchin, de la frégate anglaise SEVERN, fut chargé d'escorter ce convoi. On décida que les navires iraient aussi loin que possible, mais rebrousseraient chemin à l'apparition de l'ennemi.

Personne n'eut connaissance de la flotte en question. Je crois qu'elle n'existait point.

C'est en cette occasion que Mgr Hubert publia la circulaire à son clergé dont parle le BULLETIN du mois d'avril 1912.

Galbaud était à Montréal, en compagnie d'un aide-de-camp et un sergent. Ils disaient s'être brouillé avec Genet. Peut-être n'était-ce qu'un artifice pour

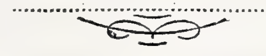


donner le change sur leur mission, car il est certain qu'ils avaient tenté d'établir des clubs dans la ville parmi la basse classe du peuple avec l'assistance du parti américain et anglais qui se remuait beaucoup de puis quelques temps. Vers le 23 octobre, on les arrêta Ils se disent prisonniers de guerre. Il y avait aussi à Québec Dansville, gouverneur de Saint Pierre et Miquelon, prisonnier sur parole. Galbaud voulait passer l'hiver en Canada, ce qui lui fut refusé. Alors, voyant son coup manqué, il disparut, ainsi que l'aide-de-camp. Le sergent dut partir pour l'Angleterre contre son gré à bord de la SEVERN.

En 1794, les émissaires français continuèrent leurs visites. Cela fut répété d'année en année jusqu'à 1810. De temps à autre la mention d'une flotte de guerre était mise à l'ordre du jour par les agents français mais il n'en parut aucune.

Avec les rôdeurs aux gages de Genet et des chargés d'affaires qui lui succédèrent, se mêlaient nombre de Vermontais dont quelques uns se disaient partisans d'une union politique avec le Canada, toutefois la plupart étaient des avanturiers de sac et de corde.

BENJAMIN SULTE.





BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—MARS 1913 No. 3

LA FAMILLE FARIBAULT

(Suite)

Branche de Montréal ou de L'Assomption

L'honorable Joseph-Edouard Faribault

Né à Berthier-en-haut le 4 mai 1773.

Il fut admis à la pratique du notariat le 19 février 1791.

M. Faribault s'établit presque aussitôt à L'Assomption. Il ne tarda pas à se faire la plus belle clientèle de toute la région.

En 1808, M. Faribault fut élu député de Leinster.

En 1838, M. Faribault fut un des membres du Conseil spécial formé pendant la suspension de la Constitution.



L'honorable M. Faribault décéda à l'Assomption le 3 août 1859, à l'âge de 86 ans.

Nous trouvons dans un journal du temps la nécrologie suivante qui rend justice aux belles qualités de M. Faribault :

" Le 3 août courant, le village de L'Assomption eut à déplorer la perte d'un de ses plus anciens et respectables citoyens, l'honorable Joseph-Edouard Faribault, notaire, qui est mort en fervent catholique, après avoir enduré avec résignation à la volonté de Dieu les douleurs d'une maladie qui le tenait arrêté depuis quatre ans et deux mois.

" Accablé sous le poids des années et des douleurs, il est allé recevoir la récompense de ses bonnes œuvres et des services sans nombre qu'il a rendus à ses concitoyens et au pays entier, de la main du Tout-Puissant, le seul qui put le récompenser suivant son mérite.

" Né à Berthier en 1773, M. Faribault vint s'établir au village de L'Assomption peu de temps après son admission au notariat. Il passa là tous les jours de sa longue carrière, en citoyen paisible, intègre méritant toujours de plus en plus le respect et la vénération des habitants de ce village et de tous ceux qui le connurent. Doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'un jugement solide, il fut si bon jurisconsulte qu'il s'acquit le nom d'homme de bons conseils, nom qu'il a su mériter toujours davantage et conserver jusqu'à ses derniers jours.

" Il s'acquit en peu de temps une pratique très nombreuse et il procéda toujours avec tant de justice et de loyauté que ses actes et ses conseils furent tou-



jours de nature à satisfaire ses clients et à augmenter la confiance qu'ils avaient en lui. Prévenir et règler les plus grandes difficultés, éviter et arrêter les procès tout en rendant justice aux parties, tel était le propre d'un citoyen aussi calme et aussi paisible que l'honorable M. Faribault, aussi combien de familles ne lui doivent-elles pas la conservation de leurs fortunes et surtout cette bonne intelligence qui règne au milieu d'elles et qui forme une si grande partie de leur bonheur.

"Le nom d'un homme d'un si grand mérite ne pouvait pas être inconnu, aussi s'étendit-il par tout le pays. Il retentit jusque dans l'enceinte parlementaire, si bien que Son Excellence sir John Colborne, alors gouverneur de cette province, voyant les services signalés qu'il pouvait rendre au pays, le nomma, le 2 avril 1838, membre du Conseil Spécial de cette province.

"Il fut nommé, le 30 août 1826, commissaire pour la décision sommaire des petites causes, et, le 12 juin 1841, maire du district municipal de Leinster, charge qu'il remplit de même que celle de juge de paix et de lieutenant-colonel de la milice à la satisfaction de tous.

"Enfin toute sa vie fut une suite de travaux incessants et de dévouement pour le bien du pays, pour le bonheur de ses concitoyens et pour l'honneur du nom canadien. Bon époux, bon père, plein de charité pour les pauvres, sa vie privée fut digne d'éloges comme sa vie publique."

L'honorable M. Faribault avait épousé, le 21 novembre 1794, Marie-Elisabeth Poudrette.



Elle décéda en 1841.

M. Faribault épousa en secondes noces, en 1846, Geneviève Fauteux, veuve N. Hainault.

De son premier mariage il eut treize enfants : I Barthélemy-Joseph ; II François-Narcisse ; III Marie-Aurélie ; IV Eléonore ; V Joseph-Norbert ; VI Marguerite-Elise ; VII Jean-Ovide ; VIII Adéline ; IX Louis-Joseph-Edouard-Adolphe ; X Jacques-Eugène ; XI Esther-Caroline ; XII Jacques-Edouard ; XIII Léon- Georges.

I

Barthélemy-Joseph Faribault

Né à L'Assomption le 17 septembre 1795.
Décédé à L'Assomption le 24 août 1798.

II

François-Narcisse Faribault

Né à L'Assomption le 7 janvier 1797.
Décédé à L'Assomption le 29 septembre 1830.
Il était clerc-notaire.

III

Marie Aurélie Faribault

Née à L'Assomption le 2 juin 1798.

Mariée, à L'Assomption, le 20 février 1820, à Charles-Auguste d'Eschaillon, sieur de Saint-Ours, seigneur de L'Assomption et de plusieurs autres lieux.

M. de Saint-Ours décéda à L'Assomption le 20 septembre 1837, lui léguant la seigneurie de L'Assomption.

Madame de Saint-Ours devint, le 19 septembre 1843, l'épouse de l'honorable Louis-Michel Viger. Celui-ci décéda en 1855, laissant à sa veuve la seigneurie de Repentigny.

Madame Viger est décédée le 11 février 1880, à l'âge de 82 ans.

IV

Eléonore Faribault

Née à L'Assomption le 6 septembre 1799.

Marié, le 18 octobre 1824, à Thimothé Franchère.

Madame Franchère décéda le 3 janvier 1869. Elle avait eu : Virginie, Cordélie, Edmond, Gustave, Albina, Georgina, Alphonsine et Laura. (1)

V

Joseph-Norbert Faribault

Né à L'Assomption le 15 mars 1801.

Reçu avocat, il alla s'établir à Genève, aux Etats-Unis. Il décéda subitement à Plattsburg, le 17 août 1827, à l'âge de 26 ans.

Il avait épousé, à New-York, le 15 mai 1826, Caroline Gauffreau. [1]

De ce mariage naquit : Joseph-Edouard-Norbert Faribault

Né à Genève, Etats-Unis, le 16 mars 1827.

---

[1] cette dernière mariée à M. le docteur Cléophas Perrault, de Beloeil, est décédée le 31 août 1912. Son mari était décédé le 20 juin de la même année.

(1) Elle devint la femme de M. Amable Jetté marchand, de L'Assomption, et fut la mère de sir Louis-Amable Jetté.

Il se fit recevoir notaire le 12 mai 1848 et pratiqua à L'Assomption.

Il fut pendant plusieurs années maire de L'Assomption.

M. Faribault décéda à l'Assomption le 13 septembre 1883.

Il avait épousé, à L'Assomption, le 9 avril 1849, Odile Dorval, fille de Thimothé Dorval.

De ce mariage naquirent :

Io Joseph-Norbert-Adolphe Faribault né à L'Assomption le 14 décembre 1851. Décédé à L'Assomption le 23 mai 1856.

2 Joseph-Edouard Faribault né à L'Assomption le 28 octobre 1855. Admis au barreau le 11 juillet 1878. Il pratique à¡L'Assomption. Il a épousé,à L'Assomption, le 3 septembre 1878, Melle Letitia Levesque, fille de Pierre-Thomas Levesque et de Evelina Beaupré, qui lui a donné : *A*. Léon-Pierre-Edouard Faribault né à L'Assomption le 5 septembre 1879. Avocat depuis le 17 janvier 1902. Il pratique à Saint-Joseph de la Beauce. Il a épousé, à Québec, le 11 mai 1908, Corinne-Elisa Juchereau Duchesnay, fille de feu Edouard-Jules Juchereau Duchesnay, député de Dorchester. Enfants : A. Jacques Faribault né à Montréal le 30 septembre 1909. Décédé au même endroit le 2 septembre 1910. B. Gabrielle Faribault née à Montréal le 13 août 1910. C. Marie-Madeleine-Annette Faribault née à Montréal le 22 août 1912. *B*. Joseph - Norbert - René Faribault né à l'Assomption le 6 février 1881. Notaire à Montréal. Il a épousé à Montréal, le 30 avril 1906,

Annette Pauzé, fille de Urgel Pauzé, entrepreneur. Enfants : A. Bernard Faribault né à Montréal le 12 octobre 1907. B. Marcel Faribault né à Montréal le 8 octobre 1908. C. François Faribault né à Montréal le 14 mars 1910. *C.* Jules-Norbert-Ernest Faribault né à L'Assomption le 24 septembre 1882. Propriétaire de la librairie Saint-Louis, à Montréal. Célibataire. *D.* Marie-Laetitia Faribault née à L'Assomption le 22 janvier 1884. Mariée à L'Assomption, le 10 octobre 1911, à Paul Massue, industriel, de Rawdon, fils de Louis Massue, de Varennes. *E.* Marie-Louise-Odile Faribault née à l'Assomption le 25 mars 1885. Décédée au même endroit le 15 avril 1885. *F.* Marie-Berthe-Eveline Faribault née à L'Assomption le 15 avril 1886. *G.* Joseph-Auguste-Adolphe Faribault né à L'Assomption le 29 août 1887. Décédée au même endroit le 1er août 1889. *H.* Thérèse-Aimée Faribault née à L'Assomption le 1er octobre 1889. *I.* Cécile-Gabrielle Faribault née à L'Assomption le 9 septembre 1890. Décédée au même endroit le 12 mai 1903.

3 Marie-Léon-Norbert Faribault né à L'Assomption le 9 octobre 1859. Décédé au même endroit le 15 mai 1863.

VI

Marguerite-Elise Faribault

Née à L'Assomption le 6 décembre 1802.
Décédée à L'Assomption le 2 décembre 1814.

VII

Jean-Ovide Faribault

Né à L'Assomption le 24 novembre 1804.
Décédé à L'Assomption le 19 octobre 1806.

VIII

Adeline Faribault

Née à L'Assomption le 28 juin 1806.

Décédée à L'Assomption le 24 octobre 1806.

IX

Louis-Joseph-Edouard-Adolphe Faribault

Né à l'Assomption le 30 septembre 1807.

Décédé à Paris en 1855.

Il s'était rendu à Paris pour perfectionner ses études médicales.

X

Jacques-Eugène Faribault

Né à L'Assomption le 31 décembre 1808.

Notaire le 28 septembre 1831.

Il pratiqua à L'Assomption.

M. Faribault décéda à L'Assomption le 1er décembre 1841.

Il avait épousé, à L'Assomption, le 20 février 1832, Priscille Archambault, fille de Amable Archambault, marchand.

Madame Faribault décéda à L'Assomption le 26 novembre 1886, à l'âge de 73 ans.

Enfants :

I C. Joseph Faribault

Né à L'Assomption le 10 octobre 1833.

Décédé à L'Assomption le 13 février 1838.



II Charles-Tancrède Faribault

Né à l'Assomption le 8 mai 1836.
Médecin.

Décédé à L'Assomption le 18 février 1892.

Il avait épousé, à Montréal, le 4 octobre 1859, Caroline de Beaufort dit Leprohon, fille de Léon-Bernard Leprohon, qui lui donna treize enfants :

Io Léon-Eugène-Rodolphe Faribault né à L'Assomption le 4 novembre 1860. Ingénieur civil et géologue. Employé à la commission géologique à Ottawa depuis 1891. Marié à Ottawa le 26 octobre 1892, à Eva Montpetit, fille de M. Napoléon Montpetit. Enfants : A. Jeanne Faribault née à l'Assomption le 8 novembre 1893. B. Berthe Faribault née à Ottawa le 26 août 1895.[1] C. Gabrielle Faribault née à Ottawa le 17 avril 1897. D. Aline Faribault née à Ottawa le 27 septemrbe 1899. E. André Faribault né à Ottawa le 15 juillet 1903. Décédé au même endroit le 17 février 1907. F. Pauline Faribault née à Ottawa le 21 janvier 1907. G. Marie-Louise-Simone Faribault née à Ottawa le 6 avril 1912.

2o Marie-Louise Faribault née à L'Assomption le 5 janvier 1862. Décédée à L'Assomption le 17 mai 1865.

3o A. Arthur Faribault né à L'Assomption le 29 juillet 1863. Décédé à L'Assomption le 13 novembre 1865.

---

(1) Décédée à l'Assomption le 26 juin 1896.



4o Charles-Robert Faribault né à L'Assomption le 4 juin 1865. Décédé à L'Assomption le 12 juin 1866

5o Georges-Bernard Faribault né à L'Assomption le 26 octobre 1866. Médecin. Il décéda à Fullerton Inlet, baie d'Hudson, le 27 avril 1904. Il accompagnait là-bas une expédition envoyée par le gouvernement. Il avait épousé, à Joliette, le 30 mai 1892, Mlle Marie Eulalie-Alice Beaupré, qui lui donna un fils : Jules Hector-Raoul de Beaufort Faribault né à Chippana Falls, Wiscousin, le 20 juillet 1896.

6o Philippe-Arthur Faribault né à L'Assomption le 27 septembre 1868. Ingénieur civil. Il est assistant-ingénieur et assistant inspecteur des bâtisses de la ville de Brockelyn, aux Etats-Unis. Il a épousé à Brocklyn, le 10 octobre 1899, Melle Aline-Marie Biggs, qui lui a donné deux enfants : A. Marie-Caroline Elodie, Faribault née le 9 juillet 1910. B. Philippe-Henry Faribault né le 1er août 1901.

7o Caroline-Rachel Faribault née à l'Assomption le 6 septembre 1870. Mariée, à l'Assomption, le 5 juin 1894, à René d'Irumberry de Salaberry, avocat, petit-fils du héros de Châteauguy. Il est avocat à Ottawa.

8o Marie-Caroline-Elodie Faribault née à L'Assomption le 16 juin 1872. Décédée à L'Assomption le 5 juillet 1878.

9o Anna-Marie de Lourdes Faribault née à l'As-le 8 janvier 1875.

10 Joseph-Damase-Emile Faribault né à L'Assomption le 27 octobre 1876. Décédé à L'Assomption le 14 octobre 1877.

11 Joseph-Edouard Faribault né à L'Assomption le 27 octobre 1876. Décédé à L'Assomption le 9 décembre 1876.



12 Charles-Joseph-Eugène Faribault né à L'Assomption le 30 avril 1878. Il a servi trois années dans l'armée française en Algérie et au Tonkin. Il a épousé, le 10 décembre 1902, Melle Blanche Desaulniers, qui lui a donné : A. : Charles-Arthur-Marcel Faribault né le 21 septembre 1903. Décédé le 3 octobre 1903. B. Marguerite Faribault né à Montréal le 16 décembre 1907.

13 Marie-Anne-Ernestine-Eva Faribault née à L'Assomption le 2 février 1880. Décédée à L'Assomption le 4 octobre 1885.

XI

Esther-Caroline Faribault

Née à L'Assomption le 25 janvier 1810.
Décédée au même endroit le 10 octobre 1810.

XII

Jacques-Edouard Faribault

Née à L'Assomption le 27 mai 1813.
Décédé au même endroit le 28 octobre 1813.

XIII

Léon-Georges Faribault

Né à L'Assomption le 21 octobre 1815.
Décédé au même endroit le 13 décembre 1816.

(A suivre)

FAMILLE CAMPEAU

La famille Campeau—menacée elle aussi de disparaître du calendrier paroissial, est un rameau détaché de celle de Montréal et transporté à St-Laurent dans la personne de Paul, comme le prouve son arbre généalogique.

En 1663 Etienne, fils de Léonard, épouse à Montréal Catherine Paulo.

En 1698 François, fils d'Etienne, épouse à Montréal Mad. Brassard.

En 1734 Paul, fils de François, épouse à St Jean I. O. Madeleine Fortier.

En 1778 Ls. Célestin fils de Paul épouse à St-Laurent Marie Crépeau.

En 1811 Michel, fils de Ls. Célestin, épouse à S. Laurent, Josephte Coulombe.

En 1853, Michel, fils de Michel, épouse à St-Laurent Marie Terrien.

En 1855 Louis fils de Michel épouse à St-Laurent Célina Lapierre.

En 1858 François fils de Michel épouse à St-Laurent Célina Lapierre.

Etienne, premier ancêtre canadien de cette famille, était fils de Léonard et de François Maugé et fut baptisé en 1638.

Le dictionaire Tanguay ne mentionne ni la province ni la paroisse d'où il était originaire.

Deux petits-fils d'Etienne, Paul et Claude, émigrè-

—

(1] Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers St-Laurent par l'abbé D. Gosselin.

rent de Montréal à l'ile d'Orléans et s'y marièrent, le premier en 1734 et le dernier en 1732. C'est celui-ci qui d'après Forgues est la souche des Campeau de St-Laurent, tandis que Tanguay les fait descendre de Paul. Il a peut-être raison cette fois car au bout d'un an de mariage Claude perdait sa femme, Madeleine Audibert, et à partir de ce moment on ne voit plus apparaître son nom.

Le bien de la famille Campeau est borné au sud par la falaise au pied de laquelle commence le terrain irrégulier de la fabrique paroissiale. Bien que la résidence familiale et l'église soient sur la même terre presque en ligne droite il ne faut pas moins de dix à quinze minutes pour franchir l'espace qui les sépare. Cette maison, en effet, est la dernière d'un groupe de cinq, reduit à trois depuis quelques années—et qui n'est en quelque sorte que le prolongement du groupe à l'ouest du chemin public, sur le haut des côteaux. Ce site a sans doute l'avantage, lorsqu'on va à l'ouest, de supprimer une longue montée et d'abréger la distance, mais il a aussi le grave inconvénient d'être éloigné de l'église et de l'école du village. Aussi lorsqu'il lui a fallu rebâtir en 1889, si je me rappelle bien, Edouard Gosselin a eu le bon esprit de descendre s'installer sur le bord de la colline, à quatre minutes de l'église. Il n'a rien perdu au change, puisque ce site est aussi beau, et qu'il vit réellement à l'ombre du clocher de son village.

La famille Côté aurait pu elle aussi, il y a une cinquantaine d'années, deménager dans les mêmes circonstances, et transporter son nid dans un bocage enchanteur, voisin de l'emplacement de l'église, mais



elle était traditionaliste intransigeante. C'est pourquoi elle n'a pas même songé à bouger et la nouvelle maison en pierre solide comme une forteresse, a été construite au même endroit.

Michel senior.

Les deux derniers héritiers du bien sur lequel la famille Campeau a vécu près de 150 ans portaient le prénom de Michel. A l'époque où j'ai connu Michel senior, il était blanc comme neige, un vieillard authentique, mais le teint encore rose, la démarche sautillante, portant canne, plus par mode que par nécessité, rentier au moins sur son acte de donation,— veuf malgré lui je présume,car il rêva indéfiniment de convoler en secondes noces. Cependant son apparence plus ou moins juvénile n'était qu'un trompe l'œil Il était bel et bien au soir de la vie, et le bedeau avec le flair des gens de son métier—était sûr de ne jamais sonner son mariage et de le coucher bientôt dans la rangée des fosses déjà commencée.

Au reste, il pouvait partir sans inconvénient, s'en aller reposer dans le cimetière paroissial, car il avait rempli ses devoirs envers sa famille, composée seulement de trois garçons et une fille. Michel avait accepté de veiller sur la vieillesse de son père. Louis était installé sur la terre acquise de François Dumas et François était propriétaire d'une terre—presque au troisième ciel, sur la montagne de St-Féréol. Sa portion d'héritage n'était pas aussi enviable que celle de ses deux frères, mais son tempérament et ses gouts s'en accomodaient parfaitement. Marie avait épousé Pierre Lapointe, forgeron.



Evidemment le Saint Esprit, consulté ou non, avait inspiré le Père Michel. Il s'était réservé la perle de sa famille, un héritier comme en ont peu de donateurs, qui rendit à son père au centuple les soins et les prévenances qu'il en avait reçus dans son enfance Il savait bien que Louis ne se serait jamais acclimaté ailleurs et qu'il serait revenu à St Laurent avant son père si celui-ci eut tenté de le faire citoyen d'une autre paroisse. François au contraire, était par excellence l'homme toujours content de son sort, un Roger Bon temps pur sang, un philosophe sans le savoir. St-Féréol, puisque son père l'avait réglé ainsi, était pour lui presque une terre promise, et il y vécut heureux.

Le chef de la famille connaissait bien la mentalité de ses enfants.

La famille Campeau était du même niveau intellectuel, moral et religieux que ses cousines de Saint Laurent mais bien supérieur par un vernis de politesse de bonne marque qui reluit encore un peu chez les neveux. On me pardonnera cette naiveté mais dans ma première enfance, je pensais que cette politesse était innée chez les jeunes Campeau, et qu'il en était de cette vertu naturelle comme du teint et des traits physiques

Cette formation comme toujours était l'œuvre de leur mère, qui avait eu l'avantage d'aller à bonne école. Une tante, qui l'aimait beaucoup était la ménagère d'un vieux prêtre français, M. de Borniol, alors curé de St-Laurent. Comme elle songeait à le quitter parce qu'elle ne pouvait vivre sans sa petite nièce, il la retint à son service en permettant à l'enfant de venir habiter le presbytère. Ce contact n'en fit pas une



savante, mais il fut sous le rapport de la piété, de la réserve et de la politesse chrétienne, une leçon de choses qu'elle utilisa pour l'éducation de ses enfants.

Michel Junior.

Chaque fois que son souvenir se présente à mon esprit, je le revois invariablement au chœur, chantant à sa manière les louanges du Seigneur. C'est là probablement que je l'ai vu pour la première fois, et remarqué en tout cas, car il attirait invinciblement l'attention, et il fallait être grand dévôt pour ne pas se laisser distraire par sa mimique.

Sitot qu'il apparaissait au coin sud de l'autel, le surplis décolleté jusqu'au ventre, toutes les têtes se tournaient dans cette direction. Après une demi-génuflexion, s'il était en retard, il gagnait sa stalle en souriant aux chantres arrivés avant lui, s'agenouillait trois secondes puis, après un premier coup d'œil dans la nef, il feuilletait son graduel en quête de l'office du jour, et commençait à chanter. Au son de cette voix mâle, vibrante, agréable, bien que manquant un peu de souplesse et dont le timbre emplissait sans effort toutes les oreilles de la nef, les gosiers du groupe qu'il dirigeait et dominait se faisaient moins craintifs et égrenaient les notes plus couramment. Ils étaient sûrs d'être remis sur la piste par leur chef, qui la perdait lui aussi, mais qui pouvait improviser jusqu'à ce qu'il la retrouvât. Il la perdait non par incompétence mais par inattention plutôt. Sa modulation en effet tout en respectant les règles fondamentales du plain chant, était un peu fantaisiste, trop indépendante des détails. Cependant elle n'était ni agaçante ni désagréable, non plus que son cérémonial que les étrangers



seuls trouvaient original. Aussi lorsqu'il entonnait, le bras droit tendu comme s'il eût tenu en main un poids de cinquante livres, un œil dans son livre et l'autre dans la nef, les premières notes jaillissaient lorsqu'il était encore assis, il continuait en se levant debout et finissait assis comme au début. Cette mise en scène avait bien amusé le R. P. Resther en tournée pastorale avec l'archevêque de Québec. Doué d'un sens aigu du comique que présentent les êtres et les choses, et d'un goût insatiable à le savourer, sa toilette ce jour-là, fut vite faite après l'entrée de l'évêque, et il s'arrangea de façon à ne manquer aucun office chanté.

Ces inoffensives manies qui amusaient les étrangers de passage à St-Laurent, les paroissiens les voyaient sans les voir. Ils ne savaient qu'apprécier les services de cet excellent chantre, toujours à son poste chaque dimanche, et même sur semaine si besoin en était. On pouvait toujours compter sur sa présence, malgré la perte de temps qui en était la conséquence ou du moins l'occasion. En effet, une fois rendu au village, la tentation aidant, il faisait une première station chez le marchand, une deuxième au bureau de poste, puis une troisième dans une maison amie, de sorte qu'il était presque midi lorsqu'il rentrait chez lui. Complaisant serviteur des paroissiens, il l'a été sans compter, payé par un simple merci, qui n'était même pas toujours déboursé. Dans le bon vieux temps, chantres et clercs ne connaissaient du casuel que le nom. J'ai, ainsi que tous mes frères, longtemps servi les messes sur semaine, sans autre rénumération qu'une petite image, mais seulement lors-



qu'il passait un prêtre étranger. Autre temps, autres mœurs ! à St-Laurent, comme ailleurs du reste, chantres et clercs sont maintenant indemnisés.

Cependant ils ne sont pas moins susceptibles ni moins grevistes qu'autrefois. Michel Campeau a vécu assez longtemps pour bénéficier du nouveau régime, mais je le soupçonne fort de s'y être plutôt résigné. Il aimait tant rendre service, obliger tout le monde !

Aussi, chacun estimait ce paroissien bienveillant dont la physionomie était pleine de contentement poli, devancant et rendant les coups de chapeau, souriant à tous, ne discutant avec personne, et qui semblait trouver la vie si bonne. Il la prenait telle que Dieu l'a ordonnée, avec ses joies et ses peines, toujours content de son lot. Cette mentalité est le secret du bonheur, et bienheureux ceux qui la possèdent par vertu, s'ils ne l'ont par tempérament.

On a déjà deviné, j'en suis sûr, qu'il cultivait en amateur, réclamant à sa terre juste ce qu'il fallait pour un ménage, sans enfants. Si elle eût à se plaindre ce fut seulement de porter toujours la même robe usée et jaunie, de ne pouvoir suivre les nouvelles modes agricoles et de n'être protégée que par des clôtures branlantes qu'un léger coup de corne couchait à terre. Aussi, les troupeaux du voisinage, de concert avec le sien, ne manquaient pas, au bon moment, d'aller faire la noce dans ses champs d'avoine. Il les traitait comme des invités presque, laissait faire un certain temps, et les congédiait doucement lorsqu'il estimait que le bal avait assez duré.

Pareil désintéressement, on le comprend aisement n'emplit guère les greniers d'un cultivateur, et n'est

pas à conseiller, surtout s'il a des enfants. Cependant Michel Campeau sût garder sa terre indemne de toute hypothèque. Lorsqu'il la cèda, moyennant une rente viagère, à Siméon Thivierge, qui en est le propriétaire actuel, elle était bien telle que son père la lui avait donnée : même superficie, mêmes subdivisions, vierge de toute amélioration, avec maison et dépendances aux mêmes couleurs, mais à demi effacées. Qu'importe ! Cette modeste aisance suffisait à ses exigences, et ne l'avait pas empêché d'être peut-être le plus heureux des paroissiens de S. Laurent. Il était assez riche pour être suffisamment indépendant, et même trop pour ses enfants, puisque Dieu ne lui en avait pas donnés. C'est la raison d'État qui força le bien de famille d'échanger un nom qu'il portait depuit 150 ans, et dont il n'avait jamais eu à rougir. Il aurait pu, il est vrai, emprunter celui d'un neveu, mais le nom est peu de chose, presque rien, s'il ne comporte la vocation du métier. Actuellement, il s'appelle donc "Thivierge". mais longtemps encore par suite de l'accoutumance les gens diront Campeau comme autrefois.

Son ancien titulaire abdiqua en temps sa princi pauté. Il avait de l'âge, il avait perdu son Angèle, la compagne de sa jeunesse, il était seul autant qu'un ermite. En homme avisé qu'il était il comprit qu'il de vait descendre du train sur lequel il était monté 50 ans auparavant. Il inventoria donc ses bagages, signa sans regret son acte d'abdication et commença, sans quitter la maison où il avait toujours vécu, a filer ses dernières années dans une oisiveté qu'il savait distraire et amuser en causant, riant et en chantant, di la-

gnant probablement les fous en nombre infini qui s'ar rètent seulement lorsqu'ils tombent. Encore vert malgré ses 70, ans gardant sa taille et son teint, on pouvait supposer qu'il serait longtemps rentier lorsque soudainement, il fut rayé de la liste des vivants. Voulant faire plaisir une fois de plus, il était monté à Québec à l'occasion de l'exposition provinciale. Sorti dans l'après midi en assurant les gens de la maison qu'il rentrerait à bonne heure, il ne revint pas, et le lendemain on trouvait son corps inanimé sur la rive sud de la rivière St-Charles. Que s'était-il passé ? on ne l'a jamais su, car l'enquête ne révéla rien, et se termina par le verdict banal :

"Mort accidentelle."

Cette fin tragique impressiona péniblement les paroissiens. Ils vinrent en foule au quai recevoir la dépouille mortelle de celui qui était l'ami de tous. Son service fut chanté en présence d'une assistance dominicale et par un chœur auquel il ne manquait qu'une voix, celle que la mort avait rendue muette. Puissent les paroissiens de Saint-Laurent ne pas oublier l'âme de celui qui a chanté le service de presque tous les disparus depuis un demi-siècle !

LOUIS

Moins solidement charpenté, moins rubicond que son frère aîné, il lui ressemblait au moral plutôt qu'au physique. Poli comme lui, mais plus maniéré, également prodigue des coups de chapeau, affable, serviable, se hâtant lentement, en lui comme en Michel, tout respirait la joie de vivre. Il appartient à la casse des octogénaires, se croit seulement sur le seui

de la vieillesse, et ressemblant en cela à tout le monde il ne regarde pas d'un œil d'envie la porte du cimetière.

Je suis sûr de lui faire plaisir en lui souhaitant de célébrer son centenaire. A peine installé sur la terre de François Dumas, en homme pratique, il entama les négociations qui devaient aboutir à son mariage avec Célina Lapierre. Cette jeune fille de bonne mine, intelligente, instruite, causant bien, préparée à présider au foyer domestique mieux, je crois qu'au rôle de fermière, appartenait à l'une des meilleures familles de la paroisse. Je suis heureux de rappeler le souvenir de cette cousine germaine, qui, fillette de 15 ans à peine, m'a tenu sur les fonts baptismaux, et qu'en retour depuis 1901, je recommande chaque matin à la miséricorde de Dieu. Je pourrais bien ajouter, pour compléter son portrait qu'elle avait un gosier de rossignol. A ce beau piano sans vernis, il n'a manqué qu'un séjour de quelques années au conservatoire de Paris pour être une musique délicieuse. Son mari lui aussi était un chantre passable, mais bien inférieur à son frère Michel. Il avait une voix de salon plutôt que d'église, aussi, lorsqu'il sortit du chœur, quelques années après son mariage, personne ne s'en aperçut.

Il fit avec sa femme meilleur ménage qu'avec sa terre, pourtant pétrie du même limon et aussi bien disposée que ses voisines. Ses champs d'avoine, ses prairies toujours maigres, ne répondaient pas aux espérances du semeur, ne suffisaient pas à remplir la batterie de sa grange. Si elle avait pu parler, elle eût vite justifié sa stérilité et mieux que je ne saurais le faire,



précisé la cause des déficits annuels. Une terre, en effet, est une mine dont le rendement varie avec les méthodes et le travail de son propriétaire, et pour une raison ou pour une autre, n'a fait que vivoter là où prospère son successeur, et vice versa. Fatigué d'attendre l'aisance qui s'obstinait à le bouder, constatant que ses enfants n'aimaient pas la charrue, déjà sur le seuil de la vieillesse, Louis Campeau se sépara de la terre qui le faisait vivre depuis plus de trente ans, la céda à Paul Lachance de S. Jean I. *O.*, et alla résider dans l'ancienne maison de François Grenier. N'étant plus qu'à cinq minutes de l'église il a dû trouver commode de pouvoir sans trop se presser, arriver à la grand'messe avant le Gloria. Quatre enfants lui sont restés tous célibataires, sauf le jeune Louis, veuf de Marie Eudore Pouliot, décédée en octobre 1912.

François

Plus sauvageon que maniéré, ce frère de Michel et de Louis, ne l'était que par le sang qui coulait dans ses veines. De haute taille, la poitrine large, le visage éclairé par deux magnifiques yeux de taureau, ce Gaulois d'apparence était cependant timide comme une jeune fille. Ainsi, il avait, parait-il, une très belle voix, mais il ne chantait que lorsqu'il croyait n'être entendu que de son ange gardien, la promesse même d'une seigneurie ne l'aurait pas décidé à endosser un surplis et à figurer au chœur. Sa place habituelle à l'église était sous le jubé du portail à côté de la colonne sud. C'est là, que dimanches et fêtes invariablement, il causait avec le bon Dieu, disant peu de chose et toujours la même chose, mais écoutant réligieuse-



ment. C'est la bonne manière de prier, la plus efficace et, en réalité, la plus éloquente, malgré les apparences. Cependant elle reste toujours l'apanage des simples, des humbles, qni se font plus rares. Cette colonne il aurait bien voulu la déménager lorsqu'il quitta St-Laurent, mais il comprit qve le jubé avait besoin de ses deux jambes, et que d'aileurs, l'amputation ne serait paspermise par les marguilliers. Il partit donc seul car il n'était pas encore marié, réconforté par l'espoir de se retrouver à S. Féréol, près d'une colonne semblable. C'est ce qui arriva. La petite église de sa paroisse adoptive était pourvue d'un jubé reposant comme celui de l'église S. Laurent sur deux béquilles Il réussit bientôt grâce à ses habitudes matinales à monopoliser la colonne sud. C'est là que je le revis un dimanche de novembre 1875 passé à St Féréol, en remplacement du curé. Il confirmait ainsi la vérité du proverbe que l'habitude est une seconde nature.

Le départ de François Campeau attrista les gamins de l'époque.

Adieu dorenavant, se dirent-ils, ces promenades qui ne nous coutaient que la peine de nous inviter lorsqu'il descendait du village avec son bœuf portant harnais et bride, et comme l'on disait alors : "attelé en cheval". Du moment que l'équipage apparaissait, le traineau, était envahi, le propriétaire refoulé et serré comme dans une étau. Le pauvre coursier dont je ne me rappelle plus le nom, gourmandé et aiguillonné par les usurpateurs qui, comme tous ceux de leur espèce s'empressent d'abuser de leur pouvoir temporaire. Il n'en continuait pas moins à marcher d'un pas tranquille et lent, se doutant probable-



ment qu'on n'avait par juridiction et habitué d'ailleurs n'obéir qu'à la voix de son maitre.

Frs. Campeau était parti seul, sans enlever aucune des Sabines de Saint Laurent, mais tout pacifique qu'il fut, ce n'étant que partie remise. Du moment que son habitation redimentaire comme celle de tout coloni, portes,eut chassis et tête de cheminée,il ne fut pas lent à réaliser l'arrière-pensée qui le hantait. Colon et célibataire sont, en effet, deux mots qui jurent d'être associés !

Bien que son frère Louis eut épousé une Célina Lapierre, il en restait une seconde qui, sans être parente avec la première, portait les mêmes nom et prenom. Il pouvait donc l'aïmer sans dispense, la parenté du nom n'étaut pas un empêchement de mariage et il l'épousa en 1858.

Il retourna à St-Féréol où son séjour ne révolutionna ni les hommes ni les choses.

De cet original, il ne reste plus que le souvenir. Après le décès de sa femme, il revint à St-Laurent où il est mort au milieu des siens, suivi de près par l'unique fille qu'il y avait laissée.

D. Gosselin Ptre



Le peintre THEOPHILE HAMEL

M. Théophile Hamel était né le 8 novembre 1817, à Sainte-Foy, d'une famille où l'honneur et la probité sont des vertus traditionnelles.

Dès son bas âge, M. Hamel montra de grandes dispositions pour le dessin, et en 1834, son père, qui pressentait chez lui un talent hors ligne, le confia à l'artiste Antoine Plamondon.

De simple dessinateur le jeune homme devint peintre presque sans transition, et sa famille apprit un jour, toute étonnée, qu'il y avait chez lui de cette rare étoffe dont on fait les grands peintres.

En juin 1843, le jeune artiste partait pour Rome avec l'intention de se perfectionner dans l'art de la peinture. Presqu'à son arrivée dans la capitale des Etats Pontificaux, il fut attaqué d'une forte fièvre qui faillit l'emporter. Mais la Providence veillait sur le jeune peintre et il triompha de la maladie.

Pendant son noviciat d'artiste, il étudia, huit mois durant, à l'Académie de Saint-Luc, et visita successivement, toujours dans l'intérêt de son art, Florence, Bologne et Venise. De Venise, après douze mois d'études consciencieuses, il se rendit à Paris où il fit copie de quelques-uns des principaux tableaux qui ornent le célèbre musée du Louvre.

" Le jeune peintre, avant de reprendre le chemin de son pays natal qu'il devait tant honorer, voulut lier connaissance avec l'école belge et il s'arrêta à la célèbre école de peinture d'Anvers, en Belgique, où li eut pour compagnons de pinceau—qu'on nous passe

l'expression—les peintres renommés qui ont nom DeKeyser, Vanlerius et Portaëls.

Au mois d'août 1846, M. Théphile Hamel était de retour à Québec où une belle réputation l'avait précédé.

Il fut dès lors à tel point chargé de commandes que son pinceau, de plus en plus apprécié, ne sût où donner. A quelque temps de là il fut appelé à Montréal où il fit, entre autres toiles de mérite, le grand tableau de l'église de Notre-Dame de Bonsecours. Ce tableau, que tout Montréal a pu admirer et qui est le chef d'œuvre de notre peintre, représente les bonnes Sœurs de la Charité donnant leurs soins à des malades atteints de cette terrible maladie épidémique qu'on nomme le typhus.

La réputation de M. Hamel ne tarda pas à franchir les limites de la Province où il avait vu le jour. Successivement appelé à Hamilton, à Kingston, à Toronto, et même aux Etats-Unis, il laissa partout de brillantes traces de son passage.

Cette excursion artistique terminée, M. Théophile Hamel établit permanemment son atelier à Québec, et et il fut bientôt chargé d'une importante commande : les portraits des présidents des Chambres du Canada-Uni. Ces portraits, qui forment une large part de notre galerie nationale, sont suspendus dans les couloirs des édifices parlementaires à Ottawa.

Ce ne sont pas les seules œuvres de mérite qu'ait laissées à son pays M. Théophile Hamel. Il a fait une quantité de tableaux religieux pour les églises. Parmi ces dernières œuvres brillent au premier rang : le tableau de la Sainte-Famille, de Van Loo, qui fait



partie de la galerie de la cathédrale de Québec et copié d'après l'original qui était autrefois dans la chapelle du séminaire de Québec, un tableau ornant l'église des Révérends Pères Jésuites et figurant la Présentation de Jésus au Temple.

M. Hamel décéda à Québec le 23 décembre 1870.

M. Hamel était le type du chrétien sans peur et sans reproche et du gentilhomme. Doué d'un caractère doux, affable, il enlevait d'assaut les sympathies de tous ceux qui avaient la bonne fortune de l'approcher. Modeste à l'excès, il paraissait être seul à ignorer son mérite et son talent. Il mourut comme il avait vécu : en paix avec sa conscience, en paix avec Dieu. Sa dernière pensée fut pour son Dieu, sa famille, ses amis et cette population de Québec qu'il aimait tant.

—— : ooo : ——

Le nom de la France en algonquin

Dans son livre sur les bords du Rhin, Victor Hugo dit que les Algonquins appellent la France Mittigouchiouckendalakiank, et il observe là-dessus : " Plus l'homme est barbare, plus le compliqué lui plait. Rien n'est moins simple qu'un Sauvage. " Il donne la périphrase que je viens de citer comme une traduction du mot France.

Cette jovialité un peu massive, qualifiée de traduction, ne fait qu'entasser des syllabes pour désigner des gens venus de loin et rôdant dans le pays.

Les Algonquins ne traduisent pas. Ils disent

France, Français, Visages Pâles.

L'algonquin est monosyllabique. Il s'en suit que dix sons dans cette langue en disent autant que vingt-cinq ou trente en français. C'est l'inverse du langage compliqué. Où t'es-tu, ô Hugo ! la parlette fourrée ?

Cependant on m'affirme que Mittigouchio veut dire Français. Accordons ceci un moment mais n'en faisons pas une traduction. Pour traduire il est nécessaire d'avoir un mot équivalent au terme étranger que l'on veut rendre. Il n'en existe pas pour France ou Français.

Voyons Mittigouchiou. Dès 1608, on trouve que les Algonquins appelaient Mistigoches ou Mistigouchiou les Normands qui fréquentaient Québec, par apposition à d'autres Français,—les Basques—qui pêchaient dans le golfe Saint-Laurent. Les Mistigoches achetaient des pelleteries ; ils étaient marchands, les Basques, pêcheurs.

Tous les Européens étaient Wimitigôji—hommes des grands canots. On m'affirme aussi que cela veut dire Français. Oui, en ce sens que les Français étant les seuls connus sur le fleuve, il n'était question ni des Anglais ni des Espagnols.

La patrie de ces navigateurs de grands canots était désignée par une syllabe wimitigoji âki. Cela ne traduit pas le nom de la France mais dit nettement " le pays des étrangers. "

Le w que j'emploie ici se prononce en algonquin comme le chiffre 8.

BENJAMIN SULTE

——— : 000 : ———

LES VOEUX RELIGIEUX

Une religieuse, qui a fait profession chez les Ursulines de Québec ou chez les Hospitalières de la même ville, a-t-elle pu garder la propriété de ses biens et la capacité juridique lui permettant après sa profession, d'entrer dans le partage d'une succession avec les héritiers naturels. Que dit le droit ecclésiastique au sujet de la nature des vœux émis dans ces monastères ?

AVOCAT

En droit canonique, par le vœu solennel de pauvreté, le profès encourt *ipso facto* une incapacité qui le rend inhabile et à garder la propriété de ses biens temporels et à en acquérir de nouveaux. Par le fait de sa profession solennelle, le profès, s'il n'a pas disposé de ces biens préalablement, en perd la propriété, laquelle est acquise par le monastère où il fait des vœux : il meurt *ab intestato* en faveur de son monastère. Après sa profession, il ne peut acquérir à titre d'héritier, puisqu'il est mort civilement ; mais comme il est mort en faveur et au profit de son monastère, c'est celui-ci qui doit entrer en partage avec les héritiers naturels.

Par le vœu simple de pauvreté, le profès garde la propriété de ses biens ; il est privé du droit de les administrer librement.

L'on a discuté longtemps sur la nature des voeux émis dans les monastères des Ursulines de Québec, de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'Hôpital-Général de Québec. Pour résoudre cette question importante

Monseigneur Turgeon, en 1853, soumit à la Congrégation de la Propagande l'exposé suivant :

Il existe dans ma ville épiscopale de Québec trois monastères de Religieuses de l'Ordre de Saint Augustin : un, de Religieuses de la Congrégation de S. Ursule, pour l'éducation des jeunes filles, et deux autres, de Religieuses Hospitalières de la Congrégation dite de la Miséricorde de Jésus, pour le soin des malades. Ces trois monastères ont été fondés vers 1640, avec le consentement et l'approbation de l'Ordinaire, par des Religieuses venues de France. Dès l'origine, l'on a observé dans ces monastères la discipline régulière ; l'on a émis, entre les mains de l'Evêque ou de son délégué, les trois voeux solennels de pauvreté, d'obéissance et de chasteté ; les Religieuses ont toujours cru de bonne foi que leurs vœux étaient solennels, et elles ont toujours été considérées par tous comme de véritables professes régulières.

Mais un doute s'est élevé au sujet de la validité de l'élection des dits monastères du fait qu'ils ont été établis sans la permission du Saint-Siège ; de là un doute au sujet de la validité de la profession des Religieuses.

De plus, à raison des circonstances de lieux, de temps, et surtout à cause de la fin que poursuivent ces instituts, le cloître papal n'a jamais pu être observé dans ces monastères. De là des inquiétudes perpétuelles et chez ces Religieuses, et chez leurs Supérieurs.

C'est pourquoi agenouillé aux pieds de Votre Sainteté, je demande :

I. La validation *ad cautelam* de l'érection des dits monastères ;

II. Une déclaration à l'effet que les femmes qui font profession dans les dits monastères sont de vraies religieuses professes approuvées par le Saint Siège et qu'elles doivent être regardées comme de vraies Régulières ;

III. Qu'à l'avenir leur cloître soit épiscopal, de sorte que les Archevêques de Québec, par eux ou par leurs délégués, puissent en dispenser pour des causes vraiment justes et graves.

—

DANS L'AUDIENCE DU SAINT-PERE, accordée le 26 juin 1853, Sa Sainteté Pie IX, sur le rapport fait par moi, Secretaire de la Congrégation de la Propagande, vu les raisons du Révérendissime Consultèur, élu spécialement pour ce cas, faisant droit aux prières du Révérendissime Archevêque de Québec, a ordonné de répondre ce qui suit ;

Ad *Ium* : Affirmativement : la validation demandée est accordée.

Ad *IIum* : Les Religieuses dont il est question dans l'exposé doivent être considérées comme des professes à vœux simples, lesquels vœux seront perpétuels de la part des monastères et des professes, mais dont le Saint-Siège, pour des causes vraiment justes et graves, pourra dispenser. Leur cloître sera épiscopal.

Ad *IIIum*. Il a été répondu dans *Ad IIum*.

Donné à Rome, dans le Palais de la Propagande, le jour de l'année, comme il a été dit plus haut.

A. BARNABO,
Secrétaire.

—

A la lumière de ce décret, il est clair que dans ces trois monastères de Québec, les Religieuses, au moins depuis 1853, font les vœux simples de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Donc leur profession religieuse, en droit canonique, n'a pas l'effet de leur enlever ni la propriété des biens temporels qu'elles possèdent à l'époque de leur profession, ni de les rendre inhabiles a acquérir dans la suite.

J'ai dit *les trois monastères de Québec* : il faudrait dire autrement des voeux des Hospitalières qui ont fondé et tiennent l'Hôtel-Dieu de Montréal.

JOS. H. GIGNAC, ptre.





BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—AVRIL 1913 No. 4

LA FAMILLE FARIBAULT

(SUITE ET FIN)

Branche américaine

Jean-Baptiste Faribault

"Né à Berthier-en-haut le 19 octobre 1775. (1)

"Il eut l'avantage de recevoir une assez bonne éducation, et il quitta l'école, à l'âge de seize ans, pour accepter une place de commis chez un marchand du nom de Thurseau, à Québec. Après deux ans de service, il fut employé par MM. Mc Niders et Cie,

1 Baptisé à l'île Dupas dix jours plus tard comme il appert par l'acte de baptême suivant :

"Le vingt-neuf octobre, mil sept cent soixante-quinze, par nous soussigné curé a été baptisé Jean Baptiste de Berthier né le dix-neuf au soir du légitime mariage de Barthélemy Faribault et de Catherine Amable Véronneau son épouse, Le parrain a été Halber Farly et la marraine Ursule Jutra qui ont signé avec nous. Faribault P. Martel Ptre."



importateurs.

"Quoique traité avec beaucoup d'égards par ses patrons, le jeune Faribault n'envisageait pas sans effroi la perspective de passer la meilleure partie de sa vie derrière un comptoir. A cet esprit ardent il fallait un horizon moins uniforme, un théâtre plus vaste, plus fécond en émotions. La vie de marins avec tous ses dangers s'offrit à lui pendant quelque temps avec un irrésistible attrait, et, sans la résistance de ses parents, il serait allé braver les fureurs de l'Océan.

"Indécis plus que jamais sur le parti à prendre, un incident eut décidé Faribault à embrasser la carrière des armes, s'il eut pu vaincre l'opposition de sa famille. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, était alors au Canada avec le régiment des Fusiliers Royaux qu'il commandait. Son régiment séjournait à Québec, et les jours de parade étaient autant de spectacles vivement recherchés par la population. La tenue imposante du prince, les brillants uniformes de son état-major, la précision des mouvements des soldats, émerveillèrent Faribault, au point qu'il en fit une représentation en papier découpé, qui fut fort admirée. Faribault n'avait jamais pris de leçons de dessin, mais les quelques croquis qu'il lui prenait parfois fantaisie de tracer révélaient du talent et du goût. Les officiers du régiment ayant communiqué son esquisse au prince, celui-ci en fut tellement satisfait, qu'il fit mander le jeune artiste, auquel il offrit une commission d'officier dans son régiment.

"Faribault aurait accepté avec empressement l'offre inespérée d'entrer dans l'armée, sous de pareils



auspices, mais sa famille s'opposa énergiquement à son départ. Ce n'est pas sans peine qu'il renonça à la brillante perspective que la proposition du prince lui faisait entrevoir. Anssi, lorsque dans sa vieillesse, il rappelait cet incident de ces jeunes années, il ne manquait jamais d'ajouter que le respect seul pour ses parents l'avait empêché d'embrasser l'état militaire.

"En 1796, la Compagnie du Nord-Ouest ayant annoncé qu'elle avait besoin de trois on quatre jeunes gens actifs pour faire la traite avec les sauvages, Faribault s'empressa d'offrir ses services, qui furent acceptés. Ses parents le supplièrent vainement de ne pas quitter le toit paternel. Fasciné par la perspective des aventures que lui promettaient ses courses dans les bois, il resta cette fois insensible à leurs remontrances.

"Faribault quitta Montréal, au mois de juin 1796 en compagnie de trois autres jeunes Canadiens, et de deux agents de la Compagnie du Nord-Ouest, pour se rendre à Michillimakinac, lieu de leur destination. Ce trajet dura 15 jours et ne se fit pas sans beaucoup de peines et de difficultés. Il fallait aux hardis voyageurs non seulement ramer presque tout le jour, mais faire encore plusieurs portages le long des nombreux rapides qu'accidente la route, c'est-à-dire transporter sur leurs épaules leur canot, leur bagage et leurs provisions.

"A son arrivée à Michillimakinac, Faribault fut chargé d'aller fonder un poste de traite à Kankaki, qni a vu naître depuis une jolie petite ville moitié française et moitié américaine. Ce poste étant situé sur le territoire des Etats-Unis, Faribault, accompagné d'un guide Potouatomi, dut se rendre à Port-Vincent,

sur la rivière Ouabache, où demeurait le surintendant des Sauvages, le gouverneur Harrison, pour obtenir un permis de traite. Pendant six jours il chevaucha à travers la prairie sans pouvoir échanger une seule parole avec son guide, dont le langage lui était absolument étranger.

"Le gouverneur Harrison le reçut avec tous les égards possibles, lui donna l'hospitalité pendant trois jours, et accueillit favorablement sa demande. Après avoir été comblé de politesses, Faribault prit congé de son hôte. Il comptait rencontrer, à l'embouchure de la rivière St-Joseph, quatre voyageurs canadiens, qui devaient passer l'hiver avec lui à Kankaki ; mais il n'en trouva que trois, l'autre ayant péri malheureusement dans le voyage.

"Après un examen attentif des lieux, Faribault alla fixer son poste de traite à l'embouchure de la rivière Kankaki. Ses marchandises ne tardèrent pas à arriver, et pendant que ses compagnons travaillaient à la construction de leurs quartiers d'hiver, il commença à trafiquer d'une manière active avec les Potouatomis.

"Faribault fit un commerce lucratif avec ces Sauvages, et, le printemps suivant, il se rendit à Michillimakinac, pour remettre à l'agent de la Compagnie du Nord-Ouest, M. Gillespie, toutes les précieuses fourrures dont il avait fait l'acquisition. Ce dernier fut tellement satisfait de ses opérations qu'il lui confia un poste beaucoup plus important, celui du Bâton-Rouge, sur la rivière Des Moines, à deux cents milles environ de son embouchure. Les Sioux surtout fréquentaient ce poste, et comme Faribault ne compre-



nait pas leur dialecte, bien différent de celui des Potouatomis, qu'il avait appris l'hiver précédent, il se fit accompagner d'un nommé Debord, qui connaissait parfaitement leur langage et leurs mœurs

"Faribault resta quatre ans au même poste dans une solitude presque complète. Malgré l'attachement que lui témoignaient les Sauvages en général, il courut plus d'un danger dans cette région lointaine, et faillit même être assassiné par un Métis. Cette région abondait en castors, en loutres, en daims, en ours, et autres animaux sauvages, et était surtout habitée par les Sioux, les Sacs, les Renards, les Ioowais et quelques autres tribus.

"A cette époque, le salaire d'un commis était de $200 par an, celui d'un interprète de $150, et les voyageurs touchaient $100. La compagnie au service de laquelle ils étaient employés se chargeait de leur subsistance, qui laissait souvent fort à désirer ; dans ce cas, l'abondance du gibier suppléait à l'absence des aliments ordinaires. Les articles de la traite se composaient de couvertures, de vêtements, de coton, de tabac, d'objets d'orfèvrerie à bon marché et de verroterie, qui remplaçait au besoin le numéraire pour l'échange.

"Son engagement terminé, Faribault se proposait de revenir au Canada, vers lequel son souvenir s'était reporté bien des fois, au milieu de ses courses solitaires, lorsqu'il eut le chagrin d'apprendre la mort soudaine de son père et de sa mère, survenue à quinze jours d'intervalle. Cette double et douloureuse perte brisant les liens qui le rattachaient le plus au pays natal, il se décida à continuer de servir dans la Com-



pagnie du Nord Ouest. On lui confia le poste de traite des Petits-Rapides, sur les bords de la rivière Saint-Pierre, à quarante mllles de son embouchure, et il fit un commerce très lucratif avec les Sioux du voisinage.

"En 1805, Faribault forma des relations très amicales avec le lieutenant Pike, chargé par les Etats-Unis de faire le choix de l'emplacement d'un fort, sur les bords de la rivière Saint-Pierre. Le lieutenant Pike explorait en même temps la partie supérieure du Mississipi, à la tête d'une petite bande de soldats, et il donna aux Sauvages de l'Ouest, par sa ferme attitude, une haute idée de la force des Etats-Unis. Il avait pour interprète un nommé Pierre Rousseau, qui lui rendit de grands services ; un autre de ses aides s'appelait Alexandre Roy.

"Des hostilités ayant éclaté, dans l'automne de 1808,entre les Sioux des Petits-Rapides et les Sauteux Faribault crut devoir aller passer l'hiver suivant au milieu des Sioux-Yankton, qui habitaient les bords de la rivière Des Moines. Bien des dangers l'attendaient en se rendant à ce poste, car la tribu des Ioouas l'arrêta au passage, dans le but de l'obliger à trafiquer au milieu d'elle. Faribault ne voulant pas se prêter à leur demande, les Ioouas menacèrent de le tuer, de s'emparer de ses marchandises, et ils lui auraient certainement fait un mauvais parti, sans l'apparition d'une bande considérable de Sioux Yanktons, qui l'escortèrent jusqu'au poste de la Compagnie. Il fit des affaires très lucratives pendant l'hiver, et expédia le printemps suivant à Michillimakinac une quantité considérable de pelleteries.



"Après dix années de service dans la Compagnie du Nord-Ouest, Faribault crut devoir mettre à profit son expérience et son influence sur les Sauvages pour faire la traite à son propre compte. Il alla se fixer dans ce but à la Prairie-du-Chien, poste important, fréquenté principalement par les Ouinébagons, les Renards et les Sioux de la bande Ouakpa Kouta. Durant plusieurs années il y fit un commerce important qui lui donna des bénéfices considérables. Ce genre de vie offrait plus d'un danger, car Faribault fut sérieusement blessé un jour par un coup de conteau, que lui donna un Ouinébagon ivre, auquel il refusait de la boisson.

"Outre la traite, Faribault échangeait des marchandises contre du plomb provenant des mines qu'exploitait son ami et compatriote, Julien Dubuque, là même où s'élève aujourd'hui la capitale de l'Iowa. Il faisait ensuite transporter ce minerai dans des barges à Saint-Louis, où il le vendait à gros profits. Le trajet de la Prairie-du-Chien à Saint-Louis prenait alors quinze jours, en moyenne.

"Lorsque la guerre de 1812 éclata, les autorités anglaises firent de grands efforts pour engager les Sauvages de l'Ouest à prendre les armes contre les Américains. Comme les traiteurs canadiens avaient une influence considérable sur ces tribus, on leur offrit des commissions d'officiers pour stimuler leur dévouement à la cause britannique, et tous les acceptèrent, à l'exception de Jean-Baptiste Faribault et de Louis Provençal, qui avouèrent hautement leurs sympathies pour les Etats-Unis.

"Le colonel Mc Call ayant été informé du refus

de Faribault de servir sous le drapeau anglais, le fit arrêter et amener prisonnier à bord d'une canonnière, commandée par le capitaine Anderson, laquelle transportait à la Prairie-du-Chien un corps de troupes chargé d'en déloger la garnison américaine. On voulut forcer Faribault à prendre les rames à son tour, mais il répondit fermement qu'un gentilhomme comme lui ne devait pas condescendre à faire le service d'un simple matelot. Le capitaine Anderson ayant fait part au colonel McCall de cette fière réponse, ce dernier, au lieu de punir Faribault de son refus d'obéissance, admira son courage et sa fermeté, le reçut à bord de son propre bateau, et le traita avec tous les égards possibles.

"Les soldats anglais, joints aux Canadiens et aux Sauvages, se préparèrent, dès leur arrivée à la Prairie-du-Chien, à attaquer la garnison américaine. A leur approche, les familles qui demeuraient en dehors du fort, abandonnèrent précipitamment leurs foyers, et la femme de Faribault, accompagnée de ses enfants, partit en canot avec plusieurs de ses amies pour aller se réfugier à Ouinnona. Cette courageuse épouse ignorait que son mari fût entre les mains de l'ennemi, qui allait s'emparer de la Prairie-du-Chien.

"Le fort fut bombardé et se rendit après une résistance très énergique, qui dura trois jours. La garnison américaine fut faite prisonnière, et 200 soldats anglais la remplacèrent au fort. Après la capitulation, Faribault ayant été relâché sur parole, n'échappa aux mains de l'ennemi que pour mieux sentir combien son hostilité à la cause britannique devait lui être funeste.

"Durant le siège, les Ouinébagons avaient détruit de fond en comble sa maison, enlevé ou tué ses bestiaux, et fait un pillage complet de ses marchandises, qui avaient une valeur de $15,000. Pour comble de malheur, les Sauvages s'étaient aussi emparés de tout le minerai de plomb qu'il avait laissé à Dubuque.

"Quelques jours après ce funeste événement, il apprit que sa famille, dont le sort lui inspirait de sérieuses alarmes, s'était réfugiée à Ouinnona.

"Cette perte ruinait Faribault. Elle lui enlevait en un jour le fruit de longues années d'un travail pénible. Toutefois, elle ne put abattre son indomptable courage, et il se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur pour réparer les brèches faites à sa fortune.

"Lorsque la paix fut signée entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le commandant de la garnison anglaise à la Prairie-du-Chien mit le feu aux bâtiments du fort et transféra ses quartiers à Michillimackinac. Mais le fort fut rebâti le printemps suivant par un déchement de carabiniers américains, commandé par le colonel Chambers, qui y tint garnison.

"Chaud admirateur des institutions américaines, Faribault se fit naturaliser citoyen des Etats-Unis, et prit une part très active, quelque temps après, à l'organisation d'une compagnie de milice, dont il devint premier lieutenant.

"La Compagnie du Nord-Ouest n'ayant pu, après la guerre, obtenir la permission de continuer ses opérations sur le territoire américain, vendit toute sa propriété à la Compagnie américaine de pelleteries. Joseph Rolette fut nommé l'agent de cette association,



et Faribault fit des arrangements avec lui pour s'approvisionner de tous les objets nécessaires à la traite.

"Faribault continua son commerce avec succès durant trois autres années, à la Prairie-du-Chien, puis cédant aux vives instances du colonel Leavenworth, il alla se fixer dans l'île de Pike, près de l'endroit où on a érigé le fort Snelling.

"Faribault avait un goût prononcé pour la culture, et comme le sol de l'île de Pike était très fertile, il commença sans retard une exploitation agricole.

"Tout l'état du Minnesota n'était à cette époque qu'un vaste désert, où la civilisation n'avait pas encore pénétré ; aussi Faribault a le premier défriché le sol à l'ouest du Mississipi et au nord de la rivière Des Moines.

"En 1820, le colonel Leavenworth réunit les chefs et les principaux membres de la tribu des Sioux, et obtint d'eux la cession d'une étendue de terrain de neuf milles carrés, au confluent du Mississipi et de la rivière Minnesota. De plus, les Sauvages consentirent, dans le traité qui fut conclu à cet effet, à abandonner leurs droits sur l'île de Pike en faveur de la femme de Faribault et de ses descendants.

'Faribault fut bientôt victime de nouvelles épreuves. Au mois de juin 1822, le débordement du Mississipi fut tel, que le fleuve submergea l'île entière, dévastant et enlevant avec une force irrrésistible tout ce qui s'opposait à sa marche envahissante.

"Nullement déconcerté par ce nouveau désastre, Faribault alla s'établir sur un plateau de la rive opposée, qu'il pensait inaccessible aux plus fortes crues de



la "grande rivière." Cette fois encore le fleuve déjoua tous ses calculs. Quatre ans plus tard, la glace s'amassa tellement en amont du fort, que le Mississipi, contenu par cette digue formidable, s'éleva à une hauteur que, de mémoire d'homme, il n'a jamais atteint, emportant la maison de Faribault et ses dépendances, noyant ses bestiaux, et laissant partout des traces désastreuses de son passage.

"Peu de temps après, Faribault transporta ses pénates à Mendota, où sa famille séjourna plusieurs années. Il allait trafiquer chaque hiver à son ancien poste des Petits-Rapides.

"Les Sioux, avec lesquels il était surtout en contact, sont l'une des tribus les plus féroces de l'Ouest, et malgré leur amitié en général pour Faribault, il courut en plus d'une occasion les plus grands dangers au milieu d'eux.

"Faribault passa plus de quarante ans au milieu des déserts de l'Ouest sans recevoir de secours religieux. Ce fut là la plus grande privation du courageux pionnier, qui conserva toujours l'esprit de foi qu'il avait puisé au pays natal.

"Aussi serait-il difficile de peindre la joie qu'il ressentit lorsqu'en 1817, il rencontra par hasard un prêtre égaré dans ces solitudes, qui bénit son mariage et suppléa au baptême de ses enfants.

"Le premier missionnaire qu'il salua ensuite après de longues années, fut l'abbé Galtier, en 1840. Faribault trouva ce prêtre mourant au milieu des soldats du fort Swelling ;il l'amena à samaison, lui prodigua les soins les plus empressés, et lui donna pendant quatre ans la plus généreuse hospitalité. Bien

plus, il fit construire à ses frais une petite chapelle pour les Canadiens et les Sauvages, la première où se soit fait entendre la prière catholique dans tout l'état du Minnesota.

"L'abbé Ravoux arriva de France en 1843 pour évangéliser les Sioux et remplacer l'abbé Galtier, qui alla raviver la foi des Canadiens établis à Saint-Paul. Il reçut également l'hospitalité chez Faribault, jusqu'à ce qu'il apprit le dialecte sioux. Faribault donna en un mot, en toutes occasions, des témoignages non équivoques de son attachement à la religion catholique et de son respect pour ses ministres.

"Faribault avait perdu sa femme en 1847, et la mort l'enleva à son tour à l'affection de sa famille et de ses concitoyens, le 20 août 1860, à l'âge de 87 ans. Depuis longtemps il se préparait à sa fin, et il quitta la vie sans regrets, plein de résignation, avec le calme d'une âme anxieuse de participer aux jouissances éternelles. Il vécut assez longtemps pour voir se réaliser ses rêves les plus chers, et assister au merveilleux développement d'un pays qu'il avait trouvé à l'état vierge." [1]

De son mariage avec Pélagie Ainse, qui était la fille d'un surintendant des Sauvages, M. Jean-Baptiste Faribault avait eu huit enfants :

I

Alexandre Faribault

Né à la Prairie-du-Chien (Wisconsin) le 22 juin

1 Joseph Tassé, LES CANADIENS DE L'OUEST, tome premier, p p. 310 et seq,

1806.

Il avait hérité des qualités de son père. Pendant de longues années, il fit la traite avec les Sauvages, ce qui lui permit d'acquérir sur eux beaucoup d'influence.

Alexandre Faribault fut le fondateur de la ville de Faribault, dans le Minnesota.

Au mois d'avril 1850, le gouvernement des Etats-Unis le nomma l'un des commissaires chargés d'établir la paix entre les Sioux et les Sauteux.

En 1851, M. Faribault était élu député à la législature du Minnesota.

Comme son père, il fut toujours un catholique convaincu. Lorsque, en 1855, l'abbé George Keller entreprit de bâtir une église à Faribault, il donna seul la belle somme de $3000.

M. Faribault décéda à Faribaultville le 4 décembre. 1882.

Sa femme, Elizabeth Graham, qu'il avait épousée en 1825, et qui décéda le 28 novembre 1882, lui donna dix enfants :

I George-H. Faribault

Né le 20 septembre 1826.

Marié, le 30 octobre 1850, à Euphrosine Mattoine.

Enfant :

Isabelle Faribault née en 1857 et décédée en 1866.

II Agnes Faribault

Née le 9 mai 1829.

Mariée, le 10 février 1846, au major W. H. Far-

bes.

Décédée en 1852.

III Emily Faribault

Née le 17 décembre 1832.

IV Daniel Faribault

Né le 27 mars 1834.

Marié à Malvina Leclaire.

Enfants :

1. Lucy-Virginia Faribault née le 6 décembre 1860.
2. Daniel-Franklyn Faribault né le 28 octobre 1862.
3. Charles-Oliver Faribault né le 17 mai 1865. Marié à Margaret Hascheid.
4. Edward-Bartholomew Faribault né le 30 septembre 1867.
5. Mary-Louise Faribault née le 4 mai 1870.
6. William-Urban Faribault né le 25 novembre 1872.
7. George-Henry Faribault né le 18 août 1875.
8. Peter-Frederick Faribault né le 5 novembre 1878.

V Catherine Faribault

Née le 16 mars 1836.

Mariée à John Mc Lean

VI Philippe Faribault

Né le 15 mars 1839.

Décédé en décembre 1839.

VII Julia Faribault

Née le 10 juillet 1841.
Mariée à J. Fradette.

VIII Nathalie Faribault

Née le 29 décembre 1843.
Décédée en bas âge.

IX William-Richard iaribault

Né le 29 novembre 1846.
Notaire à Saint-Louis, Missouri.
Marié, le 31 août 1874, à Mary-Joséphine Tracy.
Enfants :

1. Zoé-Isabel Faribault née le 9 juillet 1875. Mariée le 18 avril 1899 à Scott Battle.
2. William Faribault né le 24 novembre 1879.

X Alexander-Léon Faribault

Né le 9 juillet 1850.

II

Lucy-Anne Faribault

Née en 1810.
Mariée au colonel Alexis Bailly.

III

Olivier Faribault

Né en 1813.
Décédé le 4 octobre 1850.



IV

David Faribault

Né en 1817.

Il demeura d'abord à Latour (Minnesota) puis à Saint-Paul.

V

Emily Faribault

Née le 13 février 1820.

Mariée, le 6 septembre 1841, au major Stern Fowler, vétéran de la guerre du Mexique.

VI

Louise Faribault

Née en 1822.

Décédée le 11 septembre 1844.

VII

Philippe Faribault

Né en 1825.

Décédé en 1840.

VIII

Samuel-Frederick Faribault

Né en 1827.

Marié, en 1849, à Margaret Mattoine.

Enfant :

Emily Faribault née en 1851.

FIN.



LE PILOTAGE SUR LE SAINT-LAURENT

Sous le régime français, les vaisseaux, en entrant dans le fleuve, venaient reconnaître l'île du Bic, puis cinglaient vers Tadoussac. De là, ils longeaient la rive nord jusqu'au cap Tourmente, puis traversaient du côté du sud, en rasant la pointe est de l'île d'Orléans.

Pour les conduire à travers les méandres et les bancs de sable toujours mouvants, ces vaisseaux avaient besoin de marins expérimentés. C'est à la baie Saint-Paul, à la Petite-Rivière, à l'île aux Coudres que l'on s'adressait. Ainsi se forma la pépinière des pilotes du bas du fleuve, hommes de race forte et courageuse, qui connaissant leur valeur, réclamèrent dès l'origine certains privilèges de l'Etat.

C'est ainsi que le 27 août 1737, Joseph Savart, capitaine de milice de l'île aux Coudres, se plaignait à l'intendant que plusieurs habitants de la baie Saint-Paul et des environs voulaient l'empêcher de piloter des navires marchands depuis le cap aux Oies jusqu'à Québec et proféraient même des menaces contre lui.

Après avoir constaté que Savart était porteur d'un certificat de Testu de la Richardière, capitaine de port, qui attestait de sa capacité, l'intendant fit défense aux habitants de la Baie Saint-Paul et des environs, habitués de conduire des vaisseaux marchands, de l'empêcher de piloter tels bâtiments. [1]

Après que les Anglais se furent emparés du pays,

Registre d'ordonnance des intendants, vol. 26, p 1.



leurs bâtimenis abandonnèrent peu à peu le CHENAL DU NORD et se mirent à suivre la rive sud de préférence.

C'est alors que plusieurs des habitants de la baie Saint-Paul et de la Petite-Rivière, n'ayant plus de bâtiments à piloter, vinrent s'établir sur la .ive droite du fleuve, afin d'y poursuivre leur ancien métier.

Ce fut en 1788 que la Chambre d'Assemblée adopta une loi pour régler le pilotage dans le fleuve Saint-Laurent et empêcher les abus dans le port de Québec.
Il ne fut plus permis à personne de piloter sans subir un examen et obtenir un certificat de compétence. Il fut statué que les pilotes iraient deux par deux, accompagnés d'un apprenti ou plus, lesquels ne devaient pas avoir moins de quatorze ans. Chaque "compagnie de deux pilotes" devait posséder une chaloupe convenable, grés de voiles, rames, ancres et grappins. Les apprentis étaient obligés de servir pendant quatre ans et ne pouvaient pas être admis avant l'âge de vingt et un ans. Leurs patrons étaient tenus de leur montrer l'usage du compas, comment sonder les baies et les hâvres, comment mouiller et comment manœuvrer les vaisseaux. Un pilote avait droit à onze schellings pour chaque pied d'eau qu'un bâtiment tirait. [2]

En 1799, on voit cependant que le taux du pilotage était de quinze schellings par pied du Bic à Qué-

---

Ordonnance 28 George III, c. [5)

1 Cette loi fut amendée par l'acte 30, George III, c 1 (1790) L'acte 37 George III, c, 4 [1797] obligea les apprentis à passer engagement par écrit devant notaire, et à faire un ou plusieurs voyages en Europe ou dans les îles sur des vaisseaux à mâture carrée.

bec et de treize schellings par pied de Québec au Bic. 37 Georges III chap. IV.

Fn 1805, le parlement du Bas-Canada adoptait une loi pour mieux règlementer le pilotage et pour établir un fonds de secours pour les pilotes infirmes, leurs veuves et leurs enfants. C'est l'acte 45, George III, chapitre 12, par lequel fut institué la corporation connue sous le nom de MAITRE, DÉPUTÉ-MAITRE ET GARDIENS DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC. Aucune personne ne pouvait à l'avenir obtenir licence de pilote sans avoir servi un apprentissage d'au moins cinq années et fait au moins deux voyages en Europe ou aux îles. Il fallait aussi parler l'anglais suffisamment pour donner des ordres dans cette langue pour manœuvrer aucun navire. Tout pilote pouvait prendre un apprenti, mais pas plus d'un à la fois. Le taux du pilotage fut fixé à seize schellings par chaque pied de tirant d'eau pour un navire, depuis le Bic ou au-dessus jusqu'au hâvre de Québec, et quatorze schellings pour la route de Québec au Bic. Afin d'établir un fonds pour le soulagement des pilotes et des veuves et enfants de pilotes qui pouvaient devenir infirmes, ou tomber dans la misère la pauvreté ou le besoin, il fut statué que chaque pilote en exercice payerait huit deniers par livre de recette sur chaque pilotage qu'il pouvait faire. Le Maître de la maison de la Trinité était chargé de décider des matières concernrnt les pilotes ou des disputes entre eux et leurs apprentis. [1]

C'est après l'adoption de cette loi que M. A. J. Raby fut nommé surintendant des pilotes, et M. Martin Chinic examinateur.

Cette loi fut amendée par 47 George III, c. 10 (1807), 51 George III, c. 12 1811, 52 George III c. 12 1812, 2 George IV, c, 7 1821.

En 1812, les taux de pilotage étaient comme suit :

Du Bic à Québec, par pied,	2 au 30 avril..	£1 0 6
	1 mai au 10 nov...	0 18 0
	11 nov. au 19 nov.	1 3 0
	20 nov. au 1 mai...	1 8 0
De Québec au Bic, par pied	2 au 30 avril...	0 18 3
	1 mai au 10 nov....	1 15 9
	11 nov au 19 nov...	1 0 9
	20 nov au 1 mai.....	1 5 9

C'était alors le bon temps. "Le Canaka s'était révélé aux yeux des afficiers anglais durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1784). Les productions naturelles, peu ou point exploitées alors, offraient d'immenses ressources à qui voudrait en tirer parti. Lorsque la France s'arma (1792), il devint évident que les hostiltés allaient renaître en Europe ; aussi l'Angleterre se hâta-t-elle de pourvoir à ses armements et à sa nourriture par des achats faits en dehors des Trois-Royaumes, car cette puissance ne rencontre point dans son territoire propre tous les produits qui lui sont nécessaires. On fit appel au Canada, et bientôt le blé, le chanvre, le goudron, les bois de mâtures sortirent du Saint-Laurent en abondance. Au cours des années 1793-1812, ce commerce ne fit que se développer ; la construction des navires devint chez nous une industrie sérieuse, la hâche entama nos forêts séculaires, les cultivateurs quadruplèrent leurs revenus, tous les métiers avaient de l'emploi, le crédit était inconnu, chaque opération se règlait argent comptant. Ce furent "les bonnes années", expression maintenant légendaire qui disparaîtra comme toutes les



légendes, si on ne la consigne dans l'histoire avec son véritable sens.'' "1"

Je trouve dans un journal manuscrit tenu par Augustin Labadie, de la pointe de Lévy, de 1797 à 1825, quelques entrées qui feront comprendre l'abondance qui régnait alors.

"1 er mai 1802.—Il a arrivé dans le port de Québec, depuis le mois de may jusqu'au mois de novembre, 200 navires et brigantins qui sont venus de toutes parts, adressés aux marchands, chargés de rhum, sel, melasse, marchandises, charbon de erre. En lest aussy.

"1er juin 1802.—Il a party du port de Québec, depuis juin jusqu'en novembre, 123 navires et brigantins, chargés de bled pour l'Angleterre. Jamais on a vu, depuis que le Canada a été étably, autant de vaisseaux chargés de bled du port de Québec. 1 million 400,000 minots.

"1809.—Il a arrivé, depuis le mois de may jusqu'en novembre, quatre cent cinquante bâtiments, navires, brigantins, gœlettes, venant d'Europe. Tous les bâtiments ont parti cparoés de bled, farines, biscuits, potasse et perleasse, plançons de chêne et pin, mâtures, esparres, douelles de chêne, madriers et planches.

"1810-— Il a arrivé eu Canada, depuis le mois de may jusqu'en novembre, six cent trente-cinq bâtiments, navires, brigantins, goélettes, venant de Londres, Liverpool, Newcastle, Dublin, Grenock, Jamaï et autres îles, la grande partie en lest. Tous ces bâtiments arrivés en Canada, bled, farines, biscuits, po-

---

Benjamin Sulte, LA BATAILLE DE CHATEAUGUAY, dans le COURRIER DU LIVRE, vol. III, p, 389.

tasse, plançons de chêne et pin, mâtures grandes et petites, esparres, doubles de chêne, bordages de chêne et de pin.

635 bâtiments.
26 bâtiments bâtis en Canada.

---

661 bâtiments.

"1811, 1er novemcre.—Suivant la liste des bâtiments arrivés au port de Québec et partis suivants leur CLAIRANCE à la douane, CLAIRÉ 531 navires, brigantins, SNOU, goélettes, bateaux, venant de Londres, Liverpool, Portsmouth, Plymouth, Dublin, Newcastle, Greenock, Jamaïque, Halifax, Martinique, Barbades, Sainte-Croix, Sous-le-vent, et autres îles. Tous ces bâtiments sont chargés des produits du Canada, blé, farines, biscuits et potasse, perlasse, plançons de pin, de chêne, esparres, douelles de chêne, grosse mâture, madriers, planches, bordages de chêne et de pin, bœufs lard en quart, 551 vaisseaux, 40 bâtiments faits en Canada.

"1814, 21 nov.---Le 11 novembre jusqu'en 50, il a arrivé d'Angleterre pour le port de Québec, 40 bâtiment, brigantins et navires. Le plus fort était chargé pour le Roi et quelqu'un pour les marchands. Ceux du gouvernement étaient chargés de munitions et de lard, de biscuits et farine. La plus grande partie aujourd'hui ne sont point déchargés par faute de place, le 6 décembre 1814.

"Dans le mois de nov. 1814, les bâtiments de la rivière ont été payés pour le fret pour le Roy dix piastres par tonneau à l'ANGAGE de leur bâtiment, pour les marchands, ils ont été payés douze piastres et sei-

ze piastres du tonneau à L'ANGAGE de leur bâtiment.

"Sur la fin du mois de novembre, il y a un bâtiment qui a chargé des tonnes de rhum pour vingt piastres du tonneau, qui font dix piastres par chaque tonne, qui sont rendus heureusement à Montréal avec beaucoup de glace.

"Le 5 décembre, il y a encore des bâtiments au port qui sont point chargés. Le brigantin JANNETTE DUNLOP est après charger de potasse et DOUBLE."

En voilà suffisamment pour prouver que l'abondance devait règner dans la classe des pilotes à cette époque fortunée. Aussi, suivant les usages du temps, chacun se faisait un devoir d'exercer une large hospitalité, et, sans se soucier de l'avenir de sa famille, dépensait galamment tout son revenu.

Cependant, la vie large et joyeuse que l'on menait avait parfois ses jours sombres et ses tristes revers.

J'en veux citer pour exemple le naufrage que raconte la GAZETTE DE QUÉBEC du 17 juillet 1820.

Sous le titre de Triste événement, voici ce que ce journal rapporte :

"Le 27 juin dernier, Amable Lavoie, pilote, avec son apprenti nommé Saint-Laurent, et William Ross, autre pilote, qu'il avait pris sur le navire CAMILLUS, descendait le fleuve dans sa chaloupe et était vis-à-vis l'île Barnabé, quand le vent, changeant tout à coup, ramena les voiles sur les mâts et fit chavirer la chaloupe. Ils réussirent tous trois à monter dessus, mais la chaloupe ayant viré les mâts au vent, il se prit dans le hunier, releva la chaloupe et la ramena de l'autre côté, jetant encore à l'eau les 3 hommes. Ils remontèrent encore une fois dessus. La hache étant restée par

bonheur là où l'on a coutume de la mettre, Lavoie coupa les mâts, et la chaloupe se redressa sur son fond et continua de nager à 18 pouces environ sous l'eau, sans jamais enfoncer plus, excepté quand il venait de grosses lames. Ross paraissait très fatigué. Lavoie l'exhorta à prendre courage. Il répondit qu'il avait avalé beaucoup d'eau. Continuant de succomber à ses fatigues, il mourut vers 4 heures et fut emporté vers la mer. L'apprenti Saint-Laurent était fort épuisé, et Lavoie, pour l'empêcher d'être emporté par la mer, l'attacha à la chaloupe ; mais il ne survit à Ross que d'environ une heure et demie. Il mourut vers 6 heures du soir. Lavoie supposa alors qu'il était éloigné de terre d'environ une demi-lieue, et il eut assez de force pour se tenirse à la chaloupe, quoique avec beaucoup de difficulté, la mer se brisant fréquemment trois pieds au-dessus de sa tête. A 7 heures, le vent tomba, et la mer se calma en très peu de temps. A dix, elle fut complètement tranquille......A l'approche du jour, il fut assez près pour entendre chanter un coq à la Pointe ac Père, où il vit trois hommes qui paraissaient le regarder, mais qui s'en allèrent à leur ouvrage, l'ayant apparemment pris pour une pièce de bois. Il vit aussi passer une chaloupe à la voile et crut qu'il en avait été vu. Heureusement pour lui, un briq qui descendait la rivière, ayant débarqué son pilote à la Pointe au Père, vint assez près pour appercevoir la situation nritique où il était, et l'en délivra.

Il était vis-à-vis le grand Métis, quand il fut ramassé ; il avait été pendant ving--sept heures dans l'eau et avait été entraîné la distance d'environ 6 lieues Lorsqu'il vint à bord du vaisseau, il était incapable de



ni de voir se tenir debout. Cependant, le traitement qu'il y reçut à propos le rétablit bientôt au point qu'il crut pouvoir se charger de piloter un navire qui montait (le LARK, capitaine Clut) ; mais en arrivant devant chez lui, il était si faible que l'on jugea à propos de le débarquer, à la grande joie de sa famille, qui le croyait péri.

Ross avait assisté la frégate NEWCASTLE, lorsqu'elle était échouée, et le commandant lui avait donné £ 5. 10 s., qui furent perdus avec tout ce qu'il y avait dans la chaloupe. Il a laissé une veuve et des enfants pour déplorer sa perte. Saint-Laurent, jeune homme d'espérance, était de la Pointe-au-Père."

En 1827, les habitants de la côte nord, jaloux sans doute du gain considérable que faisaient les pilotes de la rive droite du Saint-Laurent, agitèrent la question de savoir si les marins ne devraient pas connaître également les chenaux nord et sud du fleuve. La Chambre d'Assemblée fut saisie de cette affaire, et un comité spécial d'enquête fut formé sous la présidence du docteur Laterrière, qui représentait alors cette partie du pays qui est connue maintenant sous le nom de comté de Charlevoix. Plusieurs habitants de l'île aux Coudres et des Eboulements furhnt entendus comme témoins, entre autres : Louis Hrrvey, Augustin Dufour, Charles Savard. Il fut prouvé que, quelquefois, les bâtiments qui remontaient le chenal du sud appelé le CHENAL DES ANGLAIS manquaient le passage de la traverse de Saint-Roch et qu'il fallait alors les conduire par l'ancien chenal du nord. Il y a, disait Louis Harvey, un passage entre le sud de l'île aux Coudres et la batture aux loups marins de quaire



milles de larges et d'au moins cinq brasses de profondeur à marée basse prr lequel les gros navires peuvent rejoindre le chenal du nord. Tous les pilotes devraient le connaître. "1"

Cette tentative n'eut aucun résultat et les pilotes continuèrent à suivre le chenal du sud.

Jusqu'en 1814, il ne parait pas qu'il y eut d'autre phare pour éclairer la route entre Rimouski et Québec que celui de l'île-Verte, qui fut placé à la traverse Saint-Roch, un deuxième à la Pointe des Monts, et un troisième à la pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti. Dn 1834, un nouveau phare était érigé sur la même île, à la pointe Heath. Il y avait alors 209 pilotes pour le hâvre de Québec et au-dessus.

D'année en année, les pilotes acquiéraient de l'influence,aet ils surent s'en servir auprès de la députation pour améliorer leur sort et rendre la navigation du fleuve plus sûre. Ils voulaient surtout se rendre indépendants du contrôle souvent injuste qu'exerçaient sur eux les fonctionnaires de la Maison de la Trinité. La lutte fut longue et acharnée. "1" Ce n'est qu'en 1850 que les pilotes purent enffn gagner leur point et obtenir de former une corporation particulière avec des règlements et des officiers pour les faire observer. "2" L'honorable Joseph Cauchon, qui était alors député de Montmorency, fut celui qui épousa la cause des pilotes et la fit enfin triompher. Aussi, ces braves marins lui vouèrent-ils une sincère reconnaissance. En

---

Journaux ce la Chambre d'Assemblée de 1827, ep. p. 290,291 ; 5 mars 1827, Le 28 févrler 1727, le conseil législatif permettait à John Caldwell, l'un de ses membres, de rendre témoignage devant le comité nommé pour s'enquérir si les pilotes devaient connaitre les chenaux sud et nord du Saint-Laurent, mais il ne comparut pas.

1873, l'acte du pilotage fut entièrement refondu, et cette profession put enfin marcher sans lisière. "3"

Au lieu de s'aventurer comme autrefois dans une mauvaise embarcation sur la mer du golfe, les pilotes eurent enfin des goélettes confortables, solides et fines marcheuses, sur lesquelles ils purent se rendre aux stations de signalement. Le nombre des apprentis et des pilotes en exercice fut limité de façon à assnrer à chacun un salaire raisonnable. Le fonds de pension pour les veuves, les orphelins et les pilotes malades ou à la retraite fut reformé. On fit de ce qui avait été jusqu'alors un métier pénible une profession honorable et recherchée. [1]

Voir les actes 4 Viet. ch. 5 et 6 1840, 4-5 Viet. ch. 15 1841, 10-11 Viet. ch. 27 1847, 12 Viet. ch. 114 1849.

2. Voir les acces 13-14 Viet. ch. 123 1850, 16 Viet ch. 258 1853,

3. 36 Viet. ch. 54.

1. Ces notes sont extraites de l'ouvrage de M. J. Edmond Roy, Nicolas Le Roy et ses descendants.



Les meurtres du Détroit, 1747

Le roi ayant un rhume de cerveau, il s'en suivait que le royaume et les colonies devaient avoir mal à la tête. D'après ce principe, si longtemps reçu et qui n'est pas encore trop abandonné, nous nous battions contre les Anglais du Massachusetts, de New York et de la Pensylvanie, en 1744 parceque Louis XV avait maille à partir du côté de la Hollande avec George II, et, pour rendre notre situation plus misérable, la traite des fourrures des pays d'en haut, sur laquelle roulait toute l'administration du Canada, nous était enlevée, en bonne partie, par les trafiquants anglais, qui mettaient les Sauvages contre nous par des présents habilement distribués. C'était encore un moyen de nous faire la lutte. Dans toute guerre il y a la question du commerce et dans tout commerce il y a sujet de guerre.

On se battait dans les provinces maritimes, le long de la frontière du Maine, aux lacs Ontario et Erié. Le poste du Détroit tenait bon, avec une trentaine de soldats et quelques familles d'habitants français, à l'extrémité sud de cette ligne de feu. Ces derniers étaient Adhémar, Baby, Barthe, Berthelot, Bondy, Campeau, Chapoton, Chesne, Demersac, Dequindre, Descomptes, Drouillard, Duberger, Cicotte, Cullerier, Godefroy, Gouin, Goyeau, Janis, Jannette, Labutte, Loranger, Lothman, Marentet, Maisonville, Morand, Montreuil, Navarre, Parent, Pel'etier, Pillet, Rhéaume, Rivard, Saint-Aubin, Villier, Vissier et autres.

Jusqu'au printemps de 1747 le Détroit souffrit simplement de l'état de guerre générale. Les rapports des Sauvages de la contrée avec les établissements anglais inspiraient des inquiétudes en ce que les fourrures s'en allaient dans cette direction. La présence de rôdeurs étrangers parmi les Hurons, Chouanons, Têtes-Plates, Sauteurs, Outaouas, Poutéouatomis, et Mississagués du district, devenait plus alarmante depuis que l'on remarquait mieux la contenance de chacun de ces groupes. Un complot se tramait pour faire main-basse sur les colons et la petite troupe du fort. Par bonheur il éclata avant que d'être muri pour l'exécution d'un massacre en règle. Le 20 mai des Hurons de la bande du chef Nicolas, établis à Sandooki, au sud du lac Erié, avec quelques Iroquois et des Mohicans, tuèrent cinq Français et pillèrent leurs marchandises. Ce coup mit sur ses gardes le chevalier de Longueil qui commandait le poste. Aussitôt, des Outatouas, des Hurons et des Pontéouatomis protestèrent de leur amitié, mais c'était le petit nombre et le silence des autres parlait à l'imagination. Seules les bandes venues des Illinois étaient sans reproche dans cette affaire. De jour en jour les animaux laissés dans les champs étaient enlevés ou assommés, les maisons de campagnes brûlées, les gens attaqués à l'improviste. Les Sauvages faisaient en détail ce qu'ils avaient prémédité d'accomplir en une seule fois.

Vers Saguinau trois Français furent tués par les Outaouas et deux autres non loin de là par les Sauteurs. A la Grosse Ile, un colon fut poignardé. On signalait des Anglais allant de bourgade en bourgade,



mais les Sauvages disaient n'en rien connaître.

Le 31 août, un nommé Pierre Martineau dit Saint-Onge, né à Lorette vers 1739, fut "tué dans son champ par les Sauteurs", d'aprés l'acte de sépulture, mais la dépêche de M. de Longueil met : "à un quart de lieue du fort" et ajoute que Martineau "s'était imprudemment avancé dans le bois. Ses meurtriers, au nombre de quatre, lui ont enlevé la chevelure." L'HISTOIRE DU DÉTROIT dit que le coup fut fait par "quatre Sauvages de Michillimakinac". Ceux que l'on désignait comme "gens de Michillimakinac" étaient des Hurons. Les Français avaient lieu de les redouter plus que tous les autres sachant que ces rôdeurs rendaient service aux Anglais par l'entremise des Iroquois dont la langue était aussi la leur. Les Sauteurs, tribu algonquine du sault Sainte-Marie, n'entendaient ni le langage des Hurons ni celui des Iroquois et, d'autre part, ils étaient sédentaires, n'allant au Détroit que rarement.

De cette date à la fin de l'année, les assassinats se succédèrent.

En janvier 1748 on trouva un autre Français assommé. En février arrivèrent à Montréal sept députés Outaouas et Poutéouatamis, affirmant que Nicolas et autres chefs demandaient la paix, ce qui n'empêcha point que, vers le même temps, trois Français furent massacrés à la Grosse Ile. Une battue ayant été organisée on fit prisonniers quatre des coupables, dont un Huron, un Iroquois, deux Loups-Mohicans. Les Sauvages s'étaient trahi entre eux. Les bruits de paix trompant M. de Longueil, il relâcha les captifs et M. de la Galissonnière l'en blâma.



Aux approches du printemps une rumeur se répandit que la paix était faite entre les couronnes, mais cet acte important n'eut lieu que le 30 avril et ne fut connu à Québec que sur la fin du mois d'août.

Non seulement les lettres de France prenaient trois et quatre mois pour se rendre à Québec, mais les nouvelles du Détroit n'arrivaient qu'au bout de 50, 65, 83, 89 jours, durant les quinze mois qui nous occupent ici, sauf une seule fois, du 23 juin au 20 juillet 1747 où l'on ne compte que 27 ou 28 jours. Une dépêche de Versailles partie le 1er avril, passait à Québec le 1er juillet, était rendue au Détroit vers le 1er septembre ; la réponse du Détroit passait à Québec vers le 1er novembre et arrivait à Versailles au Jour de l'An ou aux Rois. Nous avons changé tout cela.

Enfin, le 28 avril 1848, les Sauvages se soumettent, deux jours avant le trité d'Aix-la-Chapelle. Peu après, pour un motif qui n'est pas expliqué, trois des assassins de Martineau allèrent à Montréal se remettre entre les mains des autorités. Le quatrième n'avait pas voulu, céder ; il échappait aux poursuites.

Le 2 août on apprend à Québec qu'il y a trêve d'hostilité en Europe comme préliminaire de la paix. Une lettre du gouverneur de New-York, datée du 1er août, ne parvint à Québec que le 27 de ce mois. Elle demandait suspension d'armes.

Il paraitrait que les trois assassins de Martineau devaient être jugés à Québec et qu on les mit en route dans cette vue, mais l'intendant de la Nouvelle-France, à la tête de la justice, ne les vit jamais, car le 10 août il écrivait :



"Nous apprenons de Monsieur de Repentigny qu'un détachement composé d'un sergent et neuf soldats, qui étaient chargés de conduire à Québec, en canot, les trois Sauvages meurtriers livrés à Montréal, avaient tous été massacrés et jetés à la rivière, à l'endroit nommé Machiche, à cinq ou six lieues des Trois-Rivières, dans le lac Saint-Pierre. Les trois meurtriers se sont échappés. On ne sait si d'autres Sauvages se sont joints à eux (pour faire le coup) ; on le présume. On a seulement trouvé dans le canot les corps de quatre hommes, et deux ou trois ont été trouvés sur le rivage. On craint que les Sauvages, qui étaient en bon train, ne se dérangent par cet accident. On a fail avertir des Trois-Rivières à Montréal pour tâcher de faire reprendre les meurtriers".

Le 31 août, le même ajoute : "M. le comte de la Galissonnière écrit à Monsieur de Longueil, commandant à Montreal, d'intimer de sa part aux nations qui sont au dit Montreal (c'était l'époque de la traite que puisqu'il n'a pas été possible de rejoindre les trois meurtriers qui ont assassiné le détachement qui les amenait à Québec, il est nécessaire que ces nations fassent elles-mêmes la recherche de ces malheureux pour les livrer de nouveau."

Le registre [1] de la paroisse des Trois-Rivières porte : "Le 8 août 1748, sépulture de trois soldats dont l'un dit-on, dit-on, est un sergent, tués entre Machiche et la Pointe-du-Lac, par trois Sauvages Outaois et Sauteux qu'ils menaient à Québec dans les prisons." Le 10 août, il y a la sépulture d'un autre soldat tué avec les précédents et, le 13 août, on en enterre un autre.

Dans les innombrables papiers des archives, à Ottawa, il peut y avoir de plus amples renseignements, mais le hasard ne les a pas mis sous mes yeux.

BENJAMIN SULTE

---

1 Autres sources consultées : DOCUMENTS SUR LA N.-FRANCE III 348, 351, 352, 357-63, 367-8, 400-7, 411, 413, 415, 417. Tangua V. 552. HISTORY OF DETROIT, 232.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS— MAI 1913 No. 5

Lamothe-Cadillac et la fondation de Détroit

Antoine Laumet de Lamothe-Cadillac naquit le 5 mars 1658, à Saint-Nicolas-de-la-Grave, gros bourg sis au bord de la Garonne, près de Castelsarrasin. Les Laumet appartenaient à la noblesse de robe. Le nom de Cadillac, orthographié successivement Cardalhac, Cardaillac et Cardillac, était avantageusement connu dès le temps des croisades. Jean Laumet, le père d'Antoine, était avocat, et son rêve était sans doute de voir son fils marcher sur ses traces, car il lui fit donner une bonne éducation. Mais les goûts du fils ne répondaient pas aux ambitions du père. Plein de fougue, avide de gloire, le jeune Laumet ne voulait pas de la vie prosaïque d'un magistrat de province, au milieu des cultures plates, des terres basses et unies de sa patrie. Il fallait à son ardeur des horizons plus vastes et plus accidentés. Laissant là l'étude des coutumes et des édits, il entra au service du roi ; et quelque



temps après il passait en Canada. Nous ne connaissons par la date exacte de son arrivée à Québec. Il est possible qu'il ait été attiré en Amérique par l'abbé de Fénelon, frère de l'auteur de TÉLÉMAQUE, qui devait être son parent.

Quoiqu'il en soit, le 25 juin 1687 Cadillac épousait Marie-Thérèse Guyon, à Québec. Il paraîtrait qu'il allâ s'établir en Acadie immédiatement après. Le 23 juillet 1689 le gouverneur et l'intendant lui concédèrent "deux lieues de front sur le bord de la mer, sur deux lieues de profondeur dans les terres, la rivière Douaque, (aujourd'hui nommée Union, dans le Maine) séparant par moitié les dites deux lieues de profondeur, savoir, une lieue du côté de l'Ouest et une lieue de l'autre côté de la dite rivière, avec l'île de Mont Désert et autres qui sont dans la devanture des dites deux lieues pour la tenir en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, désirant faire faire un établissement et défricher la dite terre pour la mettre en valeur." En effet, Cadillac commença aussitôt un établissement sur sa seigneurie.

Mais l'ambition du digne Gascon n'était pas satisfaite. Il fit proposer à la cour un plan pour s'emparer de la Nouvelle-Angleterre et passa en France pour en démontrer tous les avantages. L'idée était excellente si le gouvernement français eut été disposé à faire les frais nécessaires pour la réaliser, mais les affaires européennes demandaient alors toute son attention. Ce furent les Anglais qui ruinèrent l'établissement de Cadillac durant son absence.

Le 11 juillet 1689, Cadillac était de retour à Québec et intentait un procès à un parent au sujet de la succession de son beau-père.



En 1692 il passa de nouveau en France, pour renseigner la cour sur l'état de la guerre en Amérique Il était fortement recommandé par Frontenac. Il proposa au roi d'avoir des bateaux légers et bien armés pour croiser sur les lacs et les rivières sur lesquels les Anglais et les Iroquois étaient obligés de passer. L'idée fut approuvée, et le roi écrivit à de Frontenac que les plans de ces bateaux seraient envoyés de Rochefort, ainsi que toutes les choses nécessaires à leur construction, excepté le bois. Sa Majesté ajoutait que le commandement de cette flotte pourrait être donné à Cadillac. Ce projet paraît en être resté là.

En 1693, Cadillac fut nommé commandant d'une compagnie par Frontenac ; et le 15 avril 1694 le ministre lui adressait un brevet d'enseigne de vaisseau Le 16 septembre de cette même année il obtenait sa commission de commandant de Michil'imakinac et de tous les pays d'en haut.

Cadillac avait dès lors montré ce qu'il devait être toute sa vie : une victime des grandes ambitions. Jusqu'à la fin son rêve fut de se faufiler chez les grands, de leur donner des conseils, de leur soumettre des réformes où il trouve son compte. Pour se faire écouter il sait tour à tour déployer l'effronterie, l'humilité, la souplesse. Il sait donner à ses projets d'agrandissement les plus belles couleurs ; il mêle sans cesse à ses spéculations les intérêts de l'état et du genre humain, le patriotisme et la philanthropie. Au fond, il est peut-être sincère, car il est fat et visionnaire ; il s'imagine volontiers que la raison même est la base de ses plans. Il s'estime un esprit très rassis, lui le chimérique, l'aventureux par excellence. Toujours en lutte, il peut

dire avec autant de vérité que le roi : Il me semble qu'il n'y a que moi qui ait toujours raison. Il a de l'intelligence, mais il manque de jugement. Il voit tout à travers le prisme de ses illusions ; il ne sait pas compter avec les circonstances ; le sens du possible lui fait défaut. Il a parfois des vues ju tes, mais il se laisse emporter par ses facultés d'imagination, qu'il a trop vives et qui lui cachent la réalité ; il veut faire trop grand. C'est un esprit absolu, entêté, fanatique. Il est d'une méfiance inouie quand il s'agit de ses projets et de ses entreprises. Porté par nature à rechercher une arrière-pensée chez les autres toute opposition qu'il rencontre lui semble être inspirée par une secrète inimitié. Il ne voudrait user d'aucun ménagement envers l'imprudent qui les déclare dangereux ou mal conçus. Celui-là, il ne le regarde pas seulement comme un adversaire personnel, mais comme un ennemi de la patrie même, comme un traître qu'il faut poursuivre avec acharnement. La vengeance qu'il goûte le plus toutefois, c'est de faire enlever à ses ennemis leurs titres et leurs bénéfices pour les réunir sur sa persomne. Les coups terribles, les foudroyantes vengeances l'effrayeraient s'il en était question ; lui-même il n'y songe pas ; il n'est capable que de petites misères, de tracasseries puériles Une guerre d'invectives est ce qui lui convient le mieux ; en cela il reste avocat et gascon comme ses ancêtres.

Dans ses moments d'exaltation, Cadillac se proclamait volontiers un homme providentiel, le seul capable de remettre la paix, la tranquillité et la prospérité dans toute la Nouvelle-France. Pourtant il n'eut jamais l'esprit politique dans la grande acception du



mot ; il ne fut rien moins que diplomate. S'il courbe la tête devant les grands, s'il se fait de bonne grâce courtisan, il néglige ses supérieurs immédiats, ses égaux et ses inférieurs Pour eux c'est un caractère tout de fougue et de passion ; il ne sait ni séduire ni caresser. Un ton impérieux, un esprit sarcastique, un orgueil incomparable, une morgue et une hauteur à se faire détester de l'univers, voilà ce que trouvent en lui ceux qui vivent avec lui ou qui dépendent de lui.

Cadillac eut à souffrir de son intraitable caractère dès sa nomination au commandement de Michillimakinac. Les hommes qui devaient l'escorter à ce poste se révoltèrent en chemin et l'abandonnèrent. Il n'arriva à destination qu'au commencement de l'hiver. Sa première impression de son gouvernement parait avoir été favorable.

"Ce village," écrit-il, " est l'un des plus grands du Canada. Il y a un joli fort de pieux et soixante maisons, qui sont bâties sur une seule rue, en ligne droite. Il y a une garnison de soldats bien disciplinés et bien choisis, comprenant environ deux cents hommes, les mieux formés et les plus forts qui soient dans le Nouveau Monde ; et en outre plusieurs autres personnes qui passent ici deux ou trois mois de l'année..........

"Les villages des Sauvages, dans lesquels se trouvent six ou sept milles âmes, sont à une portée de fusil du nôtre. Toutes les terres sont défrichées jusqu'à trois lieues de leurs villages, et très bien cultivées. Elles produisent une quantité de blé d'Inde

suffisante pour les besoins de la population indigène et des Français

La description est en rose et pour cause : Cadillac voulait convaincre le gouvernement que vu l'importance de Michillimakinac l'on devait y tolérer le trafic de l'eau de-vie — qui était sa principale source de revenu. Vers le même temps il proposait de diviser le Canada en deux provinces, Haut et Bas, et de laisser au Haut-Canada le contrôle du commerce des fourrures. Si ce plan était adopté, Cadillac devenait l'égal du gouverneur-général et Michillimakinac sa métropole. Mais il ne le fit pas adopter.

Cependant Cadillac s'était brouillé avec tous ceux qui l'entouraient. Il se plaignit à son protecteur, M. de Frontenac, et celui-ci écrivit au ministre :

"Le pauvre M. de Lamothe-Cadillac aurait eu besoin de vous envoyer cette année un journal pour vous instruire de toutes les persécutions qu'on lui a faites dans le poste où je l'ai mis où il fait merveilles, s'étant acquis beaucoup de crédit sur l'esprit des Sauvages qui l'aiment et qui le craignent.........

"Enfin on a trouvé moyen par une cabale toute visible de soulever trois ou quatre officiers, qui étaient dans les postes dépendants du sien et qui lui ont fait des algarades si extraordinaires et si inouïes que j'ai été obligé de les faire mettre en prison quand ils ont été descendus et dont je ne les ai fait sortir que depuis quelques jours, parce que assurément ils méritaient davantage. Un certain Père Careilh, jésuite, qui m'avait écrit, il y a quelques années, des lettres si insolentes, a joué dans tout cela des rôles étonnants."

Au mois d'août 1697, Cadillac, voyant l'impor-



tance de sa charge fort diminuée, donna sa démission et descendit à Québec avec les chefs outaouas. Ces Sauvages venaient dire à Frontenac qu'ils ne reviendraient plus à Montréal si les Français se retiraient de l'Ouest et ne leur apportaient plus de marchandises.

Le Mémoire qui rapporte ces discours ajoute que si les Sauvages mettent leur menace à exécution la colonie perdra tout le commerce des pelleteries et qu'on verra les tribus qui ont si puissamment contribué à la défendre tourner leurs armes contre elle.

Comme on pouvait s'y attendre, Cadillac accourut au secours des autorités et déclara sans hésitation qu'il avait trouvé la solution du problème : c'était d'établir un poste à Détroit. Il se pourrait bien que Cadillac eût emprunté cette idée à d'autres. Il existe encore un mémoire d'un certain sieur de Charron, dans lequel l'établissement d'une colonie sur la rivière Détroit est préconisé comme un moyen de détourner les habitants de la chasse du castor, de faire naître des manufactures d'étoffes, de toile, de chaussures et d'autres objets. Mais Cadillac était passé en France ; il avait embelli un si simple projet de tous les rêves de sa fertile imagination et mettait tout en œuvre pour attirer l'attention de la cour. Il réussit.

Le 27 mai 1699, le roi écrivit au gouverneur et à l'intendant pour leur communiquer les projets de Cadillac, ajoutant qu'il avait trouvé ses raisons plausibles et dignes d'être examinées sur les lieux. "En cas que cette proposition soit trouvée bonne et praticable, Sa Majesté veut qu'ils prennent dès lors les mesures néces saires pour l'exécuter, aussitôt qu'ils en auront reçu l'agrément de sa Majesté."



Dans le mémoire dont il est ici question Cadillac s'exprimait ainsi :

"Il n'a pas paru jusqu'à présent que Lamothe ait entrepris quelque chose sans succès ; c est ce qui lui donne lieu de s'engager aux propositions suivantes, et d'en venir à bout pourvu que la Cour lui accorde l'honneur de sa protection. Il sait bien qu'il a des ennemis, mais il fait à leur égard comme un bon voyageur, qui poursuit sa route sans se détourner et sans s'arrêter au bruit des jappereaux qui crient après lui. Il n'a pas entrepris de contenter tout le monde ; pourvu que ses supérieurs soient satisfaits de sa conduite, cela lui suffit.

"Premièrement. Il s'engage d'empêcher qu'il ne descende du castor des Outaouas, à commencer depuis 1700 jusqu'à la fin de 1702, qui sont trois années.

"Deuxièmement, que les trois quarts du castor qui descendra seront gras ou demi-gras, pourvu qu'on fasse valoir l'un et l'autre 6 francs la livre.

"Troisièmement, que les habitants du Canada trouveront du profit dans ce commerce et seront ou devront être contents.

"Quatrièmement, qu'il donnera les moyens à Messieurs les Fermiers de faire des profits considérables par la voie de ce commerce.

"Cinquièmement, il ramassera en un seul poste toutes les nations qui sont dispersées ; ce qui formera une ville considérable qui mettra à l'avenir l'Anglais et l'Iroquois à la raison et qui se trouvera assez puissante pour détruire l'un et l'autre avec le secours de Montréal.



"Sixièmement, il fera civiliser et humaniser les Sauvages, en sorte que la plupart ne parleront que la langue française en dix ans, que, par ce moyen, de payens ils deviendront enfants de l'Eglise et par conséquent bons sujets du Roi."

Pour accomplir tout cela Cadillac demande que les 25 congés soient rétablis et qu'il soient accordés à des personnes responsables et pour deux ans. Ainsi les voyageurs ne reviendront qu'en 1702, ce qui permettra à la Compagnie d'écouler son fonds actuel. Il demande aussi qu'une forte garnison soit établie à Detroit afin de maintenir l'ordre dans cette région.

Le gouverneur de Callières et l'intendant Champigny n'approuvèrent pas tous les plans de Cadillac, bien qu'ils comprissent la nécessité de reprendre l'Ouest. Ils craignaient que l'établissement de Détroit, si près des Iroquois et des Anglais, ne devint un prétexte de la part de nos ennemis pour continuer la guerre ou qu'il ne conduisit nos alliés sauvages à porter leurs pelleteries à Albany. Ils se déclaraient plutôt en faveur de rétablir les congés et de remettre les garnisons dans les anciens postes. L'intendant ayant même insinué que Cadillac voulait prendre soin du castor pour son avantage personnel, celui-ci riposta fièrement :

"De tout temps on a empoisonné les intentions les plus pures, et la vérité même est sujette à recevoir des atteintes par l'erreur et le mensonge ; mais sa force est indomptable."

"Il résulte de tout ceci," continue Cadillac, s'adressant au ministre, "que ce plan est bon ou mauvais. S'il est bon, il n'y a point à balancer de le faire exé-

cuter. Choisissez ensuite un homme de tête et de main pour l'exécution sur les lieux ; et vous pouvez vous assurer qu'il réussira comme vous le souhaitez, malgré les secrètes difficultés qu'on y pourrait faire.

"Vous ne devez jamais espérer que cette affaire réussisse si elle est mise en délibération sur les lieux. C'est un pays de cabale et d'intrigue ; il est impossible de réunir tant d'intérêts différents. On est bien aise de contrecarrer, c'est le caractère de ceux qui y habitent.

"N'accusez pas sur cela Lamothe d'indolenee ; il s'est assez remué sur cette affaire.........Si Votre Grandeur avait le loisir de l'entendre une demie-heure, vous seriez éclairé sur le tout.

"Il est fort désolé de l'impression que vous avez de lui ; il espère fort que vous continuerez de lui accorder l'honneur de votre protection et de votre souvenir."

L'aplomb et la persévérance de Cadillac triomphèrent de toutes les hésitations. Dès l'automne de 1700 son plan fut accepté ; et il fut lui-même désigné comme étant "l'homme de tête et de main" qu'il fallait pour le mettre à exécution. Il tenait sa commission de commandant du futur poste directement du roi, qui lui avait aussi concédé quinze arpents carrés de terre à l'endroit où il s'établirait, mais il devait agir sur les ordres du gouverneur de la Nouvelle-France.

Cadillac se persuadait modestement que si son poste n'était pas établi "on serait contraint de tout abandonner, puisque c'est lui seul qui fera l'entière sûreté de la colonie, celle de son commerce et la ruine certaine des Colonies Anglaises." Tel n'était pour-



tant pas l'avis des marchands de Montréal qui étaient au désespoir. Une requête fut rédigée, exposant que e sieur de Lamothe-Cadillac n'avait pas d'autre but que de faire un commerce préjudiciable aux membres de la "Compagnie du Canada" qui étaient obligés de supporter de lourdes charges, et priant de différer son départ Mais soudain les plus actifs meneurs de l'agitation s'apaisèrent, et il ne se trouva plus personne pour présenter la requête. Ceux qui avaient tant parlé contre Cadillac lui fournirent d'énormes quantités de marchandises, et on le fit partir au plus tôt. Il est probable que ce grand changement avait été opéré par une promesse de Cadillac d'user de son influence auprès de la cour pour faire concéder le monopole de la traite de Détroit et du fort Frontenac à la Compagnie du Canada.

Callières avait aussi ses raisons pour presser le départ de Cadillac. Les Iroquois avaient envoyé des délégués pour protester contre l'établissement de Détroit et il désirait voir la chose accomplie avant l'arrivée de ces délégués afin de pouvoir leur mieux répondre. "Ce qui arriva, leur ayant fait trouver les raisons de cet établissement bonnes."

Cadillac partit de Montréal le 5 juin 1701. Il avait sous ses ordres cinquante soldats et autant de colons ; les officiers étaient les sieurs Dugué et Chacornacle, lieutenants, et M. de Tonti, capitaine. Cadillac avait reçu ce dernier un peu malgré lui, car il le savait tout dévoué aux intérêts de la Compagnie. L'expédition avait nécessité plus de quatre-vingt mille livres de frais. Les pères jésuites avaient obtenu la permission d'envoyer un des leurs à Détroit, et ils a-



vaient désigné le père Vaillant, ancien missionniare des Iroquois. Mais Cadillac de son côté avait fait décider que les Jésuites s'occuperaient uniquement des Sauvages ; et il emmenait un récollet pour desservir les habitants et la garnison. Il prétend que les Jésuites lui gardèrent rancune et que le père Vaillant s'efforça même de pousser ses hommes à la révolte en leur promettant de les faire payer pour un an de service par l'intendant à leur retour à Montréal, bien qu'ils n'eussent travaillé que six semaines. Ceci est peu probable ; nous savons qu'un convoi avait déjà abandonné Cadillac en pareille circonstance sans que les Jésuites s'en mêlassent. Ce qui est certain, c est que le père Vaillant ne se rendit pas à Détroit.

L'expédition campa sur le site actuel de Détroit le 24 juillet 1701. Aussitôt que les premiers travaux furent terminés, le lieutenant Chacornacle retourna à Québec pour y porter les nouvelles. Callières écrivant au roi cet automne là demande une gratification pour Cadillac, Tonty, Dugué et Chacornacle. Il ajoute que "Cadillac a fait un fort à quatre bastions de bons pieux de chêne de 15 pieds de long, dont il y en a trois en terre."

Tels furent les commencements d'une ville qui a été un siècle durant la métropole de l'Ouest et qui est encore celle d'un des plus grands états de la République américaine. La petite colonie française qui venait de naître devait végéter pendant soixante ans, en danger continuel de périr par l'indifference de ses gouvernants ou par la main des tribus féroces et inconstantes qui l'entouraient de toutes parts pour être enfin livrée à une domination étrangère et hostile ; et cepen-



dant elle devait traverser tous les dangers, sortir de chaque lutte plus nombreuse et mieux constituée.

Cadillac n'avait rien entrevu de cette histoire bien glorieuse mais bien humaine, - histoire faite de travail et de souffrances. Il croyait sincèrement que dans l'espace de quelques mois tous les peuples de l'Amérique du Nord prendraient la route de son établissement et que le fort de pieux, devenue une grande cité, dominerait tout le continent. L'endroit lui paraissait choisi de Dieu pour ces grandes choses. L'enthousiasme l'entraînait au lyrisme.

"Ses rives," s'écriait-il, en parlant de la rivière Détroit, "sont autant de vastes prairies dont la fraicheur de ces belles eaux tient l'herbe toujours verdoyante. Ces mesmes prairies sont bordées par de longues et larges allées de fruitiers, qui n'ont jamais senti la main soigneuse du jardinier vigilant, et ces jeunes et anciens fruitiers, sous le poids de la quantité de leurs fruits, mollisent et courbent leurs branches vers la terre féconde qui les a produits. C'est dans cette terre si fertile que la vigne ambitieuse, qui n'a pas encore pleuré sous le couteau du laborieux vigneron, se fait un espais...avec ses larges feuilles et ses grappes pesantes sur la teste de cellui qu'elle accole et que souvent elle estouffe pour trop l'embrasser. C'est sous ces vastes allées où l'on voit assemblés par centaines le timide cerf et la biche craintive avec le chevreuil bondissant pour y ramasser avec empressement les pommes et les prunes dont la terre est pavée ; c'est là que la dinde soigneuse rappelle et conduit sa nombreuse couvée pour y vendanger le raisin ; c'est là que viennent leur masles pour y remplir leur fale

large et gloutonne. Les poissons dorés, la caille, la perdrix, la bécasse, la tourterelle fourmillent dans les bois et couvrent les campagnes entre-coupées et rompues par les bouquets de bois de haute futaye, qui font une charmante perspective, laquelle seule peut adoucir les tristes ennuis de la solitude. C'est là que la main de l'impitoyable faucheur n'a jamais rasé l'herbe succulente dont s'engraissent les bœufs lainés d'une grandeur et d'une grosseur excessives.

"Les bois sont de dix sortes ; de noyer, de chesne blanc, du rouge, du fresne bastard, du sapin ou du bois blanc et du cotonnier ; mais ces mesmes arbres sont droits comme des flesches, sans nœuds et quasi sans branches que par le haut bout et d'une grandeur prodigieuse ; c'est de là que l'aigle courageux regarde fixement le soleil, voyant à ses pieds de quoy satisfaire sa main fièrement armée. Le poisson y est nourri et baigné par une eau vive et cristalline, et sa grande abondance ne le rend pas moins délicieux. Les cygnes sont en si grand nombre qu'on prendrait pour des lys les joncs, dans lesquels ils sont entassés.

"Peut-on croire qu'une terre sur laquelle la nature a distribué tant avec tant d'ordre sache refuser à la main du laboureur, curieux de ses fécondes entrailles, le retour qu'il s'en sera proposé ?

"En un mot le climat y est tempéré, l'air épuré pendant le jour ; il y fait un vent modéré, et, pendant la nuit, le ciel, toujours serein, répand de douces et fraiches influences, qui font guester la binignité d'un tranquille sommeil.

"Si la situation en est agréable, elle n'en est pas moins importante, parce qu'elle ouvre et ferme la por-

e pour passer chez les nations les plus esloignées, et dont les vastes mers d'eau douce sont environnées.

"Il n'y a que les ennemis de la vérité qui soyent les ennemis de cet establissement si nécessaire à l'augmentation de la gloire du Roy, au progrès de la religion et à la destruction du trône de Baal".

Si nous avons cité cette longue pièce, c'est qu'elle peint son auteur beaucoup mieux que le Détroit.

Le fort que venait de fonder Cadillac fut nommé Pontchartrain, en l'honneur du ministre des colonies, sur l'ordre du gouverneur et de l'intendant.

En partant de Montréal, Cadillac et tous les autres Français avaient reçu la défense formelle de faire aucun commerce. "Deux hommes de probité" étaient envoyés avec l'expédition pour faire la traite pour le profit de sa Majesté.

Cependant la Compagnie de la colonie avait demandé le monopole de la traite aux forts Frontenac et Pontchartrain. Cette demande fut accordée ; et le poste de Détroit fut cédé à la Compagnie sous la condition pour elle de rembourser le roi de toutes les dépenses faites pour l'etablissement de cette colonie, d'entretenir le fort en bon état, de payer les engagés et de donner 6,000 livres annuellement pour les pauvres du Canada. La Compagnie s'engageait aussi à transporter les effets nécessaires au poste pour 15 livres du cent pesant et à entretenir le commandant et son lieutenant ; le roi devait payer la garnison. Cet arrangement fut conclu au mois d'octobre 1701.

Cadillac ayant appris que la Compagnie était devenue propriétaire du Détroit descendit à Québec en 1702 pour s'entendre avec les directeurs. Après de



longues discussions, il signa un contrat par lequel il s'engageait, en considération de la somme de 2,000 francs par an et de l'entretien de sa famille, ainsi que de la somme de 1,333 francs payée annuellement à M. de Tonti. de ne faire aucun commerce, direct ou indirect, et de veiller aux intérêts de la Compagnie.

Ce contrat était conforme aux désirs exprimés de Cadillac. Il y avait donc lieu de crcire que tout le monde était satisfait. Mais dans l'automne de la même année le ministre reçut des plaintes de tous les côtés.

C'était d'abord la Compagnie qui se plaignait que ses charges étaient de beaucoup trop lourdes et qui demandait pour se dédommager qu'on lui permit d'établir des postes en différents endroits.

C'était Callières et Beauharnois qui répondaient à la Compagnie que si ses dépenses étaient fortes, elle avait présentement de quoi se dédommager, et que si le roi étendait ses privilèges, il causerait la ruine des marchands et des habitants de Montréal, qui déjà ne subsistaient qu'avec peine.

C'était encore Cadillac, qui demandait de nouvelles faveurs, vantait les avantages de son poste, et accusait amèrement les Jésuites de toujours lui susciter des embarras.

Enfin, c'étaient les Jésuites eux-mêmes qui venaient se plaindre avec non moins d'amertume de ce que leurs missions étaient ruinées par le fait de Cadillac et des traitants, et qui demandaient que le roi abolît les postes de l'Ouest et mit la traite sous le contrôle de personnes vertueuses, discrètes et en parfaite sympathie avec les missionnaires.



Le roi ne savait qui écouter. Il écrivit en termes péremptoires au gouverneur et à l'intendant, leur ordonnant de convoquer une assemblée des principaux habitants, d'y inviter le sieur Cadillac, et d'exiger de chaque personne une expression d'opinion par écrit afin qu'il pût juger définitivement ce qu'il fallait faire de Détroit.

Cependant les affaires marchaient dans le Michigan. Cadillac s'était mis à l'œuvre dès l'automne de 1701 pour attirer les Sauvages à Détroit. Le 4 décembre une bande de Hurons de Michilimakinac vint prendre des terres. Elle fut suivie l'année suivante et en 1703 par les Sauteurs, les Missagues et autres bandes d'Outaouas.

Assez habile à traiter avec les Sauvages, le fondateur de Détroit exploitait toutes leurs superstitions pour les amener à faire suivant sa volonté. Ainsi l'on vit vers ce temps une comète ayant la tête vers l'est. Elle parut pendant sept jours, vers les sept heures du soir. Les Sauvages dirent que c'était un signe de guerre, mais il leur assura que c'était un collier que l'Esprit avait jeté dans le ciel pour montrer aux nations du Couchant l'entrée du Détroit et pour les inviter à venir s'y établir.

Toutefois Cadillac ne réussissait pas au gré de ses désirs. Les Outaouas persistaient pour la plupart à rester à Michilimakinac, les Miamis ne voulaient pas abandonner leur village de la rivière Saint-Joseph, et une partie des Hurons parlaient d'aller s'établir à une trentaine de lieues de Détroit, sur la rivière Maumee. Ces derniers avaient déjà commencé à voir les Anglais, et leur but en allant s'établir au sud était d'ouvrir un



commerce avec Albany. Les prévisions de ceux qui avaient combattu l'établissement de Détroit commençaient donc à se réaliser.

Cadillac attribuait ces échecs aux Jésuites et criait très fort que les Pères ne voulaient pas envoyer de missionnaire à Détroit quoiqu'ils en eussent demandé le privilège. Les pères Careilh et Marest, de Michilimakinac, Mermet et Aveneau, de la rivière Saint-Joseph, répondaient qu'ils attendaient que leurs troupeaux se décidassent à se rendre à Détroit pour y aller.

En 1702, le supérieur des Jésuites à Québec et Callières avaient rédigé des règlements destinés à permettre aux Pères et à Cadillac de vivre ensemble sans trop se heurter et l'ordre fut envoyé au père Marest de se rendre à Détroit. Au printemps de 1703, Cadillac envoya un canot pour chercher ce missionnaire, mais celui-ci refusa de s'y embarquer en donnant pour raison que des affaires importantes l'appelaient à Montréal.

Quelques Outaouas descendirent à Montréal avec le père Marest. Ils déclarèrent qu'ils étaient résolus à mourir dans leur village de Michilimakinac et demandèrent un commandant français. Le chevalier de Callières, sans être un ami de Cadillac, avait engagé les Sauvages à se rendre à Détroit. Il venait d'être remplacé par M de Vaudreuil, qui était ouvertement hostile à la nouvelle colonie. Le père Marest fut autorisé à retourner à sa mission de Michilimakinac et le sieur de Marest y fut envoyé pour agir comme commandant.

Tandis que le nouveau gouverneur se rendait ain-



si aux désirs des Jésuites, il laissait la garnison de Détroit s'affaiblir par les désertions et fermait l'oreille à toutes les plaintes de son commandant.

Ces faits prouvent assez que M. de Vaudreuil et les Jésuites ont travaillé contre l'établissement de Détroit, mais on serait très injuste si l'on disait avec Cadillac qu'ils n'agissaient que par jalousie ou pour d'autres motifs peu honorables.

Envisageons d'abord la situation au point de vue politique et commercial. Une grande partie des hommes les plus sages du Canada etaient convaincus à cette époque—et nous pouvons encore facilement le comprendre aujourd'hui—que Michilimakinac occupait une position plus avantageuse pour la traite des pelleteries que Détroit ; ils craignaient aussi qu'en amenant nos alliés trop près des colonies anglaises nous ne leur facilitions tout simplement la tâche de porter le produit de leur chasse à Albany où les attiraient des marchandises à bas prix et le rhum à discrétion. Ensuite il faut considérer que si le roi décidait en faveur des grands projets de Cadillac, il laissait toujours la tâche de les réaliser aux autorités de Québec. Or, au commencement du dix-huitième siècle, la Nouvelle-France comptait quinze mille habitants, dispersés sur un territoire de deux cents milles de longueur. Elle était continuellement exposée aux attaques des Anglais ; son trésor était vide, toutes ses ressources escomptées d'avance. Il faut bien admettre que, dans les circonstances, M. de Vaudreuil eût agi avec bien peu de sagesse s'il eut envoyé les meilleurs colons et les meilleurs soldats à Détroit, ainsi que Cadillac avait l'audace de le demander.



Tant qu'aux Jésuites, s'il est indubitable qu'ils subissaient l'influence de l'antipathie qu'ils ressentaient pour Cadillac, il faut dire aussi qu'en essayant d'éviter le contact des coureurs de bois à leurs chers néophytes ils obéissaient aux sentiments les plus nobles. Tous les missionnaires catholiques reeonnaissent qu'il est nécessaire pour leurs fins de faire entrer le païen dans le giron de l'Eglise avant de l'initier à notre civilisation ; ils considèrent le contact avec les blancs comme un danger auquel ils ne comptent exposer les nouveaux chrétiens qu'après les avoir munis des armes de défense nécessaire : la foi entrée dans leurs convictions et la pratique de la religion entrée dans leurs habitudes. Le missionnaire catholique ne pense pas que le raffinement graduel des mœurs, la culture progressive de l'esprit, le travail et les jouissances légitimes qui peuvent en résulter, que le commerce continue avec l'homme policé doivent nécessairement amener le néophyte à la foi chrétienne. Bien au contraire, il est convaincu que pour arracher le sauvage à la barbarie, il faut d'abord remplacer ses superstitions par des croyances positives, fortement enracinées dans son âme. Pour y arriver, il cherche à isoler ses ouailles, à les former en communautés séparées, des CHRÉTIENTÉS comme on dit aujourd'hui en Chine, des REDUCIONES, si l'on veut adopter l'expression espagnole qu'on employait à l'époque dont nous parlons. Il estime qu'il est indispensable que ces communautés soient fermées à tout intrus, afin que la conduite de ses co-religionnaires civilisés ne vienne pas jeter le trouble dans l'esprit naïf du néophyte. "Pour que la morale chrétienne pénètre dans

le sang,'' disent les Pères, ''il faut des générations. Le grain qui commence à germer, les jeunes plantes, doivent être protégés contre l'ivraie et les intempéries des saisons.'' Les millions d'Indiens chrétiens de l'Amérique espagnole et de l'Inde méridionale, qui tout en restant Indiens, sont devenus, et sont restés depuis trois siècles, de vrais chrétiens, et au point de vue moral, de vrais civilisés, sont redevables à ce système de leur bonheur.

L'on dira peut-être que les Jésuites ne se sont jamais prononcés en faveur de ce système en Canada. La raison en est facile à voir : ils avaient tout à perdre en heurtant de front les préjugés du roi et de ses ministres.

En effet, Louis XIV, Colbert, Talon, Frontenac avaient tous fortement recommandé aux Jésuites d'élever les Sauvages ''à la façon française.'' Cadillac qui ne cherchait qu'à plaire au pouvoir, avait adopté leurs idées et voulait les poursuivre jusqu'à leurs dernières conséquences. En fondant Détroit, il voulait que les missionnaires qui y seraient envoyés reçussent l'ordre '' d'enseigner aux petits Sauvages la langue française comme étant le seul moyen pour les civiliser, humaniser et insinuer dans leur cœur et dans leur esprit la loi de la Religion et du Monarque,'' et pour mieux réussir, il demandait l'établissement à Détroit d'un couvent d'Ursulines pour instruire les filles, d'une succursale du séminaire de Québec pour les garçons, d'un hôpital pour les Sauvages malades et infirmes, et la permission pour les soldats d'épouser les filles sauvages.

Malgré les échecs qu'il avait subis, il n'avait rien



perdu de ses illusions trois ans plus tard. Il écrivait au roi que le chef des Hurons et celui des Outaouas offraient de former une compagnie de 50 hommes, pourvu qu'on les fit capitaines, qu'on leur donnât un lieutenant et un enseigne et qu'on les mît sur le même pied que les officiers des troupes de la marine.

"Si Sa Majesté veut faire cette dépense," continue-t-il, "ce serait le vrai moyen d'assujéttir peu à peu et entièrement ces deux nations. J'estime qu'il faudrait les ménager un peu dans le commencement en leur faisant prendre les armes seulement une fois par mois, lorsqu'on en ferait les revues, et même les dispenser pendant trois mois d'hiver, parce que pour lors ils sont occupés à faire leur chasse ; mais il faut être fort exact à payer tous les mois les compagnies. Iis demandent d'avoir des drapeaux, et qu'on leur permette de faire leurs habits à leur mode et qu'on leur donne des étoffes rouges.

"Le chef Huron est déjà si enflé de cette proposition qu'il a prié M. de Callières de le faire loger à la française, et j'en ai reçu l'ordre étant à Québec, à quoi j'ai satisfait, lui ayant fait faire une maison de charpente de chêne de 40 pieds de face sur 24 de largeur. Elle est située sur le bord de la rivière, sur une éminence qui domine le village de cette nation.

....

"Vous pouvez croire par ce commencement que les choses que j'ai projetées prennent un bon train. Mon sentiment est que cette voie est la plus assurée pour rendre ces gens-là sujets du Roi et pour les faire successivement chrétiens.

"......Il est certain qu'au premier coup du tam-



bour on mettrait sous les armes ceux qui seraient disciplinés, ce qui entrainerait sans peine tout le reste à suivre et faire comme eux. Ainsi, dans la guerre présente, ces gens-là, joints avec nous, feraient des incursions et des inondations terribles sur les Colonies Anglaises, au lieu qu'ils sont partagés et qu'ils se contentent de nous regarder faire, trop heureux encore si nous pouvons les tenir en cet état."

Ces utopies ne furent jamais appliquées et le temps s'est chargé d'en faire justice ; nous ne les faisons connaître qu'à titre de curiosité.

Dans ces pages comme dans toute œuvre historique sérieuse il est facile de voir que nos ancêtres étaient bien autant que nous dominés par l'ambition et l'esprit de parti. Leur œuvre n'en reste pas moins grande ; et ce doit être pour nous une nouvelle raison d'avoir foi dans l'avenir de notre nationalité, quand nous voyons ceux qui ont porté si haut son nom et son drapeau réduits à la taille humaine.

N. SAINT-PIERRE





La Chute a Blondeau

Un peu au dessus du lac des Deux-Montagnes, l'Ottawa prend le nom de Long-Saut, endroit célèbre et souvent mentionné dans les récits des voyageurs depuis trois siècles. Cette descente des eaux prend des formes diverses, sur un parcours de quatre lieues et présente une inclinaison de soixante pieds allant de la tête au pied. Disons de suite qu'elle n'est plus ainsi, depuis trente ans qu'on a élevé un barrage pour changer les niveaux --- et la chûte à Blondeau, située vers le milieu de la pente, est supprimée, effacée, noyée par l'exhaussement d'aval.

Pour éviter cette chûte, ou la racheter, comme disent les ingénieurs, il y avait un canal, construit vers 1830 par le génie militaire. A présent, la navigation passe tout droit, puisque la chute n'est plus sensible. Après la confédération, des travaux avaient été faits dans le but de réduire cet obstacle, mais sans bon résultat -- de là le mot anglais SHOOT BLUNDER. qui est un calembourg par à peu près sur le nom de Blondeau. Le "canal du milieu" est

donc disparu avec la chûte, vers 1880, comme je l'ai expliqué.

Reste Blondeau, qui va pareillement tomber dans l'oubli. D'où venait ce nom ? Je ne vois pas avant 1775, mais il pouvait remonter plus haut.

Une seule famille Blondeau se présente dans le Dictionnaire Tanguay comme susceptible d'avoir laissé son nom à la chûte celle de François Blondeau. M. Ferland nous dit : "Un sieur Blondeau épousa, aux Trois-Rivières, la fille de Pigarouick, chef algonquin Maurice Blondeau, issu de ce mariage, obtint une assez grande étendue de terre en vertu des droits de sa mère." Il n'y a ni date ni rien qui puisse nous guider, sauf que cette note est placée dans les commencements de la colonie et à propos des rares mariages entre Français et Sauvages. Le nom de Pigarouich ne se rencontre pas dans le régistre des Trois-Rivières, mais le 1er juillet 1641, on y voit... Blondeau, parrain d'une sauvagesse âgée de deux ans dont le père est Chich8tibik.

En supposant que ce Blondeau fut l'homme dont parle M. Ferland, je dirai qu'il n'était pas marié alors, vu que les recensements de 1666, 1667, 1681 le font naître en 1632, 1629, 1635. Mettons le mariage avec la fille



de Pigarouich en 1650 ou 1652 et disons que ce même François Blondeau épousa le 8 février 1655, à Québec, Nicole Rolland qui enait de Paris. Ce ménage est à Québec en 1655, 1666, 1667. à Notre-Dame-des-Anges aussi en 1667, à la rivière St-Charles en 1680, à Charlesbourg en 1681. Dès 1662 Blondeau avait une terre dans le fief de Guillaume Fournier : l'Epinay, Saint-Joseph, Saint-Charles. Enfin, Blondeau a été inhumé à Charlesbourg en 1702.

Par un acte de 1664 on voit que Charles Aubert de la Chesnaye fournissait des marchandises de commerce à François Blondeau.

Les quatre fils nés de Nicole Rolland se sont mariés :—

1o. Jean-Raptiste, marié en 1696. A sa mort en 1703 il laissait trois petits garçons.

2o. Thomas dit Lafranchise. Il mourut en 1714 laissant quatre garçons.

3o. Joseph dit Lafranchise n'eut pas d'enfant avant 1702. En 1684, il faisait la traite des Outaouas. En 1715 il était seigneur de Vertbois, Terbois, ou la Rivière-du-Loup en bas. Il mourut en 1730.

4o. Maurice, né en 1662, marié en 1696, à Montréal, avec Suzanne Charbonnier, me pa-



rait être celui qui a donné son nom à la chute.

Les trois premiers frères ci-dessus n'ont pas quitté le district de Québec. Maurice a vécu au moins quarante-six ans à Montréal et il s'occupait de traite comme le montre une lettre officielle de 1708 où il est dit que Blondeau favorise Boudot dans son commerce de fourrures avec les Anglais. A cette date aucun enfant des quatre frères n'était en âge d'agir. Il ne peut être question ici que de Maurice.

Jean Boudor s'était établi marchand à Montréal en 1696. Il n'était pas inconnu de son temps.

Une fille de Maurice Blondeau épousa Charles-Joseph Le Gardeur de Repentigny, ensuite Pierre-Joseph Celoron de Blainville.

Un autre enfant, appelé Maurice, né en 1706. était aux Illinois en 1754. Dans ce dernier pays, en 1773, 1789, il y avait des Blondeau qui paraissent être des fils de Maurice (1).

(1) Sources du présent article : Tanguay I 59. II. 315, 316. Ferland, I. 439, 515. Edits & Ordonnances, I. 245. Supp. Archives, 1899, p. 404. Conseil Souverain I. 122. 140, 166, 651, 785. Société Royale ; 1893, II. 34; 1805, I. 29 ; 1904, II. 216. Bulletin des Recherches 1909 p. 23, 160. Illinois State Historical Library, 1907, p. 366, 449.

Finalement, le seul Blondeau possible sur la rivière Ottawa, n'est-il pas celui que j'indique ? Il était seul de son nom à Montréal et il faisait le trafic avec les Sauvages. Naturellement la rivière qui va à l'ouest était sa grande route d'affaire.

J'ai vu noyer la chûte à Blondeau, il y a plus de trente ans. Aujourd'hui je voudrais repêcher le nom du Canadien disparu dans l'abîme.

BENJAMIN SULTE

Ouvrages publiés par feu J. EDMOND ROY

Le premier colon de Lévis—Guillaume Couture—Lévis, Mercier & Cie, libraires—imprimeurs—1884.

Biographie de l'honorable George Couture, représentant au Conseil Législatif la division de Lauzon—Lévis, Mercier & cie, libraires-imprimeurs—1884.

Monseigneur Déziel—Sa vie—Ses œuvres Lévis, Mercier & cie, éditeurs—1885.

L'ordre de Malte en Amérique—Québec,



imprimerie générale A. Côté et cie–1888.

Au royaume du Saguenay--Voyage au pays de Tadoussac--Québec, imprimerie générale A. Côté et cie--1889.

La justice seigneuriale de Notre Dame des Anges--1890.

Claude de Bermen, sieur de la Martinière (1636-1719)--Lévis, imprimerie de l'"Union Canadienne", no 31, rue Eden--1891.

Lettres du P. F. X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus, accompagnées d'une notice biographique et d'annotations--Lévis, Mercier et cie, imprimeurs-libraires, 17, 19, 21 et 23, Côte du Passage--1892.

François Bissot, sieur de la Rivière, 1892.

Le baron de Lahontan--1894(1)

Jean Bourdon et la baie d'Hudson--Bulletin des Recherches Historiques, 9 rue Wolfe, Lévis--1896.

Nicolas Le Roy et ses descendants--Notes pour servir à l'histoire de la famille Le Roy Québec, imprimerie générale A. Côté & cie 1897.

Rapport sur les affaires de la Corporation

(1) Seconde édition en 1903, imprimée à la "Revue du Notariat," à Lévis.



de la ville de Lévis pour l'année 1896 lu et soumis à la séance du 11 janvier 1897--Imprimerie du "Quotidien"--1897.

Histoire de la seigneurie de Lauzon--Lévis, Mercier & cie, libraires, imprimeurs et relieurs, 17, 19, 21 et 23, Côte du Passage--1897 (1)

Claude-Charles Le Roy de la Potherie 1897.

L'ancien barreau du Canada. Conférence donnée devant le barreau de Québec, dans la salle de la cour d'assises, au mois de février 1897. Montréal, C. Théoret. éditeur,librairie générale de droit et de jurisprudence, 11 et 13. rue St-Jacques (Près du Palais de Justice) 1897.

Rapport sur les affaires de la Corporation. de la ville de Lévis pour l'année 1897, lu et soumis à la séance du 27 janvier 1898—Imprimerie de "Le Quotidien"—1898.

Tableau général des notaires pratiquant dans la province de Québec –1898.

La Revue du Notariat, journal publié

---

(1) Deuxième volume en 1898 ; troisième volume en 1900 ; quatrième volume en 1904 ; cinquième volume en 1904.



avec le concours des notaires de la province de Québec. Imprimé à Lévis—1898. (1)

Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie, jusqu'à nos jours. Premier volume–Lévis, imprimé à la *Revue du Notariat.* 1899 (1)

Notice historique sur la famille de René de la Voye (Canada) Lévis, imprimerie de l'auteur 1899.

La charte de la ville de Lévis comprenant le texte de la loi de refonte de 1872, 36 Victoria, chapitre 60, et tous les amendements adoptés par la Législature de Québec avec des notes et des commentaires Lévis 1899.

Voyage de Kalm au Canada 1900.

Des fils de famille envoyés au Canada : Claude Le Beau 1901.

Questions posées aux examens à la pratique du Notariat dans la province de Québec, de 1871 à 1900 D'après les procès-verbaux de la Chambre des Notaires. Revue du Notariat, 1901.

L'abbé Benjamin Demers, notice biographique, 1905.

Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec (1867-1877) Lévis, imprimerie de l'auteur 1905.

---

(1) Publié sous la direction de M. Roy de 1898 à 1913.

(1) Deuxième volume en 1900 ; troisième volume en 1901 ; quatrième volume en 1902.

M. de Montmagny 1906.

Principes de gouvernement chez les Indiens 1906.

Essai sur Charlevoix—.Ottawa, imprimé pour l'auteur par la Société Royale du Canada 1908.

De la propriété littéraire 1909.

Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada. Ottawa, imprimé par C.-H. Parmelee, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi 1911.

Les archives du Canada à venir à 1872 Ottawa imprimé pour la Société Royale du Canada, 1911.

Napoléon au Canada—Imprimé pour la Société Royale du Canada Ottawa 1912.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS—JUIN 1913 No. 6

Notes sur le nom Québec

Le premier qui fasse mention du mot Québec pour désigner la vieille capitale est Champlain, à la page 25 de son ouvrage intitulé : DES SAVVAGES, OU VOYAGE DE SAMUEL CHAMPLAIN DE BROVAGE, FAIT EN LA FRANCE NOUVELLE, L'AN MIL FIX CENS TROIS.

" Nous vinfmes mouiller l'ancre à Québec, qui eft un deftroit de la ditte rivière de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large".

***

Rencontrant le passage suivant de Champlain : " Nous vinfmes mouiller l'ancre à Québec, qui est vu deftroict de la ditte rivière de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large" ; l'abbé Laverdière fait les réflexions suivantes :

"C'est ici la première fois que l'on rencon-



tre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur L'AILE que forme la pointe du cap aux Diamants ; or, suivant Mgr Laflèche, "stadaconé", dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire AILE, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir HIST DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA, I, 532, note). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la significatian ("ils appellent une ville CANADA"), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, DETROIT, RETRECISSEMENT, et même quelque chose de plus expressif, C'EST BOUCHE. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le



St-Laurent,jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot Kébec, pour signifier un lieu OU L'EAU SE RETRECIE OU SE REFERME, Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, **quel bec** ! c'est-à-dire **quel cap** ! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ses suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage, (Voir le **Cours d'histoire** de M. Ferland. I, 90 note 3) (Note de M. Laverdière, **Oeuvres de Champlain,** vol. II, p. 25).

Ailleurs, Laverdière dit encore : "Par ces mots" ainsi appelé des sauvages" l'auteur (Champlain) veut dire, suivant nous, que le mot **Quebec**, est sauvage, et c'est ainsi que Lescarbot l'a compris. Dans les différents dialectes de la langue algonquine, le mot **Kebec** ou **Kepac,** signifie rétrécissement. Cette pointe de Québec, où est maintenant l'église de la basse ville, n'est presque plus reconnaissable par suite de la disparition du Cul de Sac, à la place duquel on a fait le marché

Champlain. "(**Oeuvres de Champlain**, vol. III, p. 148)

***

The cause of the name which was applied to the original settlement of Canada, its present metropolis, involves still greater mystery.

In the Fastes Chronologiques,it is recorded, that Champlain commenced the permanent occupation of Cape Diamond on the third of July, 1608. "Les Sauvages donnaient à cet endroit le nom de Québec, ou Quélibec, qui dans les langues Algonquine et Abenaquise signifie RETRECISSEMENT, parceque le fleuve s'y retrecit." This identical reason is promulged more diffusely by Charlevoix. "Québec est placée sur le fleuve, le plus navigable de l'univers—mais au-dessus de l'isle de l'Orleans, il se retrecit tout à coup de cette sorte, que devant Québec il n'a plus qu'un mille de largeur ; c'est ce qui a fait donner à cet endroit le nom de Québec, qui en langue Algonquine signifie, RETRECISSEMENT. Les Abenaquis le nomment Québec, qui veut dire ce qui est fermé, parce que de l'entrée de la petite rivière de la Chaudière, par où ces Sauvages venaient à Québec du voisinage de l'Acadie, la Pointe de Levi cache entièrement le

canal du sud—l'isle d'Orleans cache celui du nord, de sorte, que le port de Québec ne paroit de là qu'une grande baie." La Potherie furnishes two solutions of this verbal difficulty, which so long has been crux etymologorum,—"Nous n'avons point de connaissance de l'étimologie de Québec. Les Sauvages qui y habitoient, lorsque les Français vinrent s'y établir, l'appellaient Stadada. On tient, que les Normands qui étoient avec Jacques Cartier à sa première découverte, appercevant au bout de l'isle d'Orléans, un Cap fort élevé, s'écrièrent Quel bec ! — et qu'à la suite du temp le nom de Québec lui est resté. Je ne suis pas garant de cette étimologie.

"Québec est au bout de l'isle d'Orléans. Il y a une rivière une petite demi-lieue de là, qu'on appelle présentement St. Charles — appellé **Kabir Koubac** par les Sauvages, à raison des tours et détours qu'elle fait."—On Cartier's arrival here, the Indians frequently pronounced these words—"Aca Nada"—nothing here; from which it is supposed the name of the county, Canada, has been derived. These words were first taught them by the Spaniards, who had visited the Baie des Chaleurs, and pronounced these words because they found no gold or silver mines.

Others derive it from the Indian word **Kanata**, pronounced Canada, which signifies a collection of huts.—Lescarbot states that the Indians of Gaspé called themselves Canadians, which name is also confirmed by Champlain. Hist. Gen. des Voyages, vol, 13, p. 28. Champlain, Part 2. p. 197.

Quebec in the Algonquin language signifies le **strait**. Champlain, vol I, p. 115. Quebeis. alias Quebec. Douglas, vol I, p. 92 Smith Canada. (Hawkins, **Picture of Quebec**, p. 118).



Québec, Ville Capitale Evêché de la **Nouvelle France**, eft fitué au quarante fixième degré cinquante cinq minutes de latitude Sept. Sa longitude Est de trois cens fept minutes. Il est apparent que l'Etymologie de fon nom provient de ce que les **Normands**, qui étoient avec **Jacques Gartier**, à la première Découverte de la **Nouvelle France**, appercevant au bout de l'Ile d'Orléans, dans le Sud-Oueft, un Cap fort élevé qui avancoit beaucoup dans le Fleuve, s'écrièrent **Quelbec**; et qu'à la fuite du tems le nom de Québec lui a resté. **Moreri** se trompe donc fortement, lorsqu'il avance dans fon



Dictionnaire, que cette Ville fe trouve ainsi nommée de la hauteur de sa Montagne, parce que. dit cet Auteur, les Sauvages appellent **Québec**, les hauteurs ou élévations de terain : ce qui me parait faux, d'autant plus que m'étant informé par curiofité de l'Etymologie de ce nom, aux sauvages mêmes avec qui je me fuis trouvé dans la suite et qui poffédaient différentes langues barbares, ils me répondirent que le nom de **Québec** étoit François ; qu'ils ne connoissent aucun mot fauvage qui sonnât de cette façon, et qu'ils favoient bien, que les **Algonkins**, les **Abénakis**, les **Iroquois** et les **Hurons** appelloient autrefois cette Montagne **Stadaka**. C'est, sans doute, dans le tems que les François vinrent s'y établir en 1608, cent ans après fa Découverte et qu'ils changèrent un petit amas de cabanes fauvages qui y étoient, en maifons beaucoup plus folides " (Le Beau, Aventures, 1er vol. p. 71).

***

"Nous n'avons point de connoffance de l'éthimologie de Québec. Les Sauvages qui y habitoient, lorfque les François vinrent s'y établir, l'appelloient **Stadaka**. On tient que les Normands qui étoient avec Jacques Cartier à sa première découverte de la Nouvelle



France, appercevant au bout de l'Isle d'Orléans, dans le Sud Oueft, un Cap fort élevé qui avançoit dans le fleuve s'ecrierent Quel b-c, et qu'à la fuite du temps le nom de Québec lui est refté. Je ne fuis pas garant de cette Etymologie." (De la Potherie, Histoire de l'Amérique septentrionale, tome 1er, p. 230).

***

"Les Sauvages donnoient à cet endroit le nom de Quebies ou Quebibec, qui dans les Langues Algonquine et Abenaquife fignifie Rétreciffement, parce que le Fleuve s'y rétrécit, jusqu'à n'avoir plus qu'un mille de large, au lieu de qu'immédiatement au-deffous de l'Ifle d'Orléans, c'eft-à-dire, à dix lieues au-deffous, il a encore quatre ou cinq lieues." (Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France, tome 1er, p, XXIX).

***

Quelques personnes font dériver le nom de Québec d'un verbe mic-mac, qui signifie bouché, f rmé, rétréci. Je pense que c'est à tort. Il est à remarquer que lorsque les français arrivèrent dans le pays, ils ne trouvèrent pas la nation des mic-macs établie à Québec, mais celle des montagnais qui occupaient tout le parcours de la côte depuis Betshiamits et jusqu'au-delà des Trois-Rivières. Les mic-

macs n'avaient peut-être jamais été à Québec, et d'ailleurs, l'eussent-ils vus, qu'il ne leur serait jamais venu à la pensée d'appeler : bouché, rétréci, un fleuve d'un mille et demi de large.

Jacques Cartier avait appelé Stadacona, Canada, le lieu où il mit pied à terre ; deux mots qu'il a du entendre répéter souvent sans les comprendre.

Après de longues années, il me semble voir Champlain arrivant en face du Cap, au pied duquel se trouve Stadacona, Statakctna. Tous les sauvages, à la vue de la petite flotille, avaient poussé le cri de Kanata, Kanata, les voici ! ils arrivent ! pour eux ce sont des amis. Ils sont réunis sur le bord de l'eau dans la surprise et l'admiration de voir venir ceux dont ils avaient entendu parler....

Champlain, peut-être hésitant à la vue de cette foule, ne débarquait pas assez vite au gré de leurs désirs, c'est alors qu'il crient : Kaepek ! Kanatats, Kanatats (au pluriel). Débarquez, débarquez ! amis ! amis !

Rien de surprenant que quelques sauvages eussent été à bord du bâtiment de Champlain et qu'en désignant Statakotna comme l'endroit propice au débarquement, ils eussent répété : Kaepek ou Kepek.



Le verbe montagnais e a K ,pan ou Kepan veut dire : débarquer, aller à terre, etc. 2 pers impératif Caepek ou Kepek.

Kaepek ou Keped montagnais, comme Québec français, n'est point bouché, ni fermé, ni rétréci ; mais il est ouvert et tend les bras à tous ses amis et aux voyageurs étrangers qui le visitent.

Le 24 juin 1880, c'est-à-dire 272 ans après sa fondation, la bonne cité de Champlain pourra redire avec un noble orgueil : Canadiens ! soyez les bienvenus !....je suis encore Stadacona l'hospitalière......je vous reçois encore sur mes ponts flottants comme je reçus vos pères en 1608 au cri de Kanata ! Kanata ! Koepek ! Koepek !

Canada ! Canada ! Québec ! Québec !

Amis ! Amis ! débarquez, débarquez, venez à terre.

(Lettre du R. P. Charles Arnaud, O. M. I., à M. l'abbé H. Têtu, janvier 1880 — **Annales de la propagation de la foi.** février 1880, p. 151.)

***

Québec. — C'est bouché. — (Cris) De **Kepak**, temps indéfini du verbe **Kipaw**, c'est bouché. Les sauvages du golfe disent encore **Kepek**, c'est bouché. Cet endroit a été ainsi



nommé, parce qu'en effet le fleuve paraît bouché par le Cap Diamant si on le remonte, et par l'île d'Orléans si on le descend. (M. l'abbé Laflèche, Courrier du Canada, 27 mai 1857).

***

L'étymologie du mot Québec a été, comme celui du Canada, un objet de discussion parmi les savants. Mais il ne parait plus y avoir de doute aujourd'hui. Québec ne doit le nom qu'il porte ni au cri d'admiration d'un Normand enthousiasmé, ni à la pitié patriotique d'un Français transportant avec lui un nom cher à ses souvenirs ; Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les Indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie détroit, et qui désigne le rétrécissement du St-Laurent sut ce point de son cours, où il n'a pas plus de 500 verges de largeur au Cap-Rouge…….Le mot Québec prononcé Quabec dans la langue algonquine, dit M. Sta. Vassal, signifie détroit. Ce monsieur, né d'une mère abénaquise et qui parle plusieurs dialectes des Indigènes au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, m'assure que ce mot est purement sauvage. M. Malo, missionnaire en 1843 chez les tribus du golfe St-Laurent et dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissan-



ce et descendant du Haut-Canada, m'assure pareillement que le mot Kébec dans l'idiôme micmac a la même signification. Ce M. n'a aucun doute que celui de notre ancienne capitale est d'origine indienne. (F. X. Garneau, Histoire du Canada, vol. I).

***

Les sauvages nommaient ce lieu Kebbek, c'est-à-dire passage rétréci, parce qu'ici le Saint-Laurent est resserré entre deux côtés élevées....

Suivant M. Richer Laflèche, ancien missionnaire, Stadaconé, dans la langue des Sauteurs signifie une aile. La pointe de Québec ressemble par sa forme à une aile d'oiseau, Quant au mot Kebbek, il n'y a pas à douter qu'il soit d'origine algonquine. Champlain et Lescarbot le disent expressément ; le premier le répète jusqu'à deux fois. Dans les différents dialectes algonquins, Képak ou Kebbek signifie rétrécissement d'une rivière, "Québec" dit M. Richer Laflèche, "veut dire, chez les Cris, c'est bouché. Il vient de Képak, temps indéfini du verbe Kipao. Voici ce qu'écrivait à ce sujet, M. Jean Marie Bellanger, ancien missionnaire, un des hommes de notre temps qui ont le mieux connu la langue des Micmacs. "Kébek, en micmac, veut dire rétrécissement des eaux formé par deux langues ou pointes de terre



qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Ristigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me menaient en canot, répétaient souvent le mot Kébek, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : Non, regarde les deux pointes et l'eau qui est resserré en dedans : on appelle cela Kebek en notre langue."

En présence d'affirmations si positives et si bien fondées, il est inutile de réfuter les traditions populaires qui attribuent le nom de Québec au cri de surprise d'un matelot normand : Quel bec ! c'est-à-dire, Quel cap ! L'on doit aussi laisser de côté les longues dissertations de M. Hawkins, pour prouver que les De La Pole, comtes de Suffolk, portaient, au quinzième siècle, le titre de seigneurs de Québec. M. Hawkins a depuis reconnu qu'il s'était trompé et que les De La Pole étaient seigneurs, non de Québec, mais de Brequebec en Normandie. (L'abbé Ferland, **Cours d'histoire du Canada**, vol. 1er, p. 90).

‡‡‡

En passant Champlain décrit Québec.

Première mention connue de ce nom, qui signifie **détroit**, rétrécissement. Cartier écrit



tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Les traiteurs qui parcouraient le fleuve,dans la dernière moitié du XVIè siècle,ont dû emprunter ce nom (Québec) des Sauvages. Champlain s'en s'ert comme s'il datait de longtemps. (Sulte, Histoire des Canadiens-Francais, tome 1er, p. 48).

‡‡‡

The origine of the name Quebec, from the exclamation of a French sailor, on his ship turning Point Levy, is of the same stamp as that of Canada from the exclamation of a Spanish sailor.

But is the name Quebec an Algonkin word, as pretended by some, signifying "the place of the Streights?" At first sight, there are two reasons which would make me hesitate to beleive that Quebec is an Algonkin word. The Algonkin is the softest of the Indian Dialects. Quebec is a dissyllable–the Indian names of places being generally compounds descriptive of some peculiarity of the place, are almost always polysyllables. Such will be found to be all the names of places in the Saguenay and the St. Maurice Counties, hereafter given from the Montagnais Indians, whose language is the Cree or Chippeweyan.—It is thought that

it would not be possible to find any word in that language with a short abrupt termination like b' c. Analogous in sound to the Chippeweyan names of places is the Huron name of Quebec, Tiatontaribi, which does signify the place of the Streights. One of the Roots of this last word is ontare, a Lake, whence is derived the name of Lake Ontario, signifying a great Lake. The village designated by the name "Quebec," was probably immediately above Cape Diamand, whose the St. Lawrence becomes exceedingly narrow. The older name of Stadaconi seems to have been applied to a village situated some where near the embouchure of the St. Charles, at the foot of what is now called the Cote d'Abraham.

I am inclined to beleive that Quebec is a French name.

The termination Bec, is not unfrequently found in the names of places in Normandy, when a great number of the first Emigrants to Canada came, signifying a Cape or Promontory.

Men abandoning thir own country and settling in a new uncultivated one, are for obvious reasons, apt to transfer the names of places in the old counrty to their new seats, as is



abundantly exemplified by any general map of North Americo : and the probability is, that the name of Quebec has been transfered from some. perhaps now, obscure place in Normandy to what is at present the Capital os British North America. This conjecture derives strong confirmation from the Seal of the Earl of Suffolk, one of theCaptains of our Henry the Fifth, in his French Wars, having the word Quebec inscribed on it as we now write it. — (Edmondtone's Heraldry). A place in France of this name was probably the scene of some of his exploits, and the village or town itself may have been given as a reward for the military exploits of this Captain. For the following Etymology of the name of Quebec, I am indebted to the journal kept by Mr Hamel, of his Exploring Survey of the District of Gaspé, in 1833— :

Québec, Rivière qui parait fermée.

I do not see any thing in the Etymology just given of "Quebec" to alter the conclusion previously stated on this head.

The terminating syllable of "Quebec. it must be admitted, is not at variance with the phonetic analogies of the Micmac tongue, indeed, is in entire accordance with it even with the very name of the tribe.

But the modern name of Quebec must have been given by its Indian inhabitants,—and the MicMac were never, so far as we know, in possession of this part of the counry.

That the Micmacs should have confounded the French name "Quebec" with the Huron name already given, and transferred the signification of the latter to be former would not be surprising. (Andrew Stuart, Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec, vol. III, p. 261).

§§§

On trouve Kebek dans le P. Bressany et et Kebec très souvent dans les Relations et ailleurs. J. Cartier ne donna à ce lieu d'autre nom que Stadacone et Stadacyna, village des Sauvages. Jean Alphonse l'appelle toujours Canada, et Jean de Laët Stadaca et Stadacone. Sagard dans son vocabulaire de la langue huronne dit, qu'en cette langue, le nom de Québec était Aton-ta-ré-guée, tandis que les Hurons modernes l'appellent Tiatôn-ta-riti, c'est-à-dire "lieu où la rivière se rétrécit", Charlevoix prétend que les Algonquins disaient autrefois Quebeio et les Abenaquis Québibec, c'est-à-dire, "ce qui est fermé," Champlain dit que le nom de Québec était

donné par les Sauvages à l'endroit le plus resserré de la rivière.

Suivant Mgr Laflèche, ancien missionnaire à la Rivière-Rouge, Québec, dans la langue crise, vient de **Kepak**, temps indéfini du verbe Kipao, et signifie **c'est bouché**. Québec, en micmac **Kébéqué**, suivant M. J. M. Bellenger, ancien missionnaire à qui la langue des Micmacs était très familière, veut dire "retrécissement des eaux formé par deux langues en pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions je descendais de Ristigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me menaient en canot, répétant souvent le mot Kébek, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : "**Non, regarde les deux pointes et l'eau qui est resserrée en dedans ; on appelle cela Kébek en notre langue.**"

En algonquin le mot Québec prononcé **Ouabec**, signifie "là ou la rivière est fermée." C'est l'opinion de M. Vassal, né d'une mère abénaquise et qui parle plusieurs des langues des indigènes au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, que **Quabec** signifie "détroit". Dans l'idiôme micmac, assu-



re M. Malo, qui fut missionnaire de 1828 à 1843 chez les tribus du golfe St-Laurent, Kibek a la même signification.

L'origine du mot Québec est évidemment indienne, et pour mieux préciser, algonquine. Champlain et Lescarbot le disent expressément. M. M. Malo et Vasse n'entretiennent aucun doute sur cette opinion." Le nom de Québec ne vient point du cri de surprise d'un matelot normand : Quel bec ! c'est-à-dire, Quel cap ! et la dissertation de Hawkins pour prouver que les De la Pôle, comtes de Suffolk, portaient au XVe siècle le titre de Seigneurs de Québec, est sans fondement ,car les De la Pôle étaient seigneurs, non de Québec, mais de Bréquebec, en Normandie (Ferland)" (Dionne, Le tombeau de Champlain.)

* *
*

"La différence des opinions n'est pas moins grande sur l'origine de son nom, que sur celui du Canada, et le résultat des disputes à ce sujet n'a pu fixer sa dérivation d'une manière plus satisfaisante : nous n'avons aucun moyen de vérifier s'il tire son origine de l'Algonquin, de l'Abenaqui, ou du Normand ; les conjectures l'ayant attribué à chacune de ces langues." (Joseph Bouchette, Description topogra-

phique de la province du Bas-Canada, p. 442).

* * *

"Les Abénaquis, dont la langue est un dialecte algonquin, le nomment Québec, qui signifie ce qui est fermé, parce que de l'entrée d'une petite rivière, nommée la Chaudière, par où les Sauvages venaient à Québec, du voisinage de l'Acadie, la Pointe de Levi, qui avance sur l'ile d'Orléans, cache entièrement le canal du sud, comme l'ile d'Orléans cache celui du nord ; de sorte que Québec ne parait de ce côté là qu'une grande Baie." (L'abbé Prévost, Histoire générale des voyages, vol. XIV, p 693).

* * *

"Chemin faisant, dit Champlain, nous vînmes mouiller l'ancre à Québec, qui eſt un détroit de la rivière de Canada ayant environ trois cents pas de large." C'eſt la première fois que nous trouvons le nom de Québec, donné ensuite à la ville qu'on bâtit dans ce lieu même. Ce nom, qui dans la langue des sauvages micmacs signifie en effet détroit ou rétrécissement d'une rivière, et la manière de parler de Champlain, qui appelle ici Québec, non pas la ville, qui n'exiſtait point encore,



mais uniquement cet endroit resserré du fleuve, montrent combien sont peu fondées les autres interprétations qu'on peut avoir imaginées du nom de Québec. "Il y a en cet endroit, du côté du nord, continue-t-il, une montagne assez haute qui va en laissant des deux côtés ; tout le refteeft un pays uni, beau à voir, où il y a de bonnes terres, des chênes, des sapins, des trembles et autres arbres, comme aussi des vignes sauvages, qui à mon opinion, si elles étaient cultivées, seraient bonnes comme celles de France." L'abbé Faillon, **Histoire de la colonie francaise**, tome I, p. 80).

***

On a soutenu que Québec voulait dire **endroit bouché**. C'est une erreur, Québec signifie en langue montagnaise **lieu où l'on débarque** ou simplement débarcadère. C'est ainsi que les sauvages de Tadoussac désignaient l'ancienne bourgade Stadacona : ils l'appelaient **Québec** ou **débarcadère**. (R. P. Lacasse, O. M. I, **Opinion publique**, 2 mars 1882.)

***

Cette ville qui devient de jour en jour très floriffante, doit fon origine à un petit amas de Cabanes Sauvages, et fon nom à la Montagne où elle eft fituée ; car les Sauvages appellent Québec, les hauteurs ou élévations de terrain.

"Allain Manesson Mallet, Description de l'univers, tome cinquième, p. MDCLXXXI-II".

* * *

Comme sur le sens du mot Canada, on a beaucoup controversé sur l'étymologie de Québec. Ce nom parait venir du mot Kebec, qui dans la langue des sauvages signifie rétrécissement des eaux, En effet, au pied du promontoire de Québec, le Saint-Laurent se trouve subitement resserré par le rivage. "De Bonnechose, Montca'm et le Canada-Francais, p. 172"



La Campagne de la Belle-Rivière

Extrait général des sépultures, mariages et baptêmes qui se sont fait, pendant la campagne de la Belle-Rivière, parafé et signé, Marin, l'original lesquels est resté au fort duquesne à la belle-rivière, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge.

L'an mil sept cent cinquante trois, le huitième de Juliet est décédé dans le dit parti, Jean-Baptiste Tessier, de la paroisse de Montréal, mary de Charlotte Cobassior, veuve de feu Latouche, après avoir esté confessé, reçu le St-Viatique et le Sacrement de l'ex-

trémonction, son corps a esté inhumé avec les cérémonies accoutumées dans un endroit du camp de la presquille destiné pour le cimetière, en foy de quoi j'ai signé.

Ainsi signé.

fr. Gabriel an Geuser, ptre.

récolet aumonier du party.

L'an mille sept cent cinquante trois, le dernier de juillet, est décédé dans le dit party Jean François Aubert, de la paroisse de St-Charles de St-Jean, diocèse de Reims, soldat de la compagnie de Dumas, après avoir esté confessé, reçu le St-Viatique et le sacrement d'extrêmonction, son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires, dans un endroit du camp de la Presquille destiné pour le cimetière, en foy de quoy j'ai signé.

Ainsi signé.

f. Denys Baron P.R.

aumonier dans le dit party

f. Gabriel an Genser P.R.

aumonier du party.

L'an mil sept cent cinquante-trois, le vingt d'aout, est décedé dans le dit party, St George, soldat de la compagnie de Douville, incorporé dans le détachement de Mr La Ronde, son corps a été inhumé, avec les cérémonies ordinaires dans un endroit du camp de la Rivière aux bœufs, destiné pour le cimetière, en foy de quoy j'ay signé.

f. Gabriel an Genser

R.P. aumonier.



L'an mil sept cent cinquante trois, le sixième de septembre est décédé le nommé Etienne dit Lafran chise, caporal de la compagnie de Douville, incorporé dans celle de M. La Ronde, après avoir esté confessé et reçu le sacrement d'extrémonction son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans le cimetiè re de la Rivière aux boeufs, le sixième jour du dit mois et an que dessus, en foy de quoy j'ay signé.

Ainsi signé.

f. Gabriel an Genser

P.R. aumonier.

L'an mil sept cent cinquante trois, le six septembre est décédé dans le fort de la rivière aux boeufs Jérome Augé, habitant de la Pointe aux trembles de Québec, après avoir reçu les sacrements de péniteuce, de viatique et d'extremonction, son corps a été inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, Ptre Recollet, soussigné, aumonier, au dit fort et pendant la campagne de la belle Rivière, en soy de quoy avons signé.

Ainsi signé,

fr Denys Baron p.R.

aumonier.

L'an mille sept cent cinquante trois, le vingt-neuf octobre, est décédé vers les quatre heures et demie du soir, dans le fort de la rivière aux bœufs, sous le titre de St-Pierre, Monsieur Pierre Paul Escuyer, Sieur de Marin, chevalier de l'ordre militaire et royal de St-Louis, capitaine d'infanterie et commandant général de l'armée de la Belle Rivière, après avoir reçu les sa-



crements de pénitence,d'extrêmonction et de viatique, âgé de soixante et trois ans ; son corps a esté inhumé dans le cimetière du même fort, par nous, Prestre Récollet, aumonier du dit fort, et pendant la campagne de la belle Riuière ; ont esté présent à son inhumation Monsieur de Repentigny, commandant de la susdite armée et capitaine d'infanterie, de Messieurs du Muys, lieutenant d'infanterie, de Simblins, major au susdit fort, La force, garde des magasins, lesquels ont signé aveé nous.

Ainsi signé.

Le Gardeur de Repentigny,

Laforce, Benois, de muys,

I. Depré, Simblin.

fr. Denys Baron, ptre Rec.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le neuf febvrier est décédé dans le fort de la rivière aux bœus sous le titre de St-Pierre, Louis Rivare, garçon habitant de la paroisse de St-Charles, en la rivière de Chambly, âgé d'environ de vingt-cinq ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, de viatique et d'extrèmonction ; son corps a été inhumé avec les cérémonies dans le cimetière du susdit fort, par nous prestre Récollet, soussigné, aumonier au dit fort et pendant la campagne de la belle Rivière ; en foy de quoy nous avons signé.

Ainsi signé

fr. Denys Baron, p. r,

Aumonier.



L'an mille sept cent cinquante quatre le douze mars est décédé dans le fort de la rivière aux boeufs, sous le titre de St-Pierre Guiaulme Thybault, garçon habitant de la paroisse de St-Thomas, ditte la pointe à la caille au bas de Québec, âgé d'environ vingt-hui ans, après avoir reçu les saints sacrements de pénitent ce, d'eucharistie et d'extrémonction, son corps a èstè inhumé dans le cimetière du susdit fort, par nous prestre récollet, soussigné aumonier du Roy au dit fort et pendant la campagne de la belle-Rivière.

En foy de quoy avons signé.

Ainsi Signé,

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le vingt juin, est décédé dans le fort Duquesne, à la belle Rivière. Toussaint Boyer dit Bientourné, garçon habitant de St-Pierre en la prairie de la Magdeleine, âgé de vingt-deux ans ou environ, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de viatique et d'extrémonction, son corps a été inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière au dit fort, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prestre Récolet, soussigné aumonier au dit fort, et pendant la campagne de la Belle-Rivière, ainsi avons signé.

Ainsi signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mil sept cent cinquante quatre, le quinze juillet est décédé dans le fort Duquesne........ Déjardin, garçon habitant de Ste-Rose de Lima, en l'isle

Jésus, âgé d'environ 23 ans, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence et d'extrémonction, son corps a été inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre Récollet, soussigné, aumonier au dit fort, en foy de quoy avons signé.

Ainsi signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mil sept cent cinquante quatre, le trois d'août est décédé dans le fort duquesne, Joseph Deisle, garçon habitant de Longuieulle, âgé d'environ de vingt-six ans, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence et d'extrêmonction, son corps a este inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prestre Récolet, soussigné, aumonier au dit fort, en foy de quoy avons signé.

Ainsi signé,

fr, Denys Baron p. r.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le sixiéme d'août est décédé dans le fort duquesne; sous le titre de l'Assomption de la Ste-Vierge, Ambroise Boivin, homme marié, habitant de la Baye de St-Paul, au bas de Québec, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence et d'extrémonction, son corps a ésté inhumé dans le lieu destiné pour le cimetière, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre Récolet, sous-



signé, aumonier du Roy au dit fort, en foy de quoy avons signé.

Ainsi signé,

fr. Denys Baron P.r,

Aumonier.

Nous capitaine d'ynfanterie, commandant général du party de la belle Rivière, des forts de la presqu'ille, de la rivière aux bœufs, et de celuy de duquesne, certifions que les extraits ci-dessus sont conformes à l'original, fait au fort duquesne, le dix d'août mille sept cent cinquante quatre.

Vû.

CONTRECOEUR.

Le présent Régistre contenant cinq feuiliets blancs non compris le présent a esté cotté et paraphé par nous capitaine d'infanterie, commandant général du party de la Belle-Rivière, des forts de la presqu'ille, de la rivière aux bœufs et de celuy de duquesne, lequel servira à enrégistrer les extraits mortuaires, baptêmes et sépultures qui se feront au dit fort duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, lequel régistre servira aux dits enrégistremens pendant le restant de cette année, mille sept cent cinquante quatre.

Fait double au for Duquesne, le trente et un d'août, mille sept cent cinquante quatre.

CONTRECOEUR

Fort du Quesne

Riv. Oio.



L'an mille sept cent cinquante quatre, le six septembre est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, à la belle Rivière, le nommé Lebeau, habitant dans la rivière de Chambly, seigneurie de Contrecœur, lequel estait âgé de vingt ans ou environ, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, de viatique et d'extrémonction, son corps a été inhumé dans le cimetière du même fort, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, ainsi avons signe.

fr. Denys Baron P. R.
Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le douze septembre est décédé au fort duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la Belle Rivière, Henri Marin, domestique de M. Droulion, age de quinze ans ou environ, après avoir reçu les Sts Sacrements, de pénitence, de viatique et d'extrêmontion, son corps a été inhumé dans le cimetière du susdit fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prêtre Récolet, sousigné, Aumonier du Roy au dit fort ainsi avons signe.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante quatre, le quinze septembre est décédé au fort duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la Belle Rivière, le nommé Joseph Broches de la paroisse de St-Michel, au bas de Québec, agé d'environ de vingt trois ans ou environ, après avoir reçu les Sts Sacrements de péniten-



ce, de viatique et d'extrêmonction. Son corps a été inhumé dans le cimetière du même fort, par nous prètre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort, ainsi nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante quatre le seize de Septembre est décédé au fort Duquêne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, à la Belle Rivière, français de Lorme estant maître charpentier au fort dupuêne et natif de la paroisse du Sault au Recolet, âgé de trente ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de penitence, de viatique et d'extremonction, son corps a este inhumé dans le cimetière du même fort et cela avec les cérémoies ordinaires, par nous, ptre Recolet, sussigne, aumonier du Roy au susdit fort,

fr Deneys Baron. P. R.
aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le vint Octobre est décédé au fort Duquêne, sous le titre de l'assomption de la Ste-Vierge, à la belle Rivière, Alexandre Marquis, de la paroisse de camoraska au pas de Québec, âgé de vint cinq ans, ou environ, après avoir reçu les sts sacrements de pènitence, de viatique et d'extrémonction son corps a esté inhumé dans le cimetière du même fort et cela avec les cérémonies ordinaires, pas nous, prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au dit fort, ainsi, nous avons signé.

fr DenYs Baron. P. R.
aumonier.



L'an mille sept cent cinquante quatre, le trois de Novembre a estè baptisé avec cérémonies ordinaires, Denise, sauvagesse Louve, agé de douve ans ou environ, laquelle désirait ardament le St. Baptesme que nous, ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquêne, le luy avons administré, en foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron. P. R.
aumonier.

L'an mille sept cent cinquante quatre, le cinq de novembre, est décédée auprès du fort Duquesne, Denise sauvagesse Louve agé de quinze ans ou environ, ayant été baptisée deux fois auparavant. Son corps a été inhumé dans le cimetière du fort Duquêne et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous prêtre, Récolet, sousigné, aumonier du Roy au dit fort, en foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

Le présent Régistre sept feulicts blancs, non compris. Le présent a esté cotté et par aphé par nous, capitaine d'ynfenterie, commandant en chef des forts Duquerne, de la presquille et de La rivière aux bœufs, lequel servira à enregistrer les baptesmes mariages et sépultures qui se feront au dit fort Duquesne, à La belle Rivière, sous le titre de L'assomption de La très Ste-Vierge et cela pendant la présente année mille sept cept cinquante cinq. Lequel Régistre a esté remis au père Denys Baron, ptre. Récollet, aumonier du Roi, au

fort Duquesne, fait au dit fort, le premier Janvier mille sept oeni cinquante cinq.

CONTRECOEUR

fort Duquesne

Rver. 010

L'an mille sept cent cinquante cinq, leoɹsı ɟ de janvier dans le fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'Assomption de la très Ste Vierge est décédé Pierre Langevin, garçon habitant de la paroisse de L'immaculée Conception, ditte la pointe Olivier à Chambly, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonction, son corps a été inhumé dans le cimetière du même fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet, aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le quinze janvier, dans le fort Duquesne, à la belle Rivière, dans le titre de l'Assomption de la très Ste Vierge, est décédé Pierre Tessier, garçon habitant de la paroisse de Ste Anne, seigneurie de Gatinaux du gouvernement des Trois Rivières agé d'environ vint sept ans après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de viatique et d'extrèmonction, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort, et cela, par nous, prètre Récolet, premier aumonier du Roy au dit fort Duquesne : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

(Suite dans la prochaine livraison)



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS—JUILLET 1913 No. 7

La Campagne de la Belle-Rivière

(Suite et fin)

L'an mille sept cent cinquante cinq, le quatorzième febvrier, dans le fort Duquesne, à la belle Rivière dans le titre de l'Assomption de la très Ste Vierge, est décédé François Trudel, garçon habitant de la paroisse de St François de Salle ditte la pointe aux trembles de Québec, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonction, lequel estait agé d'environ de 25 ans. Son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires par nous ptre Récolet, aumonier du Roy au dit fort : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le deuxiesme Mars a esté baptisé, avec les cérémonies ordinaires de notre Mère la Ste Eglise Catholique, Marie Jeanne Vermet, agée de dix neuf mois ou environs, née en nouvel-



le ville Jean calluianci fille de Jean Vermet, français de nation, cy devant habitant de nouvelle ville, Jean callniauci lequel a esté tué par les Iroquois venant se joindre aux Catholiques de ces contrées et de Jeane Voleenbork, anglaise de nation, native de Nord Caroline ses père et mère, le parain a esté Monsieur Pierre Claude de Contrecœur escuyer, sieur de Pécaudy, capitaine dynfanterie, commandant en chef des forts Duquesne, de La presquille et de La rivière aux bœufs, la maraine Marie Joseph Chainier, femme du Sieur Normand, négociant à la belle rivière. Lesquels ont signé conjointement avec nous, ptre Récolet, aumonier du Roy au susdit fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la très Ste Vierge, à la belle rivière.

Marie.

Joseph. Contrecœur

Chainier Normand.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le cinquiesme de may, est décédé au fort Duquesne, dans le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière Michel Boucher garçon habitant de la paroisse de St-Nicolas, auprès de Québec, après avoir reçu les Sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonc-lequel estait agé de vint ou environ. Son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires par nous ptre Récolet, sous



signé, aumonier du Roy au susdit fort : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron Ptre R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le cinquiesme de juillet, a esté tué et a eu la chevelure levée, le nommé Pierre Simard, garçon habitant de la paroisse de la petite rivière au bas de Québec, lequel estait agé de vint trois ans ou environ (lequel a satisfait à son devoir pascal) son corps a esté inhumé dans le cimetière du fort Duquesne dans le titre de l'Assomption de la Ste Vierge à la belle rivière et cela avec les cérémonies, par nous prestre Récolet, soussigné, aumonier au Roy au dit fort Duquesne : En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet, a esté tué dans le combat donné contre les anglais, le mesme jour, le nommé Limoge, garçon habitant des milles isles paroisse de St Louis, lequel estait agé d'environ de vint six ans et le corps duquel a esté enterré sur le champ de bataille par M. le Borgne cadet à l'aiguillette ainsi qu'il nous l'a déclaré à nous ptre Recolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge à la belle rivière. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier



L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet est décédé au fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, le nommé Jean Baptiste Calion, garçon habitant des milles isles, paroisse de St Louis, ayant été blessé le mesme jour dans le combat donné qu'ontre les anglais, lequel a reçu les Sts Sacrements d'extrêmonction et de pénitence, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort, le dix du présent et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet aumonier du Roy au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet a esté tué au combat donné contre les anglais et le mesme jour que dessus M. Denichevillle escuyer sieur de Carqueville, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, après avoir esté, le mesme jour en confesse, lequel estait âgé d'environ de trente trois ans, son corps a esté le dixième du susdit mois, inhumé dans le cimetière du fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le dix de juillet, est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge M. Jean Baptiste de La-



pérade, Escuyer, sieur de Tarieu enseigne dans les troupes de l Isle royale, ayant esté blessé, le neuf du présent mois, dans le combat donné contre les anglais, après avoir reçu les Sts Sacrements de pénitence et d'extrêmonction, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le neuf de juillet, a esté tué au combat donné contre les anglais et le mesme jour que dessus M. Léonard Daniel. Escuyer sieur de Beaujeux, capitaine d'infanterie, commandant du fort Duquesne et de l'armée, lequel est dit agé d'environ de quarante cinq ans, ayant esté en confesse et fait ses dévotions le même jour, son corps a esté inhumé, le douze du même mois dans le cimetière Duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet soussigné, aumonier du Roy au susdit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le vint sept de juillet, a esté inhumé dans le cimetière du fort Duquesne, à la belle rivière, le corps de Charle escuyer, sieur de Jumonville, cadet aleguillette et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet,

soussigné aumonier du Roy au susdit fort En foy de buoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

L'an mille sept cent cinquante cinq, le vint neuf de juillet, est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge à la belle rivière, Jean Baptiste Dupuis, garçon habitant de la prairie de la Magdeleine, ayant esté blessé, le neuf du susdit mois, dans le combat donné contre les anglais lequel a reçu les Sts Sacrements de pénitence de viatique et d'extrémonction, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonïer

L'an mille sept cent cinquante cinq, le trente de juillet est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'Assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière M. Joseph Hertel, escuyer, sieur de Ste Théresse, cadet dans les troupes de la marine, agé de vint deux ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence de viatique et d'extrêmonction, son corps a été inhumé dans le cimetière du susdit fort. par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy aux forts de la presqu'ille et de la rivière aux bœufs et cela avec les cérémonies ordinaires et l'agrément du père Denys Baron, aumonier du Roy au susdit fort Duquesne, lequel a signé avec nous.

fre Luc Callet P. R.
Aumonier de la presqu'ille
fr Denys Baron P. R. et rivière aux bœufs Mas.
aumonier du fort.
Duquesne.



L'an mille sept cent cinquante cinq le dix huit de septembre a esté baptisé avec les cérémonies ordinaires de nostre Mère la Ste Eglise, Jean Daniel Norment, né du mesme jour, fils de Jean Gaspard Norment et de Marie Joseph Chainier, ses pére et mère en légitime mariage. Le parain a esté M. Jean Daniel. Escuyer, sieur Dumas, capitaine d'ynfanterie commandant en chef des forts de la presqu'ille, de la rivière aux bœufs et de celui de Duquesne à la belle rivière. La maraine a estée Thérèse Norment. Laquelle a déclaré ne savoir signer, le parrain seul a signé avec nous.

DUMAS

fr Denys Baron P. R.
Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante cinq, le vingt quatre septempre est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Jean Daniel Norment, fils de Gaspar Norment et de Marie Joseph Chainier, son corps a été inhumé dans le cimetière du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy, nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.
Aumonier

Le présent Régistre contenant huit feuillets blancs non compris le présent a esté cotté et paraphé par nous capitaine d'ynfenterie commandant en chef des forts Duquesne de la Presqu'ille et de la rivière

aux bœufs, lequel servira à enrégistrer les baptesmes mariages et sépultures qui se feront au dit fort Duquesne, à la belle rivière, sous le titre de l'assomption de la très Ste Vierge et cela pendant la présente année mille sept cent cinquante six. Lequel Régistre a été remis au père Denys Baron, ptre Récolet, aumonier du Roy au fort Duquesne.

Fait double au dit fort Duquesne le vint deux avril mille sept cent cinquante six.

DUMAS

L'an mille sept cent cinquante six du vint d'avril, est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, Thérèse Norment, agée de quatorze ans, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonction, son corps a été inhumé dans le cimetière du susdit fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet,.aumonier du Roy au dit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'au mille sept cent cinquante six le vint sept d'avril est décédé du fort Duquesne le nomme Corow sauvage outawais de la mission de Michelmakina, le corps duquel a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron ptre

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante, le quinze de may, a esté baptisé par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière et cela avec les cérémonies de la Ste Eglise. Hélaine Candon agée de deux mois, fille de Jean Candon et de Jara Choisy. Ses père et mère, en légitime mariage, tous deux irlandais de nation et catholiques de religion, lesquels ont esté pris par les Chavuvinous, en venant icy se joindre aux Catholiques, le parain a esté M. Jean bap. Garault, garde des magasins du Roy au susdit fort Duquesne, la maraine Marie Joseph Chainier, femme du sieur Norment, négotiant à la belle rivière, lesquels ont signé conjointement avec nous ainsi que le père de l'enfant.

Marie Joseph Chenié. Normat Johannes Condon Garault.

fr Denys Baron ptre
Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante six, le vint huit May, a esté baptisée par nous, prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge à la belle rivière et cela avec les cérémonies ordinaires de la Ste Eglise catholique Denise Louise anglaise de nation, agée de trois jours, la mère ayant esté prise par les sauvages loups et ensuite donnée à M. Dumas, commandant du fort Duquesne. Le parain a esté Monsieur Joachim de la Noue, escuyer, sieur de Roussel, enseigne en pied, dans les troupes du détachement de la marine, la maraine félicité Ste Marie, le parain seul a signé avec



nous, la maraine ne le scachant.

LANOUE.

fr Denys Baron ptre

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le mois de juin, est décédé dans le fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Jean bap. Marion, garçon habitant dans la paroisse de l'Assomption agé de vint trois ans, ou environ, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'extrêmonction. Son corps a esté inhumé par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint de juin, est décédé, dans le fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Alexandre Pagé de la paroisse du Cap sante lequel estait agé de vint deux ans ou environs, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonction, son corsp a esté inhumé dans le cimetière du susdit fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous, prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au dit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron Q. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six le vint huit de juin est décédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge à la belle rivière, Joseph Darocher maître charpentier pour le Roy, en ce poste natif de la paroisse de la Magdeleine, en Canada lequel estait agé de vint six ans, ou environs, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence, de viatique et d'extrêmonction, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet. En foy de quoy, nous avons signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le neuf de juillet, a esté baptisé, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies de la Ste Eglise catholique Marie Louise agée de six semaines, ou environ, fille de Patrice Flurcey et de Françoise Langford, prise par les sauvages Chaounous, ses père et mère en légitime mariage, contracté en pelsavenie en présence d'un prêtre catholique, les dits père et mère estant irlandais de nation et catholiques de religion, le parain a esté Louis de Quindre escuyer sieur Douville, la maraine Félicite Ste-Marie qui ont signé avec nous.

Félicite Joseph Ste Marie.

fr Denys Baron. P. R.

Aumonier

Louis Dequindre Douville.

L'an mille sept cent cinquante six, le neuf d'août a esté baptisée, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies ordinaires, Marie Louise née du mesme jour, fille de Joseph Ste Marie et de Marie Louise Picdola, ses père et mère en légitime mariage le parain a esté le sieur François Forgue, chirurgien en ce poste, la maraine Félicité Ste Marie, lesquels ont signé avec nous, les mesmes jours et ans que dessus. En foy de quoy avons signé.

Félicite Ste Marie fre forgue

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille seps cent cinquante six, le dix d'août je prêtre Récolet aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, certifie avoir supleé les mesme jours que dessus, les cérémonies du baptême à Catherine, laquel j'ay baptisé estant dangereusement malade, fille de Guiaulme Smith et de Cécile Bungarnor ses père et mère, le parain a esté Jean Gainguain, irlandais de nation et catholique de religion, la maraine Barbe Conorade alemande de nation et catholique de religion, lesquels ont déclaré ne savoir signé.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier



L'an mille sept cent cinquaute six, le dix d'août, a estée baptisée par nous ptre Recolet, soussigné aumonier du Roy, au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge Barbe agée de deux ans fille de Guiaulme Smith et de Cécile Bungarnox, ses père et mère, le parain a esté Jean Candou, irlandais de nation et catholique de religion, la maraine Barbe Conorade, almande de nation et catholique de religion le parrain a signé seul avec nous.

fr. Denys Baron p. r.

Jean Candon Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le quatorze d'août est décédée au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, Catherine Smith anglaise de nation, agée de dix huit mois, ayant estée baptisée le douze du présent, son corps a esté inhumé dans le cimetière du mesme fort, par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au dit fort, et cela avec les cérémonies ordinaires. En foy de quoy nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le dix huit d'août a esté baptisé avec les cérémonies ordinaires, par nous, ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, Jean anglais de nation, agé de deux ans et demi, fils de Jean Tarner, anglais de nation, et de Marie Newton, anglaise de nation, ses père et mère en légitime mariage. le parain a esté Jean Gainguain,



irlandais de nation et catholique de religion, la maraine Sara Suini irlandaise de nation et catholique de religion, lesquels ont déclaré ne savoir signé. En foy de quoy nous avons signé.

fr Deneys Baron. P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint huit d'août, a esté inhumé, dans le cimetière du fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge à la belle rivière, le corps d'un sauvage, huron de la mission du Détroit et cela avec les cérémonies ordinaires, lequel huron estait agé de dix huit ou environ, en foy de quoy, nous avons signé, nous ptre Récolet aumonier du Roy au fort Duquesne.

fr DenYs Baron. P. R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six. le sixième de septembre, s'est noyé, dans la belle rivière, le nommé Jean Baptiste Matthe de la paroisse du cap santé, ditte la Ste Famille, lequel estait agé de vint ans ou environ. Son corps a esté inhumé dans le cimetière du fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge, à la belle rivière, et cela avec les cérémonies ordinaires par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au susdit fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

f. Gabriel an Genser

Aumonier



L'an mille sept cent cinquante six, le ciuquième de décembre, est decédé au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Sté Vierge, à la belle rivière le nommé Thomas proux, agé de 21 ans ou environ, après avoir reçu les sts sacrements de pénitence et d'extrê.nonction. Son corps a esté inhumé dans le cimetière des picotés et cela avec les cérémonies ordinaires, par nous ptre Récolet, soussigné aumonier du Roy au fort Duquesne. En foy de quoy nous avons signé.

f. Gabriel an Genser P.R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le dix sept décembre a esté baptisé avec les cérémonies ordinaires de la Ste Eglise Romaine, notre mère, Jean Baptiste Chi-hquay, grand chef Iroquois, agé de quatre vint quinze ans ou environ, lequel estant dangereusement malade, a demandé ardament le St Baptême, lequel luy a esté administré le mesme jour que dessu, par nous prestre Récolet, soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne le parain a esté le sieur Chavaudray interprête des iroquois, lequel a signé avec nous.

Chavaudray

f. Denys Baron P.R.

Aumonier

L'an millesept cent cinqnante six, le vint cinq décembre, a esté baptisé, sous condition, par nous, ptre Récolet soussigné, aumonier du Roy au fort Duquesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge



à la belle rivière, Louis anglais de nation agé de dix huit mois ou environ, duquel on ignore le nom du père et de la mère, lequel est en la puissance des sauva- ges loups et qui estant dangereusement malade, je soussigné prêtre Récolet, soussigné aumonier du Roy au susdit fort. certifie luy avoir administré le sacre- ment de Baptême et cela avec les cérémonies ordinai- res de notre mère la Ste Eglise, le parain a esté M Marligny escuyer, sieur de Vassant enseigne en pied dans les troupes du detachement de la marine, la ma- raine Marie Joseph Saldie femme du sieur Roquette sergent dans les troupes, lesquels parain et maraine ont signé avec nous.

Marie Joseph Sadi. Marligny Devassant

fr. Gabriel an Geuser, ptre.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint cinq de décembre a esté Baptisée, sous condition, par nous ptr. Récolet, soussigné aumonier du Roy, au fort Du- quesne, sous le titre de l'assomption de la Ste Vierge Françoise. anglaise de nation, agée de quinze mois ou environ, de laquelle on ignore le nom du père et de la mère, qui estant en la puissance des sauvages loups et en danger de mort, je soussigné, aumonier du Roy au susdit fort Duquesne, Certifié luy avoir administré le sacrement de baptême et cela avec les cérémonies ordinaires, le parain a esté le sieur Charle Fleur De- pré. La maraine Françoise Langford irlandaise de na-



tion et catholique de religion. Lesquels ont signé avec nous.

Françoise Lanford.

Ignace Charles Depré.

fr. Denys Baron p. r.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le vint sept de décembre a esté baptisé, sous condition et avec les cérémonies ordinaires François Marie, anglais de nation agé de trois ou environ dont on ignore le nom du père et de la mère qui reste en la présence de M. De Lignery. Commandant du fort Duquesne. Le parain a esté Monsieur Louis, escuyer, sieur Dubuisson, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, la maraine Suzanne Magdeleine Manseau, lesquels ont signé avec nous.

Dubuisson.

Sezane Madelen Manso.

fr Denys Baron p.R.

Aumonier

L'an mille sept cent cinquante six, le deux d'octobre a esté baptisé Denys, sauvage Outawois agé de douze ans ou environ, lequel estant dangereusement malade a demandé le St Baptême que nous ptre Récolet, soussigné luy avons administré, ainsi nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier.

L'an mille sept cent cinquante six, le dix octobre est décédé auprès du fort Duquesne, Denys, sauvage outawais agé de douze ans ou environ' ayant esté baptisé le deux du présent mois, son corps a esté inhumé dans le cimetière du susdit fort Duquesne et cela par nous ptre Récolet, soussigné, aumonier du Roy, au dit fort ainsi nous avons signé.

fr Denys Baron P. R.

Aumonier



Saint-Etienne de Beaumont

La paroisse de Beaumont, si calme, si tranquille, avec sa vieille église perchée au sommet d'un promontoire d'où la vue découvre un horizon superbe, que de souvenirs elle éveille dans mon esprit chaque fois que les hasards de la vie m'y ramènent ! C'est là que fut le berceau de ma famille. Depuis deux cents ans quelques-uns des miens y ont vécu, peiné, souffert. Ces champs, ce sont des hommes de mon sang qui les ont fait fructifier. Que de fois, ils ont parcouru ces grèves, sous le grand soleil ou par des nuits d'orage, pour y relever leurs filets de pêche. A l'ombre de



ces ormes touffus, ils se sont assis, dans un jour de joie ou de deuil. Dans ce vieux cimetière, au bord de la falaise, en face de la grande mer, combien d'entre eux dorment leur dernier sommeil ? Ils y reposent dans la paix en attendant le grand réveil.

Vieux aïeux, chair de ma chair, os de mes os, vous avez vécu au milieu du calme et dans le contentement le plus parfait. Au-delà de la borne de vos champs vous ne connaissiez pas d'horizon. Vous n'avez pas connu non plus les désenchantements de la vie. Pourquoi dirais-je paix à vos cendres ? Ne continuez-vous pas à jouir dans la mort de votre félicité terrestre ?

Je consigne ici quelques notes historiques sur cette bonne paroisse de Beaumont où vint s'établir, il y aura tantôt deux cents ans, mon ancêtre Guillaume le Roy. La paroisse, n'est-ce pas une petite patrie dans la patrie ? Que de charme à voir passer sous nos yeux ces familles qui ont vécu avec les nôtres, nos alliés pour la plupart ! Ne faut-il pas connaître aussi les noms de ces vieux pasteurs qui ont baptisé, marié, enterré ceux de notre sang pendant plus de six générations ?

C'est le 3 novembre 1672 que l'intendant

Talon concédait à Charles Couillard, sieur des Ilets, la seigneurie, qui, depuis, a porté le nom de Beaumont. Le titre primitif de concession fut brûlé chez le notaire Gilles Rageot, dans l'incendie qui réduisait en cendres la basse-ville de Québec, le 4 août 1682. Couillard qui avait rendu foi et hommage le 6 novembre 1677, craignant d'être troublé dans la jouissance de son domaine, demanda un nouvel acte. Le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meules accédèrent à sa demande le 7 octobre 1683.

Les conditions auxquelles les terres de Beaumont furent primitivement concédées n'étaient pas onéreuses. Chaque censitaire devait payer vingt sols de rente annuelle par arpent, un sol de cens et de plus un chapon. Plusieurs négligèrent alors de prendre un titre de propriété, croyant que le billet provisoire du seigneur suffisait. Mal leur en prit, car dans le cours des années ces billets furent écartés ou détruits, et il fallut s'en remettre à la bonne volonté des seigneurs qui, dans plusieurs cas, exigèrent jusqu'à trente et quarante sols de rente par arpent.

Le seigneur Couillard de Beaumont, dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Lorin (Le comte de Frontenac, p. 142,) se plaint

que les P. P. Jésuites, directeurs de la conscience de sa mère, l'avaient pressé de vendre une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché de Québec, que l'Evêque refusait de payer quatre milles livres, quoique la vente eût été faite à vil prix, et que pour se venger des observations qu'on lui adressait, l'Evêque privait du service religieux la seigneurie de Beaumont, qui comptait alors cinquante habitants.

Je doute fort que cet abus d'autorité ait jamais existé.

En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était alors desservie par voie de mission.

Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la pointe de Lévy et se terminait à la rivière du Loup, et l'abbé Morel en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les régistres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir les côtes à époques régulières afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, donner la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet les archives paroissiales de la pointe de Lévy et de Saint-Michel de Bellechasse. Si Beaumont fut orga-

nisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisines, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye et dans Lauzon.

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand, habitant de Québec, " pour faciliter les moyens et ayder autant qu'il est en luy à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbytère capable de loger le prestre qui sera preposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales," donnait à la fabrique de Beaumont, que l'évêque de Saint-Vallier venait d'ériger sous le titre de Saint-Etienne, un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur. Ce compeau de terrain formait partie d'une habitation appartenant au donateur, contenant trois arpents de front sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à celle de Pierre Le Molleur dit Allemand et de l'autre à un nommé Decarreau Taillandier. Cette donation était faite à la charge par les marguilliers et le curé qui seraient établis en cette paroisse de faire construire l'église et la maison presbytériale. Louis Marchand se réservait dans l'église une place où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui

du seigneur. Il devait jouir de ce banc à titre gratuit à perpétuité. Marchand permettait encore au curé de la future paroisse de prendre chaque année sur son habitation la quantité de vingt cordes de bois pour son chauffage à la charge de dire et célébrer à perpétuité, chaque an, au jour suivant l'octave de la fête des Rois, une basse messe de requiem pour le repos des âmes de feue Geneviève Rocheron, sa femme, du donateur et de ses descendants. Afin que cette fondation fut en mémoire perpétuelle, il en devait être fait notable mention dans les lieux où on inscrirait les bienfaiteurs de la paroisse.*

Le 27 octobre 1791, un nouveau don de vingt pieds de terre, depuis le chemin du roi jusq'uà la cime du cap qui longe le fleuve, complétait le terrain actuellement en la possession de la fabrique de Beaumont. Ce dernier don fut fait par le seigneur Charles Couillard.

Les R. R. P. P, Récollets furent les premier missionnaires qui desservirent la paroisse de Beaumont. Ces humbles religieux ont

---

*Greffe Chambalon.--Il semble par cet acte que la paroisse Saint-Etienne de Beaumont devait d'abord s'appeler Sainte-Elisabeth. Voir aussi Cartilaure de Beaumont à l'Archevêché de Québec.

laissé dans le peuple un souvenir impérissa b.e. Beaucoup moins instruits que les R. R. P. P. Jésuites, mais plus désintéressés, ils surént se rendre sympathiques aux masses, en se mêlant à elles. Pendant que les membres de la compagnie de Jésus s'occupaient de la conversion des âmes dans les missions lointaines, les fils de saint François exerçaient leur ministère dans les paroisses ou à la suite des armées. Cet ordre mendiant, se contentant de peu, vivant des aumônes que les fidèles voulaient lui donner, était bien celui que l'on devait désirer d'abord dans un pays primatif où tout était encore à créer.*

---

*Les Récollets sont des religieux franciscains qu'on appelait aussi FRERES MINEURS DE L'ÉTROITE OBSERVANCE DE SAINT FRANCOIS. Trois réformes étaient sorties de l'ordre des Franciscains : celle des Capucins, celle des religieux du tiers-ordre et celle des Récollets. Les Récollets ont fourni beaucoup de missionnaires et d'aumôniers dans les armées. Ce fut en 1502 que le pape Clément VII érigea en congrégation particulière les Récollets. Elle fut admise en France en 1502. Elle s'établit d'abord à Tulle et à Murat, et enfin à Paris en 1603.

L'auteur de la réforme des Récollets est un Espagnol. Il existait en France, avant la révolution, 168 couvents de Récollets, répartis en sept provinces et placés sous la direction du général des Cordelliers.

Le premier acte inscrit aux archives de Beaumont est l'acte de baptême de Marie-Thérèse Portelance. fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues...... Il est daté du 26 novembre 1692. Cet acte rédigé en latin est signé par Guillaume Beaudoin, missionnaire récollet On tombe ensuite à l'année 1693, où l'on trouve trois baptêmes. Le premier, du 31 mai, est celui de Joseph Couillard fils de Joseph Couillard et de Louise Couture ; le deuxième, du 20 septembre, est celui de Jean Turgeon, fils de Zacharie Turgeon et d'Elisabeth le Roy ; le troisième, du 25 novembre, est celui d'Antoine Cassé, fils de Joseph Cassé et de Marie Bazin.

L'année 1694 donne six actes de naissance et un acte de mariage.

Guillaume Beaudoin, qui signa le premier acte inscrit aux registres de Beaumont, desservit cette paroisse du 26 novembre 1692 au 20 août 1697. Entre temps, il fit deux missions, l'une en 1693, au cap Santé, l'autre en 1696, à Sorel*.

Le 30 juin 1694, on trouve à Beaumont un acte signé Remigius.(2) Un acte du 17

---

*Répertoire Tanguay, 1ère édition, p. 6. 7.

(2) C'est le nom latinisé, du récollet Reny.

juillet 1695 est signé Félix Cappes. (1) Un autre du 29 juillet 1696 est signé Maxime Brache.(2)

Guillaume Beaudoin, originaire du diocèse de Cambray, avait été ordonné à Québec le 14 septembre 1692, puis envoyé tout de suite missionnaire à Beaumont et à Saint-Michel. Il partit pour l'île Saint-Jean en 1698 et il y mourut le 17 juillet 1707.

A Guillaume Beaudoin succéda, le 23 novembre 1697, Pierre le Poyvre. Ce Récollet né à Rheims en 1669, vint à Québec, en 1696. Il desservit successivement Beaumont, Saint-Michel, le cap Saint-Ignace et l'Islet. En 1702, il était supérieur de son couvent à Trois-Rivières. En 1722, il était missionnaire à Chambly. Les registres du Détroit contiennent de lui un bel éloge : "Il vécut", y est-il dit, "d'une manière très édifiante, travaillant avec zèle au salut des âmes, parcourant les missions les plus

(1) Récollet, arrivé au pays le 17 juin 1694. Il desservit Lotbinière et le cap Santé en 1607, et fut missionnaire à Saint-Antoine de Tilly en 1703 et en 1714. En 1711, missionnaire en Acadie, fit connaître à M. de Vaudreuil, l'état de la garnison de Port-Royal (Charlevoix, livre II, p. 351). Mort le 5 mars 1719.

(2) Arrivé au Canada le 16 juillet 1693, il mourut le 12 auril 1698.



difficiles, ce qu'il fit pendant plus de quarante ans qu'il fut dans le pays. Plusieurs fois supé rieur de la communauté, il portait la bonne odeur de Jésus-Christ au-dedans et au dehors, Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit la messe à l'ordinair. le 19 février 1741, âgé de 72 ans, après 55 ans de religion."

Le P. Le Poyvre partit de Beaumont au printemps de 1698 et fut remplacé par un prêtre canadien, né en avril 1674, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, M. Antoine Gaulin. M. Gaulin desservit la paroisse pendant les mois de juin, juillet et août. On le trouve à Port-Royal en 1711. Il était prêtre du séminaire de Québec et s'est rendu célèbre comme missionnaire dans les régions de l'Acadie. Il avait été ordonné le 21 décembre 1697 ; il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 6 mars 1740, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Sainte-Famille. (1)

Du 14 septembre 1698 au 15 août 1704, Beaumont eut comme pasteur M. Jean Pin-

---

1. M. Gaulin fut aussi missionnaire à Pentagoët. En 1700, il se rendit à la Louisiane. Revenu en 1702, il fit naufrage sur les côtes du Maine et travailla à la mission des Abenaquis pendant plusieurs années.

guet, prêtre né à Québec en 1655 et ordonné en 1680. Nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec, il desservit successivement de 1689 à 1692 plusieurs paroisses, notamment la Pointe-aux-Trembles, le Cap Saint-Ignace et l'Islet. En 1704, il retourna au Séminaire, dont il était membre, et il y mourut le 20 mars 1715, à l'âge de 60 ans. Il est inhumé dans la cathédrale de Québec.

***

Arrivé à cette date de 1704, on peut dire que les familles souches qui doivent composer la paroisse de Beaumont y sont définitivement fixées.

J'ai fait le relevé, depuis l'ouverture des registres en 1692, des noms nouveaux que l'on signale chaque année. J'en donne un tableau succint.

1692. Roy dit Portelance. (Il a pour femme Anne Forgues, enterrée sous le nom de Mourangeau en 1712.)

1693. Couillard, Couture dit Bellerive, Couture dit Lafrenaye, Turgeon, Cassée.

1694. Blanchon, Belleperche, Guenet, Bourget, Labrecque, Moëleur, Coulombe Malioult.

1695. Nadot, Moleur. (Le nom primitif

de Moëlher se transforme en Moïleur, Moleur et Molleur dit Lallemand)

1696. Adam, Lavallée. (Paquet dit Lavallée.)

1697. Guillemet, Bechet.

1698. Foreau, Forgues, Gonthier, Le Roy, Jean.

1699. Charet, DuBois, Poirié dit L'Angevin.

1700-1701. Vallière, Choinar, Girard.

1702. Maupas, Boilard, L'Arrivée.

1703. Lisse, Courtant, Garand.

1704. Vien, Lefebvre, Grand-Maison, Jouën, LeBlond.

Sur la carte du gouvernement de Québec, levée depuis l'année 1685 jusqu'en 1709, par les ordres du comte de Pontchartrain, par M. de Catalogne, lieutenant des troupes, on trouve l'état exact de la seigneurie de Beaumont avec la distribution des terres. A partir du domaine de Vincennes en se dirigeant vers Saint-Michel, voicî les noms des propriétaires le long du fleuve : Trépanier, Guay, Cormier, Couillard de Beaumont, Bellerive, Adam, Boiselle, Levasseur, Mouleure, Lavigne, Turgeon, Leveillé, LeRoy, Turgeon, Mouleure, LeRoy, Turcotte, Louisa, Blanchon, Dalaire, le Curé, Nadeau, Viens, Dubois, Paquet, Tur-



geon, Adam, Garand, Fournier, Vachon, Feuilleteau. Dans la concession Ville-Marie sont déjà établis Forgues, Bissonnet, Cuennes, Gauthier, Vallière, Gauthier, Demers, Portelance. Forgues, Nolet.

Ces colons occupent quarante-quatre terres et forment le noyau de la population qui doit se perpétuer dans Beaumont.



En 1704, le 7 septembre, M. Charles Plante, prêtre, né sur l'île d'Orléans et ordonné en 1703, vint desservir Beaumont et Saint-Michel. Il y exerça les fonctions curiales jusqu'au 3 septembre 1711. Il y eut alors vacance dans la cure, et Beaumont eut une seconde fois pour missionnaire le P. Pierre Le Poyvre, du 19 septembre 1711 au 19 octobre 1713. (1)

---

1. Le 16 février et le 31 août 1712, M. Philippe Boucher, curé de pointe de Lévy, tient la plume au régistre. Le 24 octobre 1712, M. Charles Hazeur Desormeaux, curé de Berthier, signe un acte. Il en signe un aussi le 28 octobre 1714. Le 13 novembre 1708, Yves le Riche, curé du cap Saint-Ignace, bénit un mariage. En février 1709, Jean Menage, missionnaire de Saint-Jean sur l'île d'Orléans, signe un acte. Le 20 juillet 1709, M. Hazeur Desormeaux tient encore la plume. Le 27 mars 1713, le P. récollet Pierre LePoyvre, missionnaire des paroisses de Beaumont, et de la

M. Louis Mercier vint le remplacer de cette année. Ce dernier desservit la paroisse jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1715. Il périt victime de son zèle pendant une épidémie qui régnait dans la paroisse. Il n'était âgé que de 29 ans. M. Mercier fut inhumé dans l'église de Beaumont, le même jour que le seigneur du lieu, Charles Couillard de Beaumont, mort à l'âge de 72 ans. M, Pierre le Picart, qui fut depuis curé de Saint-Antoine de Tilly et de Saint-Nicolas, était le prêtre officiant.

En mai et juin 1715, la paroisse fut desservie par le récollet Chérubin Deniau, mort à Montréal en 1732. Du 22 juin au 2 septembre, M. François Tilorier [mort en 1738] tient la plume. M. Pierre Girard de Vorlay, originaire de Bordeaux, chanoine du chapitre, le remplace jusqu'au mois d'octobre où M. Maintenon de la Rue, curé de la pointe de

---

Durantaye, se plaint que les habitants de ces paroisses refusent de porter les dîmes qu'ils doivent au presbytère de la paroisse de Beaumont, ce qui est contre l'usage qui se pratique en ce pays. L'intendant Begon ordonne que les habitants porteront leur dîme au presbytère de Beaumont, lieu de résidence du missionnaire, sous peine d'amende.

ED. ET ORD. vol. II, p. 434.)

Lévy. tient la plume. Le 24 novembre 1715, M. Charles Plante, reprenait possession de son ancienne cure jusqu'au 12 novembre 1718. (1)

M. Plante devint ensuite curé de Québec, chanoine du chapitre et vicaire-général du diocèse. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1744, à l'âge de 64 ans et fut inhumé dans la cathédrale.

M. Plante conserva de son ancienne paroisse de Beaumont un excellent souvenir. Le 6 novembre 1719, il fondait une messe basse à perpétuité qui devait être dite chaque année le jour de la fête de la Présentation de Notre-Dame, le 21 novembre, dans une chapelle de la Vierge qui était alors dans Beaumont, à l'est de l'église, du côté de Saint-Michel. Cette messe était fondée à l'intention de la paroisse et particulièrement des filles. M. Plante conseillait au curé de faire ce jour-là une exhortation à ses paroissiens. Si la chapelle venait à se détruire, la messe devait être dite dans l'église. Une somme de quarante livres fut attribuée à cette fondation. (2)

---

(1) Le 20 juin 1717, M. Jean Baptiste Armand, ordonné le 21 mai, tient la plume.

(2) Greffe Dubreuil

[Suite à la prochaine livraison.]



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS--AOUT- 1913 No. 8

Saint-Etienne de Beaumont

(SUITE)

En 1729, M. Plante, sur les représentations qu'on lui fit que le jour de la fête de la Présentation tombait dans la saison de l'automne, consentit à changer la date qu'il fixa pour l'avenir au 24 septembre, jour de Notre-Dame de la Merci.

C'est M. Joseph Chasle qui succéda à M. Plante le 6 novembre 1718. Ce prêtre devait garder la cure de Beaumont pendant trente-six ans.

* * *

J'ai dit comment le premier seigneur de Beaumont, Charles Couillard, avait été enterré le 7 mai 1715, le même jour que le curé Mercier, mort victime de son zèle pendant une épidémie qui régnait alors dans la paroisse. Charles Couillard était âgé de 73 ans à sa mort. Il était le fils de Guillaume

Couillard et de Guillemette Hébert et appartenait aux deux plus anciennes familles de la colonie. Il avait épousé en premier mariage Marie Pacquier de Franclieu qui mourut à Québec en 1685 et fut enterrée dans l'église des Récollets. En 1686, il contracta une deuxième union avec Louise Couture, fille de Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy. Louise Couture mourut à Beaumont le 22 décembre 1751, à l'âge patriarcale de 86 ans,

De Charles Couillard et de Louise Couture naquirent plusieurs enfants. Sept vivaient encore à la mort du seigneur. Le 10 avril 1713, Charles Couillard, sieur de Beaumont, fils aîné du seigneur, représentait aux autorités de la colonie que son père avait non seulement établi la seigneurie de Beaumont contenant une lieue et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, et dont il était en possession depuis plus de quarante ans, mais qu'il s'était étendu dans la profondeur à une lieue et demie au-delà de sa concession. Il croyait alors que cette profondeur lui appartenait et il y avait fait beaucoup de dépenses et concédé un grand nombre de terres. Il ne s'était aperçu de son erreur que depuis une couple d'années en examinant ses titres. Il deman-



dait en conséquence qu'on lui donnât la propriété de ces terrains. Le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon accordèrent cette requête et Charles Couillard de Beaumont, fils aîné, devint seigneur de tout l'arrière de Beaumont sur une lieue et demie de profondeur. Il y devait concéder des terres à simple titre de redevances de vingt sols et un chapon par chaque arpent de front sur quarante de profondeur avec de plus six deniers de cens.

C'est ce fils aîné du seigneur Couillard qui en 1723 rendait foi et hommage au nom de ses co-héritiers pour la seigneurie de Beaumont. L'aveu et dénombrement qui fut fait alors nous a été conservé. Il est intéressant à consulter parce que l'on y trouve les noms de tous les censitaires de la seigneurie avec la quantité de terre qu'ils possédaient et les redevances qu'ils avaient à payer [1].

---

(1) Voir aux archives du département des Terres de la province, le volume 2 des *Aveux et dénombrements*, p. 52 verso, A la page 31 du même volume, le 16 février 1723, on trouve l'acte de foi et hommage. Charles Couillard, fils aîné, est propriétaire de la seigneurie pour moitié. Ses frères et sœurs ; Joseph, 26 ans, Charles, 23 ans, Pierre, 18 ans, Marie, 23 ans, Louis, 21 ans, Marie-Anne, 20 ans, Marguerite, 17 ans, ont chacun un septième de l'autre moitié.

En partant de la seigneurie de la Durantaye en suivant la rive du fleuve jusqu'à Vincennes on trouvait alors :

Michel Maillou,	2	arpents.
Labry,	3	"
Pierre Garand,	3	"
Ignace Adam,	1½	"
Jassemin,	3½	"
La veuve Labbé,	3	"
La veuve Drapeau	3	"
Charles Lavallée	3	"
Charles Lavallée, fils	3	"
Pierre Vincent,	3	"
Denis Nadeau,	3	"
Joseph LaCasse,	4	"
Antoine LaCasse,	2	"
Charles LaCasse,	2	"
Veuve Alère,	3	"
Jacques Fournier,	3	"
Pierre Feuilleteau,	3	"
Jacques Turgeon,	6	"
Guillaume le Roy, père	3	"
Pierre Lallemand, père	3	"
Charles Lecours,	3	"
Guillaume le Roy, fils,	3	"
Charles Turgeon,	3	"
Zacharie Turgeon,	6	"
Mathurin Labrecque	3	"
Michel Lallemand,	3	"



Joachim Lallemand,	3	"
Pierre Boissel,	3	"
Jean Nadeau,	3	"
Jean Nadeau, (1]	3	"
Vve et héritiers Joseph Riverin	5	"
Joseph Nadeau,	5	"
Eustache Couture dit Bellerive	3	"
Le domaine,	4	"
Vve Charles Lafrenaye	3	"

Sur le domaine il y avait une maison pièce sur pièce de 40 pieds de longueur, une grange de 40 pieds, une étable de 30 pieds, clos de pieux, 50 arpents de terre labourable, 8 arpents de prairie.

Au second rang on trouvait en gagnant de l'est à l'ouest :

Jacques Turgeon qui possédait un arrière fief de 20 arpents sur 40.

Guillaume Couture,	4 arpents	
Jean Couture,	3	"
Jean Labrecque, fils	3	"
Joseph Labrecque, son frère	3	"

(1) Jean Nadeau devait laisser construire l'église paroissiale sur sa terre, et le curé avait le droit d'y prendre son bois de chauffage.

Augustin Couture	3	"
Jean Nadeau, fils	3	"
Olivier Bellerive	3	"
Hébert Couillard	3	"
Charles Couillard	3	"
Pierre Couillard	3	"
Jean Bellerive,	3	"
Jean Guay	3	"
Michel Lallemand	3	"
Jean-Baptiste Lallemand	3	"
Saint-Pierre	4	"

Les propriétaires du troisième rang étaient :

Antoine Vallière, fils, héritiers veuve Guenet, Antoine Nadeau, Pierre Penin, Thomas Guenet, Denis Gontier, René Vallière, Jean-Baptiste Gontier, Paul Gontier. Louis le Roy, Joseph d'Alère, Jean le Roy, Jean Gosselin, Louis Turgeon, Jean Turgeon, Louis Béchard, Jacques Mourijeaux, Charles Guenet.

Au bout de la lieue et demie qui formait la profondeur de la seigneurie primitive de Beaumont se trouvait un fief appartenant à un nommé Comparant, mais aucune concession n'avait été faite encore dans cette région. Le seigneur s'y réservait un domaine de six arpents de front sur quarante arpents de profondeur,

Tels étaient les censitaires de Beaumont en 1723, mais cet aveu et dénombrement ne contenait pas les noms de tous les paroissiens. En effet d'après le règlement des paroisses fait en 1721, Beaumont comprenait deux lieues. savoir : une lieue et demie de front, depuis le fief de la Durantaye, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Montapeine (ou Vincennes), et demi lieue ou environ du fief Montapeine, depuis le fief de Beaumont en remontant le long du fleuve jusqu'à l'habitation de Jean Boilard, icelle comprise [1].

Le 30 octobre 1728 eut lieu le partage de la seigneurie de Beaumont entre les héritiers de Charles Couillard.

Je conserve précieusement dans mes papiers une copie de cet acte de partage qui fut faite le 5 août 1774 par le greffier Boisseau.

J'en donne le texte :

Pardevant René Gachet, nottairë de la seigneurie de Beaumont, et autres lieux, furent présents Charles Couillard, écuier, seigneur de Beaumont, dame Marie Françoise Couture, son épouse de lui bien et dûment

(1) Voir " Reg. ord. int. " 14 avril 1722, vol. 8, p 37 : Ordonnance portant rétablissement du chemin de la terre de la veuve Lafrenaye, de la paroisse de Beaumont.

autorisée, pour l'effet des présentes, et le S. Joseph Hebert de Beaumont, Charles Alexandre Morel, écuier, seigneur de la Durantaye, comme ayant épousé Delle Couillard de Beaumont, le sieur Charles Couillard de Beaumont, et le S. Pierre Couillard de Beaumont, Joseph Costé, comme ayant épousé Delle Marguerite de Beaumont, Jean-Baptiste Girard comme ayant épousé Delle Marie-Anne Beaumont, tous frères et sœurs ;

Lesquels de leur bon gré et volonté ont consenti et consentent que l'acte de partage passé par M. Chasle, curé du dit lieu, tienne son plein et entier effet savoir que le dit Charles Couillard, écuier, seigneur de Beaumont, cède, délaisse et abandonne à ses frères et sœurs la moitié de la seigneurie de Beaumont pour être partagée entr'eux et en faire et disposer à leur gré et volonté de la moitié de la dite seigneurie, à la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de Vincennes, et dont l'autre appartiendra aux d. héritiers du côté nord-est et la moitié du domaine du côté sud-ouest appartiendra au d. S. et l'autre moitié du côté du nord est aux d. héritiers, et attendu que sur la moitié des susdits héritiers il y a plus de terres concédées que sur celle du di seigneur de Beaumont, les d. parties sont convenues ensemble qu'ils par-



tageraient le surplus des rentes ensemble et si au cas le d. seigneur de Beaumont concède quelques terres il leur tiendra compte de la moitié, jusqu'à ce que les partages soient égaux ; dont la moitié de la dite seigneurie qui appartient aux sus dits héritiers tombe entre la ligne de Guillaume le Roy et de celle de Jacques Turgeon, à continuer jusqu'à la concession d. P. de Beaumont, et sur la seconde concession dans la coste appelée Ville-Marie. le seigneur de Beaumont aura jusqu'à Olivier Couture dit Bellerive, et les héritiers susdits, les autres habitants du côté du nord est, et la moitié des habitants du côté du nord-est et la moitié des habitants de la rivière Boyer, les susdits héritiers auront depuis la ligne de la Durantaye jusqu'entre Louis le Roy et Nolet, et le d. seigneur à continuer la ligne qui sépare la terre de Pierre Guenet, père, des terres non concédées. Et se sont obligés les d. héritiers de payer et acquitter par chacune année le douaire de leur mère et belle-mère, suivant son contrat de mariage sur la moitié de la dite seigneurie à eux appartenant, car ainsi sont convenus, et ont déchargé et déchargent le d. seigneur de Beaumont, attendu qu'il leur a remis la moitié de ce qu'il leur pouvait revenir de leur succession, et en outre seront

tenus et se sont obligés les susdits héritiers de fournir chacun à sa part pour l'entretien du moulin, et en recevront des susdits héritiers la moitié du provenu pour chacun leur part, constitué le d. seigneur de Beaumont peur en prendre les soins qu'il jugera à propos et nécessaire sur le revenu du d. moulin, ainsi sont convenus. Et en outre se sont les susdits héritiers chargés et se chargent des dettes et hypothèques qui se trouveront être dues sur la dite seigneurie faites et crées par feu Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, leur père, et beau-père, tant du temps de leur communauté avec Delle Marie Pacquier de Franclieu (1] sa première femme dont ils quittent et déchargent le d. S. de Beaumont de toutes dettes et hypothèques quelconques, et aura la moitié franche et liquidée, et à l'égard du moulin le d. S. de Beaumont et le S. Hébert de Beaumont feront ce qu'ils jugeront à propos être nécessaire sans que les autres héritiers puissent les contredire, ainsi ils sont convenus, car ainsi, etc., promettent. etc, obligent, etc. Fait et passé après midy. maison seigneuriale le trente octobre mil sept vingt-huit, présence de Jean Nadeau et de

(1) Nom effacé sur la minute.



Joseph le Roy, témoins demeurant au d. lieu, qui ont avec le susdit Beaumont et Delle son épouse et les susdits de Beaumont, le S. Alexandre Morel, chevalier de la Durantaye, Charles de Beaumont, et Joseph Côté, Jean-Baptiste Girard, Marie Couillard, son épouse, le seigneur de Beaumont, le S. Hébert, et Morel de la Durantaye et Marie Françoise Couture et Joseph Roy, Pierre Beaumont ont signé avec nous notaire à la minute des présentes le d. Nadeau avec les autres déclaré ne savoir de ce enquis après lecture faite, ainsy signé seulement.

GASCHET, Notaire.

Ensuite est écrit.

“ L'an mil sept cent vingt huit, le trente octobre à la requeste du dit Charles Couillard de Beaumont, seigneur de Beaumont, Alexandre Morel, écuier, seigneur de la Durantaye, Charles Beaumont, Alexandre Morel, écuier, seigneur de la Durantaye, Charles Beaumont, Pierre Beaumont, Joseph Costé, Jean-Baptiste Girard, tous frères et beau-frères lesquels de leur bon gré et volonté auraient fait le partage de la seigneurie de Beaumont.

GASCHET, Notaire.

Le premier lot sera, comptera et appartiendra au d. Joseph Hébert Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Guillaume Couture, Jean Labrecque. Joseph Labrecque, Augustin Couture, Jean Nadeau.

Le second lot sera, comptera et appartiendra au d. Charles Beaumont lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Jacques Turgeon, Pierre Feilletau, Jacques Fournier, la veuve Allère, Antoine Cassé.

Le troisième lot sera, comptera et appartiendra à Jean-Baptiste Girard à cause de Delle Marie-Anne Beaumont son épouse, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Charles Cassé, Denis-Joseph Cassé, Denis Nadeau, Pierre Jean, Guillaume Roy, père.

Le quatrième lot sera, comptera et appartiendra au S. Pierre Beaumont lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Jean-Baptiste Drapeau, Etienne Lavallée, père, la veuve Labbé, Jassemin, Pierre Garand.

Le cinquième lot sera, comptera et appartiendra au d. Alexandre Morel, écuier, seigneur de la Durantaye, comme ayant épousé Marie Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Antoine Vallière, Guenet, Pierre Guenet, Penin, Thomas Guenet.

Le sixième et dernier lot sera, comptera

et appartiendra à Joseph Costé comme ayant épousé Delle Marguerite Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Denis Gontier, Valière, Baptiste Gontier, Joseph Lafrenée, Labrie.

Le tout collationné à une expédition à moy représentée par le S. Charles Beaumont signé Gachet, notaire, et laquelle il a déposé pour minute attendu que celle-ci s'est trouvée adhirée dans l'étude du d. Gachet, la d. collation faite par moy greffier garde notes soussigné à Québec le 5 août 1774.

(Signé) BOISSEAU.

***

Depuis 1704, quelques colons nouveaux étaient venus s'ajouter à la liste des premiers possesseurs du sol. Je relève sur lss registres les noms qui suivent :

1705. Ouimet, Bissonnet, Boissel, Minaux, Blaye, Lacombe,

1706. Jouïn, Gué, La Croix, Dumas, Elie.

1707. Laverdière, Feuilleteau, L'Allemand, La Bonté,Renaux.

1708. La Casse, Nolet, Mouronjeaux, Drapeau, Fournier.

1709. Grenier, Allaire, Molleur, Ruel.

1710-11. Chamberlan, Ledran, Fradet, Marseau.

1712. Lafleur, Gesseron, Bidet, La-Navette, Gabory, Cochon, Fontaine.

1713. Labry, La Bonté, Saint-Hilaire, Dumont, Laviollette.

1714. Lacroix. Gautron, No, Civadier.

1715. Marquet, Tivierge.

1716, Perrin, Bilodo, Lesieur.

1717-18, Béchard, L'Abbé, Le Moine, Larochelle.

1719. Laprise, Damour de Louvières, Morel, de la Durantaye.

1720-21. Maupas dit Saint-Hilaire, Queray, (ce sont les Latulippe), Lecours.

1722. Baland, Tourneroche

1723-1726. Bussière, Le Compte, Côté.

1727-1728. Albert, Gosselin.

1729-1732. Fronsac, LeRoy dit Saint-Louis.

La petite église, construite en 1694, ne pouvait plus suffire à contenir tous les paroissiens. Elle comptait du reste près de quarante années d'existence. Aussi, en 1733, on



se mit en frais d'élever un temple digne de la paroisse. La chose se fit sans bruit et sans contestation. Chacun se mit à l'œuvre et voulut contribuer, soit par son travail, soit de ses deniers. C'est ce temple, élevé en 1733, qui existe encore dans la vieille paroisse. Il a bravé l'outrage du temps et des hommes. On y va prier sur la tombe des ancêtres, et, depuis cent soixante ans, les générations s'y succèdent. Il y a peu de paroisses dans le pays qui ait autant le culte des souvenirs que celle de Beaumont. On conserve encore, à côté du vieux temple, le presbytère qui fut construit en 1722. Il sert maintenant de salle publique et d'école.

C'est sous le ministère du curé Chasle que fut élevée l'église de Beaumont. M. Joseph Nicolas Chasle avait succédé en 1718 à M. Charles Plante. Ce bon prêtre né à Québec, le 18 février 1694, fut ordonné le 20 janvier 1717. De janvier à octobre 1718, il desservit Sainte Anne de la Pocatière, puis fut nommé, cette même année, curé de Beaumont. Il y devait demeurer jusqu'à sa mort arrivée le 21 mars 1754. Il avait alors 61 ans et en avait passé 36 à Beaumont. Son corps repose sousle dalles du vieux temple qu'il fit construire et



l'on a gardé de lui un souvenir impérissable.(1)

(1) Lors de la construction de l'église actuelle de Beaumont, M. Chasle fit exhumer le corps de M. Ls. Mercier et il fut enseveli dans le sanctuaire de la nouvelle église (28 septembre 1733.)

[La suite dans la prochaine livraison]



La Famille Houel

Saluons aujourd'hui le nom d'un homme, qui, sans avoir visité le Canada, exerça un rôle prépondérant dans son histoire religieuse et politique. Louis Houel est ce Français dont Champlain fit un ami et un soutien de la Nouvelle-France, par une de ces rares coïncidences que l'on peut considérer à bon droit comme providentielles.

La Rivière-Ouelle lui doit son nom. M. l'abbé Casgrain a choisi une dame Houel comme héroîne d'une de ses plus dramatiques légendes, voulant par là mettre en relief cette famille oubliée dans un coin obscur de nos annales ; car il n'appert pas qu'une personne de ce nom ait jamais foulé le sol de notre pays. Quoiqu'il en soit, il nous est agréable de constater que le chef des Houel a pesé d'un grand poids sur nos destinées. C'est donc à titre de reconnaissance que nous lui consacrons le présent écrit.

Cxamplain avait fondé Québec en 1608. Six

(r) La Jongteuse.



années s'étaient écoulées, et l'isolement existait autour de lui comme au premier jour. Pas d'immigration française, conséquemment pas de ville, ni de colonie. Tous ses efforts dans ce dessein s'étaient vainement épuisés. Au lieu de bonnes familles, la France lu envoyait des commis de traite, des gens de commerce. les uns catholiques, les autres calvinistes, tous instables, indifférents au succès de l'œuvre si laborieusement entreprise. C'est alors que Champlain comprit plus que jamais qu'il s'épuiserait en d'inutiles efforts, s'il n'appellait des religieux à son secours Passé en France avec cette intention, il dut frapper à bien des portes avant d'obtenir l'aide nécessaire à l'entretien de missionnaires. Des gens riches de Paris connurent ses projets, mais leurs bourses restèrent fermées. Le seul homme qui entra dans ses plans fut Louis Houel, conseiller et secrétaire du roi, contrôleur-général des salines de Brouage et traites de Saintonge. Il était seigneur du Petit-Pré, et il devint en 1637, l'un des principauxi membres de la Compagnie des Cent-Associés.

Ce personnage distingué dit au fondateur de Québec qu'il connaissait de bons religieux, de l'ordre des Récollets, qui condescendraient aisément à entreprendre le voyage du Canada. La question des dépenses serait facile à régler, car il ne pouvait pas en coûter beaucoup pour la vie de trois ou quatre religieux ; il était prêt à souscrire sa quote-part afin d'assurer le succès d'une aussi belle mission. Houel fit part du projet au Père du Verger, provincial de l'Immaculée Conception, dans la province de la Touraine pictavienne, qui comprenait la Saintonge, le Poitoo et la Touraine. Le Père du Verger était alors au couvent de son ordre à Brouage. Comme on

le voit, Brouage a joué un grand rôle en ce pays par les hommes que cette humble ville lui a fournis.

Le Père du Verger soumit à ses confrères la proposition de Houel. Ils s'offrirent tous à aller au Canada. Deux prirent aussitôt le chemin de Paris munis d'une commission du provincial, laquelle, pour être valide, devait porter l'approbation du nonce. Celui-ci les référa au général de leur ordre, ou plutôt au provincial de la province de Saint-Denis, le Père Garvier de Chapouin, qui s'en ouvrit au prince de Condé et aux cardinaux et évêques alors assemblés à Paris pour les Etats Généraux. Tous louèrent l'idée d'envoyer des Récollets dans les missions canadiennes, et ils promirent de prélever entre eux une partie des fonds requis. Quelques jours plus tard, Champlain reçut quinze cents livres, produit de leur souscription Cette somme était destinée à l'achat de chapelles portatives de linge, d'ornements d'église. De leur côté, les marchands s'engagèrent à nourrir, entretenir et transporter gratuitement, jusqu'au nombre de six, les Récollets qui iraient en Canada. Le roi accorda au provincial des lettres-patentes en faveur de la future Eglise. Le nonce enfin donna les permissions exigées par le Souverain Pontife.

L'église du Canada était fondée.

Louis Houel avait épousé Marie le Provost, fille de Christophe le Provost, sieur de Malasis. De ce mariage naquirent trois enfants : 1. Charles Houel, chevalier, seigneur du Petit-Pré, gouverneur et lieutenant-général à la Guadeloupe, et propriétaire pour moitié de cette île, des iles de la Désirade, Marie-

Galante et les Saintes ; 2. Robert Houel (1), chevalier, seigneur et marquis de Sainte-Marie, l'un des directeurs de la compagnie des Indes Occidentales ; 3. Madeleine Houel, qui épousa en premières noces Jean de Boisseret, et en secondes noces Jean Bochart, sieur de Champigny, intendant de la généralité de Rouen. C'est le même qui avait été intendant de la Nouvelle-France pendant près de vingt ans.[2]

Dès l'année 1611, Louis Houel avait acquis le domaine non fieffé de Vasouy, près Honfleur. Son gendre Boisseret, seigneur d'Herblay, le Roussay, Etrechy, Malassis, Montigny en partie, conseiller du roi, avait aussi fait l'acquisition de plusieurs propriétés dans la vicomté d'Auge, et d'une splendide maison à Honfleur. Les Houel et les Boisseret étaient donc puissants par la fortune et influents par le nom. Mais ils le devinrent bien davantage, quand ils eurent acheté de la Compagnie des îles d'Amérique la moitié de la Guadeloupe, de Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, les îles et îlots en dépendant.

Pendant dix ans, les agents de ces deux familles recrutèrent dans la Basse-Normandie des hommes propres à former un fort noyau de colonisation. De l'année 1637 au mois de juin 1639, le seul port de Honfleur vit s'embarquer pour les îles plus de six cents travailleurs. Sur une liste de cinquante-sept paroisses, trentre-quatre étaient situés dans le pays d'Auge et le Lieutin, huit dans le Roumois, douze dans le vicomté de Caën et trois dans le Cotentin. Le

---

1 Il mourut en 1706.

2 Depuis l'année 1686 jusqu'en 1702. Sa première femme s'appelait Madeleine Chaspoux.



Canada ne fut pas aussi privilégié sous le rapport de l'émigration, car, durant la même période, il n'y vint qu'un nombre assez restreint de colons. Louis Houel était mort, et l'indifférence de ses fils à l'égard de notre colonie, s'explique par le fait que tous leurs intérêts étaient concentrés ailleurs.

Charles Houel alla se fixer à la Guadeloupe, et s'y rendit célèbre par les querelles qui surgirent entre lui et sa sœur Madeleine, femme de Jean de Boisseret.[1] Il eut de son mariage avec une demoiselle Heinsselin plusieurs enfants, dont l'un est connu sous le nom de Houel de Varennes ; un autre, l'aîné de la famille, était capitaine aux Gardes Françaises, et, en 1707, reçut en marquisat la terre de Saint-Germain, sur l'île de Saint-Dominique, sous le nom de *Houelbourg*. Une de leurs sœurs épousa le marquis de Saint-Victor-Senneterre. L'abbé Houel était leur frère.[2]

Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Houel de la Pommeraye et de Morainville, qui ne se rattachent pas aucun lien de parenté aux propriétaires de la Guadeloupe. Ces derniers furent anoblis en 1636 à cause de leurs voyages en Amérique[3] ; et en 1661, le roi érigea en leur faveur, en titre de marquisat, la terre de Sainte-Marie, à la Guadeloupe.[4]

Il y aurait beaucoup plus à écrire sur cette grande

1 Décédé au commencement de l'année 1655.

2 Le Père Labat, VOYAGE AUX ISLES, etc., pp. 135 et 141,

3 D'Hozier, ARMORIAL GENERAL DE FRANCE.

4 Bibliothèque Nationale de Paris, cabinet des titres, ng 1538.



famille, qui résume presque seule l'histoire de la Guadeloupe. Mais nous nous contenterons de ces notes généologiques qui, toutes incomplètes qu'elles sont, devront suffire à nous donner une meilleure idée du rôle des Houel en Amérique. Le Canada perdit dans la personne du premier seigneur du Petit-Pré un bienfaiteur insigne. Honneur à ceux qui ont attaché son nom à cette belle paroisse de la Rivière-Ouelle, qui a fourni au Canada des hommes qui se sont illustrés dans la politique, dans la littérature et dans le clergé!

N.-E. DIONNE

Une Opinion du Père de Rochemonteix

Champlain ent-il tort ou raison de s'allier aux Hurons, aux Algonquins et aux Montagnais contre les Iroquois et de faire la guerre à ces derniers ? M. N.-E. Dionne discute sérieusement cette question dans le chapitre XI (*Alliance franco-canadienne*) de son histoire : *Samuel Champlain* Là, p.p. 242-244, il cite l'opinion de Ferland et de Garneau, et il explique avec une sage impartialité la conduite de Champlain. Les circonstances, d'après ces trois historiens,

dictèrent cette conduite. Champlain pouvait-il connaître alors la puissance et la force de résistance des Iroquois ? pouvait-il rester neutre sans s'aliéner les Hurons, les Algonquins et les Montagnais ? pouvait-il prévoir, en 1603, quand il conclut solennellement une alliance avec ces peuplades, que les Hollandais et les Anglais viendraient un jour s'implanter sur le sol américain près des Iroquois, que les Français seraient obligés d'entrer en lutte avec les Anglais, que les Iroquois trouveraient un appui dans la nation britannique ? M. l'abbé Faillon, qui cherche toujours dans son histoire à rabaisser Champlain pour exalter M. de Maisonneuve, blâme nettement le fondateur de Québec de n'avoir pas *embrassé la neutralité* ; il prétend qu'il eut fait ainsi *plus d'honneur au nom français* ; il va jusqu'à affirmer que "par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble" [t. I, p, 142]. L'histoire impartiale condamnera cette appréciation absolument injuste, que rien ne justifie, excepté peut-être l'idée préconçue de cet historien, de prouver que la colonie de Montréal fut de point supérieure à celle de Québec, qu'un bien réel ne commença à se produire en Canada qu'à l'arrivée de M. de Maisonneuve et de ses colons (R. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIe siècle*, tome premier, p. 228.





Bulletin Bibliographique

Thomas Chapais, *Discours et conférences*— Deuxième série—Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur, 47, rue Buade—1913.

En 1898, l'honorable M. Chapais publiait une première série de discours et de conférences littéraires et historiques. Cette deuxième série contient : Adresse au gouverneur-général, à l'occasion de l'inauguration du monument Champlain ; Pétition à M. Chamberlain, pour demander la modification de la formule du serment royal ; Etude sur le serment du Roi ; Sur les chemins de la croyance : Brunetière et Coppée ; Les noces de diamant de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1902 : adresses et toasts ; Le jour que nous célébrons, discours prononcé au banquet national du 23 juin 1902 ; Il y a cinquante-neuf ans ; les origines de la Société Saint-Jean-Baptiste ; Toast à la France : La crise française ; Après un siècle ; Un mot du *Hamilton Spectator* ; L'apostolat des bons livres ; Louis Veuillot, critique littéraire ; Discours prononcé pour la réception de Sir François Langelier à la Société Royale ; La Croix de Tempérance au Canada ; Discours prononcé au Congrès Eucharistique de Montréal ; Dollard et le fait d'armes du Long-Saut ; Discours prononcé à l'inauguration du monument Montcalm ; La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité, discours prononcé au Congrès de la langue française ; La langue française et ses ennemis ; La langue française et la constitution ; La langue française et les tribu-



naux ; La langue française dans la province d'Ontario.

La lutte antialcoolique et les brasseurs— Editions de l'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne. Québec—1913.

L'*Action Sociale*, de Québec, a publié douze articles pour répondre au mémoire publié par les brasseurs de la province de Québec pour défendre la cause de la bière..... ou de l'alcool. Ce sont ces articles qu'on a mis en brochure afin de permettre à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de les lire dans l'*Action Sociale* de se renseigner, et de mettre entre les mains des lutteurs antialcooliques un document plus facile à consulter que des articles disséminés dans plusieurs numéros de journal. Ces articles portent pour titre : brasseurs et tempérance ; brasseurs et buvettes ; brasseurs et maisons de débauche ; brasseurs et statistiques ; brasseurs et arrestations ; les brasseurs et Québec ; brasseurs et fous ; brasseurs, bière et crimes ; l'avant-garde de l'alcool ; brasseurs et vérité.

Paul V. Charland, des Frères Prêcheurs, *Madame Saincte Anne et son culte au moyen âge*, tome II,—Paris, librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte—1913.

Le Révérend Père Charland vient de publier le deuxième volume de son grand ouvrage sur le culte de Sainte Anne au moyen âge. Le premier volume traitait du culte de sainte Anne en Orient. Ce nouveau volume nous parle du culte de sainte Anne en occident jusque vers l'an 1200 puis pendant les treizième et quatorzième siècles. Espérons que l'encouragement de ses compatriotes permettra au savant Père Dominicain de compléter le monument qu'il travaile



depuis tant d'années à édifier à l'honneur de la bonne sainte Anne.

Fr. J.-D. Brosseau, O. P., *Essai de monographie paroissiale : Saint-Georges d'Henryville et la seigneurie de Noyan.*—La Cie d'Imprimerie et Comptabilités de Saint-Hyacinthe --- 1913.

Saint-Georges d'Henryville est une paroisse aujourd'hui assez restreinte, mais elle contint jadis en ses bornes : Saint-Sébastien, partie de Sabrevois et partie de Saint-Pierre de Vérone, tout Clarenceville et même presque toutes les îles du lac Champlain et ce qui est aujourd'hui Alburgh.

En 1733, le sieur Auger, arpenteur royal, fut envoyé pour dresser la carte de la vallée du Richelieu et y délimiter les futures concessions. Au mois d'avril de la même année, M. de Beauharnois, gouverneur, et M. Hocquart, intendant, concédaient à Pierre-Jacques Payan de Noyan, sieur de Chavoy, deux lieues de terre de front par trois lieues de profondeur, bornées au nord à un quart de lieue de la rivière du Sud et s'étendant à une lieue et trois quarts au sud de la même rivière, de telle sorte que le front de la concession fut de deux lieues sur la rivière Chambly, joignant aux terres non concédées [aujourd'hui canton Stanbridge. En même temps, Charles Sabrevois de Bleury recevait deux lieues de terre en front par trois en profondeur, entre la seigneurie de Bleury [aujourd'hui Iberville),à lui déjà concédée, et celle de Noyan. Encore plus au sud, deux seigneuries furent données à des officiers de milice : Foucault [aujourd'hui Clarenville] et Belcourt [aujourd'hui Alburgh, dans le Ver-



mont]. Ces différentes concessions formèrent plus tard la paroisse de Saint-Georges d'Henryville.

Le Révérend Père Brosseau parle des temps héroïques de la paroisse, il raconte l'histoire des premiers colons, des missionnaires, des curés, etc., etc.

Toutes les familles de Saint-Georges d'Henryville et de la région d'alentour liront avec intérêt ces pages où revit l'héroisme de leurs ancêtres.

Jubilé sacerdotal de Mgr J.-A.-I. Douville, P R. et V. G., supérieur du séminaire de Nicolet. Compte-rendu des fêtes célébrées à cette occasion et de la réunion des anciens élèves, les 23 et 24 octobre 1912.—Québec, Imprimerie de l'Action Sociale limitée, 103, rue Sainte-Anne, 1913.

Cette brochure contient les adresses présentées à Mgr Douville, les réponses du vénérable jubilaire, les discours de Mgr Bruneault, de MM. les abbés Quinn, Bellemare et Gérin, de M. l'avocat Joseph Marier, le sermon de M. l'abbé Courchesne, etc., etc. Compte-rendu intéressant d'une très jolie fête.

Arthur Nobert, *Almanach des adresses de la cité des Trois-Rivières.* 1913-1914. -Les Trois-Rivières, imprimerie Le Bien Public, 3, rue Hart—1913.

Cet almanach qui est fait par ordre de rues et noms alphabétiques nous semble complet. Il sera fort utile aux gens d'affaires et à tous les trifluviens. Nous voyons par cet almanach que les autorités municipales ont eu la patriotique idée de donner des noms historiques locaux à leurs rues. Citons les rues Alexandre, Badeaux, Baptist, Bureau, Champflour, Cloutier, Cooke, Defoy, Denoue, Duplessis-Bochart,

Gingras, Hart, Hertel, Laflèche, Laviolette, Niverville, Panneton, Richard, Saint-Maurice, Tonnancour, etc., etc.

Ernest Gagnon, *Louis Jolliet, découvreur du Missisipi et du pays des Illinois, premier seigneur de l'ile d'Anticosti.* Etude biographique et historiographique. Deuxième édition. Montréal, librairie Beauchemin limitée, 79, rue St-Jacques—1913.

La librairie Beauchemin de Montréal, vient de publier une deuxième édition du beau livre de M. Gagnon.

On ne connait pas la date précise de la mort de Louis Jolliet. On sait seulement qu'il mourut entre les mois de mai et d'octobre 1900. Où est-il mort ?

L'auteur désire être plus complètement renseigné sur la fin de la carrière de son héros et il prie les archivistes, les marins, les missionnaires de la Côte Nord qui auraient pu faire quelques recherches à ce sujet de rendre public le résultat de leurs investigations.

Questions

Je possède dans ma bibliothèque une brochure publiée à Québec en 1852 et intitulée *Le Saguenay en 1851, histoire du passé*, etc.

Dans son *Essai de bibliographie canadienne*, M. Philéas Gagnon dit que l'auteur de cette brochure est l'abbé Hébert. D'un autre côté, M. le docteur N.-E. Dionne, dans son *Inventaire chronologique*, dit " brochure atfribuée à M. l'abbé F. Pilote, du collège de Sainte-Anne."



Pouvez-vous me dire quel est l'auteur véritable de ce travail ?

L. L.

On lit dans le *Rhin* de Victor Hugo :

"Plus l'homme est barbare plus le compliqué lui plait. Rien n'est moins simple qu'un sauvage........ Les Algonquins traduisent le mot si court, si simple et si doux : France par *Mittigouchioukensalakinuk.*"

Victor Hugo ne s'amuse-t-il pas ici aux dépens de ses lecteurs ? Qu'en pensent ceux qui connaissent un peu la langue algonquine!

CUR.

—En quelle année fut ouverte la mission de Détroit ? Quels furent les missionnaires de Détroit sous le régime français ? A quelle date la mission ou la cure de Détroit passa-t-elle sous la juridiction de Mgr Carrol ?

DETROIT.

—A qui doit-on les plans des fortifications actuelles de Québec ? Les murs qui entourent partie de la vieille capitale furent-il commencés sous le régime français ? Est-il vrai que Vauban fut consulté et donna son opinion sur les anciennes fortifications françaises de Québec ?

THS. V.

Est-il bien vrai qu'on a donné à l'ancienne côte de Saint-Sulpice le nom de LaChine pour se moquer de Cavelier de La Salle qui était parti de cet endroit pour aller en découverte jusqu'aux mers de Chine et qui n'avait pu se rendre plus loin qu'aux chutes Niagara ?

A.B.D.

Un naufrage dans le Saint-Laurent en 1729

Un des naufrages les plus tristement célèbres enregistrés dans les annales canadiennes, est celui du navire l'*Elephant*, en 1729. Parti de la Rochelle vers la fin de juillet, le vaisseau qui était un finvoilier, serait arrivé à Québec le 2 septembre, s'il ne se fut brisé la veille, sur les battures du Cap Brûlé, vis-à-vis de l'Ile aux Grues. Le sieur Le Beau, avocat en parlement, l'un des passagers, raconte comment l'accident arriva :

"Nous allions fort doucement et toujours la sonde à la main. Nous passâmes de cette façon l'Ile aux Lièvres et celle aux Coudres, qui a bien trois lieues de long, et nous étions déjà parvenus dans un endroit où nous n'avions plus guère que 16 ou 17 lieues pour nous rendre à Québec, quand cette lenteur d'aller, impatientant tout le monde, et surtout MM. les Ecclésiastiques qui étaient en grand nombre et croyaient toujonrs qu'ils ne seraient jamais assez tôt à cette ville ; quand ces Prêtres, dis-je, voyant bien plus, que l'on allait déjà jeter l'ancre, parce que la nuit commençait à tomber, prièrent M. le comte de Vaudreuil, avec tant d'instance et de si bonne grâce, de ne la point faire jeter, que ce Seigneur qui est bon de son naturel, se laissa gagner à leurs prières. Il faut avouer d'ailleurs, que la beauté du ciel, qui commençait à s'étoiler, jointe à un petit vent nord-est qui donnait alors, contribua beaucoup à cette complaisance du comte, que nous pensâmes tous payer aux dépens de notre vie.



"Le vent devenait beaucoup plus violenf et nous avançions toujours, lorsqu'environ vers le milieu de la nuit, voici notre vaisseau qui tout à coup heurte et saute rudement sur un rocher. Dèjà cette secousse épouvantable suivie de quantité d'autres attouchements, durant l'espace de plus de trente toises, sur ce rocher imprime la terreur dans l'esprit des plus hardis. Déjà deux ancres sont jetées et nos matelots, sans perdre de temps ni recevoir aucun commandement, courent çà et là et sautent au plus vite à la manœuvre quand, malgré la promptitude de leurs bras occupés à hisser les voiles, le navire file sur ses cables et fait encore un autre saut, mais bien plus terrible que le premier, qui lui brisant sa quille,le jette sur la pointe d'un autre rocher qui était le dernier de ce chenal. Ce fut là donc où la quille de notre bâtiment brisée, nous échouâmes malheureusement."

L'*Elephant* portait environ 150 personnes, parmi lesquelles se trouvaient Mgr Dosquet, évêque de Samos, et coadjuteur de Mgr Duplessis de Mornay, M. Hocquart qui venait prendre charge de l'intendance du pays. le comte de Vaudreuil, MM. de Cavagnial et de Rigaud, ses deux frères, le Père Luc, Récollet, l'abbé Claude de Vernède de Saint-Poncy, secrétaire de l'évêque Dosquet, l'avocat Le Beau, le chevalier de Courbuisson, le chevaller de Beauvillé, de Picardie, le chevalier de Texé, parisien.

Les officiers d'équipage s'appelaient Chaviteau, Blanchard, Testu, Rivière, Sérigny de Loire, le chevalier de Bretonville, Duperat de Bernardaye, Duques. ne Menneville, Vaudreuil, commandant.

Tout ce monde aurait probablement péri, si des

secours ne fussent venus dès le point du jour. Ce fut d'abord le pilote du roi, M. de la Gorgendière, qui descendait le fleuve dans le but de prendre la direction de l'*Elephant* jusque dans la rade de Québec. Son retard avait été cause du désastre. Tout de même il aida dans une large mesure au sauvetage des naufragés.

Sur les dix heures du matin, arriva M. de la Richardière, capitaine du port, qui fit couper les mâts du navire, pour empêcher une perte totale de la cargaison. Des hommes venus de Québec travaillèrent pendant huit jours au déchargement, et réussirent non sans peine à en tirer tout ce qu'il contenait, à l'exception de quelques ballots, de la poudre et du pain que l'eau avait gaspillés, quelques canons et deux ancres.—L'un des canons fut trouvé, en 1859, par le capitaine Lavoie, de l'Ile-aux-Grues, qui en fit cadeau au séminaire de Québec. C'est une pièce de fort calibre, mesurant cinq pieds huit pouces sur la longueur, ayant 13 pouces de diamètre.

M. Hocquart perdit dans ce naufrage plus de 8,000 livres, et Mgr Dosquet reçut du roi la somme de mille écus pour le dédommager de ses pertes.

La plus grande partie de l'équipage fut transportée sur le rivage, et dut se rendre à pied jusqu'à Québec. Leur première étape fut à Saint-Joachim, dans une des maisons du Séminaire où ils reçurent la plus cordiale hospitalité. Puis ils arrivèreut à destination, heureux d'avoir échappé à un naufrage aussi malencontreux.

N.-E. DIONNE

Mgr Thomas-Etienne Hamel

Monseigneur Thomas-Etienne Hamel, grand-vicaire de l'archidiocèse de Québec et protonotaire apostolique, décédé à Québec le 16 juillet 1913, avait publié trois ouvrages :

Le deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec- -Québec, Blumhart & Cie, libraires-éditeurs -- 1874.

Le premier cardinal canadien.—Souvenir de 1886. —Québec, typographie d'Aug. Côté et Cie—1886.

Cours d'éloquence parlée d'après Delsarte. Avec une préface par M. l'abbé Camille Roy--Québec, imprimerie de la Compagnie de "l'Evénement", 30, rue de la Fabrique.---1909

LE PERE JEAN DE QUEN

Le Père de Quen, né à Amiens en mai 1603, entra dans la Compagnfe de Jésuels 13 septembre 1620 à Rouen, fit ses trois années de philosophie à Paris (1622-1625), deux années de professorat au collège de Clermont (1626-1627), trois années de théologie dans ce collège (1627-1630), une année de régence à Amiens (1530-16E1), sa troisième année de probation en Belgique (1631-1632). Il enseigna ensuite un an la troisième et deux ans les humanités au collège d'Eu.

Il partit pour le Canada le 17 août 1635. Au Canada, il fut successivement employé, à la résidence de Sillery, qu'il gonverna de 1641 à 1647, aux Trois-Rivières, à Montréal et enfin à Québec, où il mourut le 8 octobre 1659.

Sur la carrière du Père de Quen an Canada on peut consulter l'ouvrage du Père de Rochemontex, *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIe siècle.*

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS—SEPTEMBRE—1913 No. 9

Saint-Etienne de Beaumont

(SUITE)

Le 6 août 1748, Charles Couillard, seigneur de Beaumont. "voulant faciliter la bâtisse d'une église pour l'utilité des habitants établis dans la profondeur des terres sur la rivière Boyer, dans les seigneuries de Beaumont, de Péan et de la Martinière," donnait un arpent de terrain de front. Jean Gosselin, Jean-Baptiste Gontier et Gabriel Duquet furent nommés syndics pour surveiller la construction du temple projeté. (1)

C'est en l'honneur de Charles Couillard, deuxième seigneur de Beaumont, que la nouvelle paroisse fut nommée Saint-Charles. On se souvient que c'est à la demande de celui-ci que, le 10 avril 1713, le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon avaient consenti

(1) Greffe Barolet.



que la seigneurie de Beaumont fut augmentée dans l'intérieur des terres sur une lieue et demie de profondeur. Saint-Charles se trouvait donc en grande partie sur ses domaines. C'est lui, du reste, qui avait dirigé les colons dans cette région et qui venait de consacrer son œuvre en donnant un terrain pour y construire une église.

Après le partage qui eut lieu en 1728 de la seigneurie de Beaumont entre les héritiers du seigneur primitif, Charles Couillard, comme fils aîné, avait continué d'habiter le manoir et d'exploiter le domaine. Il y vécut pendant vingt-cinq ans, menant la vie des champs comme ses censitaires, s'intéressant à leur sort, se mêlant à eux comme un bon père de famille au milieu des siens. Charles Couillard mourut à Beaumont le 19 février 1753, laissant de son mariage avec Marie-Françoise Couture, qu'il avait épousée en 1726, deux enfants, Charles et Marie-Françoise. Charles épousa à Beaumont, le 7 janvier 1757, Marie-Françoise Boilard. Le 6 novembre 1758, Marie-Françoise accepta la main de Louis Turgeon.

C'est ainsi que cette famille s'identifiait de plus en plus avec les colons en allant chercher parmi eux ses alliances. Il n'y a pas une seule vieille famille de Beaumont qui



ne tienne par le sang aux Couillard ou à leurs descendants.

En 1781, Charles Couillard rendait foi et hommage comme propriétaire des deux tiers de sa belle seigneurie, et Louis Turgeon pour un tiers, du chef de sa femme.

Charles Couillard mourut à Beaumont le 15 octobre 1819, à l'âge patriarcale de 86 ans. 5 mois et 12 jours.

Les Couillard de Beaumont ont possédé cette seigneurie pendant plus d'un siècle et demi. Ils l'ont ouverte, colonisée, et se sont si intimement mêlé à son existence qu'il est difficile de faire un retour vers les temps anciens sans rencontrer à chaque pas leur nom ou l'empreinte de leur œuvre. Cette brave famille, aux mœurs antiques, qui donna à la patrie ses enfants sans compter, a joué dans la colonisation de la rive sud du Saint-Laurent, tant dans la région de Beaumont qu'aux alentours de St-Thomas de Montmagny, un rôle qui n'est pas assez mis en lumière par les historiens contemporains.

Les rois de France avaient bien compris eux, le mérite de ces pionniers.

Aussi, avaient-ils annobli par des lettres patentes, qui nous ont été conservées, le premier seigneur de Beaumont.

Cette famille appauvrie aujourd'hui, se rappelle de ses origines avec orgueil.

Je me souviens qu'une fois je fus appelé à recevoir un testament dans un misérable taudis, le long d'une voix de chemin de fer Un homme était sur le lit de la mort, entouré de toute sa famille. Un train d'équipe lui avait broyé les deux jambes. Le malheureux souffrait des douleurs affreuses.

J'avais souvent entendu prononcer le nom de ce pauvre client par ses camarades qui l'appelaient entre eux Alexis Couillard. Je préparai mon acte et j'y inscrivis le nom que je connaissais. Je commençai la lecture solennelle, ainsi que le veut la loi : *Fut présent, malade de corps, mais sain d'esprit, Alexis Couillard.*

"*Mettez Alexis Couillard de Beaumont*" me dit le mourant, d'une voix brève, en appuyant sur les derniers mots.

Le nom de ce pauvre homme aux prises avec la mort, c'était son seul héritage, à peu près le seul bien qu'il laissait à sa famille, et dans ma brutalité de notaire, j'allais le lui enlever. Je fis ce que me demandait ce malheureux, j'écrivis de *Beaumont* et je pris bien garde d'inscrire dans mon répertoire son nom tel qu'il l'avait voulu et tel que ces ancêtres

l'avaient porté. La volonté d'un mourant est sacrée.

Cet homme descendait du seigneur Jean-Baptiste Couillard que les Anglais tuèrent à St Thomas, le 14 septembre 1759, avec son fils Joseph Couillard, ecclésiastique, René Damours de Courberon, époux de Louise Couillard, et Paul Côté, veuf de Geneviève Langlois. (1)

* * *

Dans l'automne de 1756, les paroissiens de Beaumont virent arriver au milieu d'eux plusieurs réfugiés acadiens. Ils accueillirent ces malheureux comme des frères Mais, épuisés eux-mêmes par des levées incessantes, ruinés par plusieurs années de mauvaises récoltes, ils durent appeler l'aide du gouvernement. Un habitant de Beaumont, Joseph Roberge, s'engagea alors envers Joseph Cadet, pourvoyeur des autorités, à fournir et livrer à chacun des Acadiens refugiés dans la paroisse et à St-Michel une demie livre de bœuf ou un quarteron de lard de quatre onces de poids par jour pendant six mois. (2)

---

(1) Noms nouveaux signalés aux registres de Beaumout de 1733 à 1750 : 1733, Boucher, Ouellet ; 1735, Masson, Jolivet; 1736, Pouliot, Pradet dit Laforge; 1739, Samson, Charron, Duquet; 1740, Danis;



Le 27 juin 1759, les habitants de Beaumont voyaient les navires sur lesquels étaient montés les soldats anglais de Wolfe jeter l'ancre près de l'île d'Orléans, en face de Saint-Laurent. Deux jours après, avant l'aube, un détachement commandé par Monckton abordait sur la grève de Beaumont, gravissait la falaise et prenait possession de l'église paroissiale, après une escarmouche avec les troupes de la colonie dans laquelle cinq hommes furent tués et sept blessés. Une poignée de soldats bien commandés aurait pu empêcher ce débarquement audacieux. Mais l'officier chargé de la défense de ce poste important s'était enfui précipitamment sans même emporter son épée qu'il avait laissée sur une table. Monckton, craignant un retour de l'ennemi, se préparait à se retrancher dans une grande maison de pierre qui se trouvait près de l'église, lorsque tout-à-coup il entendit des voix de femmes et des pleurs d'enfants. La maison fut fouillée, mais on put rien découvrir. On y mit le feu. Les flammes s'élevèrent avec rapidité et les pauvres malheureux qui étaient

---

1742, Baucher dit Morency, Chabot; 1746, Goulet; 1748, le Chasseur

(2) Greffe de Jean-Claude Panet, 14 novembre 1756.



cachés sous les caves, au milieu des cordes de bois de chauffage, périrent misérablement. Ainsi le voulait le sort de la guerre. La légende veut que les Anglais essayèrent alors de mettre le feu à la vieille église de Beaumont. Par trois fois ils répétèrent leur tentative. mais sans succès. Le temple résista à la torche des incendiaires pour demeurer jusqu'à nous, témoin séculaire de ces jours de tristesse.

C'est à la suite de ces actes de barbarie que Monckton fit afficher sur l'église de Beau mont le fameux placard que l'histoire nous a conservé :

Par Son Excellence James Wolfe, Ecr, Colonel d'un Régiment d'infanterie, Major Général et Commandant-en-chef des Troupes de Sa Majesté Britannique sur le fleuve Saint Laurent, etc , etc.

L'armement formidable de terre et de mer. que le peuple du Canada voit maintenant au sein de son pays, est destiné par le Roi, mon maître, à réprimer l'insolence de la France, à venger les insultes faites aux colonies anglaises, et à enlever complètement aux Français leurs meilleurs établissements dans l'Amérique du Nord. C'est pour cette fin qu'a été levée la formidable armée qui est sous

mes ordres. Le Roi de la Grande-Bretagne ne porte pas la guerre aux paysans industrieux, aux ordres religieux, aux femmes et aux enfants sans défense : à ceux-ci, dans leurs pénibles positions, sa clémense royale offre protection. Le peuple ne sera pas troublé sur ses terres, il peut habiter ses maisons et pratiquer sa religion en sécurité : pour ces inestimables bienfaits, j'espère que les Canadiens ne prendront aucune part au grand conflit entre les deux Couronnes. Mais si, par une vaine obstination et par un courage mal guidé, ils veulent prendre les armes, ils doivent s'attendre aux conséquences les plus fatales, leurs habitations seront pillées, leurs églises exposées à une soldatesque exaspérée, leurs récoltes seront complètement détruites, et la flotte la plus formidable les empêchera d'avoir aucun secours. Dans cette situation malheureuse, et attaqués de près par une autre grande armée. que peuvent attendre les habitants du pays d'une opposition ?

Les actes de barbarie sans exemple exercés par les Français sur nos colonies d'Amérique pourraient justifier la plus dure revanche de l'armée sous mes ordres. Mais les Anglais ont de plus grands sentiments d'humanité, et ils écoutent les préceptes miséricor-

dieux de la religion chrétienne. Cependant, si vous vous bercez d'illusions dans l'espoir de notre défaite, si vous refusez nos conditions et persistez à vous opposer, alors la loi des nations justifiera pleinement la nécessité de la guerre qui oblige à détruire un lâche ennemi, et alors les misérables Canadiens auront la douleur de voir leurs familles, pour qui ils ont exercé un courage inutile et dangereux, périr dans la plus grande famine, durant l'hiver qui s'approche. Dans ce dilemme que la sagesse du peuple du Canada se montre ; l'Angleterre tend une main puissante, cependant miséricordieuse : fidèle à ses engagements, et prêt à protéger ses droits et ses possessions, la France, incapable de défendre le Canada, déserte votre cause dans cette occasion importante, et, pendant toute la guerre, elle vous a assisté de ses troupes qui ont été maintenues seulement en faisant sentir aux habitants du pays tout le poids d'une oppression injuste et illégale. Donné à Saint-Laurent dans l'île d'Orléans, ce 28 juin 1759.

Ja Wolfe

[Suite dans la prochaine livraison]



Morel de la Durantaye

Au dix-septième siècle le régiment de Carignan-Sailères jeta sur nos bords une foule de brillants officiers. Plusieurs d'entre eux, après avoir joué un rôle important dans l'établissement du pays, ont laissé une descendance remarquable qui a figuré honorablement dans les conseils de la nation et sur les champs de bataille, jusqu'à nos jours.

Parmi ces derniers se trouvait le capitaine Olivier Morel de la Durantaye. Le hasard ayant mis entre mes mains quelques documents se rapportant à ce Canadien illustre, je m'empresse de les publier afin de les soustraire au sort déjà subi par tant de précieux souvenirs du passé transmis par nos grandes familles.

La première de ces pièces est l'extrait baptistaire du capitaine de la Durantaye—1641.

La seconde est son brevet de capitaine au Régiment de Chambellé—1665.

La troisième est un brevet de 600 livres de pension à prendre sur le Trésor Royal—1701.

Le quatrième est un extrait des régistres de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne – 1668.

C'est d'après ce dernier document que nous retraçons cette famille jusqu'au quatorzième siècle.

I

Alain Morel, seigneur de la Corbière, nous apparaît comme le chef de cette famille. Il vivait vers 1400 et était originaire de La Corbière, paroisse de Gouvray, évêché de St-Brieux, en Bretagne. Il avait

épousé Guillemette Huot, de qui il eut entre autres enfants, le suivant.

II

Guillaume Morel, seigneur de la Corbière, qualifié " fils aîné, héritier principal et noble ", lequel en 1441 " fournit les mains au Receveur du duc pour la prescription du rachat " et qui en 1448 " fut convoqué et employé en la réformation des nobles." Guillaume épousa Jeanne du Parc.

III

Charles Morel, seigneur de la Corbière, son "héritier principal " apparaît dans un acte du 26 mars 1469 et dans un autre du 3 février 1487 où il est quafié, seigneur de la Corbière. il avait épousé Isabeau Le Boulanger ou *Le Baillager* de qui il eût plusieurs enfants. Entre autres Tristan, Robert et Pierre qui suivent. Sa femme paraît être morte vers 1556.

IV

Tristan Morel, probablement seigneur de la Corbière, est qualifié de " fils aîné " du précédent à un acte de partage du 23 mai 1531. Il ne laissa vraisemblablement que deux enfants : Gilles Morel, sieur de Caumay, qui fût l'"héritier principal " de son père et de son oncle, Robert Morel, et une fille Gillette, en faveur de laquelle son frère fit un " supplément de partage " en 1562.

IV

Robert Morel, sieur du Pré Vallon, autre fils de Charles, est décédé sans enfant, instituant, comme il est dit plus haut, son neveu, Gilles, comme son héritier principal, par testament du 6 novembre 1563 et laissant aux enfants de son autre frère, Pierre, qui vit, cent cinquante livres.

IV

Pierre Morel, écuier, seigneur de la Courossière, fut un des gentilhommes à la suite du duc de Rohan. Ce fut lui qui continua la lignée dont descendent les La Durantaye

Il apparaît dans des actes de 1515 et 1540 et est décédé avant 1563. Il avait épousé en premières noces Ursuline Hubert, dame de la Viollais, près Blain, et en secondes noces Guillemette de Carduel, de la maison de Grémil.

V

François Morel, écuier, sieur de la Courossière, était fils du dit Pierre, par son second mariage. Il avait pour tuteur Claude de Carduel, seigneur du Grémil, lequel rendit compte de sa gestion en 1556. De son mariage avec Delle Picard est né le suivant :

VI

Pierre Morel, écuier, sieur du Bois-Gaudin, était fils unique du précédent. Il passa en 1586, un acte d'accord " avec sa mère et *le sieur Simon*. Le 2 mai 1597 il acheta la maison du Grémil. Nous n'avons pas le nom de sa femme. Il laissa plusieurs enfants. Entre autres Julien, Thomas et peut-être une fille appelée Anne, qui apparaît au baptême de Olivier, fils de Thomas, en 1641.

VII

Julien Morel, sieur du Grémil, fils aîné, passe un acte de partage avec ses " frères et sœurs " le 15 mai 1619.

VII

Thomas Morel, sieur de la Durantaye, autre fils de Pierre, épousa en 1631, Alliette de Houssay, fille

de Ecuier Louis du Houssay, sieur de la Lande Carvissaye et de *défunte* Renée le Royer. De ce mariage sont issus les deux suivants :

VIII

François Morel, sieur de la Chaussée, celui-là même qui fit preuve de sa noblesse en 1668. Il laissa un fils aussi appelé François, et sieur de la Chaussée, lequel en 1685 envoyait à son oncle, Olivier de la Durantaye, établi à Québec, son extrait baptistaire et la pièce dont nous avons tiré cette généalogie.

VIII

Olivier Morel, sieur de la Durantaye, frère du sieur de la Chaussée, est le fameux capitaine de Carignan-Salières, et le chef de cette famille au Canada. Il est né à *Gaure*, évêché de Nantes, le 17 février 1640, comme il appert par le document suivant :

" L'an mil six cent quatre-vingt-cinq, le jeudi, vingt-deuxième jour de février, par devant nous, Louis Chareter, écuier, seigneur de la Gasserie, conseiller du roi, sénéchal de la Cour et Siège Présidial, Ville et comté de Nantes, ayant pour adjoint maître Jean Le Boucher, premier commis ordinaire de la dite Cour, est comparu Ecuier François Morel, sieur de la Chaussée, demeurant en la ville et franchise du *Gazure*, évêché de Nantes, faisant et disant pour Olivier Morel, écuier, sieur de la Durantaye, *son oncle*, résidant et présent à Québec, en Canada, lequel lui ayant écrit avoir besoin de l'extrait de son baptême dûment légalisé pour justifier qu'il est issu de sieur Thomas Morel, frère de François Morel, écuier, sieur de la Chaussée, qui ayant produit ses titres qu'ils sont d'extraction noble devant les Commissaires pour la

Réformation de la noblesse de Bretagne, il y a été maintenu par arrêt, de sorte qu'il s'est pourvu vers le recteur du *Gasme* qui lui a.................. dans lequel le Baptistaire du dit sieur de la Durantaye est inserré qu'il a réputé..- lui délivrer le dit extrait pour en servir ainsi qu'il appartiendra.

De laquelle comparution et Réquisitoire, nous avons...... que le dit sieur de la Chaussée Morel nous a représenté un livre relié .... sur lequel sont insérés les Baptêmes qui ont été faits dans l'Eglise du *Gasme* depuis le douzième septembre 1631 jusqu'au premier mars 1650 sur le 49ème feuillet duquel *verso* l'article qui suit :

" Le vingt-troisième jour de mai 1641 a reçu les bénédictions Ecclésiastiques et avait ci-devant été essentiellement baptisé, etc......et nommé Olivier. fils a Ecuier Thomas Morel, Sieur de la Durantaye et Damoiselle Alliette du Houssay, sa compagne, Parain Me Olivier Dillayer et Maraine Demoiselle Anne Morel, et................ *femme* (?) Guillaume Tescier, et fut le dit Olivier né le 17 février 1640.

(Signé)

DILLAYER MOREL,
ANNE MOREL,
JULÎEN *Douminil* (?) Ptre "

Lequel extrait nous certifions véritable pour lu de omt à autre sur l'original ....auquel nous avons délivré la juste copie pour foi et y être ajouté comme à l'original et servir ainsi qu'il appartiendra. Fait le dit jour et an que devant, et signé : François Morel, Louis Charretez et Boucher."

C'est en 1662, que le sieur de la Durantaye



commença cette brillante carrière militaire qui devait durer pendant un demi-siècle, et qui en a fait une de nos gloires nationales. En 1655, à l'âge de vingt-quatre ans il était parvenu au grade de capitaine comme l'atteste le document suivant :

Louis par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre à notre cher et bien-aimé le capitaine Ladurantaye, salut ;

La compagnie qu'avait le capitaine *Couvrun* ? dans le régiment de l'infanterie de Chambellé étant à présent vacante par sa mort et désirant la remplir d'une personne qui s'en puisse bien acquitter nous avons estimé ne pouvoir faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, même dans la charge de Lieutenant de la dite compagnie que vous avez depuis plusieurs années où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes et autres à ce nous mouvant nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, capitaine de la dite compagnie comme dit est ci-dessus, laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle du colonel du dit Régiment. Qu'a part et ainsi qu'il vous sera par Nous ou Nos Lieutenants Généraux commandé et ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les officiers et soldats de la dite compagnie, des états, appointements et soldes qui vous seront et à eux dues suivant les montres et

raisons qui en seront faites par les Commissaires et Conseillers des Guerres et de départir tant et si longuement que la dite compagnie sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir des plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial.

Mandons au Sieur de Chambellé, Colonel du Régiment, de vous faire reconnaître et à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obéi. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dixième jour de Décembre, l'an de grâce, mil six cent soixante-cinq et de notre règne le vingt-troisième.

Louis

Par le Roi

Le Tellier.

D'après ce qui précède on voit qu'il servait "depuis plusieurs années dans le régiment de Chambellé" C'est donc vraisemblablement dans ce Régimentqu'il débuta dans la carrière des armes.

En 1665, lorsque la cour de France vit la nécess.té de réduire les Iroquios à l'impuissance et que le régiment de Carignan-Salières fut choisi pour l'accomplissement de cette tâche périlleuse, le capitaine de la Durantaye, avec d'autres, permuta et obtint le commandement d'une compagnie de Carignan. Après la paix conclue avec les Iroquois, le capitaine de la Durantaye, retourna avec sa compagnie en France, mais peu après il résolut de s'établir au Canada et y revint avec les capitaines de Chambly, Berthier, la Pocatière et plusieurs autres.

En 1672, on le voit parmi les officiers à qui Talon concédait sur les bords du Saint-Laurent et du Richelieu des seigneuries qui portent encore les noms de ces intrépides soldats colons. M. de la Durantaye obtint pour sa part 70,000 arpents.

Quelques années après, il fut envoyé pour commander dans les pays d'en haut et jusqu'en 1690 il était commandant à Michilimakinac lorsqu'il

fut remplacé par le sieur de La Porte de Louvigny. Compagnon d'armes des Tonty, des Du-Luth, des La Hontan, il s'acquit une grande renommée par sa bravoure et l'habilité qu'il déploya dans le commandement des sauvages de l'Ouest. C'est en cette qualité qu'il rendit les services les plus signalés, dans la fameuse expédition du gouverneur de la Barre en 1684.

En 1684, le marquis de Denonville ayant résolu d'humilier les Sénécas avait assemblé une armée de 2,000 hommes à Niagara pour les attaquer. A peine était-il rendu à Niagara qu'il apprit que les tribus de l'Ouest, sous le commandement de La Durantaye, Du Luth et Testard de la Forest, arrivaient pour se joindre à lui ; mais telle était l'inconstance des sauvages alliés, que les Hurons, sous La Durantaye, commencèrent à hésiter, et finalement ne voulurent plus avancer. C'était l'occasion pour La Durantaye de faire preuve de son habilité. On lui apprit que les Anglais approchaient. De suite il s'avance à leur rencontre et les ayant entourés, s'empara des vingt-neuf Anglais et des quelques Iroquois dont le détachement était composé.

Ce coup habile et vigoureux inspira de la confiance aux Hurons et les décida à se déclarer pour les Français et les suivre. Jusqu'alors ils avaient penché vers les Anglais qui leur fournissaient des marchandises à meilleure composition. Les services de La Durantaye ne cessèrent pas là. Quand l'armée de Denonville s'avançait contre les villages des Sénécas, La Durantaye avec Tonty et DuLuth, commandait l'avant-garde, composé de coureurs de bois et de sauvages, au nombre de huit cents, et selon l'historien Parkman, le Canada ne pouvait produire trois hommes plus aptes aux circonstances.

Il continua à servir avec distinction jusqu'en 1703 lorsqu'étant trop avancé en âge pour pouvoir continuer ses services militaires, il fut nommé par le Roi Conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-



France.

Deux années auparavant, Louis XIV pour le le récompenser de ses trente-neuf années de services, lui avait accordé une pension de 600 livres. Voici le Brevet accordant cette pension.

" Aujourd'hui dix-huitième du mois de mai mil sept cent un le Roi étant à Versailles, voulant donner au Sr de la Durantaye, ci-devant capitaine d'une compagnie de soldats du détachement de la marine dans la Nouvelle-Frances des marques de la satisfaction que Sa Majesté a des services qu'il lui a rendus pendant plus de trente-neuf années en qualité d'enseigne, de capitaine Réformé et de capitaine au pied, tant en France qu'en Canada, où il s'est acquitté des commandements qu'Elle lui a confié, Sa Majesté lui a accordé et fait don de six cents livres de pension annuelle qu'Elle veut lui être payée sa vie durant sur ses simples quittances par les Gardes de son trésor Royal présents et à venir à commencer de ce jourd'hui et pour témoignage de sa volonté Sa Majesté m'a commandé de lui expédier le présent Brevet qu'Elle a voulu signer de sa main, à être contresigné par moi, conseiller d'Etat et de ses commandements et finances.

LOUIS.
PHÉLIPPEAUX.

Le capitaine de la Durantaye mourut vers 1720, à l'âge de quatre-vingt ans, après avoir consacré cinquante-cinq années de sa vie au service de la Nouvelle-France.

Voici l'éloge qu'en fait M. l'abbé Daniel. En parlant de la mort de Lamothe Cadillac,en 1730, il dit:

" Trois ans auparavant était mort un autre grand capitaine dont les beaux faits d'armes occupent une large place dans l'histoire. Nous voulons parler de M. de la Durantaye. Homme de mérite et propre à tout, disent ses contemporains, il avait été nommé capitaine en 1665. Après avoir commandé plusieurs



années dans le pays des Outaouais et rendu d'immenses services, il reçut une pension de 600 livres et mourut en 1727."

De son mariage avec Françoise Duquet il laissa plusieurs enfants et sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours, après s'être alliée aux Cadéran de Bonneville, aux Guyon des Prés, aux d'Amours de Lonvières, aux de La Bourlière, aux Couillard de Beaumont, etc. Un membre de cette famille, enseigne dans les troupes, périt dans le naufrage de "l'Auguste" en 1761.

Le 13 mai 1722 deux des enfants du capitaine de la Durantaye, le sieur François Morel, chevalier, seigneur de la Durantaye, demeurant à la ville de Gaure, évêché de Nantes, et Dame Françoise Morel, veuve Messire Louis Castéran, chevalier, seigneur de Bonneville, demeurant à Nantes, établissent le sieur Gachet, chirurgien à Québec, leur procureur pour veiller à leurs intérêts au Canada. Cette procuration fut déposée au greffe de Dubreuil, notaire à Québec, le 10 décembre 1722.

Les Morel portent pour armes :

" D'Argent à un Léopold passant de gueulles. "

Le 11 février 1805, Joseph né en 1778, fils de François Morel de la Durantaye, écuier, et d'Elizabeth Geannet, épousa à St Sulpice, Marie Pichet, et laissa plusieurs enfants. C'est à la veuve d'un de ses petits fils, madame de la Durantaye, née LeTellier, que nous devons la conservation des quelques pièces sur lesquelles cet aperçu est appuyé.

A. DE LERY MACDONALD

De 1657 à 1913

Marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Ville-Marie de 1657 a 1913

Le 21 novembre 1657, les habitants se réunirent en assemblée générale et procédèrent, pour la première fois, à l'élection de trois marguilliers, en présence de M. Souart et de Maisonneuve, (M. de Queylus étant alors à Québec). La pluralité des voix désigna pour cette charge trois colons des plus honorables, qui s'étaient justement acquis l'estime de tous, par leurs vertus, leur piété et leur zèle à procurer le bien de la colonie : Louis Prudhomme, Jean Gervaise et Gilbert Barbier, et ce fut par l'acte même de leur élection, que commença le premier registre des délibérations de la fabrique de Ville-Marie.---Actes du 21 novembre 1657.

ELECTIONS.

1657, 21 nov. Louis Prud'homme.
1657, 21 nov. Jean Gervaise.
1657, 21 nov. Gilbert Barbier.
1660, 21 nov. Pierre Gadois.
1660, 21 nov. Charles LeMoyne.
1660, 21 nov. Jacques Le Ber.
1664, 21 nov. André Charly St-Ange.
1664, 21 nov. Jean Le Duc.
1664, 21 nov. Claude Robutel de St-André, Ecr., sieur de la Noue.
1666, 27 nov. Zacharie Dupuy, marg. d'honneur.
1666, 27 nov.. Jacques LeMayne, marg. comptable.
1670, 5 janvier, Jean Desroches.
1671, 11 janvier, Pierre Picotté, écr, sieur de Bélestre, marg. d'honneur.
1671, 11 janv. Gilles Lauzon.
1671, 11 janvier, Pierre Gadois.



1672, 25 janvier. Jean Aubuchon L'Espérance.
1674, 30 nov. Pierre Pigeon.
1674, 30 nov. Jean Martinet de Fonblanche, chirurgien.
1676, 31 mai, François Poingnet
1677, 11 juil., Beauregard
1678, 23 juil., Abraham Bouat
1681, 16 mars, Louis Chevalier
1682, 8 février, Robert Perroy
1683, 31 janv., le même continué
1684, 30 janv. Charles de Couagne
1685, 27 janv., L. LeCompte Dupré
1688, 17 janv., Jean Malhiot.
1687, 27 janv., Jacques Cauchois.
1688, 1 fév., Jean Martinet de Fonblanche.
1690, 29 janv., François Le Maître de la Morille.
1690, 29 janv. Claude Poitier.
1691, 28 janv. René Cuillerier.
1692, 28 fév. Pierre Perthuis.
1693, 25 janv. Pierre Lamoureux de St-Germain.
1694, 24 janv. Jean Arnaud.
1695, 30 janv. Charles Millot.
1695, 11 fév. J. B. Poithier, not. roy., *remplaçant* M. Arnaud.
1696, 29 janv. Jean Quenet.
1697, 27 janv. Pierre Prudhomme.
1698, 26 janv. Mathurin Guillet.
1699, 1 fév. Jean Soumande.
1700, 17 janv. Bertrand Arnaud
1701, 2 janv. Étienne Volant de Radisson.
1701, 26 mai, Louis Dominique Thaumur de Lasource, *chirurgien*.
1701, 26 mai, Ls Decary.
1701, 26 mai, Charles Gervaise.
1702, 30 avril, Ignace Gamelin.
1703, 29 avril, Pierre Trottier Désaulnier.
1704, 27 avril, J.-Bte Charly.
1705, 1 mai, Jean-Jacques Lebé.
1706, 2 mai, J.-Bte Neveu.



1707, 8 mai, Etienne Volant de Radisson.
1708, 6 mai, J. Soumande.
1709, 1 mai, Ignace Gamelin.
1710, 1 mai, Frs Bouat.
1711, 1 mai, Etienne Rocbert de La Morandière.
1712, 1 mai, Maurice Blondeau.
1713, 1 mai, Trotier Désaulnier.
1714, 1 mai, Pierre de Lestage-Despeirous.
1715, 1 mai, Jean Guichard de la Sonde, chirurgien.
1716, 1 mai, François Poisset Dutreuil de la Conche.
1717, 1 mai, Louis Lefaivre Duchouquet.
1718, 1 mai, Pierre Raimbault.
1719, 1 mai, Jean-Bte Hervieux.
1720, 1 mai, Frs Poulin de Francheville.
1721, 1 mai, René Decouagne.
1722, 1 mai, Jacques Pierre Pomereau.
1723, 2 mai, Jean Pothier La Verdure.
1724, 27 déc., Frs. Malhiot.
1725, 27 déc., Alexis Lemoine Monière.
1726, 27 déc., Raymond Baby.
1727, 27 déc., Chs Nolan de la Marque.
1728, 27 déc., Julien Trotier Desrivières.
1729, 30 déc., Antoine Magnan l'Espérance, *remplacant* M. Desrivières *qui a refusé.*
1729, 27 déc., Jacques Gadfois Mauger.
1729, 27 déc., J. B. Lefebvre Angers, remplaçant des marg. absents.
1730, 27 déc., Pierre Chartier.
1731, 27 déc., J. Bte Latour.
1732, 27 déc., Simon Guillory.
1733, 27 déc., J. Bte Lecompte-Dupré.
1734, 27 déc., Ignace Gamelin, fils;Louis Charly Saint-Ange, remplaçant MM. Guillory et Latour.
1735, 27 déc., François-Marie SoumandeDelorme.
1736, 30 déc., Louis Prudhomme.
1737, 30 déc., Jacques Quesnel, Fonblanche.



1738, 30 déc., Pierre Guy.
1739, 30 déc., Jacques Charly Saint-Ange, l'aîné
1740, 30 déc., Tst. Le Cavalier.
1741, déc., Pierre Courault de La Côte.
1742, déc., Toussaint Pothier.
1743, déc., P.e. Jean-Baptiste Hervieux.
1744, déc., Julien Rivard.
1745, déc., Pierre Gamelin Maugras.
1746, déc., Louis Hervieux.
1747, déc., Pierre Hubert Lacroix.
1748, déc., Joseph Gamelin, au lieu de M. Maugras.
1748, déc., Charles Hery, remplaçant M. Hervieux.
1749, déc., Charles Douaire de Bondy.
1750, déc., Paul Guillet.
1751, 27 déc., Jacques Hervieux.
1752, 27 déc., Simon Rhéaume.
1752, 27 déc., Pierre Courault de La Cote, remplaçant M. Guillet, malade.
1753, 27 déc. Thomas Dufy Desaulmer.
1754, 27 déc., Charles Réaume.
1755, 28 sept., M. Dufy, marg. en charge en l'ab sence de M. La Cote.
1755, 27 déc., Jacques Lemoine Despins.
1755, 27 déc., Jos. Baby Chèneville.
1756, 27 déc., Jean Leschelle.
1757, 27 déc., Alexis Lepellé Mézière.
1758, 27 déc. Jean Leschelle, nommé marguiller en charge.
1758, 27 déc., Joseph Dyon Desprès, nouveau marguiller.
1759, 27 déc. Pierre Hubert.
1760, 13 janv., Etienne Nivard de Saint-Dizier.
1760, 27 déc., Etienne Auger Desrivières.
1761, 27 déc. Jean Noel Trotier Desrivières Lamonodière.
1762, 27 déc., Ignace Hubert Lacroix.
1763, 27 déc,, Pierre Paul Neveu Sevestre.



1764, 27 déc., Jacques Porlier.

1765, 27 mai, Jos. L'huillier Chevalier remplaçant, M. Desrivières, père, pendant l'incendie.

1765, 27 déc. Pierre Guy.

1766, 27 déc. St-George Dupré.

1767, 27 déc., Jos. Porlier Bénac.

1768, 27 déc., Ignace Bourassa Laronde.

1769, 27 déc. Jean-Bte Adhemar.

1770, 27 déc. Pierre Gamelin.

1771, 27 déc. Antoine Poudret.

1772, 29 déc. Pierre Vallée.

1773, 27 déc. Jacques Lemoine.

1774, 25 déc. Charles Lepailleur.

1775, 27 déc. Michel Curot.

1776, 27 déc. Jean-Bte Guillon.

1777, 27 déc. Maur. Blondeau.

1778, 27 déc., Joseph Périnault.

1779, 27 déc. Christophe Sanguinet.

1780, 27 déc. Pierre Bouthiller.

1781, 27 déc. Eustache Beaubien-Desrivières.

1782, 27 déc. Ls Lamare-Porlier.

1783, 27 déc. Jean Vienne.

1784, 27 déc. Ignace Lacroix.

1785, 27 déc., Pierre Fortier, 2nd marg. remplaçant M. Vienne.

1785, 27 déc. Charles Désery.

1786, 27 déc. Louis Cavilhe.

1787, 27 déc. Jean Guil. DeLisle.

1788, 27 déc. Gabriel Franchère.

1789, 27 déc. Jean-Bte Durocher.

1790, 27 déc. Gabriel Cotté.

1791, 27 déc. Joseph Quesnel.

1792, 27 déc. Lambert St Omer.

1792 30 déc. Pierre Berthelet, remplaçant M. St Omer, qui a refusé à cause de son âge et de ses infirmités.

1793, déc., Amable Desery, remplaçant M. Quesnel, établi à Boucherville.

1793, 22 déc. Adrien Berthelot, nouveau marguillier.
1794, 14 déc. Charles Larivée,
1794, 14 déc. Jean-Bte Tabeau.
1795, 13 déc. Jean-Bte Dézery.
1796, 11 déc. Louis Guy.
1797, 17 déc. Ls Chaboillez, fils.
1798, 16 déc. Denis Viger.
1799, 15 déc. J. P. Leprohon.
1800, 14 déc Jean Bte Lefaivre.
1801, 13 déc. Jean Bouthillier.
1802, 19 déc. Etienne St Dizier.
1803, 11 déc. Frs Desrivières.
1804, 16 déc. Hyp. St-George Dupré.
1805, 15 déc. Etienne Guy.
1806, 14 déc. Jacques Hervieux.
1807, 13 déc. Paul Lacroix.
1808, 11 déc. Pierre Lukin.
1809, 17 déc. Toussaint Pothier.
1810, 16 déc. Michel Dumas.
1811, 16 déc. Pierre Hervieux.
1812, 13 déc. Thomas Barron.
1813, 13 déc. Frs. de la Perière.
1814, 11 déc. J. M. Lamothe.
1815, 17 déc. Louis Plessis.
1816, 15 déc. Nicolas Meniclier.
1817, 14 déc. P. de Rocheblave.
1818, 13 déc. Frs Ant. Larocque.
1819, 12 déc. John Delisle.
1820, 17 déc. Nic. B. Doucet.
1821, 16 déc. Al. Laframboise.
1822, 15 déc. Félix Souligny.
1823, 14 déc. Jules Quesnel.
1824, 12 déc. Olivier Berthelet.
1825, 11 déc. Joseph Masson.
1826, 17 déc. Joseph Roy.
1827, 16 déc. Paul Jos. Lacroix.
1828, 14 déc. Pierre Beaudry.
1829, 13 déc. Tancrède Bouthillier.

1830, 12 déc. Ed. M. Leprohon.
1831, 11 déc. André Jobin.
1832. 16 déc. Chs. Sim. Delorme.
1833, 10 mai, Chs. Lamontagne.
1833, 15 déc. Chs. Sérap. Rodier.
1834, 14 déc. Bernard Leprohon.
1835, 13 déc. Joseph Zéphirin Truteau, notaire.
1836, 11 déc. Joseph Roy, notaire, remplaçant M. Truteau, refusé.
1836, 11 déc. Ls Pascal Compte.
1837, 17 déc. Al Maurice Delisle.
1838, 16 déc. Pierre Ed. Leclerc.
1839, 15 déc. Hug. Edm. Baron.
1840, 13 déc. J. A. Donegani.
1841, 14 mars Hubert Paré, remplaçant M. Baron, décédé.
1841, 8 août Jean Bruneau, remplaçant M. Leclerc, qui a laissé Montréal.
1841, 19 déc. Albert Furniss.
1842, 11 déc. Augustin Perreault.
1843, 17 déc. Patrice Lacombe.
1843, 31 déc. Joseph Vallée, remplaçant M. Lacombe, qui a refusé.
1844, 15 déc. Fleury St-Jean.
1845, 14 déc. Alfred Larocque.
1846, 13 déc. Damase Masson.
1847, 25 juil. Georges Weekes, notaire.
1847, 13 déc. Louis Boyer, remplaçant M. Weekes qui a refusé.
1847, 12 déc. Joseph Belle.
1848, 17 déc. Romuald Trudeau.
1849, 16 déc. Ovide Leblanc.
1850. 15 déc. Pierre Jodoin.
1851, 14 déc. Ephrem Hudon.
1852, 12 déc. N. B. Desmarteau.
1853, 11 déc. Charles Wilson.
1854, 17 déc. Jean-Bte Bruyère.
1855, 16 déc. Théode Doucet.
1856, 14 déc. Louis Renaud.

1857, 13 déc. Ferd. Perrin.
1858, 12 déc. J. B. A. Couillard.
1859, 11 déc. Paul M. Galarneau.
1860, 16 déc. Olivier Frechet.
1861, 15 déc. François Leclaire.
1862, 14 déc. A. C. Montmarquet.
1863, 13 déc. Joseph Grenier.
1864, 11 déc. Thomas Ryan.
1864, 11 déc. V. Hudon, remplaçant M. Montmarquet décédé.
1865, 17 déc. Benjamin Comte.
1866, 30 déc. Chs S. Rodier, junior.
1867, 15 déc. Alexis Dubord.
1868, 13 déc. Jean-Bte Beaudry.
1869, 12 déc. Louis Beaudry.
1870, 11 déc. Naz. Villeneuve.
1871, 30 juil. C. A. Leblanc, remplaçant M. Ls. Beaudry, décédé.
1871, 17 déc. R. Bellemare.
1872, 15 déc. Louis G. Belliveau.
1873, 14 déc. R. A. R. Hubert.
1874, 30 août, Edouard Murphy, remplaçant M. Hubert qui a résigné.
1874, 13 déc. Rouer Roy.
1875, 12 déc. Pierre Lamothe.
1876, 25 déc. Esprit Anaclet Généreux.
1877. 16 déc. J. E O. Labadie N. P.
1878, 17 déc. Wilfrid Marchand.
1879, 14 déc. Joseph Hudon.
1880, 12 déc. Jacques Grenier.
1881, 11 déc. Sévère Rivard.
1882, 17 déc. J. B. Rolland.
1883, 16 déc. Charles P. Hébert.
1884, 21 déc. E. Prud'homme N. P.
1885, 13 déc. F. X. St Charles.
1886, 12 déc. Pierre Demers.
1887, 11 déc. Charles Lacaille.
1888, 16 déc. J. C. Auger, 1 résigné.
1889, 15 déc. T. C. de Lorimier, 2 résigné.

1890, 14 déc. E. P. Lachapelle, 3 résigné.
1891, 24 mai, David Labonté, 1 remplacé.
1891, 24 mai, Narcisse Quintal.
1891, 24 mai, Zéphirin Lapierre, 3 remplacé.
1891, 13 déc. U. E. Archambault.
1892, déc. A. E. Martineau.
11 déc. 1892. E. A. Martineau.
17 déc. 1893. Cyrise Filiatrault.
16 dәc 1894. L. H. Hébert.
15 déc. 1895. Adelard de Martigny.
12 déc. 1896. Honorable J. Damien Rolland.
12 déc. 1897, Janvier A. Vaillancourt.
11 déc. 1898. Edwin Hurtubise.
17 déc. 1899. Jean Lokin Leprohon (1)
3 déc. 1900. Alexandre Prud'homme.
16 déc. 1900. J. Arthur Robitaille.
15 déc. 1901. Joseph Paquette.
14 déc. 1902. L. J, A. Surveyer.
13 déc. 1903. Jean Bte Larue.
18 sept. 1904. A. Hector Lapierre (2).
18 sept. 1904. A. David Lacroix.
18 sept. 1904. Antoine Laurence.
11 sept. 1904. Guillaume N. Moncel.
17 sept. 1905. Camille Legault.
16 sept. 1906. A. P. Jobin.
15 sept. 1907. J. U. Emard.
13 sept. 1907. Hormisdas Poirier.
12 sept. 1909. L. R. Valiquette.
4 sept. 1910. Avila Corbeil (3]
8 sept. 1911. Joseph Vanier.
8 sept. 1911. Nap. Dupuis.
8 sept. 1012. Alfred Lambert.

---

[1] Décédé en mai 1900.
[2) En 1904, la paroisse canonique Saint-Jacques, situées dans la paroisse Notre-Dame, ayant été érigée en paroisse civile, et les trois marguilliers Paquette, Surveyer et Larue résidant dans la dite paroisse Saint-Jacques furent remplacés par MM. Lapierre, Lacroix et Laurence.
(3) M, Corbeil quitte ta paroisse vers la fin de 1911.

Ouvrages publiés par l'abbé Thomas Maguire

Observations d'un catholique sur l'histoire du Canada par l'honorable William Smith [Extrait de la *Gazette de Québec* du 11 janvier 18.7] s. l. n. d. 13 pp. in-8.

Recueil de notes diverses sur le gouvernement d'une paroisse, l'administration des sacrements, etc, adressées à un jeune curé de campagne par un ancien curé du diocèse de Québec. Paris, 1830 278 pp. in-12. (1)

Le clergé canadien vengé par ses ennemis ; ou Observations sur un ouvrage récent, intitulé : Tableau statistique des deux Canadas." Québec, chez Neilson & Cowan, 1833. 19 p. p. in 12

Doctrine de l'église catholique d'Irlande et de celle du Canada sur la révolte. Recueil de pièces constatant l'uniformité de cette doctrine dans les deux pays ; et sa conformité avec celle de l'église universelle. Imprimé par W. Neilson. 1838. 128 pp. in-16.

Manuel de jurisprudence à l'usage des ecclésiastiques.

Manuel des difficultés les plus communes de la langue francaise, adopté au jeune âge, et suivi d'un receuil de locutions vicieuses. Québec, Fréchette, 1841. 184 pp. petit in-8.

N.-E. DIONNE.

(1) Une nouvelle édition fut publiée à Québec en 1865.



Biographies Canadiennes

MICHEL LE COURTOIS DE SURLAVILLE—Sous le titre " Un homme de guerre oublié, " M. Gaston du Boscq de Beaumont a fait paraître dans " l'Annuaire du Conseil Héraldique de France," dixième année, 1897, une notice de M. de Surlaville dont voici un court résumé.

Michel Le Courtois de Surlaville naquit à Bayeux, en Basse Normandie, le 17 juillet 1714. Par sa mère, Charlotte de Blais, il appartenait à une ancienne famille de la Provence Les Le Courtois étaient de père en fils des hommes de robe, mais le jeune Michel ne se sentit aucun attrait pour les études du droit et se voua à la carrière des armes. . Grâce à de fortes études, à d'excellentes qualités militaires et à de hautes protections dont il sut s'entourer, il parvint à obtenir de l'avancement dans l'armée. Sous-lieutenant au régiment de Foix à l'âge de vingt ans, il fut employé en qualité d'aide de camp du comte d'Estouteville, maréchal de camp qui servait dans l'armée du Rhin. Il était au siège de Philipsbourg. Passé l'année suivante, avec son grade, dans le régiment de La Couronne, qui faisait campagne dans cette même armée, il figura à l'attaque puis à la défense des îles du Rhin et à l'affaire de Clausen.

La guerre ayant recommencé en 1741, il fit avec son régiment la campagne d'Allemagne· Nommé aide-major l'année suivante, il se trouva à la défense de Landau, il fut blessé légèrement au combat d'Isor. En .evenant de la campagne de Flandre, il fut, en 1740, enfin nommé capitaine et décoré de la croix de Saint-Louis, quelques jours après la bataille de Fontenay, en considération de la manière dont il s'y était conduit. Blessé de nouveau devant Bruxelles, il fut élevé au grade de major d'une brigade de milice qui faisait campagne en Flandre. Il se trouva, notam-



ment, à la bataille de Lawfeldt, au siège de Berg-op-Zoom et à celui de Maestricht, où il fut légèrement blessé pour la troisième fois.

En 1749, son mérite lui valut d'être nommé l'un des quatre aides-major de brigade du corps des Grenadiers de France qu'on formait alors. Tels furent les services qui valurent à M. de Surlaville le grade de colonel et le commandement des troupes de la marine stationnées à l'île Royale [Cap-Breton]. Il avait ordre de discipliner et d'exercer pendant trois ans ces troupes qui s'étaient révoltées l'année précédente et de faire sur les côtes de cette île et des parages environnants, des reconnaissances pour en désigner les points susceptibles de défense.

A son retour en France en 1754, Surlaville reçut une pension de huit cents livres en récompense de ses services. Il se distingua durant la guerre de Sept Ans et fut élevé successivement aux grades d'aide-maréchal des logis et de lieutenant-général des armées du roi. La Révolution le trouva à Paris. Il y fut arrêté durant la Terreur malgré ses quatre-vingt ans et aurait péri sur l'échafaud si la chute de Robespierre n'avait mis fin aux horreurs de ce régime. Il mourut peu de temps après, le 8 janvier 1796.

H. R. C.

GUILLAUME-IGNACE COHADE — Le Père Jésuite Guillaume Ignace Cohade, de la province de Toulouse, naquit le 21 octobre 1713, et entra dans la Compagnie de Jésus le 30 septembre 1729.

Le Père Cohade arriva au Canada le 20 septembre 1746

Dans tous les catalogues de cette époque, qui existent encore, c'est-à-dire à partir de 1749, le nom du Père de Cohade est marqué parmi les missionnaires chez les Abénaquis. Sa station ordinaire était sur la rive sud-est du Saint-Laurent, près du golfe, généralement à Saint-André de la rivière aux Caps.

Le Père Cohade vint à Québec en 1753, et fit



publiquement la profession des quatre vœux dans l'église du collège de Québec, le 15 août, entre les mains du Père Gabriel Marcol, alors supérieur. Les témoins de cet acte furent les Pères Armand de la Richardie et Pierre-René Hoquet. Après quoi il retourna à sa mission.

Il y mourut, comme l'atteste l'extrait suivant du registre de Saint-Louis de Kamouraska :

" L'an mil sept cent cinquante-six, le sixième jour du mois de juin, par nous prestre curé missionnaire de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps du Révérend père " Quod, Jésuite, missionnaire " pour les sauvages de la rivière des Caps. Il est mort dans notre " presbiter munit " de tous les sacrements, à l'âge de tren e-huit ans " aux environs ". Son corps a été inhumé avec toutes les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte Eglise, en présence de Jacques Paradis, Alexandre Michaud, Alexandre Paradis et bien d'autres qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer en foy de quoi.

J. TRUTAULT, Ptre

Il fut donc enterré le jour de la Pentecôte, qui tomba cette année-là le 6 juin, et on doit dater son décès de la veille samedi, le 5 juin 1756.

Comme on le voit, ni son nom, ni son âge ne sont donnés correctement dans son acte de décès. Au moment de sa mort, il était dans sa quarante-troisième année et avait passé vingt-sept ans dans la Compagnie de Jésus.

A.-E. JONES, S. J.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS--OCTOBRE- 1913 No. 10

Saint-Etienne de Beaumont

(SUITE ET FIN)

Monckton, avec ses troupes, s'avança sur la pointe de Levy. Les habitants de Beaumont dispersés en tirailleurs le long de la route, firent un feu d'enfer sur la colonne en marche.

Pauvres habitants ! vous deviez payer chèrement votre patriotisme et votre dévouement au roi ! Pendant six longs mois, vous fûtes les victimes d'une soldatesque sans pitié. Vos maisons furent incendiées, vos champs dévastés, vos bestiaux et vos récoltes enlevés. Pendant ce temps là, vous viviez dans le bois, à la mode sauvage, vous nourrissant de racines, sans secours, sans abri.

Aux approches de l'hiver, des émissaires vous apprirent que Québec était tombé et que vous n'aviez plus qu'à compter sur la pitié des vainqueurs. Avec quel déchirement d'âme



vous dûtes reprendre le chemin de vos demeures désolées ? Combien étaient tombés, le long des sentiers perdus, sans sépulture chrétienne, sans les consolations du prêtre, sans les adieux de la famille ! Il vous restait, au moins, un suprême refuge dans la personne de votre curé. Hélas ! celui-là même devait succomber à la suite des douleurs de l'invasion.

Le 21 mars 1754, mourut M. Charles-Nicolas Chasle, à l'âge de 61 ans. Il était curé de Beaumont depuis 1718. Il fut enterré par M. Pierre Leclerc, curé de St-Vallier, dans l'église qu'il avait fait construire et où pendant trente-six ans il avait exercé le ministère. (1)

(1) Voici les noms des prêtres officiants que l'on trouve aux régistres pendant ce long règne : Joseph Voyer (20 janvier 1719), Pierre Leclair (8 avril 1723) Joseph la Rue (24 et 26 février, 9 mars et 9 juin 1725), Pierre Leclair (31 août 1729, 19 août 1731), Jean-Baptiste Guenet (14 septembre 1729), Nicolas Boucher (16 août 1730), Jacques Lelièvre (26 octobre 1730), Gastonguay (1er novembre 1733), Jean-Baptiste Saint-Pé (30 juin 1738), Jean-Baptiste Maurice (11 septembre 1740), Maurice Lacorne, récollet (26 décembre 1740, 13 avril 1741, 13 mai 1742, 5 décembre 1746, 30 septembre 1748), Louis Joseph Mercereau (16 mai 1742), Charles Barbel, récollet (29 mai 1742), Louis Philippe d'Esglis (27 septembre 1746), Charles Garreault (9 et 20 novembre, 2, 11, 17 25 et 31 décembre 1747, 3 et 30 janvier, 8, 19 et 23 février, 2 et 17 mars 1748), Pierre Chaufour (2 juillet 1748, 10 août, 29 septembre 1750, 23 mai, 18 juin



Le 21 avril 1723, Mgr de St-Vallier, alors âgé de 70 ans, bénissait dans l'église de Beaumont, le mariage de Marie-Joseph Lecours, fils de Michel Lecours et de Louise Ledran, et de Marianne, fille de Joseph Morel Boisbriant et de Marie Thivierge.

M. Gaspard Dunière succéda à M. Chasle le 2 avril 1754. Il mourut à Beaumont le 2 février 1760 et son corps repose dans l'église. Après le décès de ce prêtre, M. Bernard Sylvestre Dosque, qui desservait la paroisse depuis le 5 septembre 1759, continua d'y résider jusqu'au 16 octobre 1761.

Le 25 mars 1760, le seigneurs,les officiers de milice et les paroissiens de Beaumont décidaient en assemblée publique de donner chaque année, chacun une demie corde de bois de chauffage pour le presbytère afin d'avoir un curé. Le 25 octobre 1761, le père récollet Théodore Loîseau était chargé de la paroisse, mais il n'y fit pas un long séjour. Il ne pouvait pas prêcher, et comme il avait eu les pieds et les mains gelés, il lui était difficile d'exercer le ministère. Le père Théodore,

---

1752, 29 mars 1754), Antoine Marie Moraud (7 et 11 janvier 1750, 24 juin 1752), Louis Sarault (4 juin 1752, 19 février 1753) Chrétien le Chasseur, 11 août 1752.

à part ses infirmités physiques, ne paraît pas avoir été mieux doué du côté de l'intelligence Avant de lui donner la cure de Beaumont, l'évêque lui ayant fait subir un interrogatoire sur les empêchements de mariage, il ne put y répondre. Cependant, comme il était de bonnes mœurs, on lui permit d'exercer. Il y avait à peine deux mois qu'il était dans Beaumont qu'il reçut l'ordre, le 20 décembre 1761, d'aller prendre charge des missions de Saint-Joseph et de Sainte-Marie de la Beauce. Il partit de Beaumont le 11 janvier 1762, s'excusant de ne pas avoir obéi plus tôt, empêché qu'il avait été par la maladie et les bordées de neige (1)

De 1762 à 1765, Beaumont fut desservi tout à tour par le récollet Emmanuel Veyssière et M. Pierre-Clément Parent, M. Parent, qui avait le défaut, paraît-il, de ne pas vouloir confesser les gens, partit au mois d'octobre 1765 pour les Ecureuils. Il fit plus tard les missions du Labrador et mourut en 1784 à Natasquauan, où il fut enterré par un enfant

(1) De 1754 à 1761, on trouve aux registres les signatures des prêtres dont les noms suivent : Pierre Chaufour (39 mai 1754, 15 octobre 1756, 7 août, 2, 17 et 8septembre, 6, o, 25 et 10 décembre 1758, 7 janvier au 4 février 1759. 18 février 1760), André Amplement (31 août 1756], Louis Sarault [24 février 1756, 19 août, 14 septembre 1750. 8 juin, 1 septembre 1758, 8 juillet 1760, 3 février 1761.|



de Beaumont, M. Joseph Jean Roy. Quant au récollet Veyssière, il finit par jeter le froc aux orties et mourut ministre protestant de Trois-Rivières, en 1800.

M. Antoine Lagroix, curé de Saint-Michel, desservit Beaumont de 1765 à 1778. Du 17 octobre 1778 au 26 novembre 1782, M. Charles-Joseph Brassard Deschenaux, fit les fonctions de curé, puis M. Lagroix reprit la desserte jusqu'au 24 août 1783.

M. Lagroix mourut à Saint-Michel en 1789 et fut enterré dans le cimetière de cette paroisse.

En 1773, vint demeurer à Beaumont, M. François-Louis Chartier de Lotbinière, prêtre de l'ordre de Malte. Entré dans l'ordre des récollets il était passé en France en 1748. De retour au Canada, il fut employé à l'île d'Orléans, puis se retira à Beaumont. Le 25 décembre 1773, il écrivait à son évêque une lettre dans laquelle il lui demandait pardon de sa conduite. En 1775, M. Chartier se rangea du côté des rebelles américains et il passa aux Etats-Unis l'année suivante. Il mourut dans ce dernier pays en 1784.



On se souvient encore que depuis 1765



la paroisse de Beaumont avait été desservie, à l'exception de quatre années (1778-1782), par M. Lagroix, curé à Saint-Michel. En 1783, ce fut le curé de Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, M. Jean-Jacques Berthiaume, qui prit sa place jusque vers 1788. Ce prêtre sut s'attirer l'estime des paroissiens de Beaumont. En 1784, ceux-ci ayant appris qu'ils seraient desservis à l'avenir par M. Antoine Lamothe, vicaire de M. Lacroix, écrivaient à l'évêque pour retenir les services de M. Berthiaume dont ils louaient grandement le zèle (1). Ils disaient dans leur lettre que Lamothe ne voulait pas habiter le presbytère et exigeait qu'on allât le chercher chaque fois que l'on en aurait besoin. Il est vrai, ajoutaient-ils, que notre presbytère a été endommagé par un coup de vent au mois de janvier 1784, mais il a été réparé depuis. Pourquoi refuser de l'habiter ? Ils finissaient en disant qu'ils ne voulaient pas aller chercher M. Lamothe.

M. Lamothe desservit cependant la paroisse du 8 janvier au 5 septembre 1785. Entre temps, de 1783 à 1788, le fils du seigneur Roy, Jean-Joseph Roy, vint à plusieurs repri-

---

(1) Lettre du 15 octobre 1784.



ses exercer le ministère dans sa paroisse natale (1]

Le 8 octobre 1788, les pauvres paroissiens de Beaumont voyaient enfin arriver un curé nouveau dans la personne de M. Pierre-Joseph Compain, qui devait y exercer le ministère pendant dix ans jusqu'au 17 novembre 1798 [2]. M. Compain mourut curé à Saint-Antoine de Chambly en 1806. Ce prêtre avait la réputation d'être un excellent médecin. Il avait étudié cet art à Montréal

---

(1) Jean-Joseph Roy [2 et 6 octobre 1783, 18 et 26 septembre 1785, 15 août, 26 octobre 1786, 27 avril 1787), Jean-Jacques Berthiaume 3 octobre, 11 octobre, 6 novembre, 11 décembre 1783 au 4 octobre 1784, 26 octobre 1785 au 1er février 1786, 20 février au 12 août 1786, 15 septembre au 23 octobre 1786. 12 novemb.e 1786 au 22 avril 1787, 15 mai au 9 septembre. 52 octobre 1787). Antonin Lamothe, [8 janvier au 5 septembre 1785, 14 février 1786, Antoine Desforges [22 octobre 1787 au 21 septembre 1788].

(2) Noms aux régistres : Pierre-Joseph-Compain (8 octobre 1788 au 10 avril 1789, 6 au 28 mai, 3 et 6 juin 1790, 28 juin 1790 au 22 avril 1791, 11 mai 1731 au 1er juin 1798, 21 juin au 19 août 1738), François-Joseph Deguise (1er mai 1789, 31 mai 1790], Bonaventure Alinotte (15 juin 1790], Jean-Baptiste Dubord [10 mai 1791], Jean-Joseph-Roy [20 juin 1798]' Michel Masse [22 août 1798).

sous le docteur Feltz, chirurgien-major des troupes. Il avait, dit-on, un remède infaillible pour guérir les cancers. Le 16 octobre 1785, il proposait à M. Plessis, alors curé de Québec, de faire connaître son secret pour traiter les maladies si le clergé voulait bien lui payer une pension." Je possède, disait-il, un secret utile à l'humanité. Une foule d'indigents accourt à moi et ma cure est pauvre. Qu'on me promette d'avoir une aide de la législature ou qu'on me paye une pension et je livrerai mon secret." Dans une autre lettre il disait encore : " Je ne veux point m'enrichir, mais si je livre mon secret les docteurs s'en empareront et ils feront payer les pauvres. L'argent que je ferai, je le donnerai aux pauvres." [1]

Voici quels étaient les propriétaires de banc dans l'église de Beaumont en 1778 :

Premier rang

1. Le Capitaine,
2. Ferréol Roy,
3. Veuve Charles Girard,
4. Charles Larrivé,
5. François Turgeon,
6. Veuve Joseph Couture,

---

(1) Voir dans la *Gazette de Québec* du mois de mars 1799, No 1766, une annonce de M. Compain, où il dit qu'il guérit des chancres.



9. Alexis Pâquet.
8. Veuve Morency,
9. Charles Roy,
10. Joseph Labrecque,
11. Guillaume Couture.

Deuxième rang.

1. Guillaume Roy,
2. Jacques Richard,
3. Antoine Lacasse,
4. Gilles Turgeon.
5. Nicolas Boilard,
6 Jacques Lisse,
7. Jean Couture,
8 Antoine Fournier,
9. François Vallière,
10. Louis Vien,
11. Antoine Labrecque.

Depuis 1693 à venir au 30 décembre 1799, il y eut dans Beaumont 2188 baptêmes, 380 mariages et 1149 sépultures.

Depuis la conquête du pays, peu de noms nouveaux apparaissent aux régistres. Ce sont les anciennes familles qui se perpétuent. Le 14 novembre 1763, on voit pour la première fois un nom anglais. Augustin, fils de Thomas Fraser et de Elizabeth Fraser, épouse ce jour-là Françoise, fille de René Adam et de Marie Monpas.

En 1797, on commence à voir les Enouf, et en 1798 les MacIntyre dont on transforme le nom en Maquenterre.

Le 19 novembre 1798, M. Charles Faucher succédait au curé Compain. Il mourut le 26 mars 1803, à

l'âge de 59 ans et fut enterré dans l'église de Beaumont par M. Bonaventure Alinotte.

Depuis l'origine de la paroisse, il est le quatrième curé qui décéda dans l'exercise de ses fonctions et qui repose sous les dalles du sanctuaire.

Après la mort de M. Faucher, la paroisse fut tour à tour desservie jusqu'en 1814 par les curés de Saint-Charles ou de Saint-Michel, ou par des prêtres de passage. C'est ainsi qu'on trouve aux régistres les noms de M. François-Joseph Deguise, curé de Saint-Michel, de 1788 à 1806, et de M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles jusqu'en 1837. En 1806, M. Thomas Maguire remplaça M. Deguise et desservit Beaumont de concert avec M. Perras. MM. Jean-Joseph Roy, Antoine Bédard, Charles Duchouquet, Joseph Boissonnault, Michel-Herménégilde Vallée, Joseph Lacasse, Charles Binet, Laurent-Thomas Bédard signent quelques actes pendant cette longue vacance de dix ans.

Au mois de novembre 1814, M. Théodore Létang était nommé curé de Beaumont. Il devait occuper ce poste pendant vingt-quatre ans jusqu'au jour de sa mort arrivée le 3 avril 1838. Ce saint prêtre, décédé à l'âge de 65 ans, repose dans la vieille église paroissiale, à côté de trois de ses prédécesseurs.

Après le décès de M. Lestang, M. Louis Raby fut appelé à la cure de Beaumont dans l'automne de 1838. Il se mit en tête, un an après son arrivée, de changer le mode d'élection des marguilliers." Les paroissiens, écrivait-il, le 30 décembre 1839, n'assisteront plus à l'avenir aux assemblées de fabrique. Je les ai décidé à y renoncer. Il



n'y en a que cinq ou six qui s'y refusent." Le bon curé sentait cependant le besoin d'avoir de l'appui dans ce système nouveau qu'il voulait inaugurer. Le 16 janvier 1840, il écrivait à son évêque qu'il s'était assuré du concours de M. Ferréol Roy, le seigneur de Vincennes. " Comme il est pusillanime, ajoutait-il, si vous voulez m'écrire un mot qui le flatte et qui le mette en mouvement les choses iront le mieux du monde."

Hélas ! M. Raby comptait sans les déchaînements populaires. En décembre 1840, ayant voulu faire l'élection des marguilliers sans le concours des paroissiens, ces derniers s'emparèrent de la sacristie. Il y eut bagarre, et le curé, pour échapper à la fureur des paroissiens, dut se cacher dans une armoire. Les notables réclamaient leurs anciens privilèges avec plus de rigueur que jamais. Ils en appelèrent aux tribunaux et un bref de mandamus fut émané. Le procès qui fut entamé dura deux ans. Le 22 octobre 1842, la cour du banc du roi ordonna de procéder à l'élection des marguillers comme d'habitude. (1)

Le curé Raby ne survécut pas longtemps à ces misères. Il décéda le 17 juin 1843, et fut enterré dans l'église de Beaumont (2).

---

(1) La cour dans son jugement s'appuie sur les autorités qui suivent ; 28 août 1673, Jean-P. Givert, éd. de 1750, vol I ; Inst. Ecclés Titre LXXI. Lettres Laiques ; Code des Curés, Ths Gales vol. 3, p, 359 et vol. 4, 22 déc. 1759 ; Fabrique de Thiais, art. 51 ; Coudut de Closol, 1780, Paris, vol. I, pp. 208-210 ; François Jorvel, p. 172 ; Journal de 1660 à 1674 ; Confirmation de l'édit de 1695.

(2) M, Raby, né en 1787, ordonné en 1809, fut missionnaire à Madawaska de 1810 à 1813, curé de Sainte-Claire, de Montréal, à Saint-Antoine de Tilly, au Château-Richer, et enfin à Beaumont, où il mourut à l'âge de 56 ans [Vie de C. F. Painchaud, par N. E. Dionne, p. 62.



L'incident soulevé en 1839 à propos de l'élection des marguillers fut le commencement de ces chicanes oiseuses qui ont signalé depuis la paroisse de Beaumont et dont s'est moqué si agréablement Mgr Henri Têtu dans sa *Vie du curé Bouchard*. En 1849, on voulait faire payer son banc au seigneur ; en 1855, on s'opposa lourdement à la loi des écoles, et, d'année en année, depuis cette lointaine époque, on trouve sujet à querelle à propos de tout et à propos de rien.

De 1843 à 1858 quatre curés se succédèrent dans la paroisse autrefois si paisible et si sage. Le premier octobre 1843, M. Michel Lemieux succéda à M. Raby. Il partit en 1848 pour l'Hôtel-Dieu de Québec, où, il fut chapelain jusqu'à sa mort arrivée en 1874. M. Léon-Martin Noel de Tousignan remplaça M. Lemieux à Beaumont de 1848 à 1852, puis vinrent M. Charles Beaumont, de 1852 à 1853, M. François-Hilaire Belle-Isle, de 1853 à 1854, décédé le 4 mai de cette année à l'Hôtel-Dieu de Québec et inhumé dans l'église de Beaumont, M. Pierre-Léon Lahaye, de 1854 à 1857, M. Antoine Campeau de 1857 à 1880. Sous le ministère de M. Belle-Isle en 1855, un nouveau presbytère fut construit, et. en 1870, la patience et la longanimité du bon M. Campeau valurent à l'église un clocher un peu convenable.

J.-EDMOND ROY





Biographies Canadiennes

NICOLAS, GREFFIER DE LA JURIDICTION DE QUEBEC.---La commission octroyée à Champlain en 1612 lui donnait pouvoir de commettre des officiers pour la distribution de la justice mais il n'appert pas qu'il ait usé de ce privilège avant 1621. Jusque-là, le fondateur de la colonie conserva le contrôle suprême et réunit dans sa main tous les rouages de l'administration. C'est lui qui assigna à Hébert, aux Récollets, aux Jésuites, les premières pièces de terre qui furent occupées et mises en culture dans Québec. Ces concessions furent confirmées plus tard par le vice-roi Ventadour et ses secrétaires en expédièrent les titres. Hydrographe du Roi, Champlain est réclamé par la docte profession des arpenteurs comme le plus ancien des leurs dans la colonie. C'est à bon droit. Le gentilhomme saintongeois arpenta et mesura lui-même le domaine de Hébert [Pièces et documents seigneuriaux, p. 373, février 1626, titres confirmatif de la concession faite en 1622]. C'est lui encore qui mit solennellement, avec les formalités voulues dans le temps, tous les nouveaux colons en possession de leurs exploitations.

En 1621, obligé par la volonté expresse du roi de rendre la justice à tous ses sujets de la Nouvelle-France, Champlain, pour donner plus de solennité à ses sentences s'associa les hommes les plus capables qu'il trouva dans le pays, et en fit comme ses assesseurs. Louis Hébert devint procureur du roi, Gilbert Courseron, lieutenant du prévôt, un nommé Nicolas, greffier de la juridiction.

Sans un document de 1621 que cite en passant le récollet Sagard, le premier scribe de Québec, le nommé Nicolas, serait disparu dans la tourbe commune, et on ignorerait même son existence. A quoi tiennent les choses ?

J.-EDMOND ROY



JEAN-BAPTISTE DE SAINT-PÉ.—Le Père Jean-Baptiste de Saint-Pé, de la province d'Aquitaine, mourut à Québec le 8 juillet 1770. Né le 21 octobre 1686, il entra dans la compagnie de Jésus le 15 octobre 1703. Il arriva au Canada en 1719. Il fut d'abord missionnaire aux Outaouais, au lac Michigan. Il y fit publiquement la profession des quatre vœux le 2 février 1721. La cérémonie eut lieu dans l'église de la mission Saint-Ignace, Michillimakinac, et ce fut le Père Joseph Marest qui reçut ses vœux. On trouve le nom du Père de Saint-Pé sur le registre des baptêmes de la mission à la Rivière-Saint-Joseph, au lac Michigan, le 1er octobre 1721 et le 19 septembre 1734.

Le Père de Saint-Pé fut supérieur-général de la mission du Canada et simultanément recteur du collège de Québec à deux reprises, d'abord de 1739 jusqu'en octobre 1748, et d'octobre 1754 à 1763.

Pendant son premier terme, il reçut à Québec les vœux du frère coadjuteur George Danet, le 21 septembre 1739. En 1740, il était absent de la ville, peut-être en visite annuelle, peut-être en France, puisque le Père Charles-Michel Mesaiger le remplaça pour les vœux du scholastique Yves Le Saux, le 2 février, et du Père de Boismillon le 21 du même mois. Il était de retour en septembre, car il reçut les vœux du Père de la Pierre le 8, et du scholastique de Beugny le 21 de ce mois.

L'année suivante, le 28 novembre 1741, il reçut les vœux du coadjuteur Michel Chambon, et le 2 février 1742 ceux des Pères de Klasten et Maurice.

Il partit pour la France par affaires d'administion dans l'été ou l'automne de 1742, laissant encore

au Père Mesaiger le soin du Collège. Le 18 juin 1743, il s'embarqua à LaRochelle avec le Père Potier sur le " Rubis " pour revenir au Canada, mais il ne fit voile, à cause du mauvais temps, que le 27.

Voici un incident du voyage que je transcris tel que relaté par un de ceux qui firent la traversée avec le Père : " 5 août, lundi, N. D. aux Neiges, vers 4 h. et demi du matin parurent 3 vaisseaux anglais armés en guerre au vent arrière sur nous, savoir : le " Sulfolk ", le " Betford " et " l'Eltam ", dont 2 étaient de 72 pièces de canons, et une corvette de 40. Ils arborèrent le pavillon anglais et l'assurèrent d'un coup de canon ; nous arborâmes pavillon français et l'assurâmes aussi d'un coup de canon. Environ les 6 h. nous nous vîmes environnés de ces vaisseaux à la distance d'une portée de pistolet. L'un à babord, l'autre à tribord, et le 3e vis-à-vis la proue. On se parla de part et d'autre. Ils demandèrent qu'on mit le canot en mer. M. Boscal les envoya faire laulair [sic], ils crièrent qu'on amena les voiles et qu'on mit le vaisseau en panne, mais soit qu'on ne les entendit pas, soit qu'on n'en voulut rien faire, on continua de marcher, alors un Kenole, commandant des trois vaisseaux, nous adressa la parole, et dit : vous ne vous ne voulez donc pas amener ? eh bien, vous allez voir, et en même temps il fit lâcher 3 coups de canons. Un boulet perça le bord de notre canot, un autre coupa un carguefond, et le 3e passa près du mat d'artimon. 3 nouvelles levées furent légèrement blessées par les éclats qui se détachèrent du canot. Les Anglais voyant qu'on ne leur répondait point sur le même ton, prirent le parti de mettre leur canot en mer ; ils



envoyèrent à notre bord une espèce de pilotin. Le capitaine le reçut avec hauteur, lui fit des reproches sur le procédé de son commandant et le renvoya brusquement. Alors le bruit se répandit dans le vaisseau que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre, et qu'il fallait se rendre ou se battre. Cependant les vaisseaux anglais s'approchèrent pour délibérer entre eux. Ils conclurent d'envoyer deux officiers à notre bord pour s'assurer si nous étions effectivement Français. Notre capitaine leur fit voir sa commission. On les fit déjeuner, après quoi ils retournèrent à leur bord. Nous continuâmes notre route. "

Le vaisseau entra dans la rivière le 8 septembre, et mouilla dans la baie de la Trinité le 13. Le 20, il mouilla à trois lieues de Saint-Barnabé, et le 22 le Père de Saint Pé débarqua dans un canot pour une courte visite en passant. Le " Rubis " arriva enfin à Québec à 4.30 du matin le 1er octobre ; et dans l'après-midi, le Père de Saint-Pé alla faire ses hommages à Monseigneur de Pontbriand et lui présenta le nouveau missionnaire, le Père Pierre Potier.

Le 28 septembre 1744, le Père de Saint-Pé inscrivit à Québec les vœux du Père Pierre Gournay, natif de Montréal; émis au Détroit le 30 septembre de l'année précédente, et à la même date ceux du Père Tournois, émis le 10 novembre 1743 au Sault Saint-Louis ; et du Père Claude-Joseph-Marie Canot, émis à Montréal le 2 février 1744. Le 10 octobre de la même année, il inscrivit les vœux du Père Laurent Thomas Corthier, émis à Sainte-Marie, Rivière Saint-Jean, le 5 septembre 1744 ; et, le 18 octobre, il reçut



lui-même les vœux du coadjuteur Charles-Philippe Dohen.

En 1746, le 8 décembre, le Père de Saint-Pé reçut à Québec les vœux des Pères de Salleneuve et Joseph-Pierre de Bonnecamps, et le 25 août 1747, les vœux du scholastique Pierre-Jean LeMaître. En 1748, le 16 juin, toujours à Québec, il reçut les vœux du coadjuteur Georges Denet.

Le Père de Saint-Pé fut remplacé dans sa charge de supérieur-général de la mission et de recteur du collège de Québec par le Père Gabriel Marcol. Le changement eut lieu en octobre 1748. Nous le trouvons l'année suivante supérieur de la résidence de Montréal, où le 16 juillet 1752 il reçut la profession du Père Pierre-René Floquet, dans l'église des Pères.

En octobre 1754, le Père de Saint-Pé cessa d'être supérieur à Montréal pour redevenir supérieur-général de la mission. Il exerça cette charge jusqu'en 1763.

Le Père Nicolas de Gonnor le remplaça comme supérieur à Montréal. Pendant cette période, on le trouve, en 1755 et le 20 janvier 1758, parmi les confesseurs des Quatre-Temps à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 30 mars 1759, il signa avec le Père procureur, Augustin-Louis de Glapion, la commission nommant le sieur Mathieu Hianveu, assistant notaire de Notre-Dame des Anges, Saint-Gabriel, Sillery et Belair. Cet acte est conservé dans les archives des Pères Jésuites, et ce fut probablement le dernier qu'ils firent en qualité de seigneur sous la domination française. Peu après, le Père de Saint-Pé se retira à Montréal pour ne point voir ses

communications avec les missions interrompues par le siège de Québec. Lors de la prise de cette ville il était dans sa soixante-treizième année ; mais, malgré son âge avancé, il ne fut délivré de sa charge qu'en 1763, l'année où la paix fut conclue. Dans une lettre au Père Général en date du 16 février 1762, écrite par le Père Alain-Xavier de Lauvay, procureur des missions du Canada et président à Paris ; il est dit : "Le Père de Saint-Pé, supérieur-général, est très vieux et sollicite son changement." Ce fut le Père de Glapion qui lui succéda.

Le Père de Saint-Pé demeura à Québec jusqu'au moment de sa mort, qui arriva le 8 juillet 1770. Il était âgé de 84 ans moins trois mois, dont il avait passé 67 dans la Compagnie de Jésus.

A. E. JONES, S. J.

DAVID-THOMAS-ALLEN JONES. — M. Jones était né dans le pays de Galles le 17 août 1790. Venu au Canada, en 1816, le vaisseau qui le portait fit naufrage à l'ile aux Grues. Le jeune Jones fut accueilli par M. McPherson, seigneur de l'endroit. De là, il passa à Saint-Thomas de Montmagny, où il fut instituteur, et il alla ensuite remplir les mêmes fonctions de maître d'école à Lachine, et enfin à Saint-Roch des Aulnaies. En 1832, il se fixa à Québec, devint épicier, rue Saint-Jean, et fit d'excellentes affaires. Ruiné par le feu de 1845, il alla passer les dernières années de sa vie à Saint-Roch des Aulnaies. Il y mourut le 10 mars 1859. M. Jones avait épousé à l'église anglicane de Québec, le 27 mai 1820, Françoise-Luce Perrault, fille de Michel Perrault. Elle décéda à Québec le 3 juin 1850. M. Jones fut le père de feu



Michel-Edwin Jones, ancien président de l'Assurance de Québec, et le grand'père du lieutenant-colonel G.-E. Allen Jones, de Québec [D'après Mgr Têtu).

JEAN BAILLAIRGÉ.— Jean Baillairgé était le fils de Jean Baillargé et de Jeanne Bourdois. Il naquit le 30 octobre 1726, dans la paroisse de Saint-Antoine de Villaret, province de Poitou, qui forme maintenant les départements de Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Jean Baillairgé partit de France à l'âge de quinze ans pour venir s'établir dans la Nouvelle-France. Il s'embarqua dans le même vaisseau qui amenait Mgr de Pontbriand, sixième évêque de Québec, son protecteur. L'évêque de Québec et le jeune Baillairgé débarquèrent dans la capitale le 17 août 1741.

Deux semaines après leur arrivée, Mgr de Pontbriand envoya son protégé terminer ses études au séminaire de Saint-Joachim sur la côte de Beaupré. Il le plaça ensuite en apprentissage chez un architecte de Québec.

En 1746, Jean Baillairgé devenu architecte établit son bureau et son atelier sur la rue Sault-au-Matelot, à la basse-ville de Québec.

Jean-Joseph Girouard, son petit-fils, écrit à son sujet :

"Son architecture se ressentait un peu de ses mœurs et du goût du temps. Je ne puis guère désigner de grands édifices qu'il ait fait construire ; tout ce que je sais, c'est qu'il travailla à l'ancienne cathédrale de Québec, qu'il fit les plans de la charpente et du clocher de la vieille tour qui existe encore et durera plus d'un siècle, si on ne la démolit pas ; il est aus



si l'auteur de la chaire, du banc d'œuvre et de plusieurs autres morceaux d'ornementation de cette église.' Quant aux statues, elles sont dues aux ciseaux de Francois son fils et de Thomas, fils de François, sauf quatre venues de France."

Jean Baillairgé fut l'un des guerriers qui combattirent sur les Plaines d'Abraham où furent tués les deux braves généraux Montcalm et Wolfe, à la tête des troupes française et anglaise, le 31 septembre 1759.

En 1775, Jean Baillargé prit de nouveau les armes pour défendre Québec attaqué par les Bostonnais La petite garnison anglaise de Québec était incapable de défendre la ville contre un coup de main. Sans la loyauté, l'énergie et la bravoure que déployèrent alors les Canadiens-Français, c'en était fait de la colonie.

Jean Baillargé décéda à Québec le 3 septembre 1805

RÉPONSES

Les fortifications de Québec (XIX, VIII, p. 252.)—La lettre suivante que M. Thomas O'Leary adressait à feu sir James-M. LeMoine, en mars 1894, prouve amplement, croyons-nous, que si la citadelle de Québec et les murs de fortification qui entourent la capitale ont été éxécutés par des soldats anglais ils sont de création française.

"Permettez-moi d'attirer votre attention, écrivait



M. O'Leary en 1894, sur certaines particularités historiques qui découlent du plan de la ville de Québec en 1744, exécuté par l'officier du génie de la marine N. Bellin, plan dont j'ai le plaisir de vous offrir une copie, avec deux autres plans de Québec.

"Comme vous aurez occasion de le remarquer, ce plan de Bellin, dressé avec la plus minutieuse précision, montre les vieux murs de la ville, complétés jusqu'à cette époque (1744) ; il prouve l'identité des murs actuels avec les anciens et si l'on compare ce plan avec celui préparé par l'ingénieur anglais Moncrief, immédiatement après la capitulation, en 1759, les deux s'accordent en tous points.

"Je suis convaincu que le plan de Bellin va refuter en grande partie les assertions erronées, qui se répètent de temps à autre, que nos murs actuels sont de construction toute moderne, et qu'ils datent d'après la conquête. Mes recherches me donnent d'abondantes preuves du contraire. Non seulement nos fortifications murales sont de construction française mais notre citadelle actuelle fut projetée par les Français presque quarante ans avant le régime anglais, et c'est ce plan même, qui fut soumis au duc de Wellington et approuvé par lui, près d'un siècle plus tard.

"Le plan de Bellin présente l'enceinte, aussi bien que les retranchements qui avaient servi de défense à l'ouest de la cité.

"L'enceinte y est désignée comme "vieille", et les retranchements comme " anciens ", ce qui laisserait croire que des retranchements nouveaux étaient en voie de construction ou achevés. Le vieux mur, du moins, le premier mur construit que Québec ait



possédé, commençait au présent " bastion du Roi ", puis il se prolongeait au haut de la rue Mont-Carmel, traversant la cité, juqu'à la rivière Saint-Charles, entourait le palais de l'intendant. De là une palissade courant le long de la grève jusqu'à la côte de la Canoterie. Une autre palissade protégeait la cime du cap en aval, depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'au Sault-au-au-Matelot. où il y avait une batterie de trois pièces : d'où partit le boulet qui enleva le pavillon de l'amiral Phipps, et cette batterie avec celle du Château, constituait les défenses de la ville en 1700. L'on bâtit, un peu plus tard, deux redoutes [1712), l'une se trouvait à l'intérieur du bastion du vieux mur, que l'on démolissait alors. Ce bastion était connu comme " Bastion Saint-Simon ", dont l'angle qui rallait la courtine, était situé à peu près où se trouve le magasin de curiosités de M. Gale. La redoute occupait une partie du site où est bâti le collège Morrin et du carré devant le collège.

" Un des plans que je vous transmet montre cette redoute, qui portait le nom de " Redoute Royal " L'autre redoute était au pied de la rue Sainte-Angèle, sur un terrain plus tard enclavé par les anciennes casernes de l'Artillerie. Elle se nommait " Redoute Dauphin ".

" La première mention que je trouve de nouvelles fortifiçations est en 1709, quand l'ingénieur LeVasseur, par ordre du gouverneur de Vaudreuil, commença la construction d'un nouveau mur à quelque distance à l'ouest de l'ancien mur, attendu que ce dernier, fort délabré, menaçait ruine. Les citoyens prirent part à ce travail avec empressement et, l'année

suivante l'œuvre progressa rapidement, les citoyens de Québec ayant reçu l'aide des troupes et des milices de Montréal. Ces derniers, d'alertes gaillards, après avoir collaboré le jour aux fortifications, troublaient la nuit le sommeil des bons Québecois par leurs bruyantes escapades.

" L'œuvre se continua après le désastre qui assaillit la flotte de l'amiral Walker, en 1711 ; le gouverneur de la colonie ayant fait appel au patriotisme des citoyens ; les marchands souscrivirent 50,000 écus pour pourvoir à la sécurité de la ville contre toute attaque. Même, en ce stemps-ci, l'on distingne sur les Cove fields, à l'ouest de la citadelle, des traces de ces travaux.

" Cependant Québec continuait à se développer et à s'étendre, et vers l'année 1720, Chaussegros de Léry, éminent ingénieur, soumit un plan de défense, lequel adopté, en sus des fortifications existantes, ont fait de Québec le boulevard de la puissance française en Amérique. Les plans furent expédiés à Versailles et furent approuvés par le prince de Bourbon, le maréchal d'Estrées et par le secrétaire Renau.

" Le projet de Léry comprenait une citadelle et une enceinte avec bastions. Les dessins sont conservés aux Archives de la marine, à Paris. Il m'a été donné récemment d'en examiner une copie. Il est facile, en étudiant ce plan, de décider à qui revîent l'honneur d'avoir conçu l'idée de la citadelle et des fortificatious telles que plus tard elles furent exécutées et telles qu'elles existent aujourd'hui. C'est à de Léry, ingénieur du Roi, que les Anglais doivent le

plan de la citadelle.

" Une note au bas du plan porte : " *Les Anglais ayant trouvé le plan si bien conçu qu'ils l'ont exécuté presqu'à la lettre*."

" Le plan de de Léry semble si parfait que l'on n'y fit ni changements, ni additions, excepté que l'on omit quelques détails, qui ne parurent pas nécessaires, ce qui peut s'expliquer par les changements dans les armements des forts qui eurent lieu dans l'intervalle.

" C'est un fait notoire que parmi les divers systèmes de fortifications chez les Italiens, les Espagnols, les Hollandais, les Français, le système français, reconnu comme le plus parfait, a prévalu chez la plupart des peuples, sans excepter l'Angleterre. Il n'est donc pas surprenant que le plan fut adopté par les Anglais, attendu qu'une partie même de ce plan avait déjà été exécuté avant que Québec leur échu. Il est raisonnable de croire que l'exécution du plan de nos fortifications, destinées à faire de notre ville le Gibraltar du Nouveau-Monde, couvrirait de gloire le créateur d'un tel projet.

" L'on nous répète de temps à autre que le duc de Wellington approuva le plan de notre citadelle et en laissa l'exécution au colonel du génie Dunnford, en garnison à Québec. Nul de ces messieurs n'a jamais prétendu en être le créateur : *le fait reste que notre citadelle fut érigée sur les mêmes lignes connues un siècle plus tôt.*

"Revenons au sujet. On avait poussé les travaux de défense, les murs s'élevaient d'année en année, lorsqu'un incident se présenta qui faillit priver Québec, pour un temps, de la distinction qu'elle acquit plus tard comme forteresse.



"En 1745-46, le budget de la France était tellement élevé que le coffre était presque vide. Le cout de nos nouvelles fortifications y était pour quelque chose. L'embarras financier contraignit le roi de France à ordonner la suspension de nos travaux. "Le marquis de Beauharnois, écrivait le ministre, devrait se rappeler qu'une œuvre de cette nature ne devrait pas être commencée sans que le gouvernement n'en eut l'ordre exprès du roi à cette fin. Sa Majesté ordonne que, sur réception de cette dépêche, vous verrez à ce que ces travaux, déjà en voie de construction soient discontinués jusqu'à ce que vous ayez convoqué une assemblée des officiers supérieurs de la colonie, ainsi que des principaux citoyens de Québec, laquelle assemblée décidera s'il serait plus judicieux et plus avantageux de démolir ce qui a déjà été construit ou de continuer l'entreprise."

"Ci-suivent les considérations que le ministre fait valoir pour ne pas augmenter les fortifications et pour ne pas rendre le poste plus formidable.

"Fortifier Québec crée un motif de plus chez les anglais en temps de guerre de tenter la conquête du Canada, car une fois en possession de cette ville régulièrement fortifiée, ils seraient maitres de la colonie entière, tandis que Québec non fortifiée, il leur sera impossible de s'y établir assez fermement pour que les Canadiens ne puissent les chasser du pays, dès que leur flotte sera repartie. Les fortifications une fois construites il faudra y entretenir une nombreuse garnison pour les défendre et les ressources pécuniaires de la France ne le permettent pas en ce moment."

"Cette reprimande acerbe eut suffi pour éteindre



l'ardeur chez tout autre gouverneur ; il en fut autrement pour le marquis de Beauharnois, dont le patriotisme grandissait avec les obstacles.

"Cependant, la dépêche du ministre eut l'effet d'interrompre, pour un temps, l'œuvre commencée, le gouverneur craignant d'être entrainée dans de trop fortes dépenses.

"Néanmoins, il convoqua une assemblée, tel que suggéré par le ministre, et il fut décidé, le 26 juillet 1746, de procéder à l'érection des fortifications, dût même la colonie en solder le cout.

" En rendant compte à la cour de cette décision, le gouverneur déclara qu'll n'avait eu en vue que l'accomplissement de son devoir, et que si c'était à refaire, il préférerait s'exposer à la même censure plutôt que de forfaire à son devoir, en négligeant de fortifier la capitale du Canada. Il représenta de plus que si l'ouvrage déjà fait était abandonné, le trésor perdrait de fortes sommes, sans profit aucun, car, de fait, l'entrepreneur, M. Trottier Desauniers, avait protesté de ce qu'on l'empêchait de parachever son contrat. On se mit vigoureusement à l'œuvre et, le 28 octobre 1748, M. de Léry fit rapport que les fortifications étaient fort avancées et que la ville serait complètement pourvu de défenses à la fin de mai 1749, grâce à l'aide de la main-d'œuvre donnée par les paroisses environnantes.

" La face ou l'extérieur de ces mêmes fortifications a été renouvelée de temps à autre lorsque les années ou la température rendaient des remblais nécessaires, il ne s'en suit pas qu'on puisse les qualifier d' " entièrement modernes " ou d' " origine



anglaise ", comme on l'a prétendu.

" Je ne puis m'expliquer pourquoi nos amis les Canadiens-Français ne ressentent pas un intérêt plus vif pour ces antiques murailles, consacrées par près de deux siècles d'existence, témoignages durables du patriotisme et du dévouement de leurs ancêtres : ils devraient en outre se rappeler que tant que la citadelle couronnera le Cap aux Diamants, elle demeurera comme un monument au talent, au génie de leur compatriote Chaussegros de Léry.

" Il y aurait nombre d'autres détails à fournir sur nos fortifications, mais ces notes sont déjà trop longues. J'y reviendrai. Avant de clore, je désirerais mettre en évidence un autre fait. Voici.

" Il existait sous le régime français une porte de ville sur le site de la vieille Porte Hope, au haut de la côte de la Canoterie. Cette côte était un sentier naturel et dès les premiers temps servait à communiquer avec les hauteurs bien longtemps avant qu'il y eut là des fortifications. Au pied était le débarcadère des canots qui venaient de Notre-Dame des Anges, les Pères Jésuites préférant cette voie au sentier tortueux, escarpé et encombré de pierres et d'arbres de la côte d'Abraham lorsqu'ils venaient dire la messe à Notre-Dame de Recouvrance.

Il y a une entrée aux *Relations* des Jésuites constatant qu'un jour le canot chavira et deux des conducteurs se noyèrent, bien que le bon Père atteignit le rivage et qu'il ne sut nager.

" On reconnait distinctement sur le plan de Bellin la côte aussi bien qu'un mur en pierre, ce qui veut dire qu'il y avait là une porte de ville. Elle avait



pour désignation seulement " la petite porte ", tandis que les trois autres portaient chacune un nom propre.

" L'avis qui suit, extrait de la *Quebec Gazette* du 26 février 1781, confirme ce que je viens de dire :

" Jean-Baptiste Haudry avertit le public qu'il a acquis de Jacques Franchère une maison dans la rue de la Sainte-Famille, proche de la *petite porte*, autrefois servant de *corps de garde* ; et comme le dit sieur Jean-Baptiste Haudry doit faire le dernier paiement au premier de mai prochain, c'est pourquoi il prie tous ceux qui pourraient avoir quelques droits sur la dite maison, soit par hypothèque ou autrement, d'en avertir le dit Haudry avant le dit terme, faute de quoi ils seront déchus de leurs droits.

J.-Bte HAUDRY.

A Québec, ce 26 février 1781.

" C'est vers cette date que l'on commença la construction du chemin couvert des remparts que les autorités militaires, préoccupées davantage de rendre le plan inexpugnable que de la commodité du public, barrèrent le passage. Des preuves existaient avant que la porte Hope fut rasée (1870) que le mur remontait jusqu'au corps de garde, et l'on y découvrait une meurtrière à demi voilée par un côté de la porte. J'ai exhibé cela dans les modèles des portes que j'ai exécutées.

" Les Canadiens-Français désirant avoir un passage dans ce mur, adressèrent une supplique au général Hope. Il signifia son consentement et le changement fut exécuté à leurs dépens. C'est alors que l'on

plaça au-dessus de la porte l'inscription bien connue :

Henrico Hope

Copiarum Duce et Provinciae subprefecto

Protegente et adjuvante

Extructa

Georgio III Rege nostro

Anno XXVI et salutis 1786.

THOS. O'LEARY



Peupliers du Canada

Le colonel de Gonneville dit, dans ses Souvenirs Militaires, que, l'automne de 1811, allant du Bas-Aragon à la province de Valence, en Espagne, il logea dans un gros village appelé Montréal, puis à Cello, où il vit une source d'eau renommée "que le roi Charles III a fait entourer d'un mur à hauteur d'appui et d'un cordon de peupliers du Canada."

Charles III, indique ici une date assez vague puisqu'il a régné de 1759 à 1788. N'importe, les peupliers y sont !

De 1760 à 1783, Charles se comporta en ennemi de l'Angleterre. C'est donc de 1784 à 1788 qu'il aurait fait planter ces peupliers canadiens.

Comment expliquer que ce roi d'Espagne ait eu l'idée de demander à une colonie anglaise des arbres d'ornement qu'il pouvait se procurer en Lombardie et ailleurs, à Naples ou en Sicile ?

Je comprends assez bien qu'il y ait à Chaville, près de Paris, une allée de nos arbres fort vantée des promeneurs ; c'est une relique du temps où le Canada était français–mais à Valence, en Espagne !

C'est aussi étrange que les vers de Musset :

Avez-vous vu dans Barcelone
Une Andalouse au teint bruni ?

car Barcelone est en Catalogne et l'Andalousie est loin de là.

Charles pourrait bien avoir planté des "peupliers du Canada" qui venaient de la Caroline ou de la Virginie.

BENJAMIN SULTE

PETITE CHOSE

Les " Curiosités Historiques ", année 1855, parlant des " Souvenirs et Portraits " du duc de Lévis, renferment le passage suivant :

" Le gouverneur envoie à la découverte, renforce ses postes, se met en défense ; l'expédition du chevalier de Lévis est manquée ; mais le sort lui réservait d'autres tribulations ; ses troupes venaient de s'emparer de deux navires marchands ; ils étaient malheureusement chargés de rhum et d'eau-de-vie, et le soldat qui venait de faire une marche forcée de plusieurs jours ne put être contenu. Les tonneaux furent défoncés, et en moins d'une heure cette petite armée était ivre, mais ivre-morte. Elle était perdue si l'ennemi eût su cet accident. Le général français, dans cette terrible position fait prendre les armes à tous les officiers, leur ordonne de faire des patrouilles autour du camp pour empêcher les communications ; il écrit en même temps au gouverneur de Québec que, se voyant découvert, il va se retirer, mais qu'il recommande à son humanité deux cents malades qu'il ne peut emmener, et qu'il laisse à l'hôpital que les Anglais avaient établi hors de la ville et dont il s'était emparé. Le gouverneur, croyant le chevalier de Lévis sur ses gardes, ne songe point à l'attaquer, et les Français dégrisés se retirent sans perte, grâce aux sages précautions de leur général."

Ceci devait se passer devant Québec, au printemps de 1760, par un temps humide et froid, sans doute, puisque les hommes éprouvaient tant le besoin de se réchauffer.



LISTE DES JOURNAUX
publiés à Joliette

Le Messager de Joliette, de juillet 1863 à octobre 1865.

La Gazette de Joliette, 1866 à 1895.

L'Industrie, 1871, ne parut qu'un an.

La Rive Nord, 1880.

L'Observateur, 1880 à 1888.

Le Courrier de Joliette, 1880.

L'Etoile du Nord, 1884 ".

L'Ami du Peuple, 1890.

L'Annonceur, 1895.

Voir N. E. Dionne 1904, Mémoires S. R. C.

Il manque à cette liste, je crois, la Gazette des Campagnes et d'autres peut-être.

En tout cas il faut aussi mentionner les revues suivantes publiées au collège Joliette :

La voix de l'Ecolier, 1876 à 1879.

L'Etudiant, 1885 à 1892.

Le bon Combat, (continuation de l'Etudiant,) 1893.

Le Couvent, 1886 à 1899.

La Famille, 1891 à 1895.

Voilà une liste intéressante autant que suggestive. Chacune de ces publications marque un bon mouvement vers le progrès et enrégistre sur le vif, les principaux faits de l'époque. Il faut y recourir pour écrire l'histoire de Joliette, suivre ses développements industriels, la marche de ses travaux publics, de ses institutions religieuses et surtout de son collège devenu le séminaire diocésain.

L'étranger qui vient se fixer à Joliette est anxieux de savoir par quelles étapes sont passées les différentes institutions de la ville pour arriver au degré d'importance qu'elles ont aujourd'hui. Qui va les lui redire ! Personne ne le fera avec autant d'autorité que la lecture des journaux de l'époque.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS--NOVEMBRE- 1913 No. 11

Trois lettres inédites de l'abbé Gazelle

Il a été question déjà de l'abbé Pierre Gazelle dans le " Bulletin des Recherches Historiques " aux volumes V, pp. 187, 224, 344 ; VI, p. 255 ; VII, p. 185.

Quant au docteur Badelard, le correspondant de l'abbé Gazelle, on trouvera des renseignements sur lui dans le " Bulletin des Recherches Historiques ; " aux volumes I, p. 176 ; II, pp. 27, 45, 73 ; IV, p. 340.

Londres, Torton street, No 92,
Fitzroy square, 13 avril 1797

Monsieur,

J'ai tout lieu de craindre que la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en janvier dernier ait été une de celles volées au docteur Longmoore qui avait bien voulu s'en charger. En cas qu'elle ait été perdue, celle-ci y suppléera. Je vous y remerciais de toutes les honnêtetés et marques d'amitié dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Québec et dont le souvenir me sera toujours d'autant plus précieux qu'elles



ont constamment porté ce caractère de vérité et de sincérité qui en fait le prix ; et vous savez que ce qui est le prix n'est pas commun. Je vous témoignais aussi mes remerciements pour les compliments que vous m'avez fait faire par les SS. de l'Hôpital-Général, et je me promettais de vous faire un reproche sur ce qu'elles me rappellaient de votre part la promesse que j'avais faite de vous écrire, comme si j'étais homme à manquer de parole, ou comme si j'étais capable d'oublier quelqu'un qui m'ait donné autant que vous, Monsieur, si fort sujet de me ressouvenir de lui avec bien du plaisir et de la reconnaissance. Je vous priais et vous prie de présenter mes compliments respectueux à M. et Mme Panet. Chaque fois que j'avais l'honneur de vous voir vous commenciez par me dire : votre santé d'abord. Comme il me semble que je suis, en écrivant celle-ci, dans un de ces agréables moments de conversation avec vous, et que d'ailleurs vous êtes médecin, par conséquent plus en droit qu'un autre de faire cette question, il faut y répondre. Je me porte passablement depuis deux mois, à part le rhume qui est épidémique dans ce pays. Je me crois redevable de la santé médiocre dont je jouis à l'habitude de boire tous les jours, depuis environ deux mois et demi, un peu de vin. Je dis un peu car il coûte trop cher pour pouvoir "mettre les coudes sur la table." Depuis le 24 7 bre, jour de mon arrivée à Londres, jusqu'au mois de février, j'ai été habituellement mal portant. Éruptions d'humeurs, gros rhumes, douleurs rhumatismales, engelures, points de côté, se succèdaient les uns aux autres ou venaient plusieurs ensemble. J'ai gardé plus de trois semaines un point sous la mamelle gauche. Il a fallu

de toute nécessité prendre pour la première fois de ma vie le gilet de flanelle sur la peau, ce qui m'a beaucour soulagé. Je continue à le porter. Il parait nécessaire dans ce climat que les Anglais eux-mêmes nés à Londres s'accordent à regarder comme mauvais. A combien plus forte raison doit-il l'être pour des étrangers surtout à l'époque où il faut acheter l'air du pays. Il est certainement le pire de tous ceux où j'ai vécu. J'ai été obligé d'y être habillé le double de ce que j'étais à Québec ayant été obligé de porter habituellement deux gilets, habit et redingote, excepté hier, le seul jour un peu chaud que j'ai senti jusqu'à présent.

Il me semble que vous me demandez après les nouvelles de ma santé celle de ma situation. A cela je dois répondre bien, quand je la compare à celle des autres émigrés dont les neuf dixièmes et plus sont bien plus à plaindre que moi. On compte 400 à 500 ecclésiastiques qui se passent des secours du gouvernement qui sont de 35 shellings par mois mais plus de cinq mille y sont réduits. Je m'y suis fait inscrire par précaution il y a un mois, mais je n'en ai pas encore profité. Je peux m'en passer pour plusieurs mois encore, et j'espère surtout avec le temps, avoir les moyens de n'y avoir jamais recours. Je vous parlais dans ma dernière de la manière pleine d'honnêteté dont milord m'avait fait des offres à Portsmouth. Il me les a réitérées à Londres il y a quatre mois et je les ai accepté étant alors dans le cas. J'ai l'honneur de diner quelques fois chez lui. Je me suis trouvé logé le 29 7 bre à deux ou trois minutes de la maison qu'il a louée au mois de 9 bre. Deux fois par semaine je donne des leçons à ses

delles, et Milady m'a trouvé pareille occupation chez une dame belle-sœur de son frère outre une autre que j'ai dans le même genre. Ceux des émigrés sont heureux qui ont de pareilles occupations car le grand nombre n'ont que les secours du gouvernement (9200 livres par mois pour les ecclésiastiques et autant ou plus pour les laïcs) et sont dans la misère. La plupart des autres qui gagnent quelque chose s'occupent de métiers mécaniques. Prêtres et nobles exercent toute sorte de métiers (excepté celui de domestique). Un gentilhomme ou un prêtre qui, dans ces circonstances, exerce le métier de tailleur ou de savetier, et j'en connais plusieurs, n'en sont pas moins respectables et en ont peut-être plus de mérite que ceux qui ont des occupations honnêtes en tout temps, et auxquelles ils se livreraient indépendamment de la révolution. Vous aurez appris la fameuse victoire de sir John Jarvis qui avec quinze vaisseaux en a battu vingt-sept espagnols de force supérieure et leur en a pris quatre. Les nouvelles d'Allemagne sur le Rhin n'ont rien d'intéressant, mais celles d'Italie ne sauraient être prises. Les Français sont complètement les maîtres, en ont chassé les Autrichiens et sont en possession des passages qui conduisent dans l'Autriche proprement dite. Ils ont érigé en république à leur mode une partie des états de Venise et de ceux du Pape avec qui ils ont fait la paix, mais une de ces paix bien tristes pour tous les souverains qui ont été forcés de la faire avec eux. Le roi de Sardaigne qui avait les clefs de l'Italie imprenable autrement que par l'or de la trahison a été obligé de leur céder la Savoie, le comté de Nice et ses plus fortes places en Piémont, de licencier ses troupes excepté quelques garnisons,

de recevoir comme sujets fidèles des traîtres, de chasser les émigrés et déportés parmi lesquels étaient grand nombre de ses plus fidèles sujets. Ces nouvelles et les conséquences qui en résultent pour moi ont été certainement ce que j'ai pu apprendre de plus affligeant, et ce qui a été le plus accablant dans toute ma vie. Ainsi le moment de mon arrivée et les premiers mois de mon séjour en Angleterre n'ont pas été à beaucoup près un temps de joie.

On parle beaucoup de paix. Ce seront les Français selon toute apparence qui la dicteront, excepté à l'Angleterre qu'ils n'ont pu entamer, qui a été la seule puissance qui leur a fait le plus de mal, sans en souffrir beaucoup d'eux. Mais elle sera obligée de faire des sacrifices, car vu les énormes dépenses que cette guerre lui a occasionnées, elle aurait à raison de ses finances, bien de la peine à la soutenir seule. Cette paix plus malheureuse pour l'Europe qu'une guerre sanglante sera le fruit et la punition de l'ambition, de la fausse politique et de l'égoïsme des puissances alliées il y a trois ans. L'esprit de modérantisme paraît gagner en France de jour en jour. Le parti des scélérats atroces parait être tombé sinon entièrement au moins très considérablement. Plusieurs émigrés consumés d'ennui et de misère y sont rentrés. Il est vrai qu'il ne faut qu'un dénonciateur pour faire guillotiner ceux qui auparavant ne se sont pas faits rayer de la liste des émigrés, et que quelques uns de ceux qui avaient pris cette précaution n'en ont pas moins porté leur tête sur l'échafaud. Le nombre de ces derniers est à la vérité très petit, mais quand il n'y en aurait qu'un seul exemple, ce serait assez pour dire qu'il n'y a guère de

sûreté. Les prêtres non émigrés et catholiques qui ont promis soumission aux lois de la République exercent le culte dans quelques églises à Paris, mais cette tolé-.ance n'est pas générale dans toute la France. La liberté de parler et d'imprimer est assez (déchiré) .... capitale ainsi qu'on peut le voir par de fréquents extraits des journaux (déchiré) ....deux qui ont pour titre L'Eclair et la Quotidienne. En un mot tout le bien et tout le mal qu'on dit à présent de la France sont vrais, mais je ne crois point qu'il y ait encore sûreté, et quand même que la paix se ferait cette année, quand même les émigrés pourraient rentrer, ce que plusieurs espèrent, je ne pense pas qu'il puisse y avoir de plusieurs années une véritable tranquilité et sûreté, et je n'espère ni la restitution des propriétés vendues ni la résurrection des établissements détruits. Ainsi vu le sort de mon pays (où il y a bien moins de (déchiré) qu'à Paris) et celui du Piémont et de l'Italie, il y a apparence que je resterai en Angleterre plus longtemps que je croyais en quittant le Canada. Du reste, qui sait si dans quelques années Paris et la France ne seront pas des endroits où on viendra de plusieurs parties de l'Europe chercher la tranquilité, Je vous prie, si vous le jugez à propos, de communiquer cette lettre à notre ami M. Germain. Je ne peux m'empêcher de la finir par une partie du

qui terminait la précédente. Car vous m'avez quelquefois parlé de mes

de telle manière que je ne crois pas que celui-ci, qui aura le mérite d'être court, puisse vous être désagréable. Je vous marquais que j'espérais que vous réaliseriez bientôt dans un autre, si déjà vous ne l'avez



fait, le titre de votre confesseur que vous me donniez, que la retractation admirable de l'évêque....de mou pays, et la conversion du fameux impie La Harpe l'un des défenseurs de la religion maintenant en France me donnaient les meilleures espérances pour vous en avez reçus dans votre jeunesse, qu'il ne serait par conséquent d'un côté de ne pas revenir à la pratique de cette religion sainte, et d'un autre côté d'admirer ceux qui sont morts pour elle et ceux qui dans leur exil souffrent un plus long martyre ; qu'à l'âge où vous êtes, surtout, il ne faut plus différer. Je finissais en vous demandant pardon de la liberté que je prends, par dire que si je suis indigne d'être exaucé dans la prière que je fais à Dieu pour qu'il vous accorde cette grâce, j'espère qu'il exaucera cette chère enfant......... ..... morte en prédestinée il y a seize mois.

Londres, 3 bre 1797 Clipstone street; no 25
Fitzroy square

Monsieur et cher ami,

J'ai idée que je vous marquais, il y'a 8 à 10 mois, que vous méritiez bien de ma part ce titre d'ami auquel vos politesses en tout genre et marques bien sincères et constantes d'attachement pour moi vous avaient acquis un juste droit. A combien plus forte raison depuis quatre mois que j'ai appris que mon passage serait payé pour Québec, si je voulais y retourner, et que c'est à vous, Monsieur, que je suis redevable de cette générosité, à vous qui en ne me l'écrivant point et ne me faisant point savoir que cette offre vient de vous, semblez vouloir ajouter de la délicatesse à un



procédé déjà infiniment délicat par lui-même. Je n'entreprends pas de vous exprimer jusqu'à quel point j'ai été sensible à cet offre pour lequel je vous fais non pas un milliion de remerciements, mais unseul que ma langue ou ma plume se feront un devoir de répéter en toute occasion, et dont le sentiment restera toujours dans mon cœur. J'espère que vous aurez reçu ma lettre du mois d'août embarquée dans le même vaisseau par lequel on me proposait de partir pour le Canada. J'ajoutais aux remerciements que je vous y faisais, sans avoir encore une certitude parfaite que cet offre me vint de vous, que je ne pensais point à en profiter pour le moment, mais que je n'y renonçais pas entièrement. Je suis encore dans la même disposition. Toute flatterie ou plaisanterie à part, je ne balancerais pas si je savais devoir être utile à votre salut. On me marque de l'Hôpital-Général : "M. B, promet la conversion à condition que vous reviendrez pour cela ! pouvez-vous vous refuser à une si bonne œuvre ! "Oui, si j'en étais sûr, je serais tout prêt, quand même je serais condamné à faire, en allant, un aussi désagréable voyage que mon précédent, condamné à ne voir aucun autre ami que vous en ce pays-là, pas même à l'Hôpital-Général, ce qui serait une terrible privation, condamné à un retour encore aussi malheureux en Europe aussitôt la bonne œuvre faite, et enfin condamné à passer dans un cachot où vous viendriez me voir tout le temps que j'aurais à rester. Votre bon cœur me répondrait de votre prompte conversion, si vous me voyiez enfermé dans une prison étroite et obscure, couché sur de la paille à demie pourrie, rongé de vermine, réduit à un peu de pain

noir moisi et d'eau bourbeuse (c'est là qu'ont été réduits pour cause de religion des gens qui valaient mieux que moi) et qu'on vous dit que je ne serais délivré de cet état qu'au moment où vous reviendriez sincèrement et tout à fait à Dieu. Oui, je me tiendrais assuré de votre conversion dans ce cas-là. Feriez-vous donc plus par motif d'humanité pour moi que vous ne feriez par motif de soin pour votre salut éternel ? Mais c'est assez moraliser. Je termine là mon sermon qui aura au moins le mérite d'être court. Ne soyez pas de mauvaise humeur contre moi en tournant ce feuillet, car je vais parler d'autre chose.

La nouvelle la plus intéressante du moment c'est la mort du roi de Prusse. Une autre que j'ai appris ces jours derniers sur l'état de Rome au mois d'août dernier est vieille en elle-même, mais récente pour moi. On y a découvert à cette époque une conspiration de 3000 jacobins dont quelque uns ont été arrêtés. Toutes les troupes reglées et 8000 honnêtes citoyens ont été mis sous les armes pour garder les ponts, places publiques, châteaux, etc, etc. Les provisions y étaient très chères ; on y craignait la famine ; on n'y mangeait plus d'autre viande que de vache, encore espérait-on en avoir que pour deux mois de plus. Le gouvernement avait été obligé de mettre en circulation du papier et des pièces d'argent qui au lieu d'être d'argent dur comme auparavant ont trois cinquième d'alliage. Les mêmes détails très authentiques ajoutent que ce sont les Français qui ont ainsi dépouillé d'argent, de provisions et de bétails les états du Pape où ils ont des émissaires en grand nombre. Voilà à quoi se termine, en attendant pis, la paix que le Pape atta



qué contre toute justice, et autres souverains, en Italie surtout, ont été obligés de faire avec les Français. On ne sait pas encore au juste les conditions de la paix faite avec l'empereur. La perte de tous ses états d'Italie et des Pays-Bas parait hors de doute. Vous aurez appris la nouvelle révolution du 4 7bre à Paris qui a remis la France sous le despotisme Jacobin, et a retardé de plusieurs années (si elle n'a anéanti) un commencement de rétablissement d'ordre qu'on avait raison d'espérer en juin, juillet, août derniers. Espérance ouverte qui se réduisait à peu de choses pour les commencements, à part la tolérance de la religion catholique commune à toutes les autres religions. Espérance cependant consolante en cela et en ce qu'elle promettait avec le temps la réparation lente mais probable d'une grande partie de maux de la France. Quant à ce qui me regardait personnellement, je ne voyais rien qui ne pressât de rentrer de sitôt. Les curés auraient seuls été les plus rapprochés de leur ancienne situation. Vous savez sans doute qu'un tiers du Conseil des 500, un tiers du Conseil des anciens, et 4 des 5 membres du Directoire se renouvellent tous les ans. Le tiers entré dans les deux conseils l'an passé était bon en général, le tiers entré au mois de mai dernier était excellent (le peuple avait enfin connu la nécessité de faire de bons choix), deux des cinq membres du Directoire étaient bons. Encore un an de patience, la majorité du Directoire et la totalité des deux conseils auraient été dans de bons principes ; ils auraient pu faire tout le bien qu'ils auraient voulu. Mais tout a échoué parce qu'ils se sont trop pressés. Un membre du Conseil avait secrètement demandé 300 hommes pour enlever



le Directoire au Luxembourg. Deux heures après il n'était plus temps, les troupes du Directoire investissent la...... 45 des 500, 2 des Anciens, 2 du Directoire, près de 100 journalistes, arrêtés ou proscrits, les administrations de 50 départements changés, tous les décrets portés depuis le 1er mai annulés, les Jacobins, qui auparavant faisaient la cour aux honnêtes gens, devenus semblables à des démons déchaînés, selon l'expression d'émigrés revenus, tout émigré rentré rayé de la liste des émigrés condamné à sortir de France avant le 19 bvre sous peine d'être fusillé, tout émigré rentré non rayé fusillé aussitôt que pris (il y en a eu un jour 8 ensemble à Paris). Tout prêtre émigré rentré condamné à la prison et à une déportation (ainsi que des laics punis par d'autres décrets) dans un pays où le climat ne leur promet pas une longue vie, si toutefois on ne les jette à la merci auparavant, comme cela s'est déjà pratiqué, même peine contre les prêtres émigrés qui exercent le culte sans avoir prêté serment de haine à la Royauté. Des nobles toujours restés tranquilles en France dépouillés de leurs biens déclarés émigrés et obligés d'émigrer, sous prétexte qu'ils n'étaient pas restés dans leur département. La duchesse d'Orléans de nouveau dépouillée de ses biens et exilée. Le prince de Craï réduit à la 5ème partie de ce qui lui restait de bien, etc, etc. Voilà les fruits du 2 7bre. Les Jacobins font tout le mal qu'ils peuvent, mais tout celui qu'ils voudraient. Ils ne sont pas sans crainte, car malgré leur union et l'autorité usurpée, ils ne peuvent se dissimuler leur petit nombre comparé à celui des autres. J'ai vu ici différents émigrés les uns revenus de France, les autres qui en sont sor

tis pour la première fois depuis deux mois et demi, entr'autres un jeune homme chargé de 14 coups de sabre rendu à la vie par une bonne femme, ainsi qu'un des fusillés de Quiberon, ressuscité par un chirurgien, bien portant à Londres et qui dit n'avoir rien senti quand on l'a fusillé. Sur 5500 prêtres refugiés en Angleterre 360 étaient passés en France. Quelques uns, mais peu, sont revenus ; d'autres voudraient en faire autant s'ils le pouvaient ; d'autres sont en prison. Il y a à admirer, surtout dans la Marne et la Flandres dont j'ai vu des émigrés, le zèle des particuliers qui s'exposent en cachant les prêtres proscrits. La situation des émigrés en Angleterre dont je vous ai marqué quelques échantillons, est toujours la même, c'est-à-dire qu'il y a de quoi rire et pleurer en même temps. Car n'est-il pas tragicomique de voir des comtes, des barons, chevaliers, etc, cordonniers, tailleurs, parfumeurs, patissiers, etc, etc. Cependant je m'aperçois qu'on peut s'accoutumer à un pareil spectacle qui, plus d'une fois, il y a un an, m'a fait venir les larmes aux yeux. Au reste, d'après ce que j'ai entendu dire, à ceux qui ont le plus voyagé depuis cinq ans, il n'y a aucun pays de l'Europe où les émigrés aient été aussi bien traités et protégés qu'en Angleterre. Ma santé est passable, bien meilleure qu'il y a un an. J'ai eu au mois de...... ...une espèce d'érésypelle benigne, que j'attribue en partie aux chaleurs excessives que j'ai éprouvé en juillet, pendant un fort joli voyage fait avec toute l'économie et l'agrément possible (deux choses compatibles en Angleterre comme ailleurs quoiqu'on assure le contraire en fait de voyage) par Windsor, Osford, Glouscester, Monmouthe, Bristol, Bath, Salisbury, Kempshot, maison de milord Dorchester, qui

ainsi que Milady est fort content de sa bru et du mariage de son fils aîné quoique fait à leur insu. J'ai soupé chez eux il y a 5 à 6 semaines qu'ils sont venus passer deux jours en ville pour présenter à la cour la jeune dame. Mme Murray, votre voisine à Québec et ma voisine à Londres a eu le malheur de perdre son fils lieutenant de vaisseau. Elle en avait perdu un autre cet hiver. Vous aurez appris la célèbre victoire de lord Duncan qui avec 16 vaisseaux contre 15 hollandais en a pris 9, brûlé 1 et anéanti par là la marine hollandaise. L'Angleterre est fort tranquille, et si les taxes n'y étaient pas si fortes, elle pourrait se moquer du reste de l'univers, dont elle n'a rien à craindre par mer. Faites, s'il vous plait mes compliments à notre ami M. Germain dont je n'ai reçu aucune nouvelle. Rappelez-moi au souvenir de M. et Mme Panet. Quand mettrons-nous les coudes sur la table ensemble ? Je ne puis, encore une fois, vous témoigner assez ma reconnaissance pour votre générosité à me fournir les moyens d'aller me procurer ce plaisir qui en serait un bien grand pour moi. Je n'y renonce pas entièrement, mais c'est à la Providence, à qui je m'abandonne, à en décider. Car quoique j'aie trouvé anéanti en arrivant en Europe, les sujets d'espérance qui m'y ramenaient, je ne me presse pas pour retourner de but en blanc dans un pays sur l'avenir duquel j'ai des idées sombres. Ce qu'il y a de vrai, c'est que...... de chagrin que je fusse quand je vous écrivis au mois de janvier l'idée de repasser la mer ne m'était pas venue mais cette idée vous avez tâché d'une manière obligeante de la faire renaître que je ne la rejette pas pour toujours.

(La fin dans la prochaine livraison.)

NOS ARCHIVES EN RUSSIE (1)

Est-il vrai qu'il existe en Russie de nombreux documents manuscrits ayant la plus grande valeur pour l'histoire du Canada ?

M. Henry Harrisse, le premier, en 1872, nous a fait connaître, du moins au Canada, qu'il y avait à Saint-Pétersbourg une partie de la correspondance de Mazarin ainsi que le manuscrit d'une histoire quasi-officielle de la marine française, de 1669 à 1700, sous le ministère de M. de Pontchartrain rédigée "(Note pour servir à l'histoire de la Nouvelle France," introduction, IV.)

M. Harrisse tenait ce renseignement de seconde main, car il l'avait puisé, ainsi qu'il le dit lui-même, dans une étude de M. de la Ferrière parue en 1865, et dont nous parlerons plus loin.

En 1874, M. l'abbé Verreau (p. 215 de son rapport) nous a donné les titres de plusieurs pièces manuscrites déposées à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg sans toutefois indiquer ses sources.

Enfin, dans un rapport du député régistraire de la province de Québec paru en 1888 (Rapport du secrétaire de la province de Québec pour l'année fiscale 1886-67, pp. 15-16), on a reproduit les notes de M. Harrisse et de l'abbé Verreau en y ajoutant encore, sans dire non plus de qui l'on tenait ces renseignements nouveaux.

Il convient, croyons-nous, d'élucider cette question et de ramener les choses au point.

---

(1) Voir " Bulletin des Recherches Historiques ", volume III, page 5

La Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg a recueilli en 1805 la collection formée à Paris par un attaché à l'ambassade russe, Pierre Dubrowski, qui, grâce aux troubles révolutionnaires, avait eu la bonne aubaine d'acquérir à vil prix des lots de papiers de la Bastille et une bonne partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prée, héritière de cabinets de Séguier et deHarlay " (1)

Ces richesses expatriées sont aujourd'hui connues.

La majeure et la plus précieuse partie de la collection Dubrowski a été analysés dès 1832, par M. Léouzon-le-Duc. Voyez " Les manuscrits français conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, " dans " Etudes sur la Russie et le nord de l'Europe. " Paris, s. d., in-12, pp. 289-469 ; voyez aussi du même auteur sur le même sujet : " Journal général de l'instruction publique " (septembre et octobre 1859).

Ce travail fut continué depuis par M. le comte Hector de la Ferrière : " Rapport sur les recherches faites à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg concernant les lettres originales et manuscrits français sortis de France", dans les " Archives des missions scientifiques, 2e sér., vol. II (1865), pp. 373-433 et vols III et IV. Le travail de M. de la Ferrière a paru ensuite en volume sous le titre : " Deux années de mission à Saint-Pétersbourg ", etc., Paris, 1867.

---

(1) Voyez L. Delisle, " Le cabinet de la Bibliothèque Nationale, " II, p. 53. Les manuscrits de cette abbaye qui sont à Saint-Pétersbourg proiennent d'un vol commis en 1791.

M. Gustave Bernard fut chargé plus tard, pour le compte du gouvernement, de faire un dépouillement méthodique de la collection Dubrowski. Il compléta les recherches de Léouzon-le-Duc et de la Ferrière, pour toutes les parties du moins qui intéressent la France, et publia ce premier travail dans la " Revue des Sociétés savantes (5ème édition, IV, (1872). En 1872, il fit paraître dans la même revue le " Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg (5ème série, I. VI). Ce dernier a été publié à part en 1875. En outre, on conserve à la Bibliothèque nationale de Paris, plusieurs volumes d'extraits et de copies exécutés à Saint-Pétersbourg par cet érudit (N. acq. nos 1231-1250, 4074-4076, 3295, 6001-6013.)

M. Hovyn de la Tranchère, au cours d'un long séjour dans la capitale russe, a enfin transcrit la presque totalité des autographes de la collection Dubrowski, soit pour les archives du ministère des affaires étrangères de France, soit pour M. le duc d'Aumale, soit pour la Bibliothèque de l'Arsenal, soit pour les archives de la ville de Bordeaux. Il en a tiré en outre la matière de deux volumes entièrement composés de documents. " Les dessous de l'histoire, curiosités juridiques, administratives, politiques et littéraires, " Paris-Bordeaux, 1886, in-8. D'après ces érudits, la collection Dubrowski, se compose de recueil de chartes et de lettres de rois, princes, ambassadeurs, ministres et autres personnages de marque. La série des pièces qu'elle contient va du moyen-âge aux premières années du XIXe siècle. Elle abonde particulièrement en papiers d'Etat et pièces diploma-

tiques pour la période qui s'étend depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Louis XIV.

Quelles sont les pièces qui se rattachent au Canada dans cette importante collection ? Elles sont beaucoup moins nombreuses et beaucoup moins importantes qu'on ne l'a pensé tout d'abord.

M. Gustave Bertrand, qui est la plus sûre autorité en l'espèce, nous les indique dans son " Catalogue " paru en 1874.

A la page 145, il cite d'abord sous la cotte 43D un " Mémoire du Canada. " C'est un manuscrit, écrit vers 1770, dit-il, et qui contient une histoire de la colonie depuis 1745, avec description.

A la page 206, sous la cotte 15D "(Poligraphie," in-folio), il indique :

Trois dialogues (ff 3, 10, 13, 31, 37, 43) entre le maréchal de Saxe et le baron de Dieskau aux Champs-Elysées, en deux exemplaires ; 2. Relation de la prise de Bergopzoom, envoyée à la Reine [f.21); 3. Certificat (original) du maréchal-comte de Munich, donné au baron de Dieskau, avec la copie (56 vo) ; 4, Copie de la lettre du maréchal de Munich au cardinal de Fleuri (f. 48), avec une copie [55 vo). C'est un manuscrit de 55 feuillets.

A la page 125, sous la cotte 116D., sont indiquées les lettres de Harlay, coadjuteur de M. François de Harlay, archevêque de Rouen, son oncle, et agent du clergé dans les années 1649 et 1650. C'est un manuscrit de 218 feuillets.

Voilà pour la collection Dubrowski.

Il existe encore à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg une autre collection qui contient

des manuscrits de provenance française. C'est celle de Jaluski. M. Bertrand l'a soigneusement examinée et il en donne le catalogue en même temps que celui de la collection Dubrowski. C'est dans cette collection Jaluski que se trouvent trois volumes de mémoires faits par ordre de Colbert cottés sous le chiffre 312, p. 66. Un des chapitres de cet ouvrage, où il est question surtout des libertés de l'église gallicane et des pouvoirs de l'église romaine, traite en particulier de " l'Affaire du curé de Québec ". Le catalogue de Bertrand, p. 84, indique encore un manuscrit de 46 feuillets cottés sous le numéro 60 (3) contenant des extraits des différents mémoires sur diverses matières prescrites au Conseil du Roi au cours des années 1600-61-62-63.

C'est tout ce que l'on trouve dans cette collection Jaluski.

Le catologue de M. Bertrand fut publié en 1874, alors que l'abbé Verreau était à Paris, et c'est là que ce dernier a puisé ses renseignements ainsi qu'il est facile de le constater.

Le rapport publié en 1888 par le secrétaire de la province de Québec, après avoir donné les renseignements recueillis par l'abbé Verreau, ajoute que la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg contient aussi une partie des dépêches de Frontenac (p. 15), mais ceci n'est appuyé d'aucune preuve.

Ce rapport dit encore (p. 15), que l'on prétend que des documents contenant une liste de mémoires et de lettres relatifs à l'époque coloniale en Amérique et traitant surtout des dernières années du XVIIIe



siècle se trouvent à Kief. Mais nous n'avons rien pour appuyer ses dires.

Il faut s'en tenir, croyons-nous, sur ce sujet, aux renseignements donnés par M. Bertrand, qui était chargé d'une mission officielle par le gouvernement français. Il y a loin de là aux centaines de liasses précieuses concernant le Canada provenant des achats de Dubrowski, que l'on disait exister en Russie.

J.-EDMOND ROY



La profession de médecin sous l'ancien régime

En 1750, l'intendant Bigot rendit une ordonnance que l'on peut considérer comme le code de la profession de médecine au Canada.

La voici :

" Sur le compte qui nous a été rendu que malgré les deffenses cy-devant faites, plusieurs personnes inconnues venant d'Europe et d'ailleurs s'ingeroient d'exercer la chirurgie, tant dans les villes que dans les campagnes de cette colonie, sans aucune permission, que ces étrangers, dont la capacité n'est point connue, traittent les malades avec peu de soin, ne leur procurent aucun soulagement, débitent de mauvais remèdes qu'ils donnent souvent à contretemps, n'ayant pas toute l'expérience nécessaire.

" Et estant de la dernière conséquence de pour-



voir à un abus aussi préjudiciable à la conservation des sujets du Roy. Et pour prévenir le mal que l'entêtement de plusieurs pour la nouveauté pourroit causer.

" Nous avons jugé à propos de faire le présent règlement :

Premièrement :

Nous faisons deffense à tous chirurgiens de vaisseaux venant de France, ou d'ailleurs, ensemble à tous chirurgiens étrangers de quelques nations qu'ils soient, autres que ceux qui sont établis dans les villes de ce païs et dans les côtes, de panser et médicamenter, sous quelque prétexte que ce soit, les malades de ce d. païs, sans au préalable avoir subi un sérieux examen sur l'art de la chirurgie et avoir esté jugés capables de l'exercer, ainsi qu'il est dit au second article du présent règlement cy-après ; à peine contre les contrevenants de deux cents livres d'amende applicable aux hôpitaux du gouvernement où la contravention aura été commise, et de confiscation des instruments et remèdes dont ils se trouveront saisis, applicable aux chirurgiens du d. gouvernement, et ce, pour la première fois, et de plus grande peine en cas de récidive.

Secondement :

" Ceux de cette profession qui voudront l'exercer seront tenus de subir un examen sérieux pardevant le médecin du Roy à Québec, présence du lieutenant général de la prévosté, pour ceux qui voudront s'établir en la d. ville, ceux qui voudront exercer la ditte profession dans les côtes de ce gouvernement

seront examinés par devant le d. médecin, présence d'un des subdélégués de M. l'intendant, duquel examen il sera dressé acte qui constatera la capacité de celuy qui se sera présenté, afin qu'il puisse exercer en sûreté ; il en sera de même pour ceux qui voudront exercer la d. profession soit dans les villes de de Montréal et Trois-Rivières ou dans les gouvernements de ces villes ; en observant par eux de subir l'examen pardevant le chirurgien du Roy, présence du lieutenant-général de la juridiction, pour ceux qui sont destinés pour la ville, et pardevant le d. chirurgien, présence du subdélégué de M. l'intendant dans les d. villes, à l'égard de ceux qui voudront s'établir dans les costes. Mandons aux lieutenants-généraux des trois villes de cette colonie, au médecin et chirurgiens du Roy et aux subdélégués de M. l'intendant dans les d· villes de tenir la main, chacun en droit soit au présent règlement qui sera lû publié et affiché dans les d. trois villes, et partout ailleurs où besoin sera, à ce que personne ne l'ignore.

"Fait à Québec, le 12 juin 1650.

LA JONQUIERE et BIGOT





RÉPONSE

La mission de Détroit sous le régime français (XIX, VIII, p. 252.)—Je crois que la liste suivante des Pères Récollets qui ont desservi la mission de Détroit sous le régime français est à peu près complète :

1701. Etablissement de la mission de Détroit.

1701 à 1706. Père Nicolas Bernardin-Constantin Delhalle.

1706 à 1708. Père Dominique de la Marche.

1708 à 1715. Père Chérubin Deniau,

1715 à 1718. Père Hyacinthe Pelfresne.

1718 à 1722. Père Antoine Delino.

1722 à 1735. Père Bonaventure Léonard.

1735 à 1738. Père Prisque Daniel.

1738 à 1739. Père Francis La Morinie.

1739 à 1754. Le Père Léonard dessert de nouveau la mission quelques mois et est remplacé par le Père Simple Boquet qui prend charge de la mission avec le titre de vicaire-général de l'évêque de Québec jusqu'en 1782

En 1782, les Récollets abandonnent la mission de Détroit et sont remplacés par des prêtres envoyés par l'évêque de Québec. En cette même année 1782, l'abbé Jean-François Hubert devient curé de Détroit avec le titre de vicaire-général. Il conserva sa charge jusqu'en 1785, époque où il fut nommé évêque de Québec.

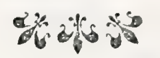
L'abbé Louis Payet qui avait été l'assistant de M. Hubert à Détroit le remplaça comme curé, de 1785 à 1786.

De 1786 à 1796 l'abbé Pierre Fréchette, vicaire-



général, est curé de Détroit. C'est le dernier prêtre desservant la mission sous la domination française et sous la juridiction des évêques de Québec. Cette mission tomba sous la juridiction de l'évêque Carroll qui confia la mission du séminaire de Saint-Sulpice, dont l'un des prêtres, M. Lavadoux, devint curé.

R.



BIOGRAPHIE CANADIENNE

LOUIS DE GANNES DE FALAISE—C'était un gentilhomme français beaucoup plus riche en titres de noblesse qu'en ressources pécuniaires. Il était né à Buxeuil, en Poitou, l'an 1666 (Tanguay, DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE I, p. 165), et était arrivé au Canada vers l'âge de vingt ans, en qualité d'enseigne dans les troupes de Sa Majesté. Peu après être débarqué sur les rives du Saint-Laurent, il avait été promu au grade de lieutenant (En 1687, dit Daniel, NOS GLOIRES NATIONALES, p. 282).

Malgré son défaut de fortune qu'il compensait d'ailleurs par bien d'autres avantages, il put sans peine avoir ses entrées libres chez Barbe Denis, veuve du premier seigneur de Contrecœur, et retirée à Québec avec ses deux enfants, un fils et une fille. Cette femme était de quatorze ans plus vieille que lui, mais une si grande différence d'âge ne les empêcha pas de s'éprendre comme deux jeunes amants et de se marier le 10 novembre 1691.

Le nouveau couple alla ensuite rouvrir les portes fermées de l'ancien manoir de Contrecœur. Malheu-

reusement, trois ans plus tard, la seigneuresse y mourait, après avoir donné naissance à une seconde fille.

Un peu avant sa mort, elle avait vu son mari procéder à des démarches pour s'assurer la concession de Saint-Denis (Saint-Denis sur Richelieu). L'ayant obtenu sur ces entrefaites (1694), il l'appella de ce nom en souvenir de sa compagne disparue.

M. de Gannes ne tarda pas à quitter Contrecœur après le décès de son épouse. Il se remaria l'année suivante avec Louise Le Gardeur de Tilly, et, comme il était militaire avant d'être colonisateur, il ne s'occupa plus de ses seigneuries que pour s'en défaire. Il vendait celle de Saint-Denis le 21 mars 1713 (Par devant le notaire Barbel, à Québec), et sa fille, sa copropriétaire, abandonnait également sa part, juste un mois après (Par-devant le notaire Adhémar, à Montréal).

C'est dans les guerres d'Acadie que M. de Gannes comme ses beaux-frères, passa le reste de sa vie. En 1702, il était lieutenant en Acadie, dans la compagnie de Chacornade, pendant que son frère François était capitaine dans la compagnie de Falaize [Daniel, NOS GLOIRES NATIONALES, p. 346).

La fille de M. de Gannes, après avoir puisé son instruction à Montréal, entra chez les Ursulines des Trois-Rivières, où elle fut connue sous le nom de Mère Louise de Sainte-Marie.

Les URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES (I, p. 240) rapportent, d'après les documents officiels, que M. de Gannes, était un officier de mérite, très ardent et très attaché au service militaire.

L'ABBE J.-B.-A. ALLAIRE.

Le COMMANDEUR de RASILLY

De peur de voir disparaître les nombreuses archives léguées par ses ancêtres et conservées dans le trésor du château de Rasilly, le marquis de Rasilly a écrit l'histoire de sa maison (GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE RASILLY. Touraine, Anjou, Poitou, Laval, imprimerie-librairie Ve A. Goupil, 1903.) Il a voulu non seulement faire revivre le passé glorieux des siens, mais surtout le donner en exemple à ses enfants et petits-enfants pour qu'en apprenant à les connaître ils s'inspirent de leurs vertus et conservent dans leur cœur ce précieux héritage.

Cette famille tire son nom du fief et château de Rasilly, dans la paroisse de Beaumont-en-Véron, canton et arrondissement de Chinon (Indre-et Loire). Ce château, berceau de la famille depuis le XIe siècle, a toujours été transmis de siècle en siècle à l'aîné, qui le possède encore aujourd'hui. Il était déjà fort important lorsque le roi Charles VII autorisa son chambellan, Jean de Rasilly, à le fortifier en 1439. Ce château a eu l'honneur de servir d'habitation aux rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Charles VII aimait cette résidence en particulier qui lui donnait toute facilité de se livrer au plaisir de la chasse dans sa garenne de Véron, bordée par les murs du jardin du château.

Le château de Rasilly servit aussi de résidence, en 1470, à la reine Marguerite d'Anjou, femme d'Henri IV, lorsque, chassée d'Angleterre par l'usurpation du duc de York, elle vint chercher un refuge en Fran-

ce. Le roi Louis XI l'y défraya, pendant le séjour qu'elle y fit avec son fils le prince de Galles, la fille du duc de Warwick, sa femme et les duchesses de Warwick et de Clarence.

Rasilly ne demeura pas longtemps la résidence habituelle des seigneurs de ce nom. Dès 1509, Marie de Vaulx, veuve de Jehan de Razillé, n'y fait plus que de courts séjours. Peu à peu les bâtiments tombèrent en ruine, faute d'entretien. Et, en 1777, le comte de Rasilly fit démolir ce qui restait du vieux château et construisit la maison actuelle qu'il voulait habiter après sa retraite et qui elle-même n'est plus entretenue. Seule la chapelle est demeurée debout avec quelques pans des anciennes fortifications.

Les armes des Rasilly sont : de gueules, à trois fleurs de lis d'argent, 2 et 1. Couronne de marquis. Supports : deux anges drapées de gueules.

Dans le beau livre publié par le marquis de Rasilly en 1903, on produit des pièces justificatives de 300 ans de noblesse.

Gabriel de Rasilly, capitaine et gouverneur de la ville et château de Chinon, eut pour fils François de Rasilly, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire et maître-d'hôtel de la reine douairière.

A l'âge de 15 ans, ce dernier avait suivi le duc de Montpensier à la guerre (1560). Gouverneur des villes et château de Loudun en 1583, il fit toutes les guerres contre les Huguenots et rendit Loudun à Henri IV en 1589. Premier conseiller et maître d'hôtel de Louise de Lorraine, reine douairière (1594), il mourut en 1604, laissant huit enfants de son mariage avec dame Catherine de Villiers. C'est la carrière de ses fils Isaac



et Claude qui nous intéresse surtout à cause des relations qu'ils ont eues avec l'Acadie.

Isaac de Rasilly, né au chateau d'Oiseaumelle, paroisse de Roiffé, cantons des Trois-Moutiers (Vienne), en 1587. Reçu chevalier de Malte au prieuré d'Aquitaine, le 6 janvier 1605, commandeur de l'isle Bouchard, le 11 octobre 1621, premier capitaine de la marine de France le 3 décembre 1623, chef d'escadre des vaisseaux du Roi et vice-amiral de ses armées navales le 16 février 1624, lieutenant-général et vice-roi de la Nouvelle-France, le 20 avril 1632, mourut à la Hève en 1636, à l'âge de 49 ans. Il est connu sous le nom de "Commandeur de Rasilly", et fut l'un des marins les plus célèbres du règne de Louis XIII.

Son frère Claude et lui aidèrent Richelieu, avec la même ardeur et le même talent, à reconstituer la marine de France. Dans un mémoire daté de Pontoise le 26 novembre 1626, Isaac de Rasilly développe un remarquable plan d'action que Richelieu s'appropria en lui conférant toutefois une partie de l'exécution et qui a été suivi exactement dans tout ce qui fut entrepris au XVIIe siècle pour la marine et les colonies. Ce mémoire se trouve en original à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. L, f. 36, II. Il a été publié par M. Léon Deschamps dans la *Revue de Géographie*, dirigée par M. Ludovic Drapeyron, t. XXIX, juillet-décembre 1886.

Isaac accomplissait ses caravanes à Malte lorsqu'en 1612, son frère aîné, François de Rasilly, voulut l'associer à son essai de colonisation à Maragnan, et lui donna dans cette expédition le commandement du troisième navire.

La vie d'Isaac peut se résumer en trois grandes actions.

1. *La guerre contre les Rochelais.*—Pourvu à son retour de Maragnan, d'une commission du roi, il parut le 1er octobre 1621 devant l'île de Ré, à la tête d'une escadre de treize navires, pour faire le siège de la citadelle de Saint-Martin et s'empara de trente navires. Il prit part à tous les combats contre La Rochelle jusqu'à la prise de 1626. C'est pendant cette campagne où il échappa plusieurs fois à la mort comme par miracle qu'il perdit un œil.

2. *Campagnes au Maroc.*—Isaac attachait une grande importance à une action contre le Maroc. Dans un mémoire présenté au ministre, il dit l'urgence pour la sécurité et la fortune de la France de faire cesser les brigandages sur la côte d'Afrique. Les marchands français étaient ruinés par les corsaires qui les faisaient esclaves et ravageaient les côtes de la France. Dix ans de la vie de Rasilly furent employés à combattre les Marocains. Il fit cinq voyages dans leur pays (1619, 1624, 1629, 1630, 1631). Le récit du deuxième voyage est aux archives des affaires étrangères (Maroc, 2ème volume). En 1632 fut imprimé à Paris : *Voyages d'Afrique faict par le commandant du Roy, où sont contenues les navigations des Français, entreprises en 1629 et 1630, souls la conduite de Monsieur le Commandeur de Rasilly, ès cotes occidentales des Royaumes de Fez et de Maroc, par Jean Armand, Turc de nation, lequel a eu employ aux dicts voyages.*

3. *Colonie de la Nouvelle-France.*—Dans un mé-

moire au ministre, Rasilly proposait comme troisième but d'expédition pour relever le commerce et la marine de France : l'Amérique. Par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632) les Anglais venaient de remettre le Canada et l'Acadie à la France, et le 20 avril suivant Rasilly était nommé lieutenant-général en tout le pays de la Nouvelle-France, dit Canada, terres et côtes circonvoisines, en toute son étendue et par delà tant et si avant qu'il pourrait faire recevoir et reconnaître le nom de France.

Dès le 27 mars 1632 (acte devant Ferrand, notaire) Richelieu traite avec lui des conditions dans lesquelles il irait recevoir ce pays des mains des Anglais et mettre la Compagnie de la Nouvelle-France en possession de Port Royal (Arch. étrangères, Amérique, vol. 4, mémoires et documents, 1592-1660, f. 112-116) Le 12 mai, il reçoit commission pour que les places de Québec, Port-Royal et Cap Breton lui soient remises. Le 19 mai, la Compagnie de la Nouvelle-France concède en toute propriété à Rasilly un vaste territoire en Acadie, savoir la rivière et baie Sainte-Croix, douze lieues de large à prendre à l'île Sainte-Croix ou de Monts a hiverné et vingt lieues de profondeur depuis le fort aux Coquilles. On sait comment Rasilly partit de France avec 300 hommes le 4 juillet 1632 et se fixa à la Hève après s'être fait rendre Port-Royal par les Anglais.

On conçoit quel jour nouveau jette sur l'établissement fondé par Rasilly l'histoire généalogique de sa famille tirée de ses précieuses archives.—J.-Edmond Roy.



Ouvrages publiés par Michel Bibaud

"L'arithmétique en quatre parties, savoir : l'arithmétique vulgaire, l'arithmétique marchande, l'arithmétique scientifique, l'arithmétique curieuse ; suivie d'un précis sur la tenue des livres de comptes." Imprimé pour l'auteur, par Nahum Mower. Montréal--1819- IV—199 pp. in-12.

"Epitre, satires, chansons, épigrammes et autres pièces de vers." Montréal : Imprimés par Ludger Duvernay, à l'imprimerie de la "Minerve"--1830. 178 pp. in-12. (1)

"L'arithmétique à l'usage des écoles élémentaires du Bas-Canada", Montréal—1832. 108 pp. in-12.

"Histoire du Canada, sous la domination française." Montréal : imprimé et publié par John Jones—1837. 370 pp. in-12.

"Histoire du Canada, sous la domination française." Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Montréal : de l'imprimerie de Lovell et Gibson, rue St. Nicolas—1843. 414 pp. in-8.

"Histoire du Canada et des Canadiens, sous la domination anglaise." Première édition. Montréal : de l'imprimerie de Lovell et Gibson, rue St. Nicolas—1844. 418 pp. in-8.

---

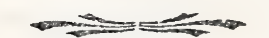
[1] Premier recueil de poésie française publié au Canada.

"L'arithmétique à l'usage des écoles élémentaires du Bas-Canada." Deuxième édition. Montréal—1847. 108 pp. in—12.

"Biographie des sagamos illustrés de l'Amérique Septentrionale." Montréal—1848. 309 pp. in-8.

"Histoire du Canada et des Canadiens," sous la domination anglaise. Publié par J. G. Bibaud, M. D. Montréal : La Compagnie d'impression et de publication Lovell—1878. 512 pp. in-8.

N. B. La "Relation d'un voyage à la côte du Nord-Ouest de l'Amérique Septentrionale, dans les années 1820, 11, 12, 13 et 14," publiée à Montréal, en 1820, par G. Franchère fils, fut aussi écrite par M. Bibaud.



PIERRE-GABRIEL HUOT

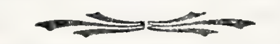
M. Pierre-Gabriel Huot, décédé à New-York en septembre 1913, était né à Saint-Roch de Québec en 1828. Il avait été député du comté de Saguenay de 1854 à 1857, puis de 1860 à 1870. Il avait ensuite accepté la charge de directeur de la poste à Québec.

Plusieurs des poésies de M. Huot sont reproduites dans le *Repertoire National*, de Huston. Il était l'auteur de l'*Eloge du Révérend M. Z. Charest, curé de Saint-Roch de Québec*, publié en 1876.



LES MAJORS DE QUEBEC

1. François Prévost, 14 mai 1669.
2. François de Galiffet, 1692.
3. Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, 28 mai 1699.
4. Louis de la Porte de Louvigny, 1703.
5. Jean Bouillet de la Chassaigne, 1716.
6. François Mariauchau D'Esgly, mai 1720.
7. Claude-Michel Bégon, 7 mai 1726.
8. Jean-Baptiste de Saint-Ours D'Eschaillons, avril 1731.
9. Jacques-Hugues Péan de Livaudière, avril 1733.
10. Paul-Joseph LeMoyne, chevalier de Longueil, 1748.
11. Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, 1749.
12. M. Dumas, 27 mai 1757.
13. Louis LeVerrier, 1er janvier 1759.



QUESTION

A part la petite Vie de Catherine Tekakwitha du du Père Burton, oblat de Marie Immaculée, existe-t-il une vie, une biographie ou un ouvrage quelconque sur la vierge iroquoise décédée au Sault Saint-Louis le 17 avril 1680 ?

BIBLIO



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS—DECEMBRE 1913 No. 12

Trois lettres inédites de l'abbé Gazelle

(SUITE ET FIN)

Londres, 19 juillet 1798,
Clipstone Street, No. 25,
Fitzroy Square.

Monsieur,

Voilà encore un vaisseau qui va partir, et par conséquent voici encore une lettre de remerciements que je vous dois, quoique je pense que vous aurez reçu celles de x bre, janvier et mars. Quand il s'agit de reconnaissance on ne doit pas craindre de se répéter, quand même la générosité qui vous a porté à m'obliger vous porterait aussi à désapprouver mes répétitions. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer, ce serait un de mes plus sensibles plaisirs de vous revoir si la Providence me reconduisait en Canada, et si elle m'y déterminait par des circonstances et des raisons qui pourraient avoir lieu mais dont je n'entrevois aucune pour le présent. La confiance en elle est une de ces vertus chrétiennes que nous sommes maintenant

plus que jamais dans le cas de pratiquer Quoique tout paraisse perdu pour longtemps dans le reste de l'Europe, la crainte de manquer du nécessaire (même sans voir d'avance les moyens de se le procurer) ne m'a pas encore paru, dès le commencement des grands malheurs, un des premiers sujets de tristesse. Je suis et tandis que j'aurai la santé je serai toujours dans la même disposition dont je vous ai fait part, en vous disant que si j'étais sûr que ma présence en Canada fut utile pour votre salut de l'âme je ne balancerais pas un instant quand même je devrais être confondu avec les matelots, faire le plus désagréable voyage, et aussitôt la bonne œuvre faite, être condamné à ne voir aucun autre de mes amis (ce qui serait bien dûr) et à recommencer un voyage encore plus désagréable pour retourner en Europe. Mais vous avez près de vous des MM. qui méritent votre confiance autant que moi. Il est temps de vous adresser au plus tôt à quelqu'un d'eux ; il ne faut pas différer. On ne sait ce qui peut arriver. Notre ami M. Germain, plein de force et de santé, l'un des plus estimables hommes que j'aie connu, qui mérite les regrets de tout le monde et en particulier les vôtres, les miens et ceux de tous ses amis, dont la mort est un de ces accidents que je regarde comme une grande perte pour le pays. Quelque chose au dedans de vous ne vous dit-il pas, qu'il vaut bien mieux pour lui avoir vécu et être mort plein de religion et de vertus chrétiennes, que s'il eut vécu et fut mort sans religion ? Excusez, monsieur et bon ami, la liberté que je prends de vous marquer toujours quelque chose qui peut ne pas vous être agréable. Mais vous savez que j'ai un tant soit peu de prédica-

manie et je ne peux prêcher que ce que je pense. J'aime à m'ouvrir avec mes amis et je ne peux parler que selon mes vrais sentiments. Il faut à ce sujet que je vous fasse part d'une anecdote arrivée il y a 3 ou 4 mois à Anvers et dont les détails ont été envoyés ici par un homme respectable et véridique qui demeure dans une des villes d'Allemagne les plus voisines. Un jacobin commissaire de l'Assemblée Nationale à Anvers était sur le point d'avoir un enfant. Je désirerais que mon enfant fut baptisé, lui dit sa femme. Je le veux bien, dit le mari. Mais, ajoute la femme, je voudrais qu'il le fut par le curé non jureur de Saint-Jacques (l'un des plus respectables curés de la ville) si on peut le déterrer. J'y consens, répond le mari. On fait chercher et communiquer la proposition au curé caché qui se présente et dit : M. le commissaire, est-ce pour avoir une raison de plus de me faire guillotiner ? Non, je vous assure, répond le Jacobin, c'est pour baptiser mon enfant, cela fera plaisir à ma femme et à moi aussi. L'enfant baptisé, le curé se retire. Peu de temps après le Jacobin tombe malade et désespéré des médecins. Le curé de Saint-Jacques lui fait une visite et lui dit : Vous m'avez prouvé en faisant baptiser votre enfant que vous n'aviez pas perdu tout sentiment de religion. Je viens vous en offrir les secours. Le malade répond : Ne m'en parlez pas, s'il y a un Dieu il ne peut me pardonner ; vous connaissez les horreurs dont je suis coupable. Mais savez-vous que je suis prêtre ? Le curé lui inspire des sentiments de confiance en Dieu et lui propose avant tout de déclarer à sa femme qu'étant prêtre, il n'a pu légitimement se marier, ni vivre avec elle. La femme répond

qu'elle consent à se séparer d'autant plus volontiers que depuis son mariage elle avait été accusée de certains troubles secrets dont il lui paraissait qu'elle se voyait délivrée dans le moment.' Le malade se reconcilie avec Dieu, contre toute espérance revient en santé et dit au curé : Je vais repartir pour Paris, remettre ma commission, m'y cacher et me disposer au martyre que je m'estimerai heureux de souffrir en expiation de mes crimes. Ce trait me fait naître la pensée suivante. Mon ami M. B. est bien moins éloigné du vrai chemin que ce Jacobin qui s'est converti. Oh que je passerais la mer bien vite si je savais être pour lui un curé de Saint-Jacques. J'espère toujours que si Dieu ne me juge pas digne d'être ce curé de Saint-Jacques, les prières de la petite sainte, morte il y a 2 ans et 7 mois, lui en feront trouver un autre, et au plus tôt ; car cette vilaine mort est si traîtesse qu'elle ne crie pas toujours : gare.

Pour passer à quelque chose de moins sérieux, parlons des nouvelles. En France, la persécution plus horrible et générale que jamais. Les visites domiciliaires ordonnées et continuées tout le mois actuel, les lois les plus atroces remises en vigueur et confirmées. Tout émigré rentré et prêtre non jureur condamné et exécuté à mort. Chiens dressés à flairer et chercher dans les maisons ceux qui y seraient cachés. L'imprenable Malte prise sans coup férir—il n'a qu'à en prendre possession -par Buonaparte avec 12 vaisseaux de ligne et plus de 40,000 hommes. L'amiral Nelson avec 13 vaisseaux de ligne l'a manqué d'un jour. La place, à en croire les papiers français, a été livrée par Lampesch, grand-maître depuis un an, Allemand, moyen-

nant la promesse d'une pension de 300,000 livres et la qualité de prince d'Allemagne. Les flottes et armées de Buonaparte paraissent destinées pour l'Egypte où on dit que le Grand Turc qui a ici un ambassadeur a donné ordre qu'on lui préparât des vivres et donna réception. Une lettre de Madras annonce que depuis longtemps on soupçonne et on s'est préparé dans les grandes Indes contre l'expédition dont Buonaparte parait chargé contre ce pays là. Un Danois dit avoir vu près d'Alexandrie, en Egypte, 2 vaisseaux de ligne pris à Buonaparte par l'amiral Nelson. Cette nouvelle d'aujourd'hui quoique venant de différents endroits demande confirmation. Le malheureux roi de Sardaigne est presque tout à fait détrôné par les républiques d'Italie que celle de France a mis en jeu contre lui après lui avoir ôté tout moyen de défense. Les suppressions de couvents, pillages d'églises et les massacres ont été et vont encore leur train à Rome et dans le voisinage. Le Pape qui s'est comporté avec toute la dignité et grandeur d'âme qu'on devait attendre du meilleur, du plus grand, du plus savant homme, et on pourrait ajouter du plus bel homme, si c'était un mérite, (ce sont les expressions du cardinal [déchiré] dans une lettre écrite ici à quelqu'un qui m'en a fait part) est toujours à Sienne en Toscane. Les Espagnols ont demandé à lord J. Vincent 'amiral anglais' de laisser passer 2 de leurs frégates pour amener le Pape en Espagne. On ne sait si le pape acceptera l'offre. Lord Vincent a permis et offert d'envoyer des siennes si on le voulait. Berthier, général français, a fait saisir et vendre en présence du Pape ses papiers, bibliothèque, meubles, bijoux. Il a eu l'im-



pudence de lui arracher des doigts ses anneaux. Et le Pape réclamant l'anneau du pêcheur comme appartenant à son successeur : C'est moi qui suis votre successeur, a dit Berthier. Cet anneau, cependant, a été rendu ou du moins vendu au Pape. Voilà des faits que beaucoup de vos bons et religieux Canadiens ne manqueront pas de traiter de mensonges. Après bien des combats opiniâtres, acharnés et sanglants, les rebelles d'Irlande ont partout été écrasés. Mais le feu ne parait pas encore éteint. L'intérieur de l'Angleterre est fort tranquille. Toute puissante par mer comme la France par terre, c'est elle qui fait l'espérance de l'Europe autant qu'on peut l'espérer, selon les raisons humaines de la politique. A Londres et ailleurs, il y a une infinité de volontaires, la plupart riches ou au moins aisés et même plusieurs hommes âgés qui s'exercent aux évolutions militaires. Le gouvernement ne leur fournit que les armes. Ils ont soin de n'admettre dans leurs corporations que des gens assurés. C'est ici un spectacle à peu près semblable à celui de Paris il y a 9 ans avec cette différence essentielle que tout est fort tranquille ici et que les volontaires sont conduits par un patriotisme vrai, éclairé. Au lieu que les pauvres Parisiens ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Si vous pouvez vous procurer le dernier ouvrage et surtout le 3ème volume de l'abbé Baruel vous y verrez évidemment toutes les causes et exploits de la Révolution dont Dieu seul peut arrêter les progrès. 5 vaisseaux de ligne russes ont joint la semaine dernière les 8 Anglais qui bloquent le Trexel. La marine hollandaise parait réduite à 8 vaisseaux de ligne. Brest et Cadix sont toujours bloqués. On dit, mais ce

n'est qu'un on dit, que les conférences des Français avec les Corps Germaniques à Radgtad et celles avec l'empereur viennent d'être rompues, ce qui annoncerait une guerre à recommencer. Ainsi rien n'annoncé une paix prochaine encore moins un prompt rétablissement pour la France ni les pays voisins. Je crois que j'aurais encore tout le temps d'aller tout à mon aise mettre avec vous les coudes sur la table, manger en maigre de l'excellente morue cuite dans du lait, parler avec vous nouvelles, histoires, politique, saine philosophie, médisance sur le genre humain en général [et non sur aucune en particulier], religion autant que cela ne vous repugneraît pas, et bien autres choses qui nous amuseraient sans offenser Dieu. J'aurais, je vous assure, à cela un très grand plaisir, et encore un plus grand à vous confesser, et à réaliser ainsi les soupçons de votre ménagère. Rappelez-moi, s. v. p , à M. et Mme Panet. Vous avez eu la générosité de me fournir les moyens d'aller encore mettre avec vous les coudes sur la table. Quel plaisir, encore une fois, si la Providence arrangeait des circonstances qui m'y détermineraient. Le plus grand plaisir que vous puissiez me faire ce serait de vous arranger au plus tôt de manière à me faire espérer raisonnablement de pouvoir mettre avec vous les coudes sur la table dans l'autre monde [quoique d'une autre manière] si je ne dois plus en avoir l'occasion dans celui-ci. Voilà l'objet des prières et des vœux de celui qui a l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et obligé serviteur,

G.

J'accuse auprès de vous nos bonnes religieuses de l'Hôpital-Général lesquelles se plaignent ne vous avoir pas vu depuis longtemps. Je vous prie de vouloir bien leur ôter le sujet de plaintes.

Chicoutimi, la reine du Nord

L'histoire du Saguenay remonte aux premiers temps de la colonie française en Amérique. Les premiers européens qui explorèrent le Saint-Laurent en font mention.

Lorsqu'en 1535 Cartier fit son deuxième voyage en Amérique et qu'il fut parvenu dans le golfe Saint-Laurent, il apprit des deux Sauvages qui l'accompagnaient que le pays entier se divisait en trois royaumes : 1o le Saguenay [qui s'étendait depuis l'île aux Coudres] ; 2° le Canada ; 3° Hochelaga.

La grande famille montagnaise qui peuplait le Saguenay se composait de neuf tribus. La plupart d'entre elles ont disparu comme tribus spéciales, telles les Tadoussacciens, les Chékoutimiens, les Chamouchouaristes. Ce qui en reste se partage en deux groupes : la tribu montagnaise proprement dite, dont les débris disséminés ont leurs principaux centres de ralliement à Betsiamis, sur les bords du Saint-Laurent et à la Pointe-Bleue, et la tribu des Naskapis, qui occupe la hauteur des terres, jusqu'à la baie d'Hudson.

***

Les premiers missionnaires qui évangélisèrent le Saguenay furent les Jésuites. Dès le commencement de la colonie ils se rendaient à Tadoussac, et, en 1661, les Pères Druillettes et Dablon remontaient le Saguenay et se rendaient à la hauteur des terres, en traversant le lac Saint-Jean. Dix ans plus tard, le Père Albanel faisant à peu près le même trajet, atteignait la baie d'Hudson.

Les Jésuites avaient à desservir dans cette partie du pays tout le territoire qui s'étendait du Saguenay aux Sept-Iles, vis-à-vis l'île d'Anticosti ; dans le nord, ils se rendaient aussi loin que les Sauvages pouvaient pénétrer. De bonne heure, ils bâtirent de petites chapelles à Tadoussac, à Chicoutimi et à Métabetchouan, sur le lac Saint-Jean.

C'est durant l'apostolat du Père de Crespieul, chargé de la mission de Tadoussac jusqu'en 1702, que fut rebâtie la chapelle Saint-François-Xavier, à Chicoutimi, pour être remplacée, en 1727, par la chapelle érigée par le Père Laure, sur une éminence dominant le bassin formé par l'embouchure de la rivière Chicoutimi. On voyait encore il n'y a pas cinquante ans, à quelques pas de la scierie Price et enfermée dans ses dépendances, cette chapelle qui fléchissait sous le poids des ans. L'emplacement en fut plus tard marqué par un enclos en bois jusqu'à la construction, en 1893, de la chapelle en brique érigée au même endroit pour la desserte du quartier ouest de la ville de Chicoutimi, comme succursale de la cathédrale. Cette dernière chapelle ne sert plus au culte depuis l'érection en paroisse de ce quartier ouest sous le vocable des Saints Noms de Jésus et Marie et la construction de la magnifique église gothique des Pères Eudistes.

Les derniers Jésuites qui exercèrent le ministère évangélique dans le Saguenay furent les Pères Coquart et de la Brosse. Leur apostolat avait duré cent-quarante-deux ans, de 1640 à 1782. Le Père de la Brosse mourut à Tadoussac le 11 avril 1782.

* *
*

Le Saguenay, sous la domination française, était affermé comme pays de chasse et de pêche.

Sous la domination anglaise, le même système d'affermage se continua, mais le bail était renouvelé tous les 21 ans.

Les bailleurs avaient intérêt à cacher la richesse de la région comme pays agricole. Jusqu'en 1820 le Saguenay fut ainsi tenu dans l'ombre. C'est alors que M. Paschal Taché qui, pendant vingt-deux ans, avait fait la traite dans cette région, communiqua à la Chambre d'Assemblée des informations qui éveillèrent l'attention publique. Ce fut une révélation. La législature ordonna une exploration qui se fit en 1828. La lumière se fit.

Le premier mouvement colonisateur partit de la Malbaie. Alexis Tremblay dit Picoté fonda le "Société des vingt-un." Les paroisses de Saint-Alexis et de Saint-Alphonse naquirent du travail de cette Société des vingt-un.

En 1848, trois nouvelles sociétés de colonisation surgirent: celle de la Malbaie, qui choisit ses terres près de la Rivière aux Sables ; celle de la Baie Saint-Paul, qui prit le canton Signaï ; et celle de Saint-Ambroise de Lorette, fondée par le curé Boucher, qui entreprit de coloniser le canton Caron.

En 1849, M. Hébert, curé de Kamouraska, entrait en scène avec son "Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska". Les cantons Labarre et Mésy furent ses champs d'opération. C'est ainsi que furent jetées les bases des paroisses de Jonquière, Saint-Cyriac, Hébertville et Saint-Jérôme.

*
* *



Chicoutimi, comme la plupart des noms de lieux transmis par les Sauvages, est un nom descriptif ou topographique. D'après Mgr Laflèche, Chicoutimi vient de deux mots cris, l'un qui signifie "c'est profond" et l'autre "jusque là." Le Père LeJeune le désigne comme "lieu remarquable pour être le terme de la belle navigation et le commencement des portages." Cela revient au même et c'est l'interprétation qui doit prévaloir et qui prévaut.

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle la mission de Chicoutimi se confondait avec celle de Tadoussac. Lorsqu'elle en fut séparée les registres y furent tenus successivement par le Père de Crespieul, de 1693 à 1702, par le Père Louis André, de 1703 à 1709, et, enfin, après une interruption d'une douzaine d'années, par le Père Laure qui parait y avoir résidé, puisque, d'après Buies, il y fit construire une nouvelle chapelle sur le côteau du Portage, où se trouvait également son "habitation."

Pendant environ cinquante ans après la mort du Père de la Brosse arrivée en 1782, Chicoutimi, comme tous les autres postes du Roi, fut visité chaque année par un missionnaire qui y demeurait environ six semaines, en juin et juillet.

Même pendant la période qui précède immédiatement l'année 1840, il n'y avait à Chicoutimi qu'une mission, une petite chapelle où se rassemblaient les Sauvages de retour de leurs chasses, un poste à l'usage de la Compagnie de la Baie d'Hudson et une ou deux autres bâtisses.

C'est en 1842 qu'arrive au Saguenay le légendaire Peter Mc Leod. Il établit un moulin à scie à la ri-

vière du Moulin, près de Chicoutimi. Ayant reconnu plus tard la supériorité du pouvoir d'eau de la rivière Chicoutimi, il y construisit, vers 1847, les moulins qui, agrandis d'année en année, sont devenus la grande scierie qui fut le germe du village de Chicoutimi. Mc Leod mourut en septembre 1852. Décédé sans héritiers ni légaux ni testamentaires, la succession de Mc Leod tomba en déshérence. M. William Price en fut nommé curateur. C'est là l'origine de la maison Price.

***

En 1844, les Pères Oblats Honorat, Durocher, Bourassa et Fisette se chargèrent des missions du Saguenay. La première chose dont s'occupa le Père Honorat, supérieur, fut la construction de nouvelles chapelles, l'une à Sainte-Alphonse et l'autre à Chicoutimi, sur la rive est de la rivière du Moulin. Cette dernière fut bénite le 16 janvier 1845 et la première messe y fut célébrée le jour de Noël de la même année. Ce fut la première chapelle construite à Chicoutimi pour les blancs.

Dans l'intervalle, le Père Durocher s'était fixé à Chicoutimi. Son rapport à l'archevêque de Québec donne au Saguenay une population de 3000 âmes dont à peu près 1500 à la Grande-Baie et 600 à la Rivière-du-Moulin.

Vers la fin de 1846, les Pères Oblats ne pouvant suffire aux besoins de leurs missions, le Père Honorat demanda de l'aide à l'archevêque de Québec qui lui envoya comme vicaire M. J.-B. Gagnon. Le Père Honorat assigna à son nouveau vicaire la mission de Chicoutimi où il alla presqu'immédiatement se fixer, en devint effectivement le premier curé et y demeura

jusqu'au 29 septembre 1854. C'est lui qui fit construire la seconde chapelle, l'église paroissiale, près du site de la cathédrale actuelle, qui servit au culte divin jusqu'au mois d'août 1878 et fut démolie en l'automne de la même année.

***

En 1853, les Pères Oblats disparaissent du Saguenay pour transporter leur résidence à Saint-Sauveur de Québec et sont remplacés par des prêtres séculiers à peu près dans toutes les missions qu'ils avaient ouvertes.

Deux missions seulement avaient des missionnaires résidents : la Grande-Baie et Chicoutimi. De 1842 à 1845, un seul régistre de l'état civil fut tenu pour ces deux endroits et les autres missions du Saguenay. En 1845, un régistre fut ouvert pour la mission de Chicoutimi et "autres établissements dans la rivière Saguenay, non comprise la Grande-Baie."

De 1845 à 1847, le régistre de Chicoutimi est authentiqué par les soins du Père Honorat et de 1848 à 1854 par les soins de M. J.-B. Gagnon. Les régistres de 1855 à 1856 furent authentiqués à la demande de M. Frs-Adolphe Blouin, deuxième curé de Chicoutimi ; pendant ces deux années à la suite desquelles M. Gagnon revient prendre son poste pour y demeurer jusqu'à 1862.

L'année 1862 marque une date mémorable dans l'histoire du Saguenay. En cette année-là, la cure de Chicoutimi était confiée à M. Dominique Racine. Il arrivait à Chicoutimi avec le titre de vicaire forain. On peut dire qu'avec son arrivée se fermait l'ère des missions pour inaugurer le régime hiérarchique. En

1871, Mgr Taschereau nommait M. Racine l'un de ses vicaires généraux. En 1878, M. Racine devenait le premier évêque du nouveau diocèse de Chicoutimi. On lui doit l'érection de dix paroisses dans le comté de Chicoutimi, la fondation du couvent du Bon Pasteur, en 1865 ; du séminaire, en 1872 ; du monastère des Ursulines de Roberval, en 1882 ; de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, en 1884 ; la construction de l'église paroissiale de Chicoutimi, commencée en 1876, qui devait devenir sa cathédrale et qu'il inaugura en prenant possession de son siège épiscopal le 7 août 1878.

Mgr Racine eut pour successeur, de 1888 à 1891, Mgr L.-N. Bégin, aujourd'hui archevêque de Québec. Il fit construire l'évêché, agrandir le séminaire et terminer la cathédrale.

Mgr Labrecque est évêque de Chicoutimi depuis 1892. Dix-sept paroisses lui doivent leur existence. Il a fondé la Congrégation des Sœurs du Bon-Conseil, érigé une nouvelle paroisse dans la ville, etc, etc.

Les curés de Chicoutimi ont été : MM. les abbés J. B. Gagnon, 1847-1854 ; F. A. Blouin, 1854-1856 ; J. B. Gagnon, 1856-1862 ; Dominique Racine, 1862-1880 ; Ambroise Fafard, 1880-1889 ; F. X. Delâge, 1889-1893 ; F. X. Belley, 1893-1907 ; J. A. Larouche, 1907-1913.



Jusqu'en 1853, il n'y avait qu'une seule division électorale sur la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le comté de Montmorency jusqu'en bas, aux limites de la province. C'était le comté de Saguenay. L'Acte de la représentation parlementaire (16 Victo-

ria, chapitre 152), de 1853, divisa le comté de Saguenay en trois : le comté de Saguenay (aujourd'hui Charlevoix), le comté de Tadoussac (aujourd'hui Saguenay), et le comté de Chicoutimi. Les députés de Chicoutimi de 1854 à 1867 ont été : l'honorable A. N. Morin, 1854-1855 ; David Edward Price, 1855-1864 ; Pierre-Alexis Tremblay, 1865-1867. Depuis la Confédération, Chicoutimi a été représenté comme suit. A la Chambre des Communes : P. A. Tremblay, 1867-1872 ; W. E. Price, 1872-1874 ; Ernest Cimon, 1874-1882 ; J. A. Gagné, 1882-1887 ; Paul Couture, 1887-1891 ; P. V. Savard, 1891-1892 ; L. G. Belley, 1892-1896 ; P. V. Savard, 1896-1900 ; Joseph Girard, 1900-1913. A l'Assemblé législative : P. A. Tremblay, 1867-1874 ; William Price, 1874-1880 ; Elisée Beaudet, 1880-1881 ; Elie St-Hilaire, 1881-1888 ; Sévérin Dumais, 1888-1897 ; Onésime Côté, 1890-1892 ; Honoré Petit, 1892-1913.

***

C'est à Chicoutimi qu'en 1845 fut érigée par proclation du 18 juin, pour prendre effet le Ier juillet, la première municipalité qui se soit vue au pays du Saguenay. La municipalité de Chicoutimi comprit d'abord les cantons de Chicoutimi, Laterrière, Simard et Tremblay, c'est-à-dire le Grand-Brûlé et Sainte-Anne.

Dix ans plus tard, le 1er juillet 1855, le comté de Chicoutimi dont on avait, deux ans auparavant, fait une circonscription électorale, fut érigé en municipalité de comté et Chicoutimi devint le chef-lieu à tous les points de vue, chef-lieu municipal, chef-lieu judiciaire, chef-lieu ecclésiastique.

Le 1er juillet 1863, on inaugurait la corporation du village de Chicoutimi. La première séance du Conseil eut lieu le 3 juillet et M. Jean Guay fut élu le premier maire du nouveau village.

En 1879, bien que Chicoutimi ne fut encore en fait qu'un gros village, les citoyens, pleins d'ambition, demandèrent l'érection en ville. Ce ne fut d'abord, à vrai dire, qu'un titre propre à donner plus d'éclat au chef-lieu car les législateurs, obéissant à une influence intéressée, avaient été plutôt parcimonieux dans les pouvoirs accordés à la nouvelle ville. Les pouvoirs dont jouit actuellement la Corporation de Chicoutimi furent arrachés aux législateurs pour ainsi dire lambeaux par lambeaux. Depuis 1903, la corporation de Chicoutimi est à peu près sur le même pied que les autres villes de la province.

***

En 1847, la Grande-Baie avait été gratifiée d'une Cour des Commissaires. Ce tribunal existe encore.

En 1845, l'administration Lafontaine-Baldwin fit adopter par la Législature une loi pour remanier le système judiciaire. Cette loi décrétait le partage de la province en une vingtaine de circuits dans chacun desquels siégeait un tribunal. C'était la Cour de Circuit. Le juge David Roy fut le premier et le dernier titulaire de la Cour de Circuit de Chicoutimi. Il résida à Chicoutimi de 1848 à 1857.

En 1857, furent crées les Cours Supérieures. L'année suivante, M. Price obtint la création du district de Chicoutimi. Les juges qui se sont succédés dans l'administration de la justice à Chicoutimi, depuis la création du district, sont : l'honorable David Roy, 1858-

1870 ; Sir H.-E. Taschereau, 1870-1873 ; sir A.-B. Routhier, 1873-1889 ; l'honorable J.-A. Gagné, 1889-1910 ; l'honorable Blaise Letellier, 1910-1913.

***

Tous les renseignements qui précèdent sont empruntés à un fort joli album illustré et intitulé : CHICOUTIMI, LA REINE DU NORD. Cet album a été publié à l'occasion de la visite de la Fédération des Chambres de Commerce à Chicoutimi les 25, 26 et 27 août 1913.

Les journaux et revues publiés à Chicoutimi

Dès 1864, M. Emile Dumais tentait à Chicoutimi la fondation d'un journal qui devait s'appeler L'ECHO DU SAGUENAY. Tout se borna cependant à quelques souscriptions et à quelques démarches pour l'achat d'une presse.

En 1882, nouvel essai. M. Auguste Béchard publia LE SAGUENAY. Ce journal était daté de Chicoutimi mais imprimé et distribué à Québec. Il ne vécut pas longtemps.

En 1886, M. Alphonse Guay commençait à Chicoutimi la publication d'un journal conservateur, LE RÉVEIL DU SAGUENAY. Il cessa de paraître l'année

suivante. Les trois directeurs du journal étaient MM. J. A. Gagné (plus tard juge), A. Fafard et A. Hudon.

En 1887, paraissait à Chicoutimi le premier numéro du PROGRÈS DU SAGUENAY, journal hebdomadaire. M. Alphonse Guay en était l'éditeur—propriétaire, et MM. J.-D. Guay et L. G. Belley les rédacteurs. Au bout d'un an, M. J.-D. Guay devint le seul propriétaire du PROGRES DU SAGUENAY. Ce journal est aujourd'hui la propriété du Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, dont M. Léger Brousseau est le gérant.

Le PROTECTEUR DU SAGUENAY, édité par la Cie typographique de Chicoutimi, parut de 1896 à 1899.

LA DEFENSE, dont le but était de se consacrer à la vérité, parut de 1898 à 1904. Elle eut successivement pour rédacteurs MM. Uldéric Tremblay, Philippe Masson et Paul Tardivel.

LE JOURNAL, qui parut de 1899 à 1901, avait M. Elzéar Dallaire pour éditeur-imprimeur, et M. L.-G. Belley comme directeur.

En 1905, paraissait le premier numéro du TRAVAILLEUR. Il eut M. G. Delisle pour éditeur-propriétaire et M. Damase Potvin pour rédacteur. Le TRAVAILLEUR disparut dans l'incendie qui dévasta Chicoutimi le 24 juin 1912.

De 1893 à 1903, on a publié au séminaire de Chicoutimi la petite revue collégiale, L'OISEAU-MOUCHE. Arthur Buies disait de cette revue "c'est une publication mignonne, ailée, svelte, qui porte sur sa queue un grand nombre de grains de sel et, dans son corps de libellule, plus de littérature parfois et surtout du bonne critique littéraire qu'on n'en trouve dans de grands et gros organes, bourrés de matière à lire."

Le NATURALISTE CANADIEN fondé à Québec en 1868, par l'abbé Provancher, fut ressuscité à Chicoutimi, en 1894, par l'abbé Huard qui le ramena au pays de sa naissance en 1901.

Le MESSAGER DE SAINT-Antoine, bulletin de la dévotion à saint Antoine, est publié à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier à Chicoutimi depuis 1899. Il y a une édition anglaise de cette petite revue. Elle porte pour titre THE SAINT ANTHONY'S CANADIAN MESSENGER.

Les Pères Eudistes, qui desservent la paroisse du Sacré-Cœur de Chicoutimi, ont commencé en 1911 la publication d'un intéressant bulletin paroissial, l'ECHO PAROISSIAL DU SACRE-COEUR. (D'après l'album illustré, CHICOUTIMI, LA REINE DU NORD.)



Biographies canadiennes

VITAL TÊTU---M. Vital Têtu, fils de François Têtu et de Charlotte Bonenfant, naquit à Saint-Thomas de Montmagny le 15 février 1799.

Après sa sortie de l'école paroissiale, M. Têtu alla, en 1812, étudier le latin chez M. Jacques Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup (en haut) et au bout de deux ans, il quitta le presbytère de ce vénérable prêtre, pour entrer au séminaire de Québec, où il termina son cours en 1820.

Il parait assez singulier que M. Têtu, ayant fait ses études classiques, n'embrassât pas une profession libérale, à l'exemple d'un grand nombre de ses compagnons de classe. Ses goûts l'attiraient ailleurs, et il entra comme commis chez M. Séguin, marchand à la basse-ville de Québec, d'où il passa chez M. Pierre Pelletier. En 1826, on le trouve marchand lui-même, ayant son magasin de nouveautés dans la rue Sous-le-Fort. Pendant l'hiver, aidé de ses commis, il fabriquait des valises couvertes en peaux de loups-marins, et que l'on voit encore dans un grand nombre d'anciennes familles du pays.

En 1836, M. Têtu brigua les suffrages des électeurs du comté de Montmorency et il fut élu avec une majorité de cinq cents voix sur son adversaire, le notaire Lefrançois. Mais il ne siégea que cinq jours, la Chambre ayant été dissoute par le gouverneur.

En 1839, lord Durham, dans son rapport à Londres, demandait l'Union du Haut et du Bas-Canada avec quarante-deux représentants pour chaque province. On sait que ce BILL D'UNION portait : 1° que la chambre aurait le contrôle des revenus publics, mais avec certaines réserves ; 2° que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire, etc. Justement alarmés, les Canadiens-français s'assemblèrent et nommèrent un comité pour rédiger une protestation qui devait être portée à Sa Majesté et aux deux Chambres du Royaume-Uni. Ce fut M. Vital Têtu qui eut l'importante mission d'aller déposer au pied du trône d'Angleterre les justes protestations de ses concitoyens. Il partit au printemps de 1840 et revint au mois d'août de la même année. Pendant qu'il était encore en Eu-

rope, M. Têtu, qui connaissait très bien lord Gosford et qui eut l'honneur de le voir souvent à Londres et de réclamer ses services, reçut de l'ancien gouverneur la lettre suivante dont je donne ici la traduction :

"Mon cher monsieur,

"Je n'ai pu me procurer à temps la copie imprimée que je voulais vous envoyer ; j'en suis fâché, car je désire que mes amis du Canada aient un rapport exact de ce que j'ai dit. Cependant, je crois qu'ils savent bien quels sont mes sentiments.... Je vous souhaite un bon et heureux voyage, afin que vous trouviez à votre retour votre famille et vos amis en bonne santé.

Croyez-moi, mon cher monsieur,
Votre très dévoué,
"Gosford"

M. Têtu revint à Québec dans le courant de l'été et on s'empressa de lui offrir les remerciements auxquels il avait droit. A une assemblée présidée par l'honorable John Neilson et à laquelle assistaient l'honorable R.-E. Caron et vingt-trois des citoyens les plus importants, on adopta la résolution suivante :

"Résolu que ce comité offre ses remerciements à Vital Têtu, Ecuyer, pour le zèle, l'habileté et la fidélité avec lesquels il a rempli la mission qui lui avait été confiée de porter en Angleterre les pétitions des habitants des districts de Québec et des Trois-Rivières, contre le bill devant le Parlement du Royaume-Uni, pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et de les remettre à des membres de la Chambre des Communes pour être présentées à ces deux corps respectivement."

En 1846, un grand nombre des anciens électeurs de M. Têtu voulurent l'engager à se présenter de nouveau dans le comté de Montmorency, et cette fois en opposition à M. Joseph Cauchon, qui en était député depuis deux ans. M. Têtu refusa et publia à cet effet un manifeste pour remercier ses amis et donner raison de son refus.

Il faisait d'excellentes affaires commerciales et acquit en peu d'années une fortune assez considérable. Il fut longtemps en société avec M. F. X. Frenette, qui plus tard occupa une place à la douane de Québec.

M. Têtu était un homme intelligent, instruit et un citoyen marquant. Il avait un jugement plus qu'ordinaire et ses conseils étaient aussi recherchés que charitablement donnés à tous ceux qui les demandaient. Membre du Bureau de la Trinité, il en devint le président, jusqu'à son abolition en 1876, et de 1866 à 1872, il fut le président de l'Assurance de Québec. En 1838, il était capitaine dans le bataillon du comté de Québec.

L'un des plus anciens congréganistes de la Sainte-Vierge et l'un des plus anciens membres de la Société de la Saint-Vincent de Paul, M. Vital Têtu était un chrétien pratiquant et éclairé. Il fut toute sa vie un homme de devoir et de bon exemple.

Il se retira des affaires quinze ans avant de mourir, et, quoiqu'il se crut et se dit malade, il prolongea sa vie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et neuf mois, jouissant jusqu'à la fin de l'usage parfait de ses facultés intellectuelles.

M. Têtu est mort le 2 décembre 1883.

Mgr Henri Tetu

ÉDOUARD - ANDRÉ-BENJAMIN BARNARD. M. Barnard fut pendant trente ans une de nos personnalités les plus marquantes dans le monde agricole, le pionnier de tous les progrès qui ont été faits en agriculture dans la province de Québec. Très instruit, ayant beaucoup voyagé, il n'y avait presque pas de sujets dont il ne pût parler avec profit pour ses auditeurs.

M. Barnard fut un pionnier ; en effet, ce fut lui qui fut le premier conférencier agricole. Il fut au Canada le premier qui fit de l'expérimentation agricole, sur sa terre de Varennes d'abord, puis aux Trois-Rivières, enfin à l'Ange-Gardien, près Québec.

M. Barnard fut le premier à recommander aux cultivateurs de se livrer à l'industrie laitière, et il construsit l'une des premières fabriques de fromage de la province. Il fut l'un des fondateurs de la Société d'Industrie Laitière qui a fait depuis tant de bien à la classe agricole. Il fut l'un des premiers, sinon le premier, à recommander la fondation des cercles agricoles.

M. Barnard fut aussi l'un des créateurs du journalisme agricole dans la province ; le journalisme et l'expérimentation étaient ses occupations de prédilection.

Il a été l'un des zélateurs de l'idée du Mérite agricole. Il fut l'un des fondateurs des Syndicats Agricoles et de la Société Générale des Eleveurs.

Personne n'a plus que lui contribué à l'établissement de la culture de la betterave à sucre et des sucreries de betteraves.

Il fut le premier à travailler à la réhabilitation de

notre bétail canadien et a véritablement été le créateur de la race de bétail Jersey canadien.

M. Barnard a écrit plusieurs livres techniques sur l'agriculture, mais son dernier ouvrage, le MANUEL DE L'AGRICULTURE est son œuvre capitale.

La carrière agricole de M. Barnard date de 1870, et, à partir de cette année jusqu'à sa mort, il fut un apôtre infatigable : l'homme d'initiative par excellence ; et si la province a fait de si grands progrès en agriculture depuis ce temps, elle le doit pour une large part à feu M. E.-A. Barnard.

Avant 1870, M. Barnard avait été militaire, et il occupait la position de paie-maître avec le grade de major. En 1866, lors de l'Invasion fénienne, il commandait les détachements militaires de Saint-Armand et de Freligsburg. En 1867, on le voit à la tête du mouvement zouave dont il fut, avec Mgr Bourget, le vrai organisateur. Il accompagna le premier détachement des zouaves jusqu'à New-York et revint à à Montréal, travailler à l'organisation d'un second détachement. Bientôt il résigna sa position de paie-maître et partit pour Rome avec l'intention de se faire zouave. Pie IX, de qui il eut plusieurs audiences, l'engagea à revenir au Canada pour organiser de nouveaux détachements de zouaves.

M. Barnard décéda à l'Ange-Gardien, près Québec, le 19 août 1898. Il était à sa mort secrétaire du Conseil d'Agriculture et rédacteur du JOURNAL OFFICIEL D'AGRICULTURE.

M. Barnard était un chrétien modèle, un catholique fervent. Il était le désintéressement personnifié. [D'après l'ÉVÈNEMENT du 19 août 1898).



René Boileau. René Boileau naquit à Chambly le 27 octobre 1854, du mariage de Pierre Boileau, capitaine des milices et assistant-commissaire royal du fort de Chambly, et de dame Agathe Hu.

Le premier Boileau venu ici, le grand'père de René Boileau, se nommait Pierre Boileau et était né à Poitiers en 1660. Il était le fils de Vincent Boileau, bourgeois de cette ville, et de Marguerite Girard.

René Boileau joua un rôle assez important dans la province pendant plus d'un demi-siècle.

Le 19 juin 1792, il était élu député du comté de Kent à la Chambre d'Assemblée. Il eut donc l'honneur de siéger dans notre premier Parlement canadien.

M. Boileau occupa aussi un grade important dans notre milice. Il prit sa retraite, en 1783, avec le grade de major.

Il décéda à Chambly le 11 juillet 1831, à l'âge de 77 ans.

Il avait épousé, aux Trois-Rivières, Marie-Antoinette-Josette de Gannes de Falaise, fille de Charles-Thomas de Gannes de Falaise, capitaine dans les troupes de la marine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Magdeleine-Angélique Coulon de Villiers.

Elle décéd aà Chambly le 31 mai 1819, à l'âge de 66 ans. Elle avait eu quatre enfants : 1° René Boileau fils, notaire, mort célibataire, à Chambly ; 2° Emmelie, qui devint l'épouse du docteur Kimber ; 3° Zoé, qui devint Mme Porlier ; 4° Sophie qui se maria avec Joseph-Toussaint Drolet [grand'père du chevalier Gustave-A. Drolet.]

René Boileau écrivait beaucoup. Il laissa une quantité de notes, d'aperçus, etc, sur les événements de son temps, entre autres une histoire de la paroisse de Chambly. Malheureusement, un incendie dévora ces manuscrits.

De tout l'important bagage littéraire de M. Boileau, on a pu sauver seulement un "cahier de notes à l'usage de René Boileau." Ce "Cahier de notes" est un espèce de journal d'événements survenus dans la famille de M. Boileau. Il contient des détails sur sa vie intime avec ses quatre enfants, des détails sur l'économie domestique de sa maison, sur ses rapports avec ses fermiers, ses exploits de pêche, ses voyages, etc, etc. Ce cahier a surtout de la valeur par les dates et les petits faits qu'il donne sur nos familles canadiennes. M. Gustave-A. Drolet en a publié de nombreux extraits dans la seconde édition de son ouvrage ZOUAVIANA.

RÉPONSE

LE NOM DE LACHINE. XIX, (VIII, p. 252.)—La présence de Robert Cavelier de La Salle est constatée à Montréal les 1er et 7 novembre 1667.

Dans ce même mois de novembre 1667, M. Galinier entre en fonctions comme supérieur de la maison de Saint-Sulpice de Montréal, charge qu'il exerça à peu près un an. Ce fut M. Galinier qui concéda la terre de Saint-Sulpice (plus tard LaChine] à Cavelier de La Salle dans l'hiver de 1667-1668.



M. Faillon dit : "Le fief était situé en face du Saint-Louis dans un endroit de l'île de Montréal où le Séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade. Il ne donna point alors de titre parfait. Le fief semble avoir été d'une assez vaste étendue ; il fut érigé sans aucun droit de justice quoiqu'avec droit de moulin seigneurial......La Salle commença des défrichements et des constructions, traça l'enceinte du futur village, où tous les colons devaient avoir une maison pour s'y mettre à couvert des Iroquois, il fit aussi diverses concessions de terre, donnant à chacun des nouveaux colons soixante arpents, et en outre un demi-arpent dans l'enceinte du village. Les cens qu'il leur imposa devaient être payés non à la Saint-Martin mais à la fête de Saint-Sulpice."

Ces concessions de terre à des habitants paraissent avoir eu lieu l'automne de 1668. En tout cas rien ne prouve que La Salle ait fait beaucoup plus que de dresser des plans cette année 1668, la seule durant laquelle il fut en possession du domaine de la côte de Saint-Sulpice.

Le 15 novembre 1668, il loue une maison dans la ville de Montréal pour y passer l'hiver, dit une note placée par la Société Historique à la suite du VOYAGE DE M.M. DOLLIER ET GALINIER, p. 166.

Dans un contrat du greffe de Montreal, en date du 16 décembre 1668, mentionné par Faillon (vol. III, p. 298), on lit : "la maison de la côte Saint-Sulpice." La Salle est partie à ce contrat.

Par un acte notarié du 9 janvier 16·9, LaSalle retrocède au Séminaire la seigneurie appelée de Saint-Sulpice, située en l'île de Montréal, au-dessus du sault Saint-Louis, et dont il tenait la concession de M. Galinier.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de trace du nom de Lachine imposé à cette localité.

Le 6 juillet 1669, La Salle avec un certain nombre d'hommes s'embarque pour aller en découverte jusqu'aux mers de Chine, si possible. MM. Galinier et Dollier étaient du voyage. M Dollier écrit qu'ils partirent tous ensemble "du sault Saint-Louis, à une lieu et demi de Montréal", ou si l'on veut une lieu et demie de la résidence des prêtres de Saint-Sulpice.

MM. Dollier et Galinier n'allèrent pas plus loin que le voisinage de Niagara, en compagnie de M. de LaSalle, et les hommes de celui-ci rentraient à Montréal après quatre mois d'absence. La Salle ne revint que l'année suivante.

Dans l'HISTOIRE DE MONTREAL, publiée par la Société Historique de Montréal, M. Dollier dit en plaisantant que le nom de Lachine fut donné à la localité d'où était partie (1669) l'expédition du sieur de La Salle. Il fait entendre que le retour des "Chinois" causa quelques risées dans le public. M. Dollier aimait à rire ; je pense qu'il est l'auteur du terme satirique Lachine. Il parle de la "transmigration" des voyageurs de La Salle, voulant par là signifier que ces braves gens, partis pour se rendre à la Chine et revenant penauds, méritaient le surnom de Chinois. Une confusion existe dans son récit, car il place ce trait dans l'année 1667-68, bien qu'il sut, mieux que personne, que la chose avait eu lieu l'automne de 1669, au retour des hommes de l'expédition. Ce n'est pas la première fois que les annalistes ont transposé ainsi des faits dont ils connaissaient et la vraie date et le caractère particulier, sans s'apercevoir

de la fausse interprétation que les historiens pourraient leur donner. C'est ce qui n'a pas manqué dans le cas qui nous occupe. Il me semble impossible de contester que le nom de Lachine ait été imposé par ironie, à la suite de l'expédition manquée. La Salle, qui n'a jamais employé ce nom dans les actes aujourd'hui connus, ne doit pas en avoir été l'auteur. C'est plutôt M. Dollier qui le créa ou qui s'en fit le propagateur, après son retour de la baie de Quinté au printemps de 1670.

Quoiqu'il en soit, dans un acte du greffe de Montréal, en date du 11 juin 1670, figurent ces mots : "Ce lieu de la Chine ainsi appelé" et encore "l'habitation qu'on appelle la petite Chine", expression qui, d'après la remarque de M. Faillon (III, 298) montre que ce nom devait avoir été adopté récemment. Le 8 octobre, même année, même source, l'intendant Talon répète le mot.

Benjamin Sulte



Table des matieres du dix-neuvieme volume

Algonquin, Le nom de la France en . . 91,252
Archives en Russie, Nos 334
Baillairgé, Jean 307
Beaumont, Saint-Etienne de 210, 225, 257, 289
Belle-Rivière, La campagne de la . . 182, 193
Bibaud, Les ouvrages publiés par Michel . . 350
Biographies canadiennes . . . 286, 301, 371
Bulletin bibliographique 247
Chicoutimi, la reine du Nord 360
" Journaux publiés à 369
Campeau, La famille 76
Cohade, Guillaume-Ignace 287
Chûte-à-Blondeau, La . . . . : . . . 152
Dailleboust, Le gouverneur 9
De Quen, Le Père Jean 256
Détroit et Lamothe-Cadillac, La fondation de 129
" Les meurtres du 124
" sous l'ancien régime, La mission de 342
Duchesnay, L'honorable Henri-Elzéar . . 23
Durantaye, Morel de la 266
Falaise, Louis de Gannes de 343
Faribault, Alexandre 108
" Barthélemi 3b, 9b
" Charles-Tancrède . . . . , . 73
" François-Narcisse 68
" Georges-Barthelemi 10b
" Georges-H. . . . . ,109



Faribault, Jacques-Eugène 72
" Jean-Baptiste 97
" Jean-Marie 7b
" Joseph-Edouard 19b
" L'hon- Joseph-Edouard. . . . 65b
" Joseph-Norbert 69
" Louis-Olivier 18b
" Marie-Josephte 7b
" Narcisse-Olivier 18b
" William-Richard 111
Flotte de 1793, La 30b
Franchère, Thimothé 69
Gazelle, Trois lettres inédites de l'abbé. 321, 353
Haldimand, Le général 4
Hamel, Mgr Thomas-Etienne 256
" Théophile . , ... 17b, 89
Houel, La famille 240
Huot, Feu Pierre-Gabriel 351
Jetté, Sir Louis-Amable 69
Joliet, Antoine 6b
" Barthélemi 7b
" Signatures du contrat de mariage de . 24
Joliette, Journaux publiés à 320
Jones, David-Thomas-Allen 306
Kent-House, Le 3
Lachine, le nom de. 252, 375
Lamothe-Cadillac et la fondation du Détroit . . . . . . , ... 129
Lévis, Les prêtres nés à N.-D. de Lévis 25,20b
Lotbinière, René-Louis Chartier de . . 11
Lymburner, Mathew 6

Mabane Le juge 17
Maguire, Ouvrages publiés par l'abbé . 285
Marguilliers de N.-D. de Montréal . . 276
Martineau dit Saint-Onge, Pierre . . . 126
Médecin sous l'ancien régime, La profession de 339
Naufrage dans le Saint-Laurent, Un . . . 253
Nicolas . . , . . . , ... 301
Petite chose 319
Peupliers du Canada 318
Pilotage sur le Saint-Laurent, Le 113
Prêtres nés à N. D. de Lévis 25, 20b
Puisaye, Joseph-Geneviève de 23b
Québec, Les fortifications de 308
" Les majors de 351
" Notes sur le nom . , ... 161
Questions 251
Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de . . 13
Rasilly, Le commandeur de 345
Rochemonteix, Une opinion du Père de . . 245
Roy, Les ouvrages publiés par J.-Edmond : 156
Russie, Nos archives en 334
SAGUENAY EN 1851, L'ouvrage DE 251
Saint-Laurent, Mme de 19
" " Un naufrage dans le . . . 253
Saint-Ours, Chs-Auguste d'Eschaillons de . 68
" -Pé, Jean-Baptiste de 302
Souvenir du passé . , ... 24
Sur la ville, Michel Le Courtois de 286
Têtu, Vital. 371
Vœux religieux, Les 93

LÉVIS, Février 1913. VOL. XIX---No 2

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



LEVIS
PIERRE.GEORGES ROY
EDITEUR-PROPRIETAIRE

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE FEVRIER : La famille Faribault.—Les prêtres nés à Lévis, (suite et fin).—Joseph-Geneviève de Puisaye, par l'abbé A. P. Gaulier.–La flotte de 1793.

PUBLICATIONS RECENTES

J.-P. Lefranc, " Catéchisme des caisses populaires, sociétes coopératives d'épargne et de crédit destiné à vulgariser l'idée de l'association coopérative." Québec, 1911.

R. P. Couët, " Bas les Masques, " étude anti-maçonnique. Québec, 1911.

Vicomte du Breil de Pontbriand, " Le dernier évêque français du Canada-français, Monseigneur de Pontbriand," 1740-1760. Paris, Honoré Champion, éditeur.

" Vers la Terre-Sainte, Notes de voyages, par M. Jos. A. L'Archevêque.--" La Croix, " 309, rue Saint-Paul, Montréal—1911—Prix $1.25 franco. S'adresser à l'auteur, Cocagne, N. B.